

INJEP NOTES & RAPPORTS

■ **Novembre 2024**
■ INJEPR-2024/16

Agir auprès de la jeunesse en milieu rural

Enseignements de l'appel à projets
« Jeunes en milieu rural » (2019-2024) du
Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

ÉVALUATION

■ Tana STROMBONI et Gabriela ARINO, chargées
d'études et d'évaluation, INJEP

Agir auprès de la jeunesse en milieu rural

Enseignements de l'appel à projets « Jeunes en milieu rural » (2019-2024) du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

*Tana Stromboni et Gabriela Arino,
chargées d'études et d'évaluation, INJEP*

Pour citer ce document

STROMBONI T., ARINO G., 2024, *Agir auprès de la jeunesse en milieu rural. Enseignements de l'appel à projets « Jeunes en milieu rural » (2019-2024) du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse* INJEP Notes & rapports.

REMERCIEMENTS

Les auteures remercient les professionnels des neuf équipes d'évaluation à partir du travail desquels ce rapport a été réalisé : **L'Agence Phare, la coopérative Coop'Eskemm, Copas, JEUDEVI, LÉRIS, Laboratoire TREE, Omnicité-Geste, Pennec Études et conseils et Sauléa**. Elles remercient également Augustin Vicard, Olivier Cosnefroy et Marianne Autain pour leur relecture et suggestions et tout particulièrement Lamia Kieffer Benjankhar pour son appui et ses conseils tout au long de la rédaction du rapport.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	7
1. Contexte des expérimentations sur la jeunesse en milieu rural.....	8
2. L'accompagnement à la création d'activités : des effets variés en fonction des profils de jeunes ...	13
3. Services itinérants : une meilleure connaissance des droits et des services par les jeunes mais une utilisation encore limitée de ces derniers.....	17
4. Quels effets d'entraînement des projets sur les politiques locales de jeunesse ?.....	19
5. Deux difficultés communes : diversifier le public, renforcer les compétences et les moyens des « accompagnateurs ».....	21
1. INTRODUCTION SUR LA JEUNESSE EN MILIEU RURAL	25
Des territoires et une jeunesse pluriels.....	25
Une expérience commune de difficultés structurelles.....	26
Des parcours scolaires et d'insertion socioprofessionnelle qui se différencient en fonction des territoires	26
Un accès aux services et au logement moins aisé qu'en milieu urbain	27
Une mobilité entravée	28
Des programmes nationaux qui visent la ruralité et dont certaines mesures concernent la jeunesse.....	29
Des politiques locales de jeunesse souvent peu structurées	30
2. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS, DES EXPÉRIMENTATIONS ET DU RAPPORT FINAL D'ANALYSE TRANSVERSALE	33
L'appel à projets	33
Les dix expérimentations soutenues	34
Le profil des porteurs de projet.....	36
Le budget des expérimentations.....	36
Des projets visant la création d'activités sociales et économiques pour et par les jeunes.....	37
Des projets favorisant l'accès des jeunes aux droits et aux services de proximité.....	39
Le déroulement des projets marqué par la crise sanitaire de la Covid-19.....	40
Les méthodes d'évaluation mobilisées	41
La démarche évaluative dans le cadre du FEJ.....	41
Des évaluations principalement qualitatives	41
Les objectifs des évaluations	42
L'analyse transversale des rapports d'évaluation.....	42
3. LES ENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS PAR LES JEUNES	45
Une mise en œuvre effective d'accompagnements à la création d'activités qui peinent pour certains à mobiliser un large public	48
« Un réseau régional de campus ruraux de projets » Grand Est et « AJIR » Ariège : des accompagnements à la carte pour développer des projets individuels ou collectifs	48
« Labo jeunesse » et « Uchronia » : consolider un collectif autour d'un projet fédérateur.....	51
« Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine » : un projet qui vise à consolider un collectif puis à développer des activités relevant de l'économie sociale et solidaire	52
« Rêves d'installation » et « Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural » : deux projets qui visent à faciliter le développement d'activités professionnelles en territoire rural.....	54
Des effets différents selon le profil des bénéficiaires et le type d'accompagnement mis en œuvre .	56
Une montée en compétences sur l'ingénierie de projets et l'identification des ressources locales inégales en fonction des projets et des professionnels.....	56
Une sortie de l'isolement, voire des effets en matière de raccrochage scolaire et d'insertion socioprofessionnelle, pour les jeunes accompagnés sur le long terme	58
Une absence d'effets majeurs démontrés concernant l'insertion socioprofessionnelle	60

L'accompagnement à la création d'activités : un potentiel moyen de soutenir l'engagement des jeunes ...	60
Des définitions normées de l'engagement	60
Un engagement attendu des jeunes qui n'est pas toujours soutenu ou valorisé par les professionnels et les élus ...	61
Des dispositions à l'engagement différentes selon les jeunes.....	62
Un parcours d'engagement pensé comme une trajectoire progressive pour le « Labo jeunesse »	63
Une posture informelle et flexible des accompagnateurs pour une majorité de projets.....	64
Des accompagnements qui sortent d'un cadre formel.....	64
Un rôle transversal adopté par les professionnels qui invite à mobiliser de nouvelles compétences ou de nouveaux partenariats.....	65
Une posture d'accompagnement souple et peu directive qui présente des faiblesses	66
Un manque d'anticipation des compétences requises pour les accompagnateurs, professionnels ou bénévoles....	68
Conclusion de partie.....	69

4. LES ENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES DE PROXIMITÉ..... 71

Des démarches « d'aller vers » pour renforcer l'accès aux droits.....	72
En route vers la santé et Lieu mobile : le recours à « l'aller vers » pour rapprocher les jeunes ruraux des équipements et services	72
Les élèves du secondaire, principal public touché	74
Des camions ou des bus qui se présentent comme des relais mobiles des structures jeunesse existantes	75
Une connaissance améliorée des droits et des services du territoire, mais une utilisation encore limitée de ces derniers.....	77
Une première sensibilisation qui n'est pas forcément suivie d'un recours effectif aux droits et services.....	77
Une offre de services de proximité insuffisante qui pénalise les objectifs de réorientation.....	78
Un accompagnement au logement partiellement réussi.....	79
Un système de sous-colocation accessible pour les jeunes ruraux.....	79
Un public bénéficiaire composé en grande partie de jeunes étudiants ou apprentis	80
Des effets inégaux en matière d'autonomie résidentielle et administrative pour les jeunes	81
Conclusion de partie.....	82

5. LES EFFETS DES PROJETS SUR LES POLITIQUES DE JEUNESSE LOCALES..... 83

Des contextes politiques initiaux pour la plupart peu favorables au déploiement de projets jeunesse ...	84
Une place souvent insuffisante accordée à la parole des jeunes dans la construction des projets et des politiques territoriales	85
Des projets qui peuvent initier, à une échelle restreinte, un travail intersectoriel autour de la jeunesse..	86
Des modalités d'échanges entre jeunes et élus à approfondir	88
Conclusion de partie.....	90

6. RECOMMANDATIONS..... 91

Enjeu 1. Diversifier le public en territoire rural.....	91
Enjeu 2. Améliorer l'accompagnement et appuyer les professionnels dans leur pratique.....	92
Enjeu 3. Faciliter la formation des professionnels et les approches pluridisciplinaires dans les accompagnements.....	93
Enjeu 4. Trouver le « bon équilibre » entre autonomie des jeunes et accompagnement	94
Enjeu 5. Consulter davantage les jeunes dans la mise en œuvre des projets leur étant dédiés	94
Enjeu 6. Mobiliser les élus plus fortement sur les projets et de manière générale sur les enjeux relatifs à la jeunesse	95
Enjeu 7. Le suivi et l'amélioration des projets	96

ANNEXES. FICHES DE SYNTHÈSE DES EXPÉRIMENTATIONS 97

Objectifs des fiches expérimentation 97

Expérimentations visant à l'accompagnement à la création d'activités 98

Expérimentation : Agir avec les jeunes pour un impact rural (« AJIR »)..... 98

Expérimentation : Un réseau régional de Campus ruraux..... 100

Expérimentation : Laboratoire Jeunesse (« Le Labo »)..... 105

Expérimentation : Rêves d'installation..... 110

Expérimentation : Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine 115

Expérimentation : Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural (« Azia »)..... 120

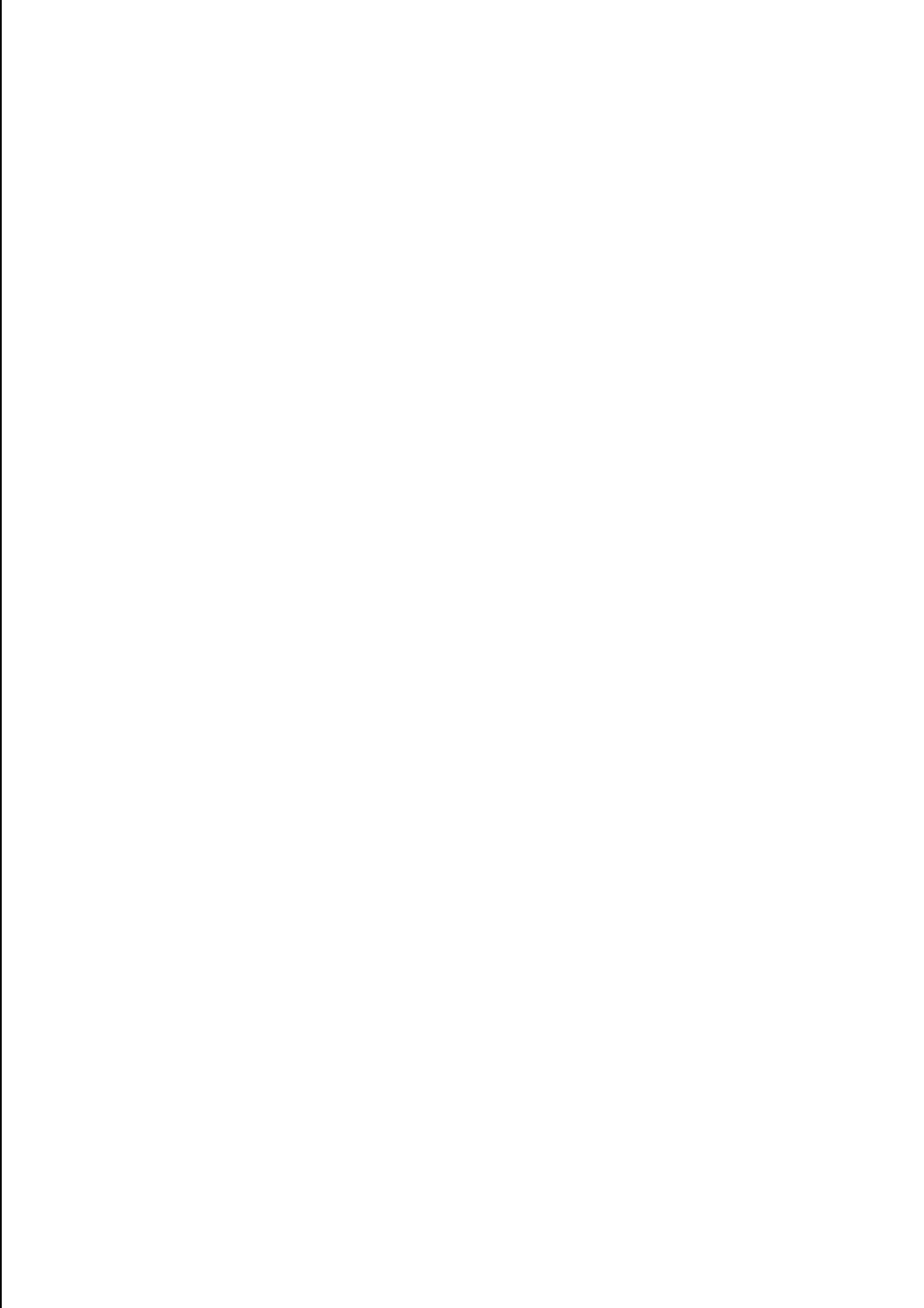
Expérimentation : Uchronia..... 124

Expérimentations visant à favoriser l'accès aux droits et aux services de proximité : 128

Expérimentation : En route vers la Santé 128

Expérimentation : Lieu mobile 133

Expérimentation : Mobicoloc 138



SYNTHÈSE

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), piloté par l'INJEP au sein du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, a pour mission de soutenir des programmes expérimentaux destinés à renforcer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de 25 ans, de favoriser leur réussite scolaire et de promouvoir l'égalité des chances. En encourageant les initiatives innovantes des acteurs de terrain, le FEJ permet de tester ces projets pendant trois années, et les accompagne d'une évaluation externe rigoureuse. L'objectif est de démontrer l'efficacité des projets avant d'envisager un éventuel élargissement ou une généralisation à plus grande échelle.

En 2019, le FEJ a initié un programme spécialement conçu pour les jeunes issus des territoires ruraux. Ce programme visait à promouvoir des initiatives permettant de renforcer une image positive de la jeunesse en l'impliquant dans la conception des politiques publiques qui la concernent, à encourager la création d'activités, et à améliorer l'accès des jeunes aux services de prévention et de soins.

Dix projets ont ainsi été sélectionnés par un jury composé d'experts et de représentants institutionnels et administratifs. Financées par le FEJ, ces expérimentations ont été déployées sur une période de trois ans, avec une enveloppe globale de 1,5 million d'euros couvrant les financements et les évaluations des projets retenus. 9 115 enfants et jeunes âgés de 6 à 30 ans, voire 35 ans pour certains, ont été accompagnés ou ont bénéficié d'actions de sensibilisation mises en œuvre dans le cadre de ces projets.

Le présent rapport s'appuie sur les évaluations finales de ces dix projets, en proposant une analyse transversale pour tirer les principaux enseignements du programme. Le document s'articule autour des grands enjeux des projets. La première partie explore les initiatives visant à accompagner les jeunes dans la création d'activités : les résultats confirment-ils la pertinence de ce modèle pour les jeunes en milieu rural ?

La deuxième partie s'intéresse aux expérimentations destinées à renforcer l'accès aux droits et aux services de proximité, notamment en matière de santé et de logement : dans quelle mesure ces projets ont-ils permis une meilleure sensibilisation et utilisation des services locaux et des droits associés ?

Enfin, la troisième partie examine les initiatives visant à influencer les politiques publiques locales en matière de jeunesse, indépendamment de leurs objectifs premiers. Ces projets ont-ils contribué à structurer des politiques locales de jeunesse, en encourageant la prise en compte de la parole des jeunes, en mobilisant les élus ou en favorisant des démarches partenariales autour des questions de jeunesse ?

Chaque projet fait par ailleurs l'objet d'une fiche synthétique, en annexe du rapport, qui résume ses objectifs, son déroulement, et les enseignements de l'évaluation.

1. Contexte des expérimentations sur la jeunesse en milieu rural

Des territoires et une jeunesse pluriels

Les territoires ruraux partagent des traits communs, mais sont également caractérisés par une grande diversité, notamment en fonction de leur densité ainsi que de leur éloignement d'un pôle d'emploi. La manière de caractériser les territoires ruraux s'est progressivement affinée pour mieux rendre compte de leurs spécificités.

Jusqu'en 2020, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) définissait le rural comme « l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine »¹. La définition proposée à partir de 2020 rompt avec cette approche centrée sur la ville : « Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. Ils réunissent 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017². » À la notion de densité sont associés des critères de type fonctionnel, notamment le degré d'influence d'un pôle d'emploi. Avec cette approche, quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, allant des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle, aux communes sous forte influence d'un pôle³. Ces évolutions font suite aux recommandations de l'Agenda rural (2019), et à un groupe de travail de la statistique publique sur la définition de la ruralité (2020)⁴. Elles permettent de rompre avec une tendance à homogénéiser les territoires ruraux et leurs enjeux et ainsi à mieux en percevoir la diversité.

Cette tendance à l'homogénéisation est également présente dans l'exercice de caractérisation de la jeunesse rurale, qui comprend pourtant 30 % de la jeunesse vivant en France. Elle est fréquemment soulignée par les recherches scientifiques⁵ et les institutions d'étude et de recherche publiques qui œuvrent à la différenciation des jeunesses rurales (INJEP⁶, DREES⁷...).

S'ils sont soumis à des problématiques similaires (difficulté d'accès à certains services, à la mobilité) les « jeunes ruraux » sont loin d'être saisissables comme un tout homogène et présentent, comme les jeunes urbains, des particularités suivant divers critères (territoire, catégorie sociale, âge, niveau de diplôme, genre...). Toutefois, ils sont aussi porteurs de ressources et de capacités d'innovation qui leur sont propres. Il est donc important, pour étudier cette jeunesse, d'analyser l'environnement familial, géographique et social dans lequel ils sont inscrits afin de « comprendre que toutes les jeunesses rurales ne sont pas logées à la même enseigne [...] l'espace rural est lui-même fragmenté et polarisé, entre des campagnes dynamiques et d'autres en déclin. En cela, « grandir à la campagne est une réalité plurielle. »⁸.

¹ D'Alessandro C., Levy D., Regnier T., 2021, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », Dossier INSEE [len lignel](#).

² *Idem*.

³ *Idem*.

⁴ Duquet-Métayer, Monso, 2023, *op. cit.* [len lignel](#)

⁵ Amsellem-Mainguy Y., 2021, Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural Paris, Les Presses de Sciences Po.

⁶ Coquard B., Que sait-on des jeunes ruraux ? Revue de littérature, rapport d'étude, INJEP, mars 2015

⁷ Virot P., « Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ? », DREES *Études et résultats*, n° 1189 [len lignel](#).

⁸ Amsellem-Mainguy Y., Coquard B., 2023, « Jeunesses populaires », *Études rurales*, n° 212, p. 8-20.

Une jeunesse en milieu rural à l'épreuve de difficultés structurelles

La jeunesse rurale, diverse, fait souvent l'expérience de difficultés structurelles qui marquent son parcours. S'il est indéniable que ces difficultés sont d'intensité variable en fonction des territoires et ont des conséquences différentes en fonction des ressources familiales et sociales, les jeunes ruraux font plus souvent face à des problématiques d'accès aux services, aux formations et à l'emploi. Ils rencontrent également bien souvent des difficultés de mobilité et de logement. En matière de formation, les parcours scolaires se différencient également « suivant le type de territoire, ce qui tient en partie au contexte socio-économique, aux conditions d'accès à l'offre scolaire et aux perceptions des familles vis-à-vis des études »⁹.

Une étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) datant de 2021 indique que pour les jeunes, « à caractéristiques sociodémographiques comparables (même sexe, même configuration familiale, même profession et diplôme des parents), résider dans le rural éloigné a un impact négatif sur le fait d'aller en voie générale et technologique comparativement à ceux qui habitent dans l'urbain très dense¹⁰ ». À plus long terme, les trajectoires d'insertion socioprofessionnelle sont aussi impactées par les territoires. **Les jeunes qui font le « choix » de rester en milieu rural occupent généralement plus tôt un emploi¹¹, ont des niveaux de revenus plus faibles et connaissent davantage d'épisodes de chômage prolongés comparativement aux moyennes nationales.**

Les habitants des territoires ruraux sont également confrontés à d'importantes difficultés en matière d'accès aux services de proximité. Ces difficultés sont particulièrement prononcées sur le plan de la santé, que ce soit au niveau de l'offre en médecine générale ou dans d'autres spécialités¹².

Par ailleurs, l'offre de transports en commun est moins abondante en milieu rural qu'en milieu urbain, réduisant la mobilité des jeunes ruraux, et de fait leur autonomisation¹³.

L'accès à un logement autonome suite au départ du domicile familial est également plus tardif. Ainsi, parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans, 95 % des jeunes ruraux vivent au domicile de leurs parents, soit 10 points de pourcentage de plus que les jeunes urbains. Cet écart entre jeunes urbains et ruraux s'accroît également avec l'âge : ainsi, parmi les 20-24 ans, 58 % des jeunes ruraux sont toujours dans une situation de cohabitation au domicile familial contre 44 % des jeunes en milieu urbain¹⁴. L'offre de logement au niveau local est souvent peu adaptée aux besoins des jeunes, avec un manque de logements de petite surface ou des logements situés loin de l'aire d'attraction des villes de proximité¹⁵.

⁹ Duquet-Métayer C., Monso O., 2019, « Une typologie des communes pour décrire le système éducatif », *Note d'Information DEPP-MENJ*, n° 19.35.

¹⁰ Pirus C., 2021, « Le parcours et les aspirations des élèves selon les territoires. Des choix différenciés en milieu rural ? », *Éducation & formations*, n° 102, p. 333-366.

¹¹ Pinel L., 2020, « Études, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ? », *DREES Études et Résultats*, n° 1155 [\[en ligne\]](#)

¹² Cour des Comptes, 2019, « L'accès aux services publics dans les territoires ruraux. Enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale. Mars 2019 », Rapport de la Cour des Comptes, p. 55 [\[en ligne\]](#).

¹³ Assouly F., Berlioux S., Delage V., 2024, *Jeunesse et mobilité : la fracture rurale*, Étude, Institut Terram.

¹⁴ Brutel C., 2019, « Qui sont les jeunes ruraux ? Caractéristiques sociodémographiques », Fiches repères, INJEP, [\[en ligne\]](#)

¹⁵ Gambino M., Escaffre F., Gales J., 2023, « Le logement des jeunes ruraux en question. Le cas des politiques locales de l'habitat dans le Lot », *Études rurales*, n° 212, p 44-65 [\[en ligne\]](#).

Plusieurs politiques publiques ont tenté ces dernières années de répondre à ces enjeux en matière d'égalité des chances et d'accès aux droits. Différents programmes ont porté une attention à la jeunesse rurale comme les contrats de ruralité en 2016¹⁶ ou encore le Programme d'investissement d'avenir (PIA)¹⁷ et notamment ses appels à projets « Boussole des jeunes »¹⁸ et « Projets innovants en faveur de la jeunesse »¹⁹. Le programme des Territoires éducatifs ruraux²⁰ vise également à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives ainsi qu'à développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes. Plus récemment, le plan France Ruralités, annoncé en 2023²¹ prévoit des mesures à destination des jeunes. Néanmoins, les différentes études menées au niveau national mettent en évidence des difficultés encore majeures pour les jeunes ruraux comparativement aux jeunes urbains.

Le contexte de l'appel à projets

Fort de ces constats, Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, piloté par l'INJEP au sein du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, a souhaité proposer aux acteurs des territoires de déployer des expérimentations destinées aux jeunes ruraux.

L'appel à projets (AAP) « Jeunes en milieu rural », publié en 2019, entendait ainsi promouvoir une démarche expérimentale visant à construire une représentation positive de la jeunesse en l'associant à la définition des politiques la concernant, à offrir des opportunités professionnelles par la création d'activités et enfin à favoriser l'accès des jeunes à la prévention (santé sexuelle, conduites à risque...) et à l'offre de soins (en ciblant particulièrement des jeunes femmes les plus isolées socialement et/ou géographiquement).

Le présent rapport rend compte de la mise en œuvre des dix expérimentations issues de cet appel à projets, et tire des enseignements transversaux de leur évaluation.

¹⁶ Les contrats de ruralité doivent permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales, opérateurs ou même associations) autour d'un projet de territoire. Ils ont pour objectif de coordonner les moyens techniques, humains et financier afin d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire. Ils représentent un soutien de 216 millions d'euros par an.

¹⁷ Initiés en 2010, les programmes d'investissement d'avenir (PIA), sont des programmes de l'État pilotés par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Ils ont été mis en place pour financer des investissements innovants susceptibles d'avoir un impact positif sur le potentiel de croissance économique et sur le niveau de l'emploi en France. L'ensemble des PIA mobilise 77 milliards d'euros.

¹⁸ La Boussole des jeunes, déployée par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) depuis 2017 est un service numérique en cours de déploiement, à destination des 15-30 ans. Ce service permet de recenser et expliciter les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire bien spécifique (communautés de communes, voire département) et de faciliter la mise en relation avec le bon professionnel. Actuellement mis en place dans plus d'une quarantaine de territoires et dans cinq thématiques, la « Boussole » ambitionne d'investir chaque année de nouveaux territoires et de nouvelles thématiques [\[en ligne\]](#).

¹⁹ En 2014, le Secrétariat général pour l'Investissement (SGPI) a chargé l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) de mettre en œuvre le Programme d'investissements d'avenir (PIA) « Projets innovants en faveur de la jeunesse ». Sept projets sur 16 mis en œuvre dans le cadre de cet appel à projets ont été déployés en milieu rural. Voir « Carnet de l'innovation. Innover en faveur de la jeunesse par le Programme d'investissements d'avenir » [\[en ligne\]](#).

²⁰ Le programme des Territoires éducatifs ruraux est porté par le ministère de l'éducation nationale dans 23 territoires pilotes depuis 2021 [\[en ligne\]](#).

²¹ S'inscrivant dans la continuité de l'Agenda rural lancé en 2019, il vise à accompagner les collectivités pour mener à bien leurs projets de développement et répondre à leurs problématiques quotidiennes, aussi bien à travers une aide à l'ingénierie de projets que grâce à différentes mesures concrètes. Concernant la jeunesse, France ruralité évoque cinq mesures phare : la labellisation de 3 000 places supplémentaires en internat d'excellence ; la mise en place de 66 campus connectés en milieu rural ; l'ouverture des Cordées de la réussite à 30 000 jeunes ruraux en 2022 ; des mesures pour favoriser l'accueil de jeunes en service civique sur le territoire ou encore l'installation systématique d'un relais Info jeunes dans des maisons ou espaces France services afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours en leur apportant une information individualisée et simplifiée.

Les dix expérimentations soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Dix projets ont été retenus par un jury composé d'experts, de représentants administratifs et institutionnels²² animé par l'INJEP. Les expérimentations ont été financées par le FEJ pour une durée de trois ans et pour une **enveloppe globale de 1,5 million d'euros** (comprenant les participations financières pour les projets retenus ainsi que leur évaluation).

Elles ont débuté au 1^{er} juillet 2020 et ont pris fin entre juin et décembre 2023 (selon les projets). Six projets sont portés par des réseaux ou fédérations nationales ou régionales d'association, un projet par une association locale, deux projets par des structures d'animation locales (MJC et centre socioculturel) et un dernier par une collectivité territoriale. **Sept projets visent à accompagner la création d'activités professionnelles, culturelles ou sociales par les jeunes dans les territoires ruraux.** Les porteurs de projets développent différentes modalités d'actions pour y parvenir : accompagnement par des animateurs dédiés, réseaux d'acteurs et d'élus mobilisés autour de l'activité créée, intervenants experts sur les domaines concernés... Ces derniers accompagnent les jeunes dans la mise en œuvre d'activités menées individuellement ou collectivement qui relèvent de projets professionnels, culturels ou sociaux ou encore d'activités de loisirs. Ils ont donné lieu à la mise en œuvre de dispositifs variés : deux pépinières d'initiatives (projet « AJIR »), cinq campus ruraux²³ (projet « Un réseau régional de Campus ruraux de projets »), une coopérative jeunesse de services²⁴ (projet « Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine »), l'animation de quatre fabriques²⁵ du monde rural (projet « Rêves d'installation »), le développement d'un tiers-lieu²⁶ (projet « Labo jeunesse, un escape game Uchronia ») ou encore l'animation d'ateliers de découverte des métiers (projet « Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural »).

Trois projets visent principalement à favoriser l'accès des jeunes aux droits et aux services de proximité. Les deux premiers projets « En route vers la santé » et « Lieu mobile » présentent la particularité de développer des démarches d'« aller vers »²⁷ reposant sur des véhicules (un camion et un bus) afin d'identifier et d'accompagner les jeunes dans leurs démarches d'accès aux droits et aux services de

²² Le jury était composé de quatorze professionnels aux profils complémentaires : des chercheurs ainsi que des représentants de plusieurs administrations et institutions impliquées dans les politiques jeunesse : Conseil économique, social et environnemental (CESE), Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Assemblée des départements de France.

²³ Selon le rapport du CESE il s'agit d'espaces dédiés à l'innovation et à la conduite de projets, visant à permettre et à dynamiser les projets dédiés à la création d'activités économiques, sociales, culturelles et/ou de projets citoyens ; Even D., Coly B., *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, CESE, janvier 2017, p. 26 [\[en ligne\]](#).

²⁴ Le temps d'un été, un groupe de jeunes 12 à 15 crée une entreprise coopérative et la fait vivre. Accompagnés d'animateurs et soutenus par un collectif d'acteurs du territoire, les coopérateurs définissent ensemble différents services ou produits qu'ils proposent aux habitants et aux entreprises environnantes. Ils développent leur activité jusqu'à se rémunérer sur son résultat.

²⁵ L'État en lien avec France Tiers lieux a lancé en avril 2020 le dispositif « Fabriques de territoires ». Doté de 45 millions d'euros, il a permis de sélectionner 300 fabriques entre 2020 et 2021, lesquelles sont réparties entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les territoires ruraux. L'État les soutient pour trois ans, à hauteur de 50 000 euros par an pour leurs dépenses de fonctionnement, e temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique [\[en ligne\]](#).

²⁶ Les tiers-lieux ont en commun de mutualiser des espaces et des compétences et de réunir un collectif citoyen engagé, favorisant la coopération pour répondre aux enjeux de leur territoire. « Ce sont des lieux du faire ensemble : des leviers d'innovation grâce aux espaces partagés qu'ils offrent, des lieux de rencontres et de partage qui encouragent aux collaborations et aux projets collectifs ». France Tiers Lieux [\[en ligne\]](#)

²⁷ La note de cadrage de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté définit l'aller-vers comme « une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription, d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée [...] et les acteurs à se situer dans une pratique proactive, pour entrer en relation avec ces publics » [\[en ligne\]](#).

proximité. « En route vers la santé » souhaite améliorer l'accès aux droits et aux services en matière de santé mentale, le « Lieu mobile » vise à faciliter la connaissance des ressources à disposition des jeunes (missions locales, structures socio-éducatives, etc.). Le troisième, « Mobicoloc » vise à favoriser l'accès au logement, en développant des solutions de logement abordables financièrement, qui prennent la forme de sous-colocations destinées aux jeunes vivant ou non dans des territoires ruraux.

La démarche évaluative dans le cadre du FEJ

Tous les projets ont été accompagnés par des évaluateurs indépendants durant la durée de l'expérimentation. Les évaluations visent principalement à rendre compte de l'effectivité, de l'efficacité et de l'adéquation des projets aux besoins. Elles visent également à identifier les leviers d'amélioration ainsi que les conditions d'essaimage des projets.

Les neuf²⁸ équipes d'évaluation sélectionnées proviennent de divers champs disciplinaires (sociologie, sciences politiques, économie, etc.) et exercent dans des structures variées (cabinets d'études et laboratoires de recherche). Ce sont principalement des évaluations qualitatives qui sont mobilisées. La méthode privilégiée est celle de l'évaluation *in itinere* qui permet d'observer le dispositif et sa mise en œuvre du point de vue de l'ensemble des acteurs inscrits dans un contexte spécifique²⁹ (choisie dans neuf évaluations sur dix). Quatre équipes d'évaluation³⁰ ont fait le choix de mener une évaluation mixte (soit une évaluation combinant le travail d'enquête qualitatif et quantitatif).

L'analyse transversale des rapports d'évaluation

Le présent rapport s'appuie sur les rapports finaux d'évaluation des dix expérimentations soutenues par le FEJ durant les trois années de déploiement des actions. Il en présente également une analyse transversale dont **l'enjeu est de mettre en perspective les résultats et de retenir les grands enseignements à l'échelle du programme. Le rapport offre ainsi une « montée en généralité » des évaluations.**

Le rapport est structuré en fonction des grands enjeux des projets, la première partie évoque les expérimentations qui visent l'accompagnement des jeunes à la création d'activités (sept projets concernés), la deuxième partie s'appuie sur les expérimentations qui visent à renforcer l'accès aux droits et aux services de proximité (trois projets concernés) ; la troisième partie se penche sur les expérimentations qui ont la particularité de vouloir avoir un effet sur les politiques publiques locales de jeunesse ou *a minima* les réseaux de professionnels œuvrant pour la jeunesse (cinq projets concernés), et ce, quel que soit leur objectif premier (accompagner à la création d'activités ou renforcer l'accès aux droits).

²⁸ L'agence Phare évalue deux projets (« Campus ruraux Grand Est » et « Ajir »), ce qui explique qu'il y ait neuf évaluateurs pour dix projets.

²⁹ Kerivel A., James S., 2018, « L'expérimentation sociale : étapes et méthodes d'évaluation », Fiches repères, INJEP [\[en ligne\]](#).

³⁰ Les équipes d'évaluation ayant mené des évaluations mixtes dans le cadre d'AP-RURAL sont les suivantes : l'unité mixte de recherche TREE Transitions énergétiques et environnementales, le cabinet de conseils PENNEC Études conseils, l'Agence Phare et le cabinet de conseils Sauléa.

2. L'accompagnement à la création d'activités : des effets variés en fonction des profils de jeunes

L'accompagnement à la création d'activités s'est largement développé ces dernières années, y compris sous l'impulsion de politiques nationales qui ont invité à créer des campus ruraux³¹ ou des « tiers-lieux »³² en territoires ruraux. Ces derniers se présentent comme des formes alternatives à l'accompagnement à la création d'activités « plus classique » et centrée sur les entreprises³³. Ils viennent également compléter l'offre des missions locales, qui, bien que développant souvent une dimension d'appui à la création d'activités, disposent néanmoins de moins de temps et de ressources pour aider les jeunes sur ces dimensions étant donné la variété de leurs missions et le nombre important de jeunes suivis.

Sept projets s'inscrivent dans cette dynamique et visent à soutenir la création d'activités sociales, culturelles et professionnelles par les jeunes. Ils s'adressent à des classes d'âge étendues, allant de 14 à 30 ans, voire 35 ans pour une minorité de participants. Ils prennent la forme de dispositifs variés (campus ruraux, tiers lieux, ateliers...). Les accompagnements proposés autour de la création d'activités sont aussi l'occasion d'avoir des temps d'échanges privilégiés avec les jeunes. Les activités professionnelles soutenues dans le cadre des projets sont par exemple le développement d'une entreprise de community management, d'une activité de sculpture sur bois, ou d'un tiers-lieu maison de santé ; les projets culturels, sociaux ou de loisirs ont pu prendre la forme, entre autres, d'accompagnement à la création de ciné-débats, d'évènements festifs, de repas réguliers entre jeunes, de soirées jeux de société, de soutien aux départs en vacances, ou encore, de création d'un bike park, de réalisation d'émissions radio mensuelles ou enfin d'enregistrement d'un album de rap.

Les effets de ces expérimentations diffèrent en fonction des profils des jeunes et de leurs besoins ainsi que du type d'accompagnement mis en œuvre. De manière générale, les évaluations ont montré trois types d'effets majeurs pour les expérimentations concernées : **une sortie de l'isolement** pour les jeunes accompagnés sur le long terme, **une meilleure connaissance des ressources locales** : économiques, associatives ou sociales utiles au développement de leur activité et, dans certains cas, **une montée en compétences sur l'ingénierie de projets**.

Les effets en matière d'insertion socioprofessionnelle dans les territoires sont quant à eux plus modérés et concernent principalement les jeunes aux capitaux scolaires et économiques les

³¹ Pour favoriser le renforcement de « la place des jeunes dans les territoires ruraux », le CESE énonce plusieurs préconisations dont la mise en place au sein de chaque bassin de vie d'une démarche de « Campus ruraux de projets » dédiée à l'accompagnement des jeunes dans leurs projets ; Selon le rapport du CESE, il s'agit d'espaces dédiés à l'innovation et à la conduite de projets, visant à permettre et à dynamiser les projets dédiés à la création d'activités économiques, sociales, culturelles et/ou de projets citoyens p26 ; Even D., Coly B., 2017, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, Paris, CESE/Les Avis du CESE [\[en ligne\]](#).

³² Depuis 2020, le Gouvernement a fait du développement des tiers-lieux une priorité à travers le plan de relance, lancé en 2020 par l'ANCT, le programme Nouveaux lieux, Nouveaux liens qui s'inscrit dans cette volonté et vise à créer une dynamique nationale de transformation de l'activité dans les territoires. Il a pour objectif de favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux, de donner les moyens à ces derniers de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires, de faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux et d'impliquer des partenaires publics et privés en proposant un cadre d'intervention et des outils mutualisés [\[en ligne\]](#).

³³ Comme par exemple le réseau « BGE (boutiques de gestion) Appui aux entrepreneurs » [\[en ligne\]](#). La boutique de gestion est un organisme public qui vient en aide aux entrepreneurs à travers des formations et conseils dans le cadre de leur projet de création d'entreprise.

plus développés. Enfin, les objectifs en lien avec l'engagement civique ou associatif des jeunes mériteraient souvent une meilleure prise en considération des dispositions à l'engagement (liées entre autres au niveau de diplôme, à la situation relative à l'emploi ou au sentiment de légitimité à s'engager), ainsi qu'une plus grande reconnaissance de la pluralité des modalités d'engagement des jeunes.

Une réelle plus-value pour connaître et toucher un public éloigné des structures et pour rompre l'isolement

Pour les jeunes aux situations les plus précaires, **l'accompagnement mis en place autour de la création d'activités offre une porte d'entrée efficace et non stigmatisante pour un accompagnement social plus large. Les projets se présentent comme l'occasion d'aborder de manière indirecte et personnalisée des problématiques sociales et d'insertion socioprofessionnelle.**

Les modalités d'accompagnement mises en œuvre dans la majorité des projets sont caractérisées par une grande « proximité » avec les jeunes : connaissance de l'ensemble de leurs problématiques, échanges informels, horizontalité des rapports, sollicitation libre des professionnels par les jeunes (pas de prise de rendez-vous) sur divers sujets... Pour les jeunes qui en émettent le souhait, l'accompagnement peut consister en un suivi de diverses démarches : professionnelles (appui à la rédaction de curriculum vitae, lettre de motivation, recherche d'offres d'emploi ou de stages, dépôt de candidatures, etc.), scolaires, sociales (accompagnements aux démarches administratives, orientation vers des structures adaptées, etc.) ou encore médicales (prise de rendez-vous médicaux entre autres). L'accompagnement représente alors un « **guichet unique personnalisé** » qui permet aux accompagnateurs, une fois la relation de confiance instaurée d'engager un suivi social plus approfondi et éventuellement d'orienter les jeunes vers de nouveaux soutiens.

De plus, par les actions collectives proposées par une partie des projets (« Campus ruraux », « Labo jeunesse », « Je chemine »), les jeunes sont intégrés à un collectif, permettant à certains de rompre l'isolement en s'investissant dans un projet commun.

Une montée en compétences des jeunes sur l'ingénierie de projet, tributaire des connaissances et réseaux des professionnels

Les évaluateurs observent une connaissance renforcée des ressources locales pour une majorité de jeunes. En effet, les projets d'accompagnement à la création d'activités (de nature économique, culturelle ou sociale ou encore relevant des loisirs) permettent de communiquer sur les ressources du territoire (structures d'accompagnement spécialisées, associations investies sur des thématiques comparables, aides à mobiliser, etc.).

Les projets sont également l'occasion d'aborder avec les jeunes de façon très concrète les prérequis de la mise en œuvre de projets : planification des tâches, gestion d'un budget, recherche de financements, accompagnement sur des points juridiques ou « techniques » relatifs au montage du projet (choix d'une forme juridique pour le projet, dépôt des statuts associatifs).

Ces prérequis sont néanmoins abordés de façon plus ou moins approfondie en fonction des compétences des accompagnateurs. Les évaluateurs notent un manque de structuration de l'accompagnement pour une partie importante des projets évalués, les étapes indispensables à la création d'activités ne sont pas toujours maîtrisées par les professionnels, ce qui entraîne des accompagnements assez variables en fonction des connaissances de chacun.

La montée en compétences en matière d'ingénierie de projets et la mobilisation des ressources locales semblent bien souvent tributaires des compétences, connaissances et réseaux de chaque professionnel.

Les projets manquent ainsi pour la plupart de pratiques d'accompagnement plus structurées, aux objectifs clairs et partagés par l'ensemble des équipes professionnelles.

Des effets incertains sur l'insertion socioprofessionnelle

Si l'accompagnement à la création d'activités est parfois présenté comme un moyen de s'insérer professionnellement sur le territoire, cela n'a pas pu être démontré à large échelle. En effet, seuls certains jeunes ont pu développer un projet permettant de leur garantir un revenu.

Il semble que les projets les plus prometteurs économiquement soient généralement le fait de jeunes les plus outillés initialement. La dimension relative au développement économique des accompagnements semble davantage se faire au bénéfice des jeunes au capital social, scolaire, et économique le plus développé qui se saisissent des réseaux proposés comme de coups de main bienvenus, mais généralement non décisifs³⁴.

Dans certains projets, la mise en relation avec des acteurs clés de leur soutien (élus, spécialistes du domaine, potentiels clients, etc.) a été décisive. **Néanmoins, de même que pour l'identification des ressources locales, la mise en réseau a été assez variable en fonction des réseaux et connaissances propres aux accompagnateurs.**

Enfin, la formation des professionnels n'était pas toujours suffisante pour accompagner les jeunes à développer des activités de nature économique (y compris relevant de l'économie sociale et solidaire) rappelant la nécessité d'anticiper les compétences nécessaires et/ou les partenariats indispensables à l'accompagnement des jeunes sur ces dimensions.

Pour être en mesure d'accompagner des activités de différentes natures, il apparaît que la plupart des projets nécessitent la structuration de partenariats et de réseaux solides et diversifiés non seulement à l'échelle des professionnels, mais aussi à celle des associations et/ou des collectivités.

Reconsidérer les différentes modalités d'engagement des jeunes pour mieux les accompagner

Différents niveaux d'engagement sont repérables dans les objectifs énoncés par les projets. Le premier niveau renvoie à l'engagement dans un collectif autour d'un projet commun, le second à un engagement sur le territoire *via* la création d'activités (sociales, culturelles, économiques) qui concernent les habitants

³⁴ Agence Phare, 2024. « Rapport final transversal d'évaluation. Expérimentations "Une pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens" et "Un réseau régional de campus ruraux de projets" »

au-delà du groupe de jeunes porteurs, et le troisième à un engagement politique (qui se traduit surtout par une collaboration avec les élus). Ce troisième type d'engagement est quant à lui plus largement abordé dans la partie concernant les effets sur les politiques locales de jeunesse (voir *infra* 5^e partie). Rappelons que ces définitions de l'engagement ne recouvrent pas toute la palette d'engagements possibles des jeunes (et de ce fait présentent le risque de les invisibiliser³⁵).

Les évaluations apportent différents enseignements concernant l'engagement : d'une part **toutes les formes d'engagement ne sont pas valorisées et reconnues** de la même manière par les acteurs locaux, d'autre part, tous **les jeunes ne présentent pas les mêmes dispositions à l'engagement** enfin, **certains projets ont pensé des moyens progressifs pour encourager l'engagement des jeunes**.

Concernant la reconnaissance des différentes formes d'engagement, les élus et les acteurs du territoire ne semblent pas accorder la même valeur symbolique à l'ensemble des projets : « *Les jeunes qui sont incités à présenter leurs projets dans les arènes politiques sont avant tout celles et ceux dont les projets sont très avancés voire aboutis, mais surtout qui disposent déjà de ressources – notamment de capital scolaire (jeunes diplômés) et de capital social (disposant d'un réseau de relation plus conséquent que les autres jeunes accompagnés*³⁶). » En parallèle, les jeunes aux projets moins « élaborés » sont moins valorisés. Par exemple, les projets de loisirs ont tendance à être moins mis en avant que les projets perçus comme susceptibles d'avoir un impact social ou économique sur le territoire, alors qu'ils peuvent participer au développement territorial.

Enfin, les dispositions à s'engager sont diversement distribuées et les projets ne prennent pas toujours en compte cette dimension. **Si l'engagement constitue en milieu rural une ressource sociale importante**, « *l'investissement associatif [permettant] de dépasser symboliquement [la] précarisation*³⁷ », **tous les jeunes ne présentent pas les mêmes dispositions à l'engagement**. Celles-ci semblent dépendre pour beaucoup du niveau de diplôme, de la situation devant l'emploi et du sentiment de légitimité à s'engager. Le Baromètre DJEPVA³⁸ sur la jeunesse précise à ce sujet que les jeunes de 18 à 30 ans les moins engagés bénévolement sont ceux inactifs, avec un niveau de diplôme inférieur au bac³⁹.

Bien qu'ils soient prépondérants, ces facteurs ne semblent pas toujours être identifiés aussi fortement par les porteurs de projets qui ne prévoient pas dans tous les cas des outils adaptés pour encourager l'ensemble des jeunes à s'engager et/ou à créer des activités. Certains projets ont néanmoins anticipé ces difficultés et prévoient un parcours progressif vers l'engagement (allant de projets collectifs encadrés par des accompagnateurs à des projets individuels proposés par les jeunes.)

³⁵ À ce sujet un article de l'INJEP souligne la diversité des modalités d'engagement des jeunes « Les jeunes privilégient de manière croissante les formes d'engagement protestataires et non affiliées à un groupe, telles que le boycott, l'occupation de lieux ou encore la signature d'une pétition en ligne. Les jeunes les plus actifs dans le bénévolat sont aussi les plus engagés dans les autres formes de participation à la vie publique, comme les manifestations, les grèves ou les sit-in (Guisse, Hoibian, 2015). Ils sont aussi plus présents sur Internet pour s'informer sur les sujets d'actualité, exprimer leurs opinions ou signer des pétitions en ligne. » Guisse N., Hoibian S., Labadie F., Timoteo J., 2016, « L'engagement des jeunes : une majorité impliquée, une minorité en retrait », *Jeunesses études et synthèses*, n° 36 [\[en ligne\]](#).

³⁶ Agence Phare, 2024, *op. cit.*, p. 97.

³⁷ Renahy N., 2010, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte.

³⁸ Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

³⁹ Hoibian S., Müller J., Gruber N., Millot C. (CREDOC), 2022, *Moral, état d'esprit et engagement citoyen des jeunes en 2022. Baromètre DJEPVA sur la jeunesse*, INJEP, Notes & rapports.

3. Services itinérants : une meilleure connaissance des droits et des services par les jeunes mais une utilité encore limitée de ces derniers

Dans la perspective d'aller à la rencontre des jeunes, de les informer sur leurs droits et les services de proximité, les projets « En route vers la santé » et le « Lieu mobile » ont fait le choix de proposer une offre itinérante à un public âgé de 6 à 30 ans. À partir d'un véhicule (un camion pour le « Lieu mobile » et un bus pour « En route vers la santé »), ils proposent des prises en charge médicales, accompagnent les jeunes dans leurs démarches administratives, les informent de l'offre locale ou facilitent leur orientation vers des ressources adaptées.

Une des principales conclusions de l'analyse transversale des évaluations de ces deux projets est qu'ils ont globalement contribué à mieux faire connaître aux jeunes l'offre territoriale en termes de services de proximité et/ou de structures à solliciter pour faire valoir leurs droits. Néanmoins cette connaissance de l'offre territoriale ne garantit pas une mobilisation effective des services par les jeunes, qui requièrent souvent une médiation plus approfondie.

Une première sensibilisation qui n'est pas forcément suivie d'un recours effectif aux droits et services

Le recours au dispositif mobile a facilité la rencontre des publics scolaires et a permis de toucher des jeunes plus « isolés » sur le territoire et éloignés des structures d'accueil. Le projet « En route vers la santé » a joué **un rôle « d'informateur »** auprès des jeunes sur des questions spécifiques de santé généraliste⁴⁰ et mentale, quand le projet « Lieu mobile » a adopté une figure de **« relais généraliste »** concernant les services et dispositifs destinés à la jeunesse. **La souplesse des dispositifs** a permis de combiner plusieurs formes d'intervention et d'accueil du public. Les véhicules ont pu devenir des points d'information, des lieux de consultation individuelle (par une psychologue ou une travailleuse sociale ou encore des espaces de rencontre⁴¹), ou encore le support d'actions de prévention et de promotion de la santé (notamment sur la thématique des addictions et des conduites à risque). Au-delà du matériel mobilisé, les équipes de professionnels portent une attention singulière à la nature du lien noué avec les jeunes rencontrés et s'inscrivent dans des relations personnalisées et adaptées selon les besoins et les pratiques des jeunes, contribuant à faire émerger une relation de confiance⁴².

Néanmoins, cette première sensibilisation n'est pas forcément suivie d'une mobilisation effective des services vers lesquels ils orientent les jeunes. Malgré les efforts engagés pour faciliter l'accès aux droits, certains freins persistent pour que les jeunes identifiés dans les démarches d'« aller vers » s'engagent effectivement dans la mobilisation de droits ou de services de proximité.

⁴⁰ La santé généraliste renvoie à la médecine généraliste, une discipline médicale qui prodigue des soins de santé primaires et continus. Elle adopte une approche holistique de la santé et ne se concentre pas sur un seul aspect de la santé.

⁴¹ Le camion a par exemple été mobilisé pour se rendre dans des skate park de l'agglomération de Morlaix Communauté ou lors d'événements tels que le Festifoot ou le Panorama-festival techno.

⁴² Dubois V., 2010, « Politiques au guichet, politique du guichet », in Borraz O., Guiraudon V. (dir.), *Politiques publiques 2. Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po [\[en ligne\]](#).

Le projet du « **Lieu mobile** » visait plutôt à **informer les jeunes sur les possibilités** de mobiliser certains droits et/ou services et à les aider à identifier les acteurs vers lesquels se tourner **sans nécessairement les accompagner vers ces structures. Le travail de médiation des publics reçus par les équipes de ce projet vers d'autres établissements (par l'orientation personnalisée vers un autre professionnel par exemple) n'a pas été systématique pour l'ensemble des jeunes.** Dans le cadre d'« En route vers la santé », si les interventions collectives au sein des établissements scolaires devaient constituer des leviers importants pour inciter les jeunes à solliciter l'équipe du bus pour un suivi individuel, un relais familial a souvent été nécessaire pour inscrire les jeunes dans des démarches de plus long terme.

Ainsi, il s'avère indispensable en fonction de l'âge des jeunes et des sujets traités de penser la place des intermédiaires ainsi que la médiation concrète vers d'autres structures (accompagnement individualisé d'un jeune par un professionnel ou un tiers de confiance vers un autre professionnel) afin de rendre effective la mobilisation des services. Les évaluateurs mettent également en lumière la question du ciblage des publics. Il paraît en effet essentiel de se demander quels sont les jeunes à cibler précisément par ces démarches et quels sont les secteurs géographiques à couvrir en priorité en fonction des objectifs du projet⁴³.

Des projets qui pallient parfois le déficit d'offre locale

Les dispositifs centrés sur la facilitation de l'accès aux services de proximité et aux droits des jeunes ruraux ont pour ambition de s'inscrire dans le maillage territorial existant. Or, la réorientation a pu se heurter à des problèmes structurels en matière d'offre locale de soins sur les territoires des expérimentations : les possibilités effectives de prise en charge en matière de nombre de professionnels, de disponibilité ou encore de lieux de prise en charge sont parfois réduites, notamment en lien avec à la santé⁴⁴.

Lorsque l'offre territoriale en matière de droits et de services de proximité s'avère insuffisante, ces projets peuvent venir se substituer aux dispositifs de droit commun. Ils sont mobilisés à « défaut » d'une offre plus complète. Dans le projet « En route vers la santé », certains bénéficiaires auraient dû être orientés vers une offre de soins spécialisés. Toutefois, en l'absence de telles structures et/ou face aux délais de prise en charge importants⁴⁵ cette réorientation n'a pu se faire. Cela vient soulever la question de la soutenabilité du projet et de son objectif principal : initialement conçu comme un échelon complémentaire au système local de prise en charge de la santé mentale, le dispositif mis en place vient aussi pallier une offre locale médico-psychologique qui s'est parfois avérée insuffisante, pénalisant les réorientations.

⁴³ Janvier R., 2023, « L'aller-vers » en travail social. Une mutation des pratiques et des organisations, Nîmes, Champ social.

⁴⁴ Association des maires ruraux de France, 2023, « Le recours aux soins hospitaliers. Novembre 2023 », *Études sur la santé en milieu rural*, n°3 [\[en ligne\]](#) ; Cour des Comptes, 2019, « L'accès aux services publics dans les territoires ruraux. Enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale. Mars 2019 », Rapport de la Cour des Comptes, p. 55 [\[en ligne\]](#)

⁴⁵ Le délai moyen avant d'obtenir une place dans un centre médico-psychologique (CMP) étant d'environ six mois dans le territoire de la communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

4. Quels effets d'entraînement des projets sur les politiques locales de jeunesse ?

Cinq des projets retenus – qu'ils visent à renforcer l'accès aux droits ou à accompagner à la création d'activités –, évoquent l'objectif d'avoir un effet sur les politiques de jeunesse au niveau local ou a minima sur les réseaux d'acteurs éducatifs, sociaux et économiques de proximité⁴⁶. Ils ambitionnent d'agir sur un ou plusieurs leviers pour faire évoluer les politiques locales : la connaissance et la prise en considération de la variété des besoins des jeunes, l'offre territoriale à destination des jeunes, la transversalité des prises en charge ainsi que la mise en œuvre d'instances de participation.

À leur échelle, les projets ont, pour certains, pu engager des dynamiques modérées en matière de partenariats et de concertation entre professionnels, et entre professionnels et élus. Ils ont parfois été une opportunité pour mener des diagnostics sur la situation des jeunes et ainsi révéler des enjeux et des besoins à leurs sujets, ou encore pour initier des approches intersectorielles⁴⁷.

Il a été plus complexe de mobiliser l'ensemble des élus ou d'induire un changement des pratiques partenariales locales en profondeur, ceci pouvant s'expliquer en partie par le temps contraint de l'expérimentation.

Par ailleurs, les jeunes semblent n'avoir été que peu intégrés à la réflexion stratégique sur les projets et n'ont pas toujours été consultés pour améliorer les actions en cours de projet. Certains projets ont néanmoins été l'occasion d'engager des dialogues entre élus et jeunes.

Des projets qui peuvent initier, à une échelle restreinte, un travail intersectoriel autour de la jeunesse

Parce qu'ils tentent de proposer une approche globale des besoins des jeunes, plusieurs projets (« En route vers la santé », « Le lieu mobile », « Campus ruraux », « Labo jeunesse » et « AJIR - Pépinière d'initiatives ») constituent un support de coopération entre une partie des acteurs locaux.

Les équipes, dont le référentiel professionnel relevait principalement de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle, ont pu faire appel à d'autres compétences (relevant du domaine du médico-social ou du développement d'activités économiques par exemple), pour faire face à des situations complexes. Ils ont par ailleurs, pu organiser des temps de rencontre entre partenaires (réunions d'information, permanences collectives, comités de pilotage) qui ont permis d'entretenir le réseau partenarial et la consolidation d'éléments de langage communs.

À l'échelle des projets, des approches intersectorielles ont ainsi pu être initiées et se sont souvent avérées positives pour les jeunes. Néanmoins, ces projets ne semblent pas faire apparaître de réels effets leviers pour une collaboration plus durable et étendue entre les différents acteurs jeunesse.

⁴⁶ « En route vers la santé », « Labo jeunesse », « Pépinières d'initiatives », « Campus ruraux » et « Le lieu mobile »

⁴⁷ « La politique intersectorielle désigne le fait, pour différents acteurs sectoriels (éducation, insertion, citoyenneté/ engagement, etc.), de mettre en commun leurs ressources (humaines, logistiques et financières) et de collaborer autour de la construction de projets et/ou d'actions en direction d'un public donné. » (Parisse J., 2019, « Réforme territoriale et réorganisation de l'État : quels enjeux pour les politiques de jeunesse ? », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 21 [en ligne](#)).

Les équipes d'évaluateurs notent différents facteurs qui ont entravé le potentiel des expérimentations à créer des politiques de jeunesse concertées et participatives : l'absence de volonté politique marquée de la part des collectivités locales (communes et intercommunalités) ; le « manque d'espaces de coordination des acteurs nécessaires pour accroître l'interconnaissance et les capacités de coopération⁴⁸ » ; une association des élus aux projets qui est restée ponctuelle ; des partenariats qui sont restés informels la plupart du temps ainsi qu'une « faible intégration de la parole des jeunes dans l'expérimentation⁴⁹ ».

Des modalités d'échanges entre jeunes et élus à approfondir

Trois projets⁵⁰ ont initié différentes modalités d'échanges entre jeunes et élus à l'échelle locale et départementale. Les évaluateurs notent néanmoins un temps long de mise en place de ces instances et, dans certains cas, une difficulté à transformer les constats partagés en mesures concrètes à destination des jeunes.

Plusieurs modalités d'actions ont été mobilisées : les porteurs du « Labo jeunesse » ont souhaité interpeller des élus et sensibiliser les agents des collectivités locales par l'organisation de rencontres entre jeunes et élus ainsi que des visites du tiers-lieu. Les professionnels du projet « AJIR - Pépinières d'initiatives » ont testé des temps d'échanges entre élus et jeunes au niveau local, mais aussi à un échelon plus large *via* un « tremplin départemental »⁵¹.

Plusieurs points positifs sont notés concernant les Pépinières d'initiatives : la préparation des jeunes en amont ; le ciblage des acteurs et élus invités en fonction des besoins des différents projets ; le caractère « formel » de l'évènement, permettant aux jeunes de réunir autour de leur table certains acteurs parfois difficilement accessibles ; des échanges axés sur les projets des jeunes ; la médiation des échanges par des personnes chargées d'assurer l'égalité du temps de parole entre jeunes et professionnels.

Néanmoins, l'évaluateur constate un manque de formalisation des objectifs qui nuit à l'appropriation de ces temps par les élus et les jeunes, lesquels peinaient parfois à comprendre le but de ces échanges (faire connaître le projet, obtenir un soutien financier, une visibilité sur le territoire ?) ainsi que l'identification de la suite à leur donner.

De manière générale, pour faciliter la mise en œuvre des projets et plus largement de politiques de jeunesse intégrées⁵² localement, les évaluateurs identifient plusieurs prérequis : une volonté politique marquée, une association pérenne des élus aux projets mis en œuvre, des partenariats consolidés (y compris formellement *via* des conventions entre structures), le développement d'une

⁴⁸ Rapport final d'évaluation. Expérimentation « Le Parallèle : tiers-lieu jeunesse à Redon. » Coop'Eschemm Juillet 2023 Synthèse, p. 12.

⁴⁹ Agence Phare, 2024. *op. cit.*, p 107.

⁵⁰ « Campus ruraux », « Labo jeunesse » et « AJIR - Pépinière d'initiatives »

⁵¹ L'évènement a été organisé en mars 2023 réunissant des jeunes porteurs de projets collectifs et des acteurs du territoire (professionnels de jeunesse, acteurs économiques et associatifs, élus, etc.) au sein du conseil départemental d'Ariège.

⁵² Jordan Parisse propose une définition de la notion de politique intégrée : « Élaborée au sein des réseaux d'expertise européens, cette notion désigne des politiques publiques construites de manière coordonnée entre différents secteurs d'action publique (éducation, emploi, santé, logement, loisirs, etc.), ainsi qu'entre des acteurs de natures diverses (institutions publiques, organisations de la société civile, entreprises), dans lesquels les jeunes sont directement impliqués dans leur processus d'élaboration » (in Abadie F., (coord.), 2019, *Politiques intégrées de jeunesse : une action publique renouvelée ?*, Paris, INJEP, coll. « Cahiers de l'action », n° 54, p. 15 [\[en ligne\]](#).

culture et de référentiels communs⁵³ entre professionnels, et enfin une forte intégration des jeunes dès la conception des projets et des politiques locales.

5. Deux difficultés communes : diversifier le public, renforcer les compétences et les moyens des « accompagnateurs »

Les projets ont rencontré des problèmes spécifiques, néanmoins deux difficultés communes majeures semblent caractériser la majorité d'entre eux : une difficulté à diversifier leur public ou à toucher le public initialement visé, ainsi qu'un manque d'anticipation des compétences et/ou des moyens requis pour l'accompagnement des jeunes.

Une difficulté à diversifier les publics

Les effectifs des publics ciblés d'un projet à l'autre sont très variables en fonction des objectifs de ces derniers et des modalités de mise en œuvre. De manière générale, les projets qui visaient en premier lieu à informer (*via* des ateliers, des permanences, des interventions collectives, des formations ou des dispositifs mobiles, etc.) ont touché des publics beaucoup plus importants (entre 1 000⁵⁴ et 3 000 jeunes en fonction des projets), tandis que les projets qui visaient à accompagner à la création d'activités requérant des suivis de plus long terme ont touché des publics plus restreints (entre 70 et 165 jeunes).

Les objectifs des projets étaient assez variés en termes de profils de jeunes ciblés initialement (certains projets mettaient plus l'accent sur des publics de jeunes adultes ou encore sur des publics en situation de précarité). Néanmoins, les évaluations relèvent pour la majorité des projets une difficulté à diversifier le public ou à toucher le public initialement visé.

Dans le cadre des deux services itinérants, « En route vers la santé » (2 171 jeunes touchés) et « Lieu mobile » (3 050 jeunes touchés), il apparaît que ce sont principalement des jeunes scolaires qui ont bénéficié des actions. En effet, ces dispositifs mobiles ont davantage formé de partenariats avec les établissements scolaires du secondaire et ont régulièrement siégé sur ces sites. De même pour AZIA (1 560 jeunes touchés), il semble que le public touché n'a pas été celui qui était visé en priorité par l'association. Les réponses au questionnaire de l'évaluateur révèlent en effet que la moitié des participants aux actions de l'association déclarant connaître AZIA ont moins de 16 ans, bien que leur public cible ait été les 16-24 ans.

Cette surreprésentation de publics scolaires s'explique en partie par le choix de réaliser les interventions collectives majoritairement dans les établissements du secondaire, ce qui témoigne pour certains de leur difficulté à tisser des partenariats plus diversifiés.

Pour les campus ruraux (80 jeunes touchés) et les pépinières d'initiatives (165 jeunes touchés), la première difficulté a été d'atteindre un public qui n'était pas initialement connu des structures porteuses. L'évaluateur indique à ce propos que « les jeunes sont en grande majorité issus des cercles sociaux

⁵³ LÉRIS, 2023, « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "En route vers la Santé" », octobre 2023 ; JEUDEV, 2022, « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Uchronia" », avril 2022.

⁵⁴ Les chiffres de publics touchés sont issus des rapports des évaluateurs et les profils des publics touchés sont également présentés dans les fiches expérimentations de manière plus détaillée.

proches des animateurs (structures porteuses de l'expérimentation ou autres structures jeunesse). Néanmoins, des tentatives « d'aller vers », ainsi que l'établissement de partenariats avec des structures accompagnant les jeunes (issus notamment du champ de l'insertion socioprofessionnelle) ont permis, principalement en Ariège, de diversifier les publics. »⁵⁵

Malgré ces difficultés, il est important de souligner qu'une partie des projets a œuvré à apporter des réponses à des publics en situation de forte précarité. « Je chemine, tu chemines... » a touché un public en situation de grande fragilité sur le plan socio-économique dans le cadre du déroulement de la coopérative jeunesse de services (mineurs non accompagnés, jeunes en contrat engagement jeune ou situation de décrochage scolaire...). De même pour le « Labo jeunesse » ainsi que pour une partie du public des Campus ruraux, des Pépinières d'initiatives et de Mobicoloc. Si ces publics étaient diversement représentés en fonction des projets, cela témoigne de l'importance que les professionnels ont donnée à un accompagnement personnalisé et attentif aux jeunes les plus précaires.

Un manque d'anticipation des compétences attendues et des moyens requis pour les accompagnateurs, professionnels ou bénévoles

Étant donné la porte d'entrée souvent généraliste des projets, il est attendu des accompagnateurs plusieurs compétences relatives à l'ingénierie de projets sociaux et économiques ainsi qu'à l'accompagnement social.

Corinne Rougerie et Patrice Braconnier dans un article sur les professionnels de la jeunesse en milieu rural⁵⁶ évoquent « le butinage pour faire son miel » pour expliquer qu'en milieu rural les professionnels de jeunesse, devant la diversité des situations des jeunes et la limite des ressources du territoire, sont sans cesse amenés à dépasser leur métier de manière à développer des projets utiles pour leurs jeunes⁵⁷. Ce « dépassement » dans les pratiques d'accompagnement observées, se retrouve au niveau des projets étudiés à travers les multiples casquettes que revêtent les accompagnateurs et l'adaptation dont ils font preuve pour mener à bien leur mission : accompagnement à l'ingénierie de projets, mobilisation de groupes de jeunes, renforcement de réseau, accompagnement social... Autant de dimensions qui demandent des compétences spécifiques.

L'engagement des professionnels et des bénévoles auprès des jeunes et leur constante adaptation et disponibilité présentent néanmoins certains risques que ce soit pour les accompagnateurs (risque d'épuisement professionnel ou de mise en difficulté par la gestion de situation de détresse sociale) ou pour les jeunes (limite d'un accompagnement dont les professionnels ne maîtrisent pas toujours tous les ressorts ou pour lequel ils ne disposent pas du réseau suffisant). De plus, leur formation initiale n'est souvent pas suffisante pour couvrir l'ensemble de ces dimensions.

Afin de faire face à ces difficultés, deux modalités ont été choisies : financer des formations pour les accompagnateurs et/ou renforcer les relais partenariaux. Néanmoins, ces formations ou relais

⁵⁵ Agence Phare, 2024, *op. cit.*

⁵⁶ Rougerie C., Braconnier P., 2021, « Des professionnels de la jeunesse en milieu rural : entre créativité, réactivité et quotidienneté », in *Des professionnels pour les jeunes*, p. 255 à 278 ; cité par COPAS, 2024, « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine" », mars 2024, p. 31.

⁵⁷ *Idem.*

partenariaux n'ont généralement été pensés que dans le courant des expérimentations, arrivant parfois un peu tard au regard des besoins des jeunes accompagnés.

Enfin, les évaluateurs ont mis en exergue un manque d'anticipation par les porteurs de projets concernant les coûts de l'accompagnement global ou encore des dépenses relatives à la mobilisation récurrente des véhicules.

En définitive, alors que la plupart des dispositifs d'accompagnement « classiques » de porteurs de projets se situent surtout à l'échelle départementale⁵⁸ et/ou concernent spécifiquement des projets d'entreprises et un public adulte⁵⁹, les dix projets expérimentés pendant trois ans se présentent comme une opportunité d'accompagner les jeunes de territoires ruraux dans la création d'activités et dans l'accès aux droits. En plus des effets sur les parcours des jeunes, l'accompagnement à la création d'activités peut dynamiser le territoire à petite échelle, au niveau culturel ou social, ou encore renforcer une offre de loisirs parfois peu développée. Ils se présentent également comme des réponses alternatives ou complémentaires aux missions locales, dans la mesure où l'accompagnement proposé par ces dernières est parfois ressenti comme trop formel ou trop restreint par les jeunes concernés, et étant donné la diversité des missions auxquelles elles doivent déjà répondre. De même, les projets de services itinérants sont intéressants pour sensibiliser les jeunes à leurs droits et aux services qu'ils peuvent mobiliser.

L'ensemble des projets requièrent néanmoins, à des degrés divers, une formalisation de l'accompagnement plus marquée (comprenant des objectifs clairs, des pratiques et des méthodes partagées par l'ensemble des professionnels), mais aussi une anticipation des compétences et des formations nécessaires. Il apparaît également que la plupart des projets nécessitent la structuration de partenariats et de réseaux solides et diversifiés non seulement à l'échelle des professionnels, mais aussi à celle des associations/des collectivités porteuses. Un meilleur état des lieux initial visant à identifier plus clairement le public cible, les besoins et les partenaires indispensables permettrait à la plupart des projets d'anticiper ces enjeux.

Enfin, les projets nécessitent une plus grande prise en considération de la parole des jeunes ainsi qu'une meilleure association des élus pour garantir aux jeunes la place qui leur revient dans la conception des projets et des politiques qui leur sont destinées.

⁵⁸ Agence Phare, 2023, « Le soutien de l'État aux tiers-lieux sur les territoires. Recherche évaluative sur les enjeux, impact et dilemmes des fabriques de territoire. Rapport final - septembre 2023 » p. 39 [\[en ligne\]](#).

⁵⁹ Comme le réseau d'experts BGE Appuis aux entrepreneurs [\[en ligne\]](#).

1. INTRODUCTION SUR LA JEUNESSE EN MILIEU RURAL

La jeunesse rurale, diverse, fait souvent l'expérience de difficultés qui marquent son parcours. S'il est indéniable que ces difficultés sont d'intensité variable en fonction des territoires et ont des conséquences différentes en fonction des ressources familiales et sociales, les jeunes ruraux font plus souvent face à des problématiques d'accès aux services, aux formations et à l'emploi, et rencontrent bien souvent des difficultés de mobilité et de logement, comparés aux jeunes urbains. Les parcours scolaires se différencient également « suivant le type de territoire, ce qui tient en partie au contexte socio-économique, aux conditions d'accès à l'offre scolaire et aux perceptions des familles vis-à-vis des études »¹. Si plusieurs politiques ont tenté ces dernières décennies de proposer des réponses à ces enjeux en matière d'égalité des chances et d'accès aux droits, les trajectoires scolaires et professionnelles restent marquées par le territoire de résidence.

Des territoires et une jeunesse pluriels

Les territoires ruraux partagent des traits communs, mais sont également caractérisés par une grande diversité, notamment en fonction de leur densité ainsi que de leur éloignement d'un pôle d'emploi. La manière de caractériser les territoires ruraux s'est progressivement affinée pour mieux rendre compte de leurs spécificités.

Jusqu'en 2020, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) définissait le rural comme « l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine »². La définition proposée à partir de 2020 rompt avec cette approche centrée sur la ville : « Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. Ils réunissent 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017³. » À la notion de densité sont associés des critères de type fonctionnel, notamment le degré d'influence d'un pôle d'emploi. Avec cette approche, quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, allant des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle, aux communes sous forte influence d'un pôle⁴. Ces évolutions font suite aux recommandations de l'Agenda rural (2019), et à un groupe de travail de la statistique publique sur la définition de la ruralité (2020)⁵.

¹ Duquet-Métayer C., Monso O., 2019, « Une typologie des communes pour décrire le système éducatif », *Note d'Information DEPP-MENJ*, n° 19.35.

² D'Alessandro C., Levy D., Regnier T., 2021, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », Dossier, INSEE [len.ligne1](#).

³ *Idem*.

⁴ *Idem*.

⁵ Duquet-Métayer, Monso, 2023, *op. cit.* [len.ligne1](#)

De même, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) propose en 2019, une typologie des communes en neuf catégories⁶. Cette nouvelle typologie apparaît adaptée pour décrire les conditions de scolarisation, mais aussi les parcours des élèves en fonction des territoires. Basée sur un croisement d'approches morphologique et fonctionnelle⁷, elle permet de distinguer plusieurs types de communes rurales et urbaines.

Cette nouvelle définition de la ruralité qui édifiait comme critère déterminant la densité pour saisir les territoires ruraux se rapproche de celle retenue au niveau européen, qui insiste également sur la notion de densité pour caractériser ces territoires. L'objectif poursuivi par ces nouvelles catégorisations est de mieux percevoir la diversité des territoires ruraux souvent réduits à une réalité uniforme et homogène.

Cette homogénéisation est également présente dans l'exercice de caractérisation de la jeunesse rurale, qui comprend pourtant 30 % de la jeunesse vivant en France, venant renforcer son « invisibilité »⁸. La tendance à homogénéiser cette catégorie de la jeunesse est fréquemment soulignée par les recherches scientifiques⁹ et les institutions d'étude et de recherche publiques qui tentent de caractériser les différentes jeunessees rurales (INJEP¹⁰, DREES¹¹...).

S'ils sont soumis à des problématiques similaires (difficulté d'accès à certains services, à la mobilité,) les « jeunes ruraux » sont loin d'être saisissables comme un tout homogène et présentent, comme les jeunes urbains, des particularités suivant divers critères (territoire, classe sociale, âge, niveau d'insertion socioprofessionnelle, genre...). Toutefois, ils sont aussi porteurs de ressources et de capacités d'innovation qui leur sont propres. Il est donc important, pour étudier cette jeunesse, d'analyser l'environnement familial, géographique et social dans lequel les jeunes ruraux sont inscrits afin de « comprendre que toutes les jeunessees rurales ne sont pas logées à la même enseigne [...] l'espace rural est lui-même fragmenté et polarisé, entre des campagnes dynamiques et d'autres en déclin. En cela, « grandir à la campagne est une réalité plurielle. »¹².

Une expérience commune de difficultés structurelles

Des parcours scolaires et d'insertion socioprofessionnelle qui se différencient en fonction des territoires

Les élèves résidant dans les communes rurales éloignées des pôles d'emploi et les bourgs ont un taux de passage en seconde générale et technologique inférieur aux élèves des communes urbaines très

⁶ Les neuf types de communes sont les suivants : Rurale éloignée très peu dense, Rurale éloignée peu dense, Rurale périphérique très peu dense, Rurale périphérique peu dense, Bourg, Petite ville, Urbaine périphérique peu dense, Urbaine dense, Urbaine très dense. Voir Duquet-Métayer, Monso, 2023, *op. cit.* [\[en ligne\]](#).

⁷ Cette typologie combine trois zonages et outils de l'Insee. Deux d'entre eux sont de type morphologique : le zonage en unités urbaines, qui s'appuie sur un critère de continuité du bâti et la grille communale de densité, définie selon la distribution de la population à l'intérieur des communes. Le troisième est un zonage de type fonctionnel, le zonage en aires urbaines, et correspond à une identification de pôles et de leurs aires d'influence, au sens des trajets domicile-travail.

⁸ Tallon H. et al., 2015, « L'invisibilité sociale des jeunes ruraux et néo-ruraux pauvres », Rapport de recherche, ONPES.

⁹ Amsellem-Mainguy Y., 2021, *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural* Paris, Les Presses de Sciences Po.

¹⁰ Coquard B., *Que sait-on des jeunes ruraux ? Revue de littérature, rapport d'étude*, INJEP, mars 2015

¹¹ Virot P., « Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ? » *Études et résultats*, n° 1189, DREES, [\[en ligne\]](#)

¹² Amsellem-Mainguy Y., Coquard B., 2023, « Jeunessees populaires », *Études rurales*, n° 212, p. 8-20.

denses alors même que cette orientation n'est pas justifiée par des écarts de performance scolaire¹³. De même, les caractéristiques sociodémographiques ne peuvent expliquer à elles seules cette orientation : « À caractéristiques sociodémographiques comparables (même sexe, même configuration familiale, même profession et diplôme des parents), résider dans le rural éloigné a un impact négatif sur le fait d'aller en voie générale et technologique comparativement à ceux qui habitent dans l'urbain très dense »¹⁴. « La faiblesse de l'offre de formation de proximité, les freins à la mobilité en milieu rural et la culture familiale¹⁵ » expliqueraient en grande partie pourquoi les jeunes ruraux s'orientent davantage vers des centres de formation pour effectuer un apprentissage ou vers un lycée professionnel. Selon le chercheur Benoit Coquard, les jeunes feraient aussi preuve d'un « réalisme scolaire », conduisant à une forme d'auto-exclusion scolaire, dans l'objectif de trouver des débouchés en termes de métiers et d'emplois présents dans leur sphère sociale de proximité¹⁶.

Ainsi, « entre 15 et 19 ans, 58 % des jeunes ruraux sont en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, soit 13 points de plus que les jeunes urbains. Plus généralement, parmi les personnes de 17 à 29 ans sorties du système éducatif (qui ne sont donc ni scolarisées ni en études), les jeunes ruraux sont moins nombreux que les jeunes urbains (28 % contre 37 %) à détenir un diplôme du supérieur, et sont davantage détenteurs d'un baccalauréat (29 %) ou d'un CAP ou BEP (27 %) »¹⁷.

De plus, les jeunes qui font le « choix » de rester en milieu rural occupent généralement un emploi plus rapidement¹⁸, ont des niveaux de revenus plus faibles et connaissent davantage d'épisodes de chômage prolongés comparativement aux moyennes nationales. Ainsi, ils sont confrontés à des problématiques similaires à celles rencontrées par les jeunes urbains des banlieues sur le plan de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Nicole Mathieu souligne à ce sujet que « les jeunes de la galère rurale peuvent dans une certaine mesure être comparés aux jeunes de banlieue »¹⁹.

Un accès aux services et au logement moins aisé qu'en milieu urbain

Les habitants des territoires ruraux sont par ailleurs confrontés à d'importantes difficultés en matière d'accès aux droits et aux services de proximité. Si le niveau de l'offre locale de services dans les territoires ruraux est relativement similaire à celui des territoires urbains de manière globale, certains types de services et de structures font défaut dans les territoires ruraux.

Ces difficultés en matière d'accès aux droits et aux services de proximité sont particulièrement prononcées en matière d'offre médicale (médecine générale ou autre spécialité) proposée. En effet, si sur le plan national, la densité moyenne des médecins (généralistes et spécialistes) est relativement stable depuis 2000, situant la France dans la moyenne des pays membres de l'Organisation de

¹³ Murat F., 2021, « Les performances scolaires et l'orientation en fin de troisième selon le type de commune », *Éducation & formations*, n° 102, p. 10.

¹⁴ Pirus C., 2021, *op. cit.*

¹⁵ Brutel C., 2019, « Qui sont les jeunes ruraux ? Caractéristiques sociodémographiques », Fiche repères, INJEP [\[en ligne\]](#).

¹⁶ Coquard B. 2019, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris, La Découverte, SH, L'envers des faits.

¹⁷ Brutel, 2019, *op. cit.*

¹⁸ Pinel L., 2020, « Études, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ? », DREES *Études et Résultats*, n° 1155, [\[en ligne\]](#)

¹⁹ Lafond de V., Mathieu N., 2003, « Jeunes ruraux en difficulté et interventions pour l'insertion. Incidence et prise en compte des spécificités liées aux contextes territoriaux », *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, n° 134, p. 31-47.

coopération et de développements économiques (OCDE), de nombreux départements, notamment ruraux, connaissent une faible densité de médecins, toutes spécialités comprises, au regard de leur population et de leurs besoins. Ainsi, concernant les médecins généralistes, cet écart de densité « va du simple au double »²⁰ dans les territoires ruraux. Ces déséquilibres sont d'autant plus marqués concernant l'accès aux autres spécialistes, « pour lesquels le rapport va de 1 à 8 » comparés aux métropoles urbaines comme le rappelle la Cour des comptes²¹.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) souligne également que les habitants des territoires ruraux ont un moindre accès aux soins hospitaliers. En prenant pour indicateur le temps d'accès à un service d'urgence, l'étude révèle que les populations situées à une distance supérieure à 30 minutes habitent pour presque la moitié des communes isolées²². Elles sont aussi plus éloignées de certains équipements culturels (cinémas, musées) et sportifs²³.

L'accès au logement autonome suite au départ du domicile familial est également plus tardif. Ainsi, parmi les jeunes âgés entre 15 et 19 ans, 95 % des jeunes ruraux vivent au domicile de leurs parents, soit 10 points de plus que les jeunes urbains. Cet écart entre jeunes urbains et ruraux s'accroît également avec l'âge : ainsi, parmi les jeunes âgés entre 20 et 24 ans, 58 % des jeunes ruraux sont toujours dans une situation de cohabitation au sein du domicile familial contre 44 % des jeunes en milieu urbain²⁴. L'offre de logement au niveau local est souvent peu adaptée aux besoins des jeunes, avec un manque de logements de petite surface ou des logements situés loin de l'aire d'attraction des villes de proximité²⁵.

Une mobilité entravée

La question de la mobilité des jeunes ruraux constitue un enjeu central dans les politiques publiques locales et un puissant levier dans l'autonomisation des jeunes. Les activités économiques, les institutions et les services de proximité qui ont tendance à se concentrer dans les aires urbaines de proximité entraînent dans les territoires ruraux de nombreux déplacements pendulaires entre les lieux de domicile et ces lieux d'activités et de services. Le Conseil économique social et environnemental (CESE) rappelle l'interdépendance forte qui existe entre les espaces ruraux et les villes petites et moyennes de proximité de par cette concentration des institutions, des structures et des équipements, formant une « communauté de destin entre grandes villes et espaces ruraux »²⁶.

Or, il existe des freins structurels dans les territoires, qui réduisent les capacités de mobilité des jeunes ruraux, et de fait leur autonomisation. D'après une étude menée en 2024 par l'Institut Terram²⁷ auprès des jeunes de plus de 18 ans, il apparaît que les jeunes ruraux font plus de kilomètres quotidiens et parcourent de plus longues distances que les jeunes urbains (2 h 37 contre 1 h 55). Néanmoins, l'offre au niveau des transports en commun est moins abondante en milieu rural qu'en milieu urbain, limitant les

²⁰ Cour des Comptes, 2019, *op. cit.*, p. 55 [\[en ligne\]](#).

²¹ Idem, p. 56 [\[en ligne\]](#).

²² Idem [\[en ligne\]](#).

²³ Virost P., 2021, « Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ? » *DREES Études et Résultats*, n°1189 [\[en ligne\]](#).

²⁴ Brutel, 2019, *op. cit.*

²⁵ Gambino *et al.*, 2023, *op. cit.* [\[en ligne\]](#).

²⁶ De Russé G., 2015, Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?, avis du CESE, p. 50.

²⁷ Assouly *et al.*, 2024, *op. cit.*

possibilités de déplacement des jeunes sur ces territoires *via* les transports collectifs et les rendant plus dépendants de la voiture.

Ainsi, s'installer ou rester en milieu rural pour les jeunes s'accompagne de freins divers à l'autonomisation et à l'accès aux droits. Ces difficultés d'accès à certains types de services participent également à ce que les ruraux renoncent à les solliciter.

Des programmes nationaux qui visent la ruralité et dont certaines mesures concernent la jeunesse

Pour prendre en considération les enjeux précédemment évoqués (difficulté d'accès aux services et au logement, problématiques de mobilité...), différentes politiques ont été développées au niveau national. Sans avoir toujours été centrale, « une attention particulière a été portée aux jeunes ruraux » dans différents programmes nationaux²⁸ notamment dans le cadre des contrats de ruralité²⁹ puis dans le plan France Ruralités.

De manière plus générale, en 2023, Élisabeth Borne, Première ministre, a annoncé le plan France Ruralités. S'inscrivant dans la continuité de l'Agenda rural lancé en 2019, il vise à accompagner les collectivités pour mener à bien leurs projets de développement et répondre à leurs problématiques quotidiennes, aussi bien à travers une aide à l'ingénierie de projets que grâce à différentes mesures concrètes³⁰. Concernant la jeunesse, France Ruralités évoque cinq mesures phares : la labellisation de 3 000 places supplémentaires en internat d'excellence ; la mise en place de 66 campus connectés en milieu rural ; l'ouverture des Cordées de la réussite à 30 000 jeunes ruraux en 2022 ; l'accueil de jeunes en service civique sur le territoire ou encore l'installation systématique d'un relais Info jeunes dans des maisons ou espaces France services afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours en leur apportant une information individualisée et simplifiée³¹.

Par ailleurs, saisi par le Gouvernement sur la question de la place des jeunes dans les territoires ruraux, le CESE a formulé dans un rapport paru en 2017 des préconisations articulées en trois axes : créer une compétence « jeunesse » rendue obligatoire au sein des communautés de communes animant une politique jeunesse de territoire partagée ; mettre en place au sein de chaque bassin de vie une démarche de Campus ruraux de projets dédiée à l'accompagnement des jeunes dans leurs projets³² et instaurer un pacte jeunes ruraux inscrit dans les contrats de ruralité³³.

²⁸ Halter J.-P., Labadie F., 2017, « Jeunes ruraux et action publique intercommunale. Quelle pertinence du "pays" pour une politique de jeunesse intégrée ? », *INJEP Analyses et synthèse*, n°2 [\[en ligne\]](#).

²⁹ Les contrats de ruralité doivent permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales, opérateurs ou même associations) autour d'un projet de territoire. Ils ont pour objectif de coordonner les moyens techniques, humains et financier afin d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire. Ils représentent un soutien de 216 millions d'euros par an.

³⁰ 2023, *France ruralités : Guide à destination des acteurs de la ruralité*, Gouvernement [\[en ligne\]](#).

³¹ *Idem* [\[en ligne\]](#).

³² Pour favoriser le renforcement de « la place des jeunes dans les territoires ruraux », le CESE énonce plusieurs préconisations dont la mise en place au sein de chaque bassin de vie d'une démarche de « Campus ruraux de projets » dédiée à l'accompagnement des jeunes dans leurs projets. Selon le rapport du CESE il s'agit d'espaces dédiés à l'innovation et à la conduite de projets, visant à permettre et à dynamiser les projets dédiés à la création d'activités économiques, sociales, culturelles et/ou de projets citoyens. Even, Coly, 2017, *op. cit.* [\[en ligne\]](#).

³³ Even, Coly, 2017, *op. cit.* [\[en ligne\]](#).

Sur le volet éducatif et scolaire, depuis 2021, le programme Territoires éducatifs ruraux,³⁴ qui vise à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives ainsi qu'à développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes, a été déployé dans 23 territoires pilotes.

Bien que des dimensions jeunesse des politiques nationales visant la ruralité aient été envisagées et que le CESE ait formulé des préconisations fortes en la matière, il est encore difficile de mesurer leur portée, étant donné le manque d'évaluation des effets sur les parcours et les pratiques des jeunes des mesures spécifiquement liées à la jeunesse³⁵ ou encore leur mise en œuvre récente.

Des politiques locales de jeunesse souvent peu structurées

L'échelon local semble quant à lui plutôt marqué par une forte disparité en matière de politiques de jeunesse en fonction des collectivités voire par un relatif désinvestissement concernant les politiques publiques adressées à la jeunesse. Les politiques enfance-jeunesse des territoires ruraux semblent se limiter pour beaucoup « à des politiques en faveur de la petite enfance ou encore à des politiques d'accès à la culture, alors que c'est l'insertion professionnelle des jeunes, leur accès au logement, à l'autonomie, c'est-à-dire in fine l'égalité des droits qui est en jeu³⁶. » Le CESE souligne, à titre d'exemple, que les actions sociales menées dans le cadre des contrats enfance jeunesse passés entre les caisses d'allocations familiales (CAF) et les collectivités rurales étaient principalement tournées vers les publics de jeunes âgés de 18 ans, voire 16 ans, au maximum³⁷. De même, l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda rural réalisée par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) en 2023 indique que seuls 8 % des préfets interrogés ont répondu que « donner aux jeunes ruraux » les mêmes chances de réussite qu'aux jeunes urbains » était la première priorité de l'agenda rural³⁸.

Il apparaît, par conséquent, un déficit notable de politiques à destination des jeunes adultes ruraux (visant les 18-30 ans).

Cela s'explique par différents facteurs. Comme le précise Jordan Parisse, « les politiques de jeunesse et d'éducation populaire se sont historiquement construites, jusqu'à aujourd'hui, selon des logiques fortement territorialisées dans la mesure où elles ne se sont pas structurées par une régulation centrale forte, contrairement à d'autres secteurs comme les politiques éducatives ou les politiques sanitaires³⁹ » entraînant de fait de fortes disparités dans les objectifs, les publics ciblés et la mise en œuvre. Par ailleurs, le caractère « optionnel » des politiques de jeunesse pour les communes et établissements publics de

³⁴ Le programme des Territoires éducatifs ruraux est porté par le ministère de l'éducation nationale et déployé dans 23 territoires pilotes depuis 2021. Ils constituent un réseau de coopérations autour de l'École, « au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même » [\[en ligne\]](#).

³⁵ S'il existe une évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda rural réalisée par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable, elle n'évoque pas les campus ruraux et présente davantage un état de réalisation des mesures, qu'une analyse des effets sur les parcours. Kegelart J. (coord.), 2023, « Évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda rural », IGEDD [\[en ligne\]](#).

³⁶ Even, Coly, 2017, *op. cit.* [\[en ligne\]](#).

³⁷ *Idem*, p. 152.

³⁸ Kegelart, 2023, *op. cit.*, p. 92 [\[en ligne\]](#)

³⁹ Parisse J., 2020, « "Politiques de jeunesse" : significations et enjeux d'une notion multiforme », Fiche Repère INJEP [\[en ligne\]](#).

coopération intercommunale (EPCI)⁴⁰ ne favorise pas une prise en considération marquée des besoins et attentes des jeunes. De plus, les politiques relatives à la jeunesse locale peuvent se trouver amoindries par une compétence jeunesse partagée par plusieurs acteurs institutionnels et échelons territoriaux⁴¹, venant complexifier la formalisation de politiques de jeunesse locales transversales et cohérentes. De par l'existence de compétences partagées entre les différents niveaux de collectivités (en matière de jeunesse, d'éducation, d'éducation populaire, de sport, de loisirs et de culture notamment), une coordination plus accrue entre ces échelons territoriaux semble nécessaire pour rendre une action publique plus efficace. Le CESE considère que « cette coordination est d'autant plus indispensable s'agissant des territoires ruraux qu'il s'agit en général de petites communes, aux moyens limités, qui, sans mutualisation et mise en œuvre de moyens conjoints, n'ont bien souvent pas la possibilité de faire ». Plusieurs chercheurs et institutions préconisent de fait d'aller vers la concrétisation et la formalisation de politiques publiques de jeunesse intégrées et intersectorielles⁴², afin de pallier les difficultés liées à l'éclatement de la compétence jeunesse au niveau territorial, et assurer une meilleure réponse aux besoins des jeunes ruraux.

De plus, pour remédier à ce manque de prise en considération des jeunes dans les politiques locales une invitation au dialogue structuré⁴³ est formulée à différents échelons. Le principe de mise en place d'un « dialogue structuré » annuel au niveau régional a été énoncé dans la loi « Égalité et citoyenneté »⁴⁴ (sans néanmoins explicitement en confier le pilotage au conseil régional). Son principe consiste à associer les pouvoirs publics, les acteurs associatifs et les jeunes à la définition d'orientations partagées d'action publique. De même, le CESE préconise de généraliser des dispositifs du type « dialogue structuré » permettant aux citoyennes et citoyens, en particulier les jeunes, de s'investir dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.

Fort de ces constats et convaincu des ressources et des capacités d'innovation des jeunes, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, piloté par l'INJEP au sein du ministère des sports, de la jeunesse

⁴⁰ À ce sujet le CESE préconise d'ailleurs de rendre obligatoire une compétence « jeunesse » (16-29 ans) au sein des communautés de communes, en tant qu'échelle pertinente de décision ayant la taille critique suffisante, en l'inscrivant dans le Code général des collectivités territoriale (Even, Coly, 2017, *op. cit.*, p. 23.)

⁴¹ Concernant les politiques jeunesse mises en œuvre par les collectivités territoriales, les régions exercent notamment leurs compétences dans les domaines de la gestion des lycées et de la formation professionnelle. Elles sont par ailleurs considérées comme le « chef de file » des actions mobilisées par les collectivités territoriales, y compris en matière de jeunesse. Les départements disposent d'un volet jeunesse à travers leur rôle dans la construction et l'entretien des collèges, la mise en œuvre de l'aide sociale à l'enfance et de la prévention spécialisée. Ils pilotent par ailleurs un dispositif d'aides financières ponctuelles : le fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Les communes ont la gestion des écoles et peuvent transférer tout ou partie de leurs compétences à l'EPCI comme les services à la population, la petite enfance ou encore l'enfance jeunesse. L'orientation des politiques de jeunesse (inter)communales portent principalement sur l'action sociale et éducative, la prévention de la délinquance et l'engagement citoyen [en ligne](#).

⁴² Jordan Parisse propose une définition de la notion de politique intégrée : « Élaborée au sein des réseaux d'expertise européens, cette notion désigne des politiques publiques construites de manière coordonnée entre différents secteurs d'action publique (éducation, emploi, santé, logement, loisirs, etc.), ainsi qu'entre des acteurs de natures diverses (institutions publiques, organisations de la société civile, entreprises), dans lesquels les jeunes sont directement impliqués dans leur processus d'élaboration », in Abadie F., (coord.), 2019, *Politiques intégrées de jeunesse : une action publique renouvelée ?*, INJEP, coll. « Cahiers de l'action », n° 54, Paris, p. 15 [en ligne](#).

⁴³ Le dialogue structuré est une méthode de participation citoyenne qui permet d'associer les citoyens et citoyennes à la construction, la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. « À travers la loi « égalité et citoyenneté », le conseil régional s'est vu confier, en 2017, un rôle de collectivité « cheffe de file » en matière de « politique de la jeunesse ». Il s'agit, selon l'article 72 de la Constitution, d'organiser « les modalités de l'action commune » entre les différents niveaux de collectivité territoriale – sans, pour autant, que ce rôle ne soit juridiquement contraignant. Cette loi a dans le même temps instauré le principe de mise en place d'un « dialogue structuré » annuel au niveau régional – sans néanmoins explicitement en confier le pilotage au conseil régional. Son principe consiste à associer les pouvoirs publics, les acteurs associatifs et les jeunes à la définition d'orientations partagées d'action publique. » Moalic M., Parisse J., 2020, « Les politiques de jeunesse des conseils régionaux », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 37 [en ligne](#)

⁴⁴ Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

et de la vie associative a souhaité contribuer à la réflexion en proposant aux territoires de déployer des expérimentations spécifiques aux jeunes ruraux.

L'appel à projets (AAP) « Jeunes en milieu rural » publié en 2019 à cet effet, entendait promouvoir une démarche expérimentale visant à proposer à petite échelle des réponses à des enjeux identifiés : construire une représentation positive de la jeunesse en l'associant à la définition des politiques la concernant, lui offrir des opportunités professionnelles par la création d'activités et enfin favoriser l'accès des jeunes et plus particulièrement des jeunes femmes les plus isolées socialement et/ou géographiquement, à l'offre de soins et de prévention, sur les questions de santé, de sexualité et de prévention des conduites à risque.

Le présent rapport rend compte de la mise en œuvre des dix expérimentations issues de cet appel à projets, et tire des enseignements transversaux de leurs évaluations.

2. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS, DES EXPÉRIMENTATIONS ET DU RAPPORT FINAL D'ANALYSE TRANSVERSALE

L'appel à projets

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, piloté par l'INJEP au sein du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, a lancé l'appel à projets « Jeunes en milieu rural » (APRURAL) en juin 2019. **L'enveloppe globale pour cet appel à projets s'élevait à 1,5 million d'euros** (comprenant les participations financières pour les projets retenus ainsi que leur évaluation).

Cet appel à projets s'est adressé à une pluralité de porteurs de projets, tels que les collectivités territoriales, les structures d'accompagnement des jeunes (missions locales, réseaux d'information jeunesse, association d'aide à la création d'entreprise...), les associations et fédérations d'éducation populaire, les organismes de mutuelles de santé (Mutualité sociale agricole, Fédération nationale de la Mutualité française...), les établissements d'enseignement publics ou privés, les structures éducatives (de type centre de formation...) et les structures de soins en exercice coordonné, souhaitant expérimenter un dispositif innovant au bénéfice des jeunes ruraux.

LE FONDS D'EXPÉRIMENTATION POUR LA JEUNESSE (FEJ) ?

Qu'est-ce que le FEJ ?

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), porté par l'INJEP, finance des dispositifs expérimentaux en faveur des jeunes afin d'aider à leur réussite scolaire et d'améliorer leur insertion professionnelle, économique et sociale. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. À cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, dans différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Il est ainsi au centre d'un partenariat original entre l'État et des équipes projet, qui lui permet de promouvoir des démarches expérimentales. Celles-ci se décomposent en trois étapes : l'étude d'une problématique touchant la jeunesse, l'émergence d'actions pertinentes, et l'évaluation de ces actions à travers des méthodes spécifiques permettant de regarder les effets, les conditions de mise en œuvre ou encore d'en mesurer l'impact. Les enseignements viennent ainsi nourrir à la fois les politiques publiques de la jeunesse à l'échelle nationale et locale, la recherche et les acteurs de terrain.

Expérimentation du FEJ : quelques éléments de définition

L'expérimentation est une innovation, relative à son contexte, initiée dans un premier temps à une échelle limitée, mais structurante, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une extension, voire d'une généralisation. La démarche expérimentale nécessite un projet clair et délimité. Il s'agit de s'assurer que le dispositif proposé puisse offrir une réponse pérenne aux difficultés rencontrées par les jeunes.

Trois axes d'expérimentation ont été proposés.

Le premier axe « **Revitalisation des espaces ruraux via la création d'activités sociales et économiques** » avait pour objectif d'encourager et d'accompagner les jeunes résidant en milieu rural à créer des activités et porter des initiatives sur leurs territoires. Les projets s'inscrivant dans cet axe visaient à encourager l'esprit d'initiative chez les jeunes, leurs capacités à créer ou à participer à la création d'activités sociales, économiques, culturelles, voire à participer à la création de projets citoyens. L'axe ambitionnait également de contribuer à la construction « d'une représentation positive de la jeunesse notamment en les associant à la définition des politiques les concernant, leur offrir également des opportunités notamment par la création d'activités pour faciliter leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle »¹.

Le deuxième axe de l'appel à projets portait sur l'« **accès aux services de proximité en matière de santé et de prévention des conduites à risque** ». L'objectif de cet axe était de « favoriser l'accès des jeunes, et plus particulièrement des jeunes femmes les plus isolées socialement et/ou géographiquement, à l'offre de soins et de prévention, sur les questions de santé, de sexualité et de prévention des conduites à risque »². Une attention particulière a été portée aux projets développés au plus près du terrain, permettant d'aller à la rencontre des jeunes et des différents acteurs agissant pour les jeunes, sur des questions de santé, de services de proximité et de prévention des situations à risque (professionnels de santé, associations, acteurs institutionnels locaux...).

Le troisième axe de cet appel à projets visait à « **favoriser la mobilité et la socialisation des jeunes** ». Il envisageait que les projets puissent prendre la forme d'aides matérielles pour la mobilité, notamment dans le but d'amoinrir le coût de la mobilité à supporter par les jeunes, ou encore la forme d'aides financières ayant également pour ambition de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Il était suggéré que les projets inscrits dans ce troisième axe puissent accompagner les jeunes dans des démarches globales individualisées, adaptées au profil de chacun des jeunes.

Les dix expérimentations soutenues

L'appel à projets « Jeunes en milieu rural » (APRURAL) a suscité 171 candidatures. Dix projets ont finalement été retenus par un jury composé de chercheurs et de représentants administratifs et institutionnels³ spécialement animé par l'INJEP. Les expérimentations ont été financées par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) pour une durée de trois ans. Elles ont débuté le 1^{er} juillet 2020 et ont pris fin entre fin juin et fin décembre 2023 (selon les projets).

¹ Cahier des charges appel à projets « Jeunes en milieu rural » (APRURAL) [\[en ligne\]](#).

² Idem.

³ Le jury était composé de quatorze professionnels aux profils complémentaires : des chercheurs ainsi que des représentants de plusieurs administrations et institutions impliquées pour les politiques jeunesse : Conseil économique, social et environnemental (CESE), Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), de l'Assemblée des départements de France.

Tableau récapitulatif des dix expérimentations suivies dans APRURAL

Expérimentations	Axe initial	Équipe projet	Équipe évaluation	Territoire(s) d'expérimentation
PARTIE 1 : Projets visant l'accompagnement à la création d'activités				
« Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural » (Nommé « AZIA » dans le corps du rapport)	1	Association AZIA	UMR 6031 TREE – Transitions énergétiques et environnementales	Vallée de la Soule (Pyrénées-Atlantiques, Pays basque)
« Une pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens » renommé « Agir avec les jeunes pour un impact rural » (AJIR) (Nommé « AJIR – Pépinières d'initiatives » dans le corps du rapport)	1	Ligue de l'enseignement Fédération des œuvres laïques de l'Ariège	Agence Phare	La communauté de communes Arize-Lèze, La communauté d'agglomération Foix-Varilhes (Ariège)
« Un réseau régional de campus ruraux de projets » (Nommé « Campus ruraux » dans le corps du rapport)	1	Union régionale des Foyers ruraux Grand Est	Agence Phare	Départements Haute-Marne, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle et Vosges (Grand Est)
« Labo jeunesse »	1	Fédération d'animation rurale en Pays de Vilaine	Coop'Eskemm	Communauté d'agglomération Redon
« Rêves d'installation »	1	Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC)	Sauléa	30 départements de France métropolitaine (où se situent certaines des sections locales du MRJC)
« Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine »	1	Centre socioculturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet	Conseil en pratiques et analyses sociales (COPAS)	Communauté de communes Parthenay Gâtine, communauté de communes Airvaudais, communauté de communes Val du Thouet, communauté de communes Val de Gâtine
« Uchronia »	1	Association Les Petits Débrouillards Grand Ouest	JEUnesse DEVELOppement Intelligents (JEUDEVI)	Communauté de communes du Kreiz-Breizh

PARTIE 2 : Projets visant l'accès aux droits et aux services				
« En route vers la santé »	2	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	Laboratoire d'études et de recherche sur l'intervention sociale (LÉRIS)	Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
« Lieu Mobile »	2	MJC Morlaix-SIJ	Omnicité-Geste	Communauté d'agglomération Morlaix
« MOBICOLOC : bouger, se loger, s'installer avec la sous-colocation en milieu rural »	3	Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (UNCLLAJ)	PENNEC Études Conseils	6 CLLAJ (Mont-Saint-Michel Normandie, Saint-Dié-des-Vosges, Mâcon Sud Bourgogne, Chablais, Cœur d'Hérault, Gers)

Rappel de la thématique de chaque axe de l'appel à projets « Jeunes en milieu rural » :

Axe 1 = Revitalisation des espaces ruraux via la création d'activités sociales et économiques

Axe 2 = Accès aux services de proximité en matière de santé et de prévention des conduites à risque

Axe 3 = Favoriser la mobilité et la socialisation des jeunes

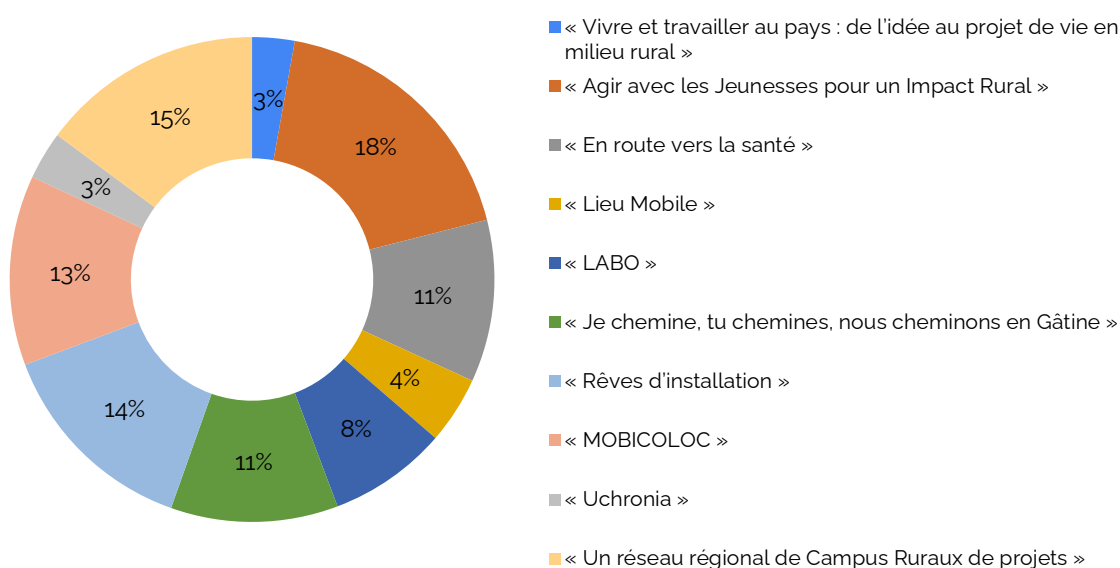
Le profil des porteurs de projet

Parmi les dix projets retenus, les profils des porteurs de ces projets sont variés. Six projets ont été proposés par des réseaux ou fédérations nationales ou régionales d'association ; un projet par une association locale ; deux projets, par des structures d'animation locales (MJC et centre socioculturel) et un projet, par une collectivité territoriale.

Le budget des expérimentations

Au total, 1,5 million d'euros du FEJ ont financé les expérimentations APRURAL sur une durée de trois ans. En moyenne le budget des expérimentations (comprenant le financement du projet et de l'évaluation) s'élève à environ 152 000 € avec un budget minimum de près de 62 000 € et un budget maximum de 272 000 €. Il est à noter qu'en fonction des projets la part du budget FEJ dans le montant global du projet (qui ne peut excéder 80 % du montant total du projet) est plus ou moins importante.

GRAPHIQUE 1 : RÉPARTITION DU BUDGET FEJ PAR EXPÉRIMENTATION POUR APRURAL



Source : INJEP - 20/09/2024

Par ailleurs, le montant des évaluations (qui va de 20 000 € à près de 80 000 €) a généralement représenté entre 15 % et 30 % du budget FEJ alloué aux expérimentations. Le budget des évaluations varie en fonction de la méthodologie proposée (nombre d'outils mobilisés, jours de terrain effectués, etc.) et des modalités de déploiement du projet (fréquence des actions du projet, nombre d'acteurs investis, nombre de territoires concernés, etc.)

Des projets visant la création d'activités sociales et économiques pour et par les jeunes

Sept projets s'inscrivent dans la partie 1 du rapport qui regroupe les projets visant à l'accompagnement à la création d'activités. Ils ont développé différentes modalités d'actions pour y parvenir.

Deux projets visent à développer un réseau d'acteurs autour des projets individuels ou collectifs des jeunes :

Le projet « Une pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens », rebaptisé « **Agir avec les jeunes pour un impact rural** » (AJIR) au cours de l'expérimentation, est porté par la Ligue de l'enseignement Fédération des œuvres laïques dans l'Ariège. Il vise à développer deux pépinières⁴ dédiées au soutien des jeunes dans leur création d'activités (sociales, culturelles, économiques, humanitaires...). Ces pépinières collaboratives réunissent, autour des jeunes, des professionnels et des acteurs locaux, pour accompagner le droit à l'expérimentation. Elles sont hébergées et accompagnées par deux structures existantes (un pôle d'innovation collaborative et un pôle jeunesse collaboratif) au sein de deux

⁴ Les pépinières d'initiatives sont des structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement de projets portés par des acteurs sur un territoire. Elles visent à accompagner le porteur dans le développement de son projet, notamment en réduisant les obstacles en phase de démarrage.

collectivités locales (communauté de communes Arize-Lèze et communauté d'agglomération Foix-Varilhes). Ainsi, le projet aspire à accompagner les jeunes pour le développement de projets individuels personnels ou professionnels sur leur territoire ainsi que pour « le développement de leur participation citoyenne ». Il cherche également à former et à réunir un réseau d'acteurs territoriaux agissant dans le domaine éducatif, social et/ou économique auprès d'un public jeune ou adulte.

Le projet « **Un réseau régional de campus ruraux de projets** » porté par l'Union régionale des foyers ruraux Grand Est vise à développer cinq « campus ruraux de projets ». Ces derniers ont pour ambition de s'inscrire durablement au sein de l'écosystème local, en mettant en place des organisations de proximité regroupant jeunes, professionnels, réseaux associatifs et collectivités locales, pour initier une démarche d'accompagnement favorisant l'émergence de projets par et pour les jeunes. Ces campus ruraux de projets se déclinent sur cinq communes rurales de la région Grand Est qui restent peu outillées dans l'accompagnement d'initiatives portées par les jeunes. Il s'agit également de faire émerger des réseaux coopératifs entre les participants des cinq campus ruraux de projets du Grand Est.

Trois projets visent à la consolidation d'un collectif autour d'un ou de plusieurs projets communs

Le projet du « **Labo jeunesse** » porté par l'association de La Fédération d'animation rurale en pays de Vilaine dans la Ville de Redon (Bretagne), est un parcours d'accompagnement développé au sein du tiers-lieu coordonné par un membre de l'équipe salariée. Pendant trois mois, il propose à un groupe d'une vingtaine de jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans de découvrir et d'expérimenter des pratiques artistiques et culturelles avec des intervenants (film documentaire, slame, ateliers d'éloquence et de prise de parole), afin de développer un projet collectif.

Les différentes éditions du « Labo jeunesse » (une à deux par an, soit quatre parcours au cours des trois années d'expérimentation) font intervenir des professionnels en mettant l'accent sur la *pair-aidance*⁵ entre les participants à ces ateliers. Le « Labo jeunesse » s'inscrit dans le tiers-lieu⁶ du « Parallèle ». Ce tiers-lieu vise à regrouper plusieurs associations répondant aux besoins et aux envies des jeunes du territoire de l'agglomération de Redon afin de faire émerger des collaborations entre ces structures associatives, à accompagner les jeunes dans leur insertion socioprofessionnelle et leur engagement sur le territoire.

Le projet « **Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine** »⁷ porté par le centre socioculturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet vise à accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans du territoire de Pays

⁵ La pair-aidance, ou l'accompagnement par les pairs, se traduit principalement par des transmissions de savoirs et/ou de compétences techniques. Cette méthode de partage de savoirs se base sur une horizontalité des rapports entre les jeunes participants, pouvant susciter une plus grande aisance et confiance de la part de ces publics pour partager leurs savoirs auprès d'autres jeunes.

⁶ Les tiers-lieux sont des espaces ouverts au public (pouvant inclure des critères d'entrée ou non) où les individus peuvent se rendre pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, se rencontrer ou échanger de manière informelle entre eux. Ils se veulent des vecteurs de création de liens sociaux, favorables à l'émancipation et aux initiatives individuelles et collectives. Le tiers-lieu Le Parallèle est installé dans un local commercial vacant situé dans le centre-ville de Redon. Il s'agit d'un « espace culturel administré par des jeunes âgés de 16 à 30 ans » prenant la forme « d'un hôtel à projets », de parcours d'accompagnement et d'un accueil social » (description proposée sur le site internet de la Fédé).

⁷ Si ce projet était initialement inscrit dans l'axe « Accès aux services de proximité en matière de santé et de prévention des conduites à risque », il nous a semblé plus pertinent au vu des objectifs et actions finalement développées de le rattacher à l'axe « Revitalisation des espaces ruraux via la création d'activités sociales et économiques » en raison de la priorité donnée dans ce projet à faire émerger un intérêt entrepreneurial chez les jeunes bénéficiaires.

de Gâtine, et plus particulièrement les jeunes NEET⁸, les jeunes isolés et en situation de précarité. L'objectif est de favoriser la confiance en soi *via* des activités relevant de la socio-esthétique, dans le but de susciter leur envie d'entreprendre et de développer des projets collectifs à valeur économique ou s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Il s'appuie sur une démarche d'« aller vers »⁹ afin d'identifier les jeunes les plus isolés pour les inscrire dans les activités dispensées par quatre centres socioculturels du Pays de Gâtine participant à ce projet.

Le projet « **Uchronia** » porté par l'association Les Petits Débrouillards Grand Ouest vise à créer un *escape game* d'ambition environnementale sur le secteur de Rostrenen (Côtes-d'Armor, Bretagne) afin de sensibiliser les enfants, les jeunes et les adultes du territoire aux enjeux relatifs à la consommation énergétique. Il a également pour ambition de participer au développement de compétences techniques et d'animation de l'équipe projet formée de cinq jeunes en services civiques.

Enfin, deux projets visent plus spécifiquement à accompagner les jeunes dans le développement d'activités professionnelles en territoire rural

Le projet « **Rêves d'installation** » porté par le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) vise à permettre aux jeunes de réussir leur insertion socioprofessionnelle. Il prend la forme d'un accompagnement de jeunes développant des projets collectifs portés par eux et pour eux et visant à s'installer en milieu rural dans trente territoires où sont implantées des antennes locales du MRJC. Il entend dans un premier temps faciliter l'appropriation les grands enjeux du travail en milieu rural, sensibiliser les jeunes, intéressés par le travail agricole, aux nouvelles formes d'installation collective en milieu rural et enfin développer un parcours de formation pour créer, animer, gérer et pérenniser des tiers-lieux en milieu rural.

Le projet « **Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural** » porté par l'association AZIA, vise à créer un environnement économique dans la Soule, propice au maintien des jeunes sur le territoire. Pour ce faire, l'association AZIA cherche à déployer une série de nouvelles actions auprès des jeunes et à renforcer celles déjà mises en place localement, afin de leur faire connaître les opportunités professionnelles locales et de les soutenir sur le plan humain, matériel et financier (notamment via l'octroi de prêts à taux 0) dans leur projet de création ou de reprise d'activités économiques sur le territoire souletin.

Des projets favorisant l'accès des jeunes aux droits et aux services de proximité

Les deux premiers projets qui visent à renforcer l'« accès aux services de proximité en matière de santé et de prévention des conduites à risque » présentent la particularité de développer des démarches d'« aller vers » afin d'identifier et d'accompagner les jeunes dans leurs demandes d'accès aux droits et aux services de proximité.

⁸ L'acronyme anglais NEET signifiant « not in employment education or training » désigne les jeunes âgés de 15 à 29 ans n'étant ni en emploi, ni en études, ni en formation. En France, en 2017, 13,9 % de jeunes dans cette catégorie d'âge (représentant 1,6 million de jeunes) étaient qualifiés de NEET [\[en ligne\]](#).

⁹ La note de cadrage de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté donne une définition précise de cet outil à laquelle nous nous référons dans ce rapport. Elle le définit comme « une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription, d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle permet d'intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics (pas seulement des personnes vulnérables) et engage les acteurs à se situer dans une pratique proactive, pour entrer en relation avec ces publics » [\[en ligne\]](#).

Le projet « **En route vers la santé** » porté par la Maison intercommunale des familles de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) vise à promouvoir l'accès aux soins, à la santé (et plus particulièrement à la santé mentale) et aux droits auprès des jeunes habitant sur les communes rurales de la communauté de communes de SMVIC. Il s'appuie sur une démarche d'« aller vers » qui prend la forme d'un bus itinérant. L'équipe de ce bus (composée d'un binôme de psychologue et de travailleuse sociale) est mobilisée dans le cadre de diverses actions pour toucher les jeunes, alliant consultations psychologiques individuelles et actions collectives. Ce projet a également pour ambition de participer à la construction d'un réseau de professionnels et de pratiques communes dans le domaine de la santé et du social sur les territoires les plus éloignés de l'intercommunalité afin d'inscrire le suivi des jeunes dans une approche intégrée.

Le projet du « **Lieu mobile** » porté par le point d'information jeunesse de la communauté Morlaix agglomération vise à aller vers les jeunes des territoires ruraux et périurbains de l'agglomération de Morlaix pour leur faire connaître leurs droits et solliciter des services de proximité auprès des différentes institutions du territoire. La démarche d'« aller vers » prend la forme d'un véhicule aménagé surnommé le « camion », qui a pour particularité d'être mutualisé avec l'ensemble des partenaires du projet, qui peuvent également l'utiliser pour leurs propres actions.

Le troisième projet qui vise à favoriser l'accès aux droits (au logement en l'occurrence) est celui de « **MOBICOLOC** » porté par l'Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (UNCLLAJ). Ce projet vise à développer des solutions de logement abordables, prenant la forme de sous-colocations¹⁰, destinées aux jeunes inscrits ou non dans des territoires ruraux afin de soutenir leur implantation dans ces territoires, leur accès à l'autonomie résidentielle¹¹, et leur mobilité. Les six CLLAJ participants¹² à l'expérimentation veillent à assurer une certaine mixité sociale dans ces logements, et contribuer à ce que les jeunes acquièrent des compétences de savoir-vivre collectif au sein de ces logements.

Le déroulement des projets marqué par la crise sanitaire de la Covid-19

Les expérimentations suivies dans le cadre de l'APRURAL se sont étendues sur une période allant de 2020 à 2023. Concernant le degré de concrétisation des expérimentations, neuf des dix projets suivis dans l'APRURAL ont été menés jusqu'au bout du calendrier prévu initialement. Le projet Uchronia, a pris fin plus tôt, par choix de la structure porteuse avec ses équipes de projet en raison de diverses difficultés rencontrées. Le projet MOBICOLOC porté par UNCLLAJ, initialement mis en œuvre sur cinq territoires s'est recentré sur quatre en 2021.

¹⁰ Ces sous-colocations relèvent d'une forme d'intermédiation locative dans laquelle l'UNCLLAJ est locataire en titre du logement et sous-loue à plusieurs jeunes qui cohabitent dans ce logement, et bénéficient d'un accompagnement de la structure dans leur trajectoire résidentielle post-inscription dans l'expérimentation.

¹¹ Le terme d'autonomie résidentielle est employé dans un sens large dans le cadre de ce rapport transversal. Nous le définissons comme un processus de décohabitation durant lequel les jeunes accèdent à un logement autonome, en restant à la charge financière de leurs parents ou non. Si une distinction est faite entre autonomie résidentielle et indépendance résidentielle (qui est définie par l'accès à un logement autonome pris en charge par les jeunes eux-mêmes) dans la littérature scientifique, nous faisons le choix d'employer le terme d'autonomie résidentielle dans un souci d'inclusion du fait que tous les jeunes n'étaient pas dans des situations d'indépendance résidentielle [\(en ligne\)](#).

¹² Il s'agit des CLLAJ du Mont-Saint-Michel Normandie, de Saint-Dié-des-Vosges, de Mâcon Sud Bourgogne, du Chablais, du Cœur d'Hérault et du Gers.

Il est important de noter que ces projets ont débuté et se sont déroulés dans un contexte particulier, celui de la crise sanitaire de la Covid-19, et ont donc été rythmés par les aléas liés à cette situation exceptionnelle. La crise sanitaire a eu des répercussions sur le calendrier et le déroulement de certaines actions des projets suivis, ainsi que sur leur évaluation. Ces répercussions ont été d'ordre matériel, opérationnel, mais également humain. Si certaines des actions ont été mises en œuvre plus tardivement qu'initialement prévu, certaines ont dû être reconfigurées, ou n'ont pu être menées de manière optimale.

Les équipes projet ont par ailleurs été confrontées à des situations de fragilité voire de détresse psychologique des jeunes accueillis et/ou accompagnés par leurs soins. Cette période particulière a pu être à l'origine d'effets anxiogènes notables sur la santé mentale des jeunes, dont l'état s'est particulièrement dégradé, de manière temporaire (lié au contexte) ou durable¹³. De ce fait, certaines structures porteuses des projets ont pu repenser leurs actions afin de davantage prendre en considération la problématique de la santé mentale et de la vulnérabilité psychosociale des jeunes.

Les méthodes d'évaluation mobilisées

La démarche évaluative dans le cadre du FEJ

Tous les projets ont été accompagnés par des évaluateurs durant toute la durée de l'expérimentation.

Les équipes d'évaluation proviennent de divers champs disciplinaires (sociologie, sciences politiques, économie...) et exercent dans des structures variées. Il s'agit de cabinets de conseil et/ou d'évaluation ; de sociétés coopératives de production (SCOP) ou encore de laboratoires universitaires et/ou de recherche. Neuf équipes d'évaluation ont été sélectionnées par l'INJEP sur 22 candidatures, suivant plusieurs critères, notamment en raison de leurs compétences dans le champ de l'évaluation de politiques publiques (et en particulier des politiques de jeunesse) ; de leur maîtrise des méthodes d'évaluation qualitatives et/ou quantitatives spécifiques et de leur niveau de connaissances sur les questions liées à la jeunesse et aux thématiques liées aux jeunes en milieu rural.

Des évaluations principalement qualitatives

Ce sont principalement des évaluations qualitatives qui sont mobilisées. La méthode privilégiée est celle de l'évaluation *in itinere*¹⁴ (choisie par neuf évaluateurs sur dix expérimentations), qui « porte davantage sur la cohérence et la pertinence d'un dispositif et permet de produire de la connaissance sur un dispositif en cours de construction [...] ». Ce type d'évaluation permet « d'observer le dispositif et sa mise en œuvre du point de vue de l'ensemble des acteurs inscrits dans un contexte spécifique »¹⁵.

¹³ INSEE, 2021, *France, portrait social. Édition 2021*, Insee Références [\[en ligne\]](#).

¹⁴ « Les termes d'évaluation « chemin faisant », « concomitante », « en continu » ou « au fil de l'eau » sont aussi utilisés pour désigner ce type d'évaluation. Il s'agit d'observer le dispositif et sa mise en œuvre du point de vue de l'ensemble des acteurs inscrits dans un contexte spécifique (territoire). Ce type de méthode peut conduire à repérer des besoins ou des atouts invisibles au départ, voire de faire rectifier une question théorique en lien avec les problèmes du terrain, elle peut également permettre de faire émerger une problématique de terrain ». Voir : Kerivel A., James S., 2018, « L'expérimentation sociale : étapes et méthodes d'évaluation », Fiches repères INJEP [\[en ligne\]](#).

¹⁵ Kerivel., James, 2018, *op. cit.*

Six expérimentations ont fait l'objet d'une approche qualitative (« Un réseau régional de campus ruraux de projets », « En route vers la santé », « Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine », « Labo jeunesse », « Lieu mobile » et « Uchronia »).

Les outils évaluatifs qualitatifs mobilisés par les équipes d'évaluation sont diversifiés :

- observations *in situ* (sur site) et observations lors des comités de pilotage, des comités techniques et des comités de suivi du projet ;
- entretiens semi-directifs auprès des jeunes bénéficiaires, des équipes de projet, de la structure porteuse du projet, des partenaires de projet, des acteurs territoriaux non partenaires du projet ;
- analyse des différents supports de présentation et de communication et documents relatifs à la préparation et à la mise en œuvre du projet (site internet, réseaux sociaux, etc.).

Certaines équipes d'évaluation¹⁶ ont fait le choix de mener une évaluation mixte (soit une évaluation combinant le travail d'enquête qualitatif et quantitatif).

Ainsi, des questionnaires ont été mobilisés pour les projets « AJIR - Pépinières d'initiatives », « Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural », « Mobicoloc », et « Rêves d'installation ». Ces questionnaires ont été passés auprès des jeunes du territoire (qu'ils soient ou non bénéficiaires des actions des projets, en fonction des méthodologies).

Les objectifs des évaluations

Les évaluations visent principalement à rendre compte de l'effectivité, de l'adéquation et de l'efficacité des projets. Ces derniers ont-ils été mis en œuvre comme initialement envisagé ? Quelles ont été les adaptations éventuellement réalisées, pour quelles raisons ? De même le public touché correspond-il au public visé ? Les solutions proposées correspondent-elles aux besoins et aux attentes des jeunes ? Quels ont été les effets observés sur les parcours et les pratiques ? Les objectifs du projet ont-ils été atteints et dans quelle mesure ?

Enfin, les évaluations permettent d'identifier de potentiels leviers d'amélioration ainsi que les conditions d'essaimage des projets.

L'analyse transversale des rapports d'évaluation

Dans le cadre de la convention établie avec l'INJEP, les porteurs et les évaluateurs doivent remettre des rapports d'avancement tous les six mois ainsi qu'un rapport final. Ces derniers sont accessibles au niveau de la base documentaire du FEJ.

Le présent rapport s'appuie sur les rapports finaux d'évaluation des dix expérimentations. Il présente une analyse transversale des dix expérimentations soutenues par le FEJ durant les trois années de déploiement des actions. **L'enjeu de cette analyse transversale est de mettre en perspective les résultats et de retenir les grands enseignements partagés des évaluations.** La volonté est donc moins

¹⁶ Les équipes d'évaluation ayant mené des évaluations mixtes dans le cadre d'APRURAL sont les suivantes : l'unité mixte de recherche TREE Transitions énergétiques et environnementales, le cabinet de conseils PENNEC Études Conseils, l'Agence Phare et le cabinet de conseils Sauléa.

de rendre compte des résultats avancés par chacune des évaluations que de retenir des pistes de réflexion pour la mise en œuvre future de projets dans les territoires ruraux.

Le rapport se divise en trois parties qui recouvrent en partie les axes de l'appel à projets¹⁷. Il est structuré autour des grands enjeux des projets, la première partie évoque les expérimentations qui visent l'accompagnement des jeunes à la création d'activités (sept projets concernés), la deuxième partie s'appuie sur les expérimentations qui visent à renforcer l'accès aux droits et aux services proximité (trois projets concernés) ; la troisième partie s'intéresse aux expérimentations qui ont la particularité de vouloir avoir un effet sur les politiques publiques locales de jeunesse (cinq projets concernés), et ce quel que soit leur objectif premier (accompagner à la création d'activités ou renforcer l'accès aux droits).

À cet effet, le rapport reprend les analyses majeures relatives aux thématiques et consolide les enseignements partagés par les dix rapports de manière à donner aux évaluations une portée plus générale. Il facilite ainsi une « montée en généralité » des dix rapports d'évaluation et vise à :

- tirer de grands enseignements des évaluations sur les thématiques évoquées ;
- identifier des facteurs facilitant la mise en œuvre de projets.

La première partie du rapport se concentre sur les projets qui ont pour objet l'accompagnement à la création d'activités sous différents formats (« campus ruraux », « pépinières d'initiatives », tiers-lieux, ateliers, prêts à taux préférentiels, etc.) et qui visent à accompagner « l'esprit d'initiative » et « l'engagement » des jeunes. Elle entend répondre aux questions suivantes :

- Les projets et actions envisagés initialement pour accompagner la création d'activités ont-ils effectivement été mis en place et sous quel format ? Par ailleurs, quel a été le public touché et correspond-il au public initialement visé ?
- Quels ont été les effets le plus souvent repérés de l'accompagnement à la création d'activités sur les parcours des jeunes ?
- Quelles étaient les particularités des accompagnements proposés dans le cadre de ces projets, leurs points forts et leurs carences ?
- *In fine*, peut-on avancer, au vu des enseignements, que l'accompagnement à la création d'activités a été un modèle de projet pertinent pour les jeunes en territoires ruraux ?

La deuxième partie s'intéresse plus spécifiquement aux projets qui visent à renforcer l'accès aux droits et aux services de proximité.

Elle permet d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :

- Quelles ont été les modalités mobilisées pour faciliter le recours aux droits et aux services de proximité ? Ces modalités étaient-elles adaptées pour toucher le public initialement visé ?
- Dans quelle mesure ces projets ont-ils permis une meilleure identification et mobilisation des services de proximité et des droits de manière générale ?

¹⁷ L'axe 3 de l'appel à projets, « Favoriser la mobilité et la socialisation des jeunes », qui ne comprenait qu'un seul projet n'a pas fait l'objet d'une partie spécifique de ce rapport contrairement aux deux premiers axes. Le projet « Mobicoloc » émergeant à l'axe 3 a été analysé avec ceux émergeant à l'axe 2 (« Favoriser l'accès des jeunes aux services de proximité en matière de santé et de prévention des conduites à risque ») dans la mesure où le projet, qui vise à faciliter l'accès à un logement, autonome aurait pu émerger aux deux axes. De même le projet « Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine » a été analysé avec ceux de l'axe 1 dans la mesure où les enseignements du projet se rapprochaient *in fine* plus fortement de ceux de l'axe 1 que de l'axe 2.

La dernière partie concerne les projets (qu'ils émergent à l'axe 1, 2 ou 3 de l'appel à projets) qui mettaient en avant la volonté d'avoir un effet sur les politiques de jeunesse au niveau local.

Elle vise notamment à répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les différentes actions ou démarches initiées par les projets pour agir sur les politiques de jeunesse au niveau local ?
- Les projets qui le mentionnaient dans leurs objectifs ont-ils permis de participer à la structuration de politiques de jeunesse locales via la prise en considération de la parole des jeunes, la mobilisation des élus sur les questions de jeunesse ou encore la mise en œuvre de démarches partenariales fortes autour de la jeunesse ?

Tout au long du rapport une attention est également portée à la formulation de points de vigilance et de préconisations qui ont été identifiés à la suite de l'analyse transversale de ces expérimentations.

En annexes se trouvent les fiches de synthèse des expérimentations. Le lecteur est invité à prendre connaissance de chacune de ces fiches récapitulatives, qui s'appuient sur les rapports finaux d'évaluation et qui offrent plus de précisions à la fois sur la mise en œuvre effective des projets, leurs effets ainsi que sur les préconisations issues des rapports d'évaluation.

La lecture des rapports finaux des porteurs de projets et de chacune des équipes d'évaluation est également préconisée. Étant plus documentés sur l'expérimentation, ils ont l'avantage de présenter de nombreux éléments d'analyse, d'approfondissements et d'illustrations sur chacune des expérimentations. Ces rapports sont accessibles [en ligne](#) sur l'espace dédié à la base documentaire du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) du portail Télémaque.

3. LES ENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS PAR LES JEUNES

Le développement de projets qui visent à la création d'activités sur les territoires s'est renforcé ces dernières années auprès d'un public jeune et adulte, y compris sous l'impulsion de politiques gouvernementales qui ont invité à développer des « tiers-lieux » ou des « campus ruraux » en territoires ruraux. Ces derniers se présentent comme des formes alternatives à l'accompagnement à la création d'activités plus classique et souvent centré sur la création d'entreprises¹. Dans une certaine mesure, ils viennent également compléter l'offre des missions locales, qui bien que développant souvent une dimension d'« accompagnement à la création d'activités », disposent néanmoins de moins de temps pour accompagner les jeunes sur ces dimensions étant donné la variété de leurs missions.

Depuis 2020, le Gouvernement a fait du développement des tiers-lieux une priorité à travers le plan de relance². Lancé en 2020 par l'ANCT, le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » s'inscrit dans cette volonté et vise à « favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux, de donner les moyens à ces derniers de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires et enfin de faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux³ ». Dans la continuité, l'État, en lien avec France Tiers-lieux, a lancé en avril 2020 le dispositif des « Fabriques de territoires »⁴. Doté de 45 millions d'euros, il a permis de sélectionner 300 fabriques entre 2020 et 2021 réparties entre les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et les territoires ruraux⁵.

Concernant les campus ruraux, le CESE, saisi par le Gouvernement sur la place des jeunes dans les territoires ruraux, a formulé dans un rapport paru en 2017 des préconisations visant à mettre en place au sein de chaque bassin de vie une démarche de campus ruraux de projets dédiée à l'accompagnement des jeunes dans leurs initiatives. Il s'agit d'espaces dédiés à l'innovation et à la conduite de projets, visant

¹ Comme par exemple le réseau « BGE (boutique de gestion) Appui aux entrepreneurs » [\[en ligne\]](#). La boutique de gestion est un organisme public qui vient en aide aux entrepreneurs à travers des formations et conseils dans le cadre de leur projet de création d'entreprise

² Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place en 2020 un plan de relance de 100 milliards d'euros déployé autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

³ « Accélérer le développement des tiers-lieux partout sur le territoire », ANCT [\[en ligne\]](#).

⁴ Les tiers-lieux susceptibles d'être labellisés « Fabriques de territoire » sont notamment caractérisés par l'implication des habitants dans la gouvernance et la programmation du lieu ainsi que par une offre de service diversifiée : les activités du tiers-lieu ne se limitent pas à un seul champ (coworking, médiation numérique ou encore fabrication) mais sont multiples. (« Fabriques de Territoires » Cahier des charges 2024. ANCT [\[en ligne\]](#).)

⁵ Pour une évaluation du soutien de l'état aux tiers-lieux sur les territoires, consulter le rapport de l'Agence Phare, 2023, *op. cit.* [\[en ligne\]](#).

à dynamiser les projets dédiés à la création d'activités économiques, sociales, culturelles et/ou de projets citoyens⁶.

Sept projets qui visent à accompagner la création d'activités par les jeunes via des dispositifs variés ont été financés dans le cadre du présent appel à projets. Ils renvoient pour la plupart aux notions de campus ruraux, de tiers lieux et de fabriques de territoires. Ils accompagnent les jeunes dans la mise en œuvre d'activités individuelles ou collectives relevant de projets professionnels, culturels ou sociaux ou encore d'activités de loisirs.

Deux projets relèvent de la dynamique des tiers lieux et/ou des fabriques de territoires :

- Le projet Rêve d'installation, porté par le MRJC, vise à proposer un cycle de formation pour l'animation de trois fabriques de territoires en milieu rural ainsi que la participation au développement d'un réseau de tiers-lieux alternatifs.
- Le projet Labo jeunesse prend place pour sa part dans un tiers-lieu, Le Parallèle⁷, au sein duquel différents projets portés par des jeunes se développent.

Deux projets relèvent de la philosophie des campus ruraux, celui d'Agir – Pépinières d'initiatives et celui du Réseau régional de campus ruraux de projets. Un autre, Je chemine tu chemines, nous cheminons en Gâtine développe une coopérative jeunesse de services⁸.

Si les finalités et modalités d'accompagnement diffèrent, ces projets se retrouvent autour de dimensions communes : la mobilisation d'une « pédagogie de projet ⁹ », ou encore le lien recherché entre développement d'activités par les jeunes, engagement et développement territorial¹⁰.

Les projets peuvent être catégorisés selon trois types d'objectifs prioritaires :

- Ceux qui visent à soutenir les jeunes dans la création d'activités (associatives, sociales, culturelles, économiques, humanitaires, solidaires, citoyennes, etc.) via un accompagnement approfondi et la mise en relation avec des réseaux d'acteurs. Les jeunes peuvent mobiliser l'accompagnement de manière individuelle ou collective pour développer une activité souvent déjà en réflexion (AJIR et Un réseau régional de campus ruraux de projets). Ce type de projet est amené à accompagner le développement de nombreuses activités de natures très variées.

⁶ Pour favoriser le renforcement de « la place des jeunes dans les territoires ruraux », le CESE énonce plusieurs préconisations dont la mise en place au sein de chaque bassin de vie d'une démarche de « Campus ruraux de projets » dédiée à l'accompagnement des jeunes dans leurs projets. Selon le rapport du CESE il s'agit d'espaces dédiés à l'innovation et à la conduite de projets, visant à permettre et à dynamiser les projets dédiés à la création d'activités économiques, sociales, culturelles et/ou de projets citoyens. Even, Coly, 2017, *op. cit.*, p. 152 [lien ligne](#).

⁷ Le tiers-lieu « Le Parallèle » est un espace culturel administré par des jeunes entre 16 et 30 ans qui prend la forme d'un hôtel à projets, de parcours d'accompagnement (LeLabo jeunesse), d'un accueil social et d'un volet recherche et développement. Le tiers-lieu utilise la gestion collective du lieu, l'art, la culture et l'éducation populaire comme moyen d'émancipation pour les jeunes adultes [lien ligne](#).

⁸ Le temps d'un été, un groupe de jeunes 12 à 15 crée une entreprise coopérative et la font vivre. Accompagnés de deux animateurs et soutenus par un collectif d'acteurs du territoire, les coopérateurs définissent ensemble différents services ou produits qu'ils proposent aux habitants et aux entreprises environnantes. Ils développent leur activité jusqu'à se rémunérer de son résultat.

⁹ La pédagogie de projet est une pratique de pédagogie active qui permet de générer des apprentissages à travers la réalisation d'une production concrète.

¹⁰ La logique qui sous-tend la majorité de ces projets est que le fait d'accompagner les jeunes à créer des activités leur permet de s'engager sur leur territoire en participant à son développement économique, social et/ou culturel (en proposant une nouvelle offre culturelle ou sportive par exemple ou encore en créant une entreprise).

- Ceux qui visent à structurer un groupe de jeunes en vue de construire une action collective à visée principalement culturelle ou sociale, mais pouvant comprendre une dimension économique (Labo jeunesse, Uchronia, Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine). Ces projets accompagnent généralement un collectif après l'autre dans la mise en œuvre d'un projet (aménagement d'un tiers-lieu, réalisation d'un court-métrage...).
- Ceux qui visent à mieux faire connaître les opportunités professionnelles et faciliter le développement d'activités professionnelles en territoire rural (Rêves d'installation et Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural).

En s'appuyant sur les enseignements des évaluations, cette partie permet d'interroger les effets et les limites de ces projets d'accompagnement à la création d'activités jeunesse en territoire rural.

Elle rend compte dans un premier temps des modalités de mise en œuvre concrètes de ces projets d'accompagnement à la création d'activités, et étudie le public qu'ils ont réussi à toucher.

Dans un second temps, elle tire des enseignements à partir des différents types d'effets sur les parcours et les compétences des jeunes (en matière d'acquisition de compétences en ingénierie de projets, d'identification des ressources locales et, plus largement, en matière d'insertion socioprofessionnelle ou encore de rupture de l'isolement).

Elle interroge ensuite le lien entre création d'activités et engagement des jeunes, souvent mis en avant dans les projets. Quelle est la nature du lien entre création d'activités et engagement ? Comment les porteurs de projets considèrent-ils l'engagement des jeunes ? Quels sont les effets attendus des projets et de l'accompagnement en matière d'engagement ?

Pour finir, la partie détaille les postures professionnelles privilégiées par les professionnels sur ce type de projet à la fois dans la relation aux jeunes et aux partenaires.

En conclusion, cette partie interroge la plus-value de ce type de dispositif en milieu rural et synthétise les différents leviers identifiés par les évaluateurs.

Une mise en œuvre effective d'accompagnements à la création d'activités qui peinent pour certains à mobiliser un large public

Les projets d'accompagnement à la création d'activités ont pris différents formats¹¹. Si la majorité des projets ont concrètement mis en œuvre des modalités variées pour garantir un accompagnement qui s'adapte aux besoins, les porteurs ont eu davantage de difficultés à diversifier leur public. Celui-ci est souvent resté le public historiquement touché par les structures porteuses, ou encore un public dit « captif », témoignant des difficultés de la majorité des porteurs à recruter plus largement.

« Un réseau régional de campus ruraux de projets » Grand Est et « AJIR » Ariège : des accompagnements à la carte pour développer des projets individuels ou collectifs

Les projets AJIR et Un réseau régional de campus ruraux de projets proposent des accompagnements assurés par un professionnel (généralement un animateur socioculturel), à des fréquences diverses, en fonction des besoins et des périodes (allant de rencontres hebdomadaires à mensuelles). Ces accompagnements visent à outiller les jeunes pour leur projet et à les mettre en lien avec un réseau d'acteurs prêts à les soutenir (professionnels, élus...).

Les accompagnements s'adressent à des jeunes âgés de 16 à 29 ans, seuls et/ou en groupe (une des conditions d'adhésion pour les campus ruraux est de proposer des projets collectifs). L'Agence Phare, équipe évaluatrice, décrit pour les deux projets un public aux situations diverses : « Il peut s'agir de jeunes en insertion, en emploi, en formation ou sans emploi ni formation (dits « NEET »), financièrement autonomes ou non, aux besoins variés¹². »

Le projet des campus ruraux, établi au niveau de cinq communes rurales et porté par des Foyers ruraux dans la région Grand Est, a accompagné environ 80 jeunes autour d'une dizaine de projets collectifs de nature variée.

Les deux pépinières d'initiatives, mises en place dans le cadre du projet « AJIR » en Ariège, sont hébergées par deux structures existantes (un pôle d'innovation collaborative et un pôle jeunesse collaboratif) au sein de deux collectivités locales. Elles ont quant à elles permis d'accompagner 165 jeunes.

Les évaluateurs proposent dans leur rapport une estimation du nombre de jeunes accompagnés par type de projets. Concernant les campus ruraux, ce sont principalement des projets culturels ou de loisirs qui sont développés puis des projets professionnels. À l'inverse, concernant le projet « AJIR - Pépinières d'initiatives », ce sont les projets professionnels qui sont légèrement majoritaires (50 %, contre 45 % de projets relevant du domaine culturel ou des loisirs).

¹¹ Cette partie reprend ici les actions les plus centrales des projets (en matière d'objectif et de bénéficiaires touchés). Pour des informations plus précises sur les actions développées par chacun des projets, le lecteur peut se reporter aux fiches expérimentations présentées en annexes ainsi qu'aux rapports finaux des porteurs et des évaluateurs.

¹² Agence Phare, 2024, *op. cit.*, p. 11.

Les projets professionnels accompagnés dans le cadre des pépinières d'initiatives ou des campus ruraux sont par exemple : l'accompagnement au développement d'une entreprise de community management, le développement d'une activité de sculpture sur bois et d'animation d'ateliers, le projet d'un tiers-lieu maison de santé.

Les projets culturels, sociaux ou de loisirs identifiés par les évaluateurs sont les suivants : des événements festifs/des repas entre jeunes, des soirées jeux de société, l'organisation de ciné-débats ou encore de départs en vacances. Des projets de plus long terme sont aussi proposés, à l'instar d'un projet de création d'un bike park, la réalisation d'émissions de radio mensuelles, l'enregistrement d'un album de rap...

TABLEAU 1. TYPE DE PROJET MENÉ ET NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS SUR LES DEUX TERRITOIRES D'EXPÉRIMENTATION

Type de projet	Estimation du nombre de jeunes concernés selon le territoire d'expérimentation	
	Grand Est	Ariège
<i>Projet professionnel</i>	20 (25%)	82 (50%)
<i>Projet culturel ou de loisirs</i>	41 (51%)	74 (45%)
<i>Autres</i>	19 (24%)	9 (5%)
Total des jeunes rencontrées/accompagnées	80	165

Source : Rapport final transversal d'évaluation. Expérimentations « Une pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens » et « Un réseau régional de campus ruraux de projets ». Agence Phare, mars 2024, p. 53.

Si le public présente des profils assez variés du point de vue de l'âge, du genre et de la situation vis-à-vis de l'emploi¹³ auxquels les professionnels ont proposé des accompagnants différenciés (voir la partie « Une posture informelle et flexible des accompagnements »), **les expérimentations ont néanmoins rencontré des difficultés pour recruter des jeunes qui ne fréquentaient pas auparavant les structures porteuses** (en particulier dans le Grand Est). Le recrutement s'est opéré en premier lieu auprès d'un public qui connaissait précédemment les animateurs ou les structures porteuses, « la proximité des jeunes avec les structures jeunesse reste donc l'un des facteurs facilitant leur entrée dans l'accompagnement¹⁴ ». Pour faire face à cette problématique, les porteurs de projet ariégeois ont mobilisé « des partenaires afin d'activer d'autres canaux de recrutement (via les missions locales, les établissements scolaires, les structures associatives notamment) et ont proposé « des actions "d'aller vers" diversifiées (grâce à de la veille sur les réseaux sociaux et la participation à des événements à destination des jeunes). » Ces actions ont permis, au cours de l'expérimentation de toucher un public qui ne fréquentait pas les structures porteuses en amont.

¹³ En Ariège, les 165 jeunes accompagnés présentent des profils divers : En termes de classe d'âge et de genre, (plus de la moitié des jeunes a entre 18 et 25 ans, les mineurs représentent un peu plus d'un quart (27 %), et les jeunes de plus de 25 ans, 16 % ; les filles et garçons sont représentés à part égale dans l'échantillon). Les jeunes accompagnés présentent également des situations diverses vis-à-vis de leur scolarité et/ou du marché du travail. Près de la moitié sont encore scolarisés, qu'ils soient au lycée ou en études supérieures (45 %), tandis que près d'un quart occupent un emploi ou suivent une formation (23 %). En revanche, environ un quart des jeunes accompagnés sont en recherche d'emploi ou font partie de la catégorie appelée « NEET » (ni en emploi, ni en études, ni en formation), *Idem*, p. 56.

¹⁴ Agence Phare, 2024, « Synthèse. Rapport final transversal d'évaluation. Expérimentations "Une pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens" et "Un réseau régional de Campus Ruraux de projets" », Mars 2024, p. 6.

« AJIR » : OBJECTIFS ET ACTIONS DU PROJET

Objectif 1 : créer les conditions d'accompagnement du parcours du jeune vers l'insertion, la citoyenneté sociale et l'émancipation.

Actions menées : implantation de deux pépinières d'initiatives sur les deux territoires pilotes ; 150 opérations d'« aller vers » opérées (via les réseaux sociaux, organisation de « petits déjeuner » collectifs, de maraudes, de micro-trottoir, lors d'auto-stop) ; accompagnement de 165 jeunes dans leur parcours pour développer des projets de formes diverses ; formation d'un réseau partenarial investi par 50 acteurs locaux ; animation du tremplin jeunes départemental* ; réalisation d'un outil de capitalisation de la méthode et des outils utilisés ou créés

Objectif 2 : favoriser l'existence d'un dialogue structuré entre jeunes, acteurs et décideurs, par la création d'espaces d'expression libre et sans jugement, dans une dynamique de coconstruction.

Actions menées : expression libre des jeunes (150 témoignages « Talk-Box** » ; 18 émissions de radio animées par et avec les jeunes ; 3 ciné-débats sur des sujets de société ; réalisation de micros-trottoirs, porteurs de parole ; réalisation d'un clip de RAP) ; dialogues avec les décideurs (participation de jeunes dans les comités de suivi en Arize-Lèze et des tribunes qui ont réuni décideurs politiques et techniques)

Objectif 3 : former et réunir un réseau d'acteurs éducatifs, sociaux et économiques, acculturés et mobilisés autour des problématiques jeunesse pour en faire un centre de ressources et observatoire, un espace de rencontres inspirantes, de collaboration, de formation et de partage d'outils entre acteurs et professionnels jeunesse du territoire.

Actions menées : développement d'une cinquantaine de partenariats*** autour des deux pépinières d'initiatives ; organisation d'une journée pluridisciplinaire sur les politiques intégrées de jeunesse avec le sociologue Chafik Hbila qui a réuni une centaine de personnes ; organisation d'un petit-déjeuner mensuel avec le centre universitaire Ariège ; animation et entretien du tremplin jeunes départemental (qui a permis de rendre lisible l'expérimentation, de prendre en considération la parole des jeunes et leur niveau d'engagement) ; formation mensuelle à la démarche de l'« aller vers » auprès des professionnels du projet AJIR.

* Le tremplin jeunes départemental est un événement réunissant jeunes et décideurs autour de tables rondes dans le but de valoriser les projets et les initiatives portés par les jeunes dans le cadre du projet AJIR.

** Il se présente comme espace libre d'accès permettant l'expression anonyme des jeunes auprès des équipes du projet AJIR.

*** Ces partenaires ont été mobilisés pour accompagner des volets spécifiques des projets de jeunes, ou pour intervenir sur des ateliers, pour participer à des temps de formation ou pour collaborer au premier tremplin départemental notamment.

« UN RÉSEAU RÉGIONAL DE CAMPUS RURAUX DE PROJETS » : OBJECTIFS ET ACTIONS DU PROJET

Objectif 1 : encourager l'esprit d'initiative des jeunes dans la création d'activités sur leur bassin de vie.

Actions menées : définition d'une méthodologie de construction et d'accompagnement des campus via la réalisation d'une charte signée par chaque président de fédération ; définition des missions du coordinateur/animateur du campus sur le territoire d'expérimentation dans la charte des campus.

Objectif 2 : susciter une démarche partenariale forte autour des enjeux de la jeunesse.

Actions menées : construction de comités de pilotage locaux sur certains territoires ; mobilisation des jeunes sur la construction des campus (notamment lors des Assises de la jeunesse) ; identification des animateurs de campus avec recrutement ou élargissement des missions d'un professionnel déjà en poste ; réalisation et diffusion d'une communication commune sous la forme d'une charte graphique

Objectif 3 : établir des coopérations entre les différents campus du réseau des Foyers ruraux du Grand Est.

Actions menées : suivi, observation et analyse des actions du projet ; organisation de la coopération entre les actions et les différents niveaux d'acteurs.

« Labo jeunesse » et « Uchronia » : consolider un collectif autour d'un projet fédérateur

Labo jeunesse mis en œuvre à Redon (Ille-et-Vilaine, Bretagne) est défini par la Fédé comme « un parcours créatif et collectif de trois mois » constituant « un espace d'apprentissage » pour les jeunes de 16 à 30 ans qui y prennent part. Les objectifs poursuivis à travers la mise en œuvre du labo sont de « développer et renforcer les compétences psychosociales des participants à travers la pratique de disciplines diverses (artistique, culturelle, sportive et manuelle) », de soutenir l'engagement collectif des jeunes et de leur permettre de constituer une force de proposition dans le territoire.

La coordinatrice du dispositif fixe la thématique et la discipline de chaque édition selon les opportunités qui se présentent ou les envies des jeunes qu'elle repère. Par exemple, le premier Labo jeunesse (janvier-mars 2021) a été axé sur l'aménagement des espaces du tiers-lieu, Le Parallèle, un ancien commerce (au sein duquel le Labo jeunesse prend place). Au long des trois mois du parcours, la coordinatrice réalise un travail important de suivi individuel des participants pour encourager et entretenir leur implication. Au total, ce sont 60 jeunes qui ont participé au Labo jeunesse, de profils assez variés et ne fréquentant pas nécessairement les structures jeunesse environnantes. 28 % sont qualifiés comme étant en recherche d'emploi ou en dispositif d'insertion, 14 % sont au lycée, 11 % appartiennent aux publics dits « invisibles », 15 % sont en service civique, 7 % en études ou en formation, 17 % en emploi précaire et 8 % en emploi stable.

« LABO JEUNESSE » : OBJECTIFS ET ACTIONS DU PROJET

Objectif 1 : faciliter l'inclusion sociale grâce à l'épanouissement personnel et le développement de compétences (savoir-faire et savoir-être).

Actions menées : réalisation de quatre parcours « Labo jeunesse » (un premier sur l'aménagement et la décoration, un deuxième sur le film documentaire, un troisième sur le slam et des ateliers d'écriture et d'éloquence, et un dernier sur les jeux et la création d'un *escape game*).

Objectif 2 : reconnaître et valoriser l'engagement des jeunes adultes en développant la coopération.

Actions menées : développement d'un espace de lien social pour le soutien au développement personnel, à la construction identitaire et à l'insertion professionnelle des jeunes adultes redonnais ; accompagnement de l'organisation en collectif citoyen pour l'engagement et l'autodétermination des jeunes adultes pendant le Labo jeunesse.

Objectif 3 : Accompagner les jeunes ruraux dans l'appropriation de leur territoire et leur capacité à y agir, en impulsant la création d'un lieu expérimental créé et géré par les jeunes et pour les jeunes.

Actions menées : développement d'actions culturelles pour favoriser l'appropriation territoriale et soutenir le pouvoir d'agir des jeunes adultes du territoire.

Le projet Uchronia, développé à Rostrenen (Côtes-d'Armor, Bretagne) envisageait initialement de développer trois actions structurantes :

- l'accompagnement d'un groupe de cinq jeunes de 18-25 ans dans la réalisation d'un *escape game* à visée écologique ;
- la réalisation d'un prototype et sa diffusion auprès d'un public de jeunes ;

- la réalisation d'interventions de l'*escape game* en milieu scolaire (5 écoles et 5 collèges), en structures de loisirs (5 centres de loisirs et 5 structures jeunesse) et auprès de tous les publics (dixévènements sur le territoire).

Cinq jeunes en service civique, âgés de 18 à 25 ans, forment l'équipe projet pour développer l'*escape game*. Cependant, la finalisation du projet, et notamment la réalisation de la troisième action, a pris du retard au cours de l'expérimentation, du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19, de modalités d'accompagnement qui n'ont peut-être pas toujours été assez « cadrées » (comme évoqué dans la partie « Une posture d'accompagnement souple et peu directive qui présente des faiblesses » p. 66), ou du fait de raisons personnelles aux participants (déménagements, maternité/paternité, réalisation de projets professionnels). Il a donc été décidé par l'équipe projet et la structure porteuse de mettre un terme au projet en décembre 2021 à la suite du départ des premiers participants et du faible niveau d'avancement de l'expérimentation.

« UCHRONIA » : OBJECTIFS ET ACTIONS DU PROJET

Objectif 1 : développer la participation des jeunes sur un territoire rural à travers le modèle des communs, l'utilisation d'un fablab et la création d'un *escape game* sur l'écologie.

Actions menées : accompagnement d'un groupe de jeunes de 16-25 ans dans la réalisation d'un *escape game* ; test du prototype auprès de publics enfants (en 2019 et 2020).

Objectif 2 : animer le territoire de la communauté de communes du Kreiz Breizh en faisant découvrir les enjeux écologiques contemporains grâce à l'animation de l'espace Game finalisée, sensibiliser des enfants et des adultes aux énergies renouvelables et aux déchets en développant l'animation scientifique et technique.

Actions menées : les interventions prévues concernant l'*escape game* n'ont pas pu être menées.

« Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine » : un projet qui vise à consolider un collectif puis à développer des activités relevant de l'économie sociale et solidaire

L'expérimentation mise en place au niveau du département des Deux-Sèvres, en région Nouvelle-Aquitaine, se décline en trois phases :

- La première phase de prise de contact avec les jeunes, dans le cadre d'une démarche d'aller vers vise à repérer des jeunes qui ne fréquentaient pas les centres socioculturels (CSC).
- La deuxième phase qui repose sur différents types d'ateliers et d'activités¹⁵ vise à favoriser la remobilisation, la prise de confiance, les liens entre jeunes, les liens entre jeunes et Centres sociaux.
- La troisième phase d'accompagnement vise à soutenir les jeunes porteurs de projets collectifs.

Si initialement la troisième phase visait à développer des projets relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS), ce dernier objectif a été revu, les professionnels ayant rencontré des difficultés à accompagner les jeunes dans le développement de projets à dimension économique et relevant de

¹⁵ Il s'agissait d'ateliers de socio-esthétisme (soin du corps, du visage), des activités artistiques (sérigraphie, gravure et cyanotypie) et des activités sportives (remise en forme, randonnée).

l'ESS. Une coopérative jeunesse de services, Gati'Coop, a de ce fait été expérimentée pendant une durée de trois semaines sur deux sites du Pays de Gâtine durant l'été 2023.

375 jeunes âgés de 16 à 25 ans, dont 140 jeunes NEET, ont bénéficié des différentes actions du projet (et notamment les activités de socio-esthétique), soit 37 % du public touché. 19 jeunes ont été impliqués dans la coopérative de jeunesse¹⁶.

Deux types de profils de jeunes se dessinent : un public féminin connaissant des situations d'isolement social lors des ateliers ; un public en situation de grande fragilité sur le plan socio-économique dans le cadre du déroulement de la coopérative jeunesse de services Gati'Coop (mineurs non accompagnés ; jeunes en contrat engagement jeune ; étrangers ; NEET ; jeunes en situation de décrochage social).

« JE CHEMINE, TU CHEMINES, NOUS CHEMINONS EN GÂTINE » : OBJECTIFS ET ACTIONS DU PROJET

Objectif 1 : favoriser l'interconnaissance entre les techniciens animateurs et le public jeune pour mieux identifier leurs besoins.

Actions menées : mise en place d'un questionnaire à destination des jeunes sur l'ensemble du territoire (350 répondants) ; développement d'une démarche d'« aller vers ».

Objectifs 2 et 3 : développer des temps actifs et conviviaux entre jeunes pour favoriser la rencontre et développer des activités spécifiques pour favoriser l'estime de soi des jeunes.

Actions menées : mise en place d'ateliers thématiques axés sur le bien-être (socio-esthétique), le sport, la culture et l'environnement dans les quatre centres socioculturels participants.

Objectif 4 : Développer un outil coopératif permettant de créer un espace d'expérimentation et d'apprentissage collectif pour que les jeunes développent leurs initiatives et valorisent leurs compétences.

Actions menées : mise en place d'une coopérative jeunesse de services (CJS)* sur les territoires d'intervention.

* Une coopérative jeunesse de services (CJS) est un outil venant de l'éducation populaire, qui vise à former des groupes de jeunes ayant entre 12 et 15 ans qui, le temps d'un été, réalisent une entreprise coopérative. Ces jeunes définissent ensemble les différents services et/ou produits qu'ils vont proposer sur le territoire, et développent leurs activités dans l'optique finale de parvenir à une rémunération de ces dernières. Deux sites ont expérimenté une CJS (une CJS pour les jeunes CSC Unis Vers et CSC du Ménigoutais à Méningoute ; et une autre CJS à Airvault pour les CSC de Châtillon-Thouet et de l'Airvaudais). Ces jeunes ont été accompagnés de deux animateurs et soutenus par un collectif d'acteurs du territoire.

¹⁶ Ce sont en effet 12 jeunes qui ont participé à la coopérative jeunesse de services Gati'Coop sur le site de Méningoute, et 7 jeunes sur le site à Airvault. Ces jeunes ont eu information de cette initiative via les centres socioculturels ou par des acteurs tiers qui les ont orientés comme la mission locale.

« Rêves d'installation » et « Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural » : deux projets qui visent à faciliter le développement d'activités professionnelles en territoire rural

L'expérimentation « Rêves d'installation » a vocation à ouvrir de nouvelles perspectives à des jeunes (13-30 ans) notamment en matière d'accès à la formation, à l'emploi et à la vie sociale en milieu rural.

L'accompagnement à la création d'activité s'est notamment traduit par la réalisation de quatre tours de France agricole (TDF) qui ont accueilli de 2020 à 2023 un total de 125 jeunes âgés de 18 à 30 ans. Ces tours ont rassemblé chaque été des jeunes partant pendant 15 jours à la découverte de fermes portant des modèles d'installations alternatifs et/ou innovants au niveau social et/ou agro écologique. En parallèle, des outils de valorisation ont été élaborés par les jeunes participants. Deux films ont été réalisés et diffusés lors des séances de ciné-débat (au sein de lycées agricoles, de maisons familiales rurales MFR, ou lors de festivals ruraux). Un outil de capitalisation des pratiques a également été confectionné afin d'accompagner les jeunes dans la réalisation de projets agricoles et de faciliter leur implantation dans les territoires ruraux.

Le projet visait aussi à proposer un cycle de formation pour l'animation de trois tiers-lieux (sous forme de « fabriques¹⁷ ») en milieu rural ainsi que la participation au développement d'un réseau de tiers-lieux alternatifs. Le cycle de formation s'est prolongé tout au long du projet même si les tiers-lieux ont fait face à un certain nombre de difficultés et notamment celle de se définir et de trouver leur positionnement à la fois en interne au mouvement et à l'externe vis-à-vis des multiples réseaux et structures¹⁸.

Les fabriques bien que n'étant pas entièrement opérationnelles ont néanmoins offert un lieu de rencontres pour des jeunes en quête d'une installation en milieu rural ou en reconversion professionnelle, mais également pour des moins jeunes, motivés par la recherche de liens de socialisation.

« RÊVES D'INSTALLATION » : OBJECTIFS ET ACTIONS DU PROJET

Objectif 1 : se réapproprier les grands enjeux autour du travail en milieu rural.

Actions menées : réalisation d'un cycle de formation sur les enjeux du travail en milieu rural ; réalisation d'une série d'actions locales et nationales de formation, débats, tables-rondes, rencontres, portées auprès de jeunes de 13 à 30 ans ; organisation d'un séminaire de recherche en janvier 2024 sur la thématique du travail.

Objectif 2 : l'installation collective en agriculture : de nouvelles formes d'installation pour les jeunes ?

Actions menées : construction et accompagnement d'un Tour de France agricole ; diffusion de deux films sur l'installation collective agricole ; construction d'outils et animation de temps d'échanges, partout en France, sur l'installation collective.

Objectif 3 : développer un parcours de formation pour créer, animer, gérer et pérenniser des tiers-lieux en milieu rural.

Actions menées : construction et animation de modules de formation sur la création et la mise en œuvre de tiers-lieux en milieu rural (sous la forme de fabriques du monde rural) ; participation au développement d'un réseau de tiers-lieux alternatifs.

¹⁷ Le projet a été lancé avec la vente du patrimoine parisien du MRJC et l'acquisition de quatre lieux en territoires ruraux prévus pour développer des tiers-lieux. Les fabriques ont des objectifs variés, certaines sont orientées vers le développement de modules de formation dans le domaine agricole, d'autres permettent l'hébergement d'associations, accueillent des événements culturels, proposent des actions sociales, voire un appui à la vie associative, développent une ressourcerie, etc.

¹⁸ SAULÉA, 2024, « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Rêves d'installation" », mai 2024, p. 24.

Les évaluateurs soulignent que si les actions de l'expérimentation ont effectivement touché des jeunes hors MRJC (c'est le cas par exemple du TDF avec une participation très majoritaire de jeunes en dehors du MRJC ou encore des fabriques qui impliquent des habitants qui ne font pas forcément partie des sections locales du MRJC), « la sphère extérieure du MRJC » aurait pu être davantage élargie tant du point de vue du public que des partenaires¹⁹. Il est également à noter que le public du Tour de France agricole était en grande majorité diplômé de bac + 5.

Trois actions structurantes caractérisent le projet « Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural » (nommé « AZIA » dans le rapport) :

- l'actualisation du *Guide de l'emploi de la Soule*²⁰ ;
- la réalisation d'ateliers pédagogiques auprès des jeunes du territoire et de visites en entreprises pour faire connaître les opportunités d'emploi locales ;
- le pilotage d'une campagne d'adhésion du Comité local d'épargne pour les jeunes (CLEJ)²¹ et d'accueil des jeunes porteurs de projets souhaitant bénéficier du CLEJ.

« VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS : DE L'IDÉE AU PROJET DE VIE EN MILIEU RURAL » : OBJECTIFS ET ACTIONS DU PROJET

Objectif 1 : comprendre le territoire.

Actions menées : actualisation des secteurs « industrie » et « santé » du *Guide de l'emploi de la Soule* ; réalisation de 10 nouveaux témoignages vidéo et fiches métiers dans l'ouvrage ; réalisation d'un événement de présentation du *Guide de l'emploi de la Soule*.

Objectif 2 : valorisation du territoire.

Actions menées : animation de 85 ateliers pédagogiques de valorisation des métiers en Soule en établissements scolaires et 4 hors milieu scolaire ; organisation de 126 visites d'entreprise.

Objectif 3 : aider à entreprendre sur le territoire.

Actions menées : pilotage d'une campagne d'adhésion du CLEJ 8.

Concrètement, **le *Guide de l'emploi de la Soule*** (édité pour la première fois en avril 2018 par l'association AZIA) **a été actualisé et alimenté** par la réalisation de dix nouveaux témoignages et de fiches métiers, et par la tenue d'un événement de présentation du Guide.

Un total de 89 ateliers pédagogiques a été réalisé (dont 85 en établissements scolaires et 4 hors du cadre scolaire) et 126 visites en entreprise ont été effectuées. **Quatre jeunes ont pu bénéficier du CLEJ** et tous les porteurs de projets aidés par le CLEJ ont pu rembourser leur prêt.

¹⁹ *Idem*, p. 38.

²⁰ Le *Guide de l'emploi de la Soule* s'adresse aux jeunes et aux entreprises du territoire et se présente comme un outil complémentaire pour l'insertion professionnelle des jeunes souletins. Le Guide présente les secteurs d'activités et les métiers porteurs du territoire et énumère les étapes nécessaires dans la création d'une entreprise ainsi que les structures locales et les dispositifs d'aide existants sur le territoire.

²¹ Le Comité local d'épargne pour les jeunes (CLEJ) est une épargne solidaire locale régie sous la forme d'une association de loi 1901 qui a pour objectif de soutenir des jeunes porteurs de projets économiques sur le territoire de la Soule. Les adhérents versent 15 € par mois (ou 180 € pour l'année), et récupèrent le total des fonds versés sans intérêt après 3 à 5 ans. Ces fonds sont prêtés à taux zéro à de jeunes âgés de 18 à 35 ans développant ou créant une activité économique dans la Soule, qui par la suite remboursent la somme octroyée au CLEJ. Sept CLEJ ont été créés par l'association AZIA depuis 2000.

1 560 jeunes âgés de 14 à 30 ans ont été touchés, avec une forte représentation des 14-18 ans (ils constituent 71 % du total des bénéficiaires directs), qui s'explique en partie par les lieux de tenue des activités du projet au sein d'établissements scolaires du secondaire). **Il apparaît que le public touché par l'association AZIA n'a pas été celui qui était visé en priorité par l'association.** Les jeunes, susceptibles d'être prochainement ou actuellement dans les démarches de recherche d'emploi (comme les lycéens ou les étudiants) qui étaient initialement visés, sont en effet globalement moins nombreux à connaître les actions de l'association.

Des effets différents selon le profil des bénéficiaires et le type d'accompagnement mis en œuvre

Les évaluations ont montré (le plus souvent via une approche qualitative et le croisement d'entretiens réalisés auprès des professionnels et des jeunes) différents types d'effets des projets qui visent à accompagner la création d'activité des jeunes.

*Trois types d'effets ressortent majoritairement des rapports d'évaluation : **une montée en compétences partielle sur l'ingénierie de projets** ; dans certains cas, une **meilleure connaissance des ressources locales** : économiques, associatives, sociales utiles au développement de leur activité **ainsi qu'une sortie de l'isolement** pour les jeunes accompagnés sur le long terme.*

Ces effets diffèrent en fonction des profils des jeunes et de leurs besoins ainsi que du type d'accompagnement mis en œuvre.

Une montée en compétences sur l'ingénierie de projets et l'identification des ressources locales inégales en fonction des projets et des professionnels

Les projets évalués visent à accompagner la création d'activité de manière individuelle ou collective dans les territoires. Quelques exemples d'activités soutenues par les projets peuvent être cités : la création d'un espace game (Uchronia), la réalisation d'un film documentaire (Rêve d'installation) et de micros-trottoirs (Labo jeunesse), la mise en place d'une coopérative jeunesse de services (Je chemine...), la construction d'un bike park (AJIR - Pépinières d'initiatives). Ces ambitions sont l'occasion pour les professionnels d'accompagner les jeunes vers une montée en compétences en ingénierie de projets ainsi que dans l'identification des ressources locales à mobiliser.

Si les professionnels accompagnateurs sont de formations et expériences diverses, il s'agit néanmoins principalement de professionnels issus du champ de l'animation socioculturelle, qui peuvent être associés à des professionnels plus spécialisés en fonction des projets : artistes, acteurs économiques, intervenants associatifs, élus...

Ces projets sont l'occasion d'aborder avec les jeunes de façon très concrète les prérequis de la mise en œuvre de projets : planification, établissement du budget, recherche de financements, accompagnement sur des points juridiques ou « techniques » relatifs au montage du projet (choix d'une forme juridique pour le projet, dépôt des statuts associatifs, par exemple).

Ces prérequis sont néanmoins abordés de façon plus ou moins approfondie en fonction des compétences des accompagnateurs. Les évaluateurs remarquent par ailleurs un manque de formalisation des étapes indispensables à la création d'activités pour une partie importante des projets évalués (répartition des tâches, calendrier, budgétisation, choix de la forme juridique pour le projet, communication, etc.). Les postures d'accompagnement, souvent non directives et distancées, de manière à laisser le plus d'autonomie possible aux jeunes, n'ont pas toujours permis de structurer une ingénierie planifiée et suivie. Pour certains projets « ce format ancré dans la pratique n'aura pas permis de documenter les différentes étapes et aspects techniques, et donc de partager ce projet et de mobiliser d'autres jeunes²² ».

L'équilibre à trouver entre « l'apprentissage par le faire », les « pédagogies non directives » et la formalisation des étapes et prérequis en matière d'ingénierie n'est pas toujours facile à atteindre, parfois au détriment de la mise en œuvre effective du projet et de l'acquisition concrète de compétences par les jeunes.

Les évaluateurs observent néanmoins une connaissance renforcée des ressources locales pour les jeunes. En effet, les projets d'accompagnement (de nature économique, culturelle ou sociale), ont souvent permis de communiquer sur les ressources du territoire (structures d'accompagnement spécialisées, associations investies sur des thématiques comparables, aides à mobiliser, etc.) et de faciliter de la mise en réseau avec des acteurs clés pour le soutien des projets (élus, spécialistes du domaine, potentiels clients...). Dans certains projets, cette mise en relation a été décisive.

« AJIR » : des professionnels accompagnateurs disposant des ressources locales nécessaires au développement de projets de jeunes ayant un faible « capital d'autochtonie »

Les professionnels ayant accompagné les jeunes dans le développement de projets personnels et/ou professionnels sur le territoire ariégeois ont la particularité d'avoir été des personnes-ressources indispensables pour certains jeunes présentant un faible ancrage territorial.

Pour pallier ces difficultés, les professionnels ont pu mobiliser leur propre réseau local, afin d'orienter les jeunes vers les acteurs territoriaux les plus à même de répondre à leurs besoins, et directement vers les agents chargés de ces aspects au sein des institutions :

« Ils nous ont orientés, ils nous ont dit : faut que vous alliez rencontrer la mission locale, que vous alliez rencontrer... C'est surtout ça le gros apport, c'est de nous mettre sur les bons rails, ce qui a été effectif puisqu'on est toujours partenaires avec les personnes qu'ils nous ont conseillé d'aller voir. » (Rémi, jeune accompagné, 29 ans, Ariège.)

Ainsi, cette mise en réseau personnalisée et médiée a été particulièrement efficace pour ces jeunes.

Néanmoins, cette mise en réseau et cette orientation vers des ressources locales ont été plus ou moins structurées et élargies en fonction des réseaux et connaissances propres aux accompagnateurs qui,

²² JEUDEVI, 2022, *op. cit.*

comme le souligne l'équipe de l'Agence Phare dans son évaluation, sont bien souvent « localement ancrés » et « ne sont pas toujours aussi étayés que nécessaire »²³.

La montée en compétences en ingénierie de projets et la mobilisation des ressources locales restent ainsi encore bien souvent tributaires des compétences, connaissances et réseaux de chaque professionnel. Les ressources locales et les différentes étapes de l'ingénierie mériteraient ainsi une meilleure identification à l'échelle des porteurs de projets de façon à en faire bénéficier les jeunes de manière optimale.

En parallèle d'une connaissance des prérequis, des étapes et des ressources nécessaires au développement des activités, les projets peuvent aussi être l'occasion de mettre en œuvre un accompagnement plus large, favorable dans certains cas à une sortie de l'isolement, voire à des effets en matière de rattachement scolaire ou d'insertion socioprofessionnelle.

Une sortie de l'isolement, voire des effets en matière de rattachement scolaire et d'insertion socioprofessionnelle, pour les jeunes accompagnés sur le long terme

Les modalités d'accompagnement sont diverses et, en parallèle de l'accompagnement au développement d'activités, les professionnels ont pu mettre en place des accompagnements plus transverses (relatifs aux questions sociales et de santé notamment). Pour les jeunes accompagnés à plus long terme, cet appui a pu avoir des effets en matière de sortie de l'isolement, de rapport aux institutions, de rattachement scolaire ou encore d'insertion socioprofessionnelle.

Les profils de jeunes accueillis dans la majorité des projets sont variés. Une part non négligeable du public (variable selon les expérimentations, mais supérieure à 50 % dans la majorité des projets, lorsque les données ont été objectivées) est en situation de précarité économique, d'isolement social et/ou de non-recours aux droits. Les jeunes concernés présentent pour la plupart des situations de dépendance ou de semi-dépendance vis-à-vis de leur foyer familial (en ce qui concerne le logement ou les ressources économiques), un faible niveau de qualification, des origines sociales relativement modestes et sont souvent dans des situations instables vis-à-vis de l'emploi ou de la formation (période de chômage, travail intérimaire, abandon d'un parcours de formation, emploi avec un contrat à durée déterminée, etc.).

Pour ces jeunes, l'accompagnement mis en place autour de la création d'activités offre une porte d'entrée efficace et non stigmatisante. Pour une partie d'entre eux, l'accompagnement consiste alors en un suivi, plus ou moins régulier, de diverses démarches : professionnelles (appui à la rédaction de curriculum vitae, lettre de motivation, recherche d'offres d'emploi ou de stages, dépôt de candidatures), scolaires, sociales (accompagnements aux démarches administratives, orientation vers des structures adaptées...) ou encore médicales (prise de rendez-vous médicaux entre autres).

L'accompagnement représente ainsi un « **guichet unique personnalisé** » qui permet aux accompagnateurs, une fois la relation de confiance instaurée, d'engager un suivi social plus approfondi et éventuellement d'orienter les jeunes vers de nouveaux soutiens.

²³ Agence Phare, 2024, *op. cit.*

Comme évoqué par l'évaluateur Coop'Eskemm concernant le « Labo jeunesse », le lieu en lui-même peut être « vecteur de ressources (informations, écoutes, groupes de paroles, orientations, accompagnements dans les démarches administratives et dans le recours aux droits...) pour soutenir la faculté des personnes à prendre soin d'elles ».

De plus, par les actions collectives proposées par une partie des projets (Un réseau régional de campus ruraux de projets, Labo jeunesse, Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine), les jeunes sont intégrés à un collectif, permettant à certains de rompre l'isolement en s'investissant dans un projet commun. Pour les jeunes ayant un faible ancrage territorial du fait de leur arrivée récente ou de leurs difficultés socio-économiques, ces projets collectifs permettent de pallier dans une certaine mesure le manque de « capital d'autochtonie ²⁴ » qui garantit les solidarités issues du réseau social local. L'engagement sur un projet en commun ²⁵ fonctionne néanmoins à certaines conditions : accompagnement de proximité et écoute active de la part des animateurs sont identifiés comme des facteurs facilitants par l'évaluateur Coop'Eskemm.²⁶

Dans certains cas, lorsque les jeunes bénéficient d'un accompagnement de plus long terme, celui-ci peut aller jusqu'à **favoriser une progressive « réconciliation institutionnelle²⁷ », voire enclencher des processus de réinsertion scolaire et professionnelle des jeunes.** L'Agence Phare précise à ce propos : « Se réinscrire dans des démarches, dans un projet, et renouer avec des relations sociales vient rythmer l'emploi du temps de celles et ceux qui étaient éloignés des structures de formation et/ou d'emploi. »

Exemple d'effets des accompagnements sur les parcours d'insertion socioprofessionnelle

L'agence Phare donne des exemples de parcours particulièrement réussis de jeunes fréquentant les « Pépinières d'Initiatives » du projet « AJIR » : « Clément envisage ainsi de reprendre des études et décroche un contrat dans une agence d'audiovisuel ; Dorian et son groupe de musique se produisent dans des festivals et envisagent la sortie d'un album, tout en participant à des échanges avec des élus du territoire ; Bianca et sa sœur jumelle Romane se réinscrivent au lycée alors qu'elles étaient déscolarisées depuis la 3^e » (Agence Phare, 2024, *op. cit.*)

Pour les jeunes éloignés des structures d'accompagnement habituelles, ces projets se présentent donc également comme l'occasion d'aborder de manière indirecte et personnalisée des problématiques sociales et d'insertion socioprofessionnelle. De plus, le collectif peut devenir un support à la sortie de l'isolement.

²⁴ « Une définition minimale de la notion de capital d'autochtonie pourrait consister à dire qu'elle est l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés. » (Ripoll F., 2023, « Du "capital d'autochtonie" au "capital international." Penser la structuration scalaire des capitaux et des espaces sociaux », *Sociologie*, n°1, vol. 14, 71-87 [\[en ligne\]](#).)

²⁵ Réalisation d'un court métrage ou réaménagement de locaux jeunesse pour le Labo jeunesse par exemple

²⁶ Coop'Eskemm, 2023, « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Le Parallèle : tiers-lieu jeunesse à Redon" », juillet 2023.

²⁷ Lévy J., 2016, « Les "grands exclus" aux prises avec l'institution : entre normativité de l'insertion et "réconciliation institutionnelle" », s.l., Sciences de l'Homme et de la Société.

Une absence d'effets majeurs démontrés concernant l'insertion socioprofessionnelle

Si l'accompagnement à la création d'activités est parfois présenté comme un moyen de s'insérer professionnellement sur le territoire, cela n'a pas pu être démontré à large échelle. En effet, seuls certains jeunes ont pu développer un projet permettant de leur garantir un revenu.

De plus, il semble que les projets les plus prometteurs économiquement soient généralement le fait des jeunes les plus outillés initialement. Les accompagnements se présentent alors comme des « coups de main bienvenus », mais qui ne seront pas déterminants dans la mise en œuvre du projet²⁸.

L'accompagnement à la création d'activités : un potentiel moyen de soutenir l'engagement des jeunes

Les projets mettent souvent en avant des démarches censées favoriser « l'engagement des jeunes » en les accompagnant au développement d'activités sur leur territoire sans pour autant toujours définir cette notion plus précisément. Il apparaît que les jeunes peuvent s'engager de différentes manières, qui ne sont pas toujours reconnues et légitimées par les acteurs locaux et notamment les élus, même si ce constat doit être nuancé dans certains cas.

De plus, les dispositions à s'engager sont diversement distribuées et les projets ne prennent pas toujours en compte cette dimension. Le « Labo jeunesse » a néanmoins pensé un « parcours d'engagement » comme une trajectoire progressive, prenant en considération le fait qu'être moteur dans le développement d'activités ne pouvait se faire que sous certaines conditions.

Des définitions normées de l'engagement

Comme le soulignent Valérie Becquet et Martin Goyette, la question de l'engagement des jeunes est au cœur des discours politiques et médiatiques qui relayent l'idée d'une « jeunesse désengagée, apolitique, individualiste et apathique²⁹ ». En parallèle se « sont accentuées les injonctions à l'engagement ou à la participation dans les secteurs de l'éducation, de la jeunesse et de l'intervention sociale qui véhiculent, elles aussi, des représentations des jeunes et formulent des attentes à leur égard. » Selon Becquet et Goyette, cette évolution mérite une attention particulière en ce que ces modalités promeuvent des normes d'engagement susceptibles de reposer sur des présupposés sociaux.

Si les évaluations ne disposent pas des éléments nécessaires pour alimenter ces réflexions de manière exhaustive, il semble intéressant de considérer les définitions de l'engagement retenues dans les projets évalués et les moyens mis en place pour le faciliter et le valoriser. Par ailleurs, il semble important d'analyser la prise en considération des besoins des jeunes dans ce processus d'engagement.

Différents niveaux d'engagement sont repérables dans les objectifs énoncés par les projets et peuvent être cumulables en fonction de ces derniers. Le premier niveau renvoie à celui de l'engagement dans un

²⁸ Idem.

²⁹ Becquet V., Goyette M., « L'engagement des jeunes en difficulté », *Sociétés et jeunesse en difficulté* [en ligne], n° 14.

collectif autour d'un projet commun, le second à un engagement sur le territoire via la création d'activités qui concernent les habitants au-delà du groupe et le troisième à un engagement politique (qui doit surtout se traduire par une collaboration avec les élus), qui sera quant à lui plus largement abordé dans la partie concernant les effets sur les politiques locales de jeunesse (p. 83).

Rappelons que ces définitions de l'engagement ne recouvrent pas la totalité de la palette d'engagements possibles des jeunes (et de ce fait présentent le risque de les invisibiliser). Si les porteurs et les évaluations soulignent pour certains « un plus fort engagement des jeunes », il pourrait être pertinent de se pencher sur les modalités de l'engagement définies dans les projets.

Les porteurs et les évaluateurs s'appuient sur des indicateurs principalement qualitatifs pour évoquer l'engagement des jeunes, mais aussi sur le niveau de participation aux ateliers collectifs proposés ou encore sur le type de projets déployés ayant une incidence plus ou moins marquée sur le territoire.

Les évaluations apportent différents enseignements concernant l'engagement : d'une part, **toutes les formes d'engagement ne sont pas valorisées et reconnues** de la même manière par les acteurs locaux, d'autre part, tous **les jeunes ne présentent pas les mêmes dispositions à l'engagement** enfin, certains projets ont pensé **des moyens progressifs pour encourager l'engagement des jeunes**.

Un engagement attendu des jeunes qui n'est pas toujours soutenu ou valorisé par les professionnels et les élus

Comme le souligne l'Agence Phare, les élus et les acteurs du territoire n'accordent pas la même valeur symbolique à l'ensemble des projets : « Les jeunes qui sont incités à présenter leurs projets dans les arènes politiques sont avant tout celles et ceux dont les projets sont très avancés voire aboutis, mais surtout qui disposent déjà de ressources – notamment de capital scolaire (jeunes diplômés) et de capital social (disposant d'un réseau de relation plus conséquent que les autres jeunes accompagnés)³⁰. » En parallèle, les jeunes aux projets moins « élaborés » sont moins valorisés. Par exemple, les projets de loisirs ont tendance à être moins mis en avant que les projets perçus comme pouvant avoir un impact social ou économique sur le territoire, bien qu'ils puissent participer à de réelles dynamiques de développement territorial.

Comme le montre l'exemple du bike park ci-après, « le caractère ludique des activités déployées n'empêche pas qu'elles soient parfois conçues comme une opportunité de développement territorial », c'est-à-dire « d'enrichissement de son offre de services par l'organisation d'événements ou d'activités susceptibles de le rendre plus attractif »³¹.

³⁰ Agence Phare, 2024, *op. cit.*, p. 97.

³¹ Idem.

La construction d'un bike park à St-Paul-de-Jarrat : un projet de développement territorial impulsé et porté par des jeunes du village – « AJIR »

Le bike park de St-Paul-de-Jarrat est un exemple développé par l'Agence Phare montrant comment un groupe de jeunes partageant une passion commune pour le vélo, peuvent mettre à profit cette passion et en faire un tremplin pour constituer un projet collectif venant profiter aux jeunes du territoire également amateurs de cette discipline.

Ce site a vu le jour il y a trois ans, après le constat effectué par trois jeunes du manque d'espaces de loisirs pour les jeunes, et notamment pour s'adonner à la pratique du « bike » sur leur commune (St-Paul-de-Jarrat, à proximité de Foix). Pour mettre en œuvre ce projet, l'investissement de Baptiste, dont les parents travaillent dans le secteur public et sont très investis dans le milieu associatif, s'avère précieux. Sa fine connaissance du territoire et des démarches inhérentes à la création d'association permet au petit groupe de bénéficier d'un soutien important de la part d'élus locaux, que Baptiste connaît personnellement, mais aussi des professionnels de jeunesse du PAAJIP. Dans ce cadre, le soutien de l'accompagnateur « AJIR » au PAAJIP, constitue une aide ponctuelle pour les épauler au montage d'un dossier de financements FDLA (Fonds départemental des Loisirs Actifs d'Ariège). De plus les collectivités locales ont fourni des moyens matériels et financiers, ainsi que la mobilisation des habitants de Saint-Paul-de-Jarrat et des communes voisines, venus en nombre prêter main-forte à la construction du bike park.

Des dispositions à l'engagement différentes selon les jeunes

Par ailleurs, si ces projets visent à renforcer l'engagement des jeunes sur les territoires, le fait que les dispositions à l'engagement soient tributaires de différents facteurs externes (niveau de diplôme, communes de résidence, engagement des parents, etc.) n'est pas toujours pris en considération.

Si l'engagement constitue en milieu rural une ressource sociale importante, « l'investissement associatif [permettant] de dépasser symboliquement [la] précarisation³² » et que le rapport du CESE indique que « le bénévolat est plus fréquent chez les jeunes des milieux ruraux que chez les jeunes qui vivent dans des villes de plus de 5 000 habitants ou dans des grandes agglomérations urbaines (18 % en zone rurale contre 13 % en zone urbaine)³³ », **tous les jeunes ne présentent pas les mêmes dispositions à l'engagement.**

Concernant les freins à l'engagement des jeunes le Baromètre DJEPVA³⁴ sur la jeunesse précise que les jeunes de 18 à 30 ans les moins engagés bénévolement sont ceux inactifs, avec un niveau de diplôme inférieur au bac³⁵. De plus, « les jeunes en recherche d'emploi ont une plus forte propension à penser

³² Renahy, 2010, *op. cit.*

³³ Even, Coly, 2017, *op. cit.*

³⁴ Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

³⁵ Hoibian *et al.*, 2022, *op. cit.*

qu'ils n'ont pas les qualités requises et que l'engagement bénévole est inutile. Les jeunes inactifs et les jeunes en couple avec des enfants pointent plus souvent le besoin d'aide pour eux-mêmes³⁶ ». Ainsi, « les jeunes en emploi et les étudiants restent bien plus engagés que les jeunes en recherche d'emploi, sans activité, et qui n'en recherchent pas »³⁷.

Bien qu'ils soient prépondérants, ces facteurs ne semblent pas toujours être identifiés aussi fortement par les porteurs de projets qui ne prévoient pas toujours les outils adaptés pour encourager l'ensemble des jeunes à s'engager et/ou à créer des activités. Certains projets ont néanmoins anticipé ces difficultés et prévoient un parcours progressif vers l'engagement.

Un parcours d'engagement pensé comme une trajectoire progressive pour le « Labo jeunesse »

Le projet Labo jeunesse est pensé comme une trajectoire, permettant aux jeunes de participer d'abord à un projet collectif, puis d'être force de proposition et d'engager un projet personnel.

Le « Labo » fait partie d'un ensemble plus large nommé « Le Parallèle » qui est composé du Labo jeunesse (financé et évalué dans le cadre du FEJ), d'un « hôtel à projets » qui se présente comme un espace ouvert accueillant tous types d'initiatives et expérimentations portés par des jeunes du territoire et de diverses associations³⁸. Selon les évaluateurs, « le "Labo" permet d'inscrire les participants dans un premier engagement en proposant un projet au sein duquel s'investir ». « L'hôtel à projets » facilite ensuite la prise d'initiatives pour des projets portés directement par les jeunes. » Ainsi « l'appréciation des trajectoires d'engagement des jeunes a permis de comprendre le passage d'un cadre rassurant, le "Labo", à un espace de libertés, "l'hôtel à projets", pour expérimenter et monter des projets entre pairs contribuant à la prise d'initiative et la responsabilisation des jeunes. [...] Enfin, les jeunes se sentent à même de prendre part aux dynamiques territoriales en proposant des actions telles que "créer un événement pour les 16-30 ans" »³⁹.

Les professionnels ont ainsi tenté de mettre en œuvre un ensemble de conditions perçues comme favorables à l'engagement au sein d'un collectif, caractérisées par les dimensions suivantes : une pratique d'animation du collectif associée à une pratique d'accompagnement individuel et à une pédagogie de projet. Le Labo jeunesse prend ainsi en considération le fait que les dispositions à l'engagement dépendent des capitaux culturels, symboliques et économiques des jeunes. **En proposant différentes portes d'entrée vers l'engagement, plus ou moins accompagnées par les professionnels, les accompagnateurs du Labo jeunesse ambitionnent de donner la possibilité à tous les jeunes d'expérimenter l'engagement sur un projet collectif puis individuel.**

Au-delà d'objectifs partagés (création d'activités, sortie de l'isolement, engagement, etc.), les projets présentent des similarités dans la posture adoptée par les professionnels.

³⁶ Idem, p. 52.

³⁷ Idem, p. 58.

³⁸ Association Osons Ici et Maintenant et Association Unis Cités notamment.

³⁹ Coop'Eschemm, 2023, *op. cit.*

Une posture informelle et flexible des accompagnateurs pour une majorité de projets

« Corinne Rougerie et Patrice Braconnier dans un article sur les professionnels de la jeunesse en milieu rural⁴⁰ évoquent « le butinage pour faire son miel » pour expliquer qu'en milieu rural les professionnels de la jeunesse, devant la diversité des situations de jeunes et la limite des ressources du territoire sont sans cesse amenés à dépasser leurs métiers pour développer des projets utiles pour leurs jeunes. Ce dépassement se fait, « le plus souvent de manière "clandestine" en partant de l'expérience, de l'expérimentation, d'opportunités qui se présentent pour construire de nouvelles compétences »⁴¹.

Ce « dépassement » dans les pratiques d'accompagnement observées se retrouve au niveau des projets étudiés dans les multiples casquettes que revêtent les accompagnateurs et dans l'adaptation dont ils font souvent preuve pour mener à bien leur mission : accompagnement à l'ingénierie de projets, mobilisation de groupes de jeunes, renforcement de réseau, accompagnement social... Autant de dimensions qui demandent des compétences spécifiques.

L'engagement des professionnels auprès des jeunes et leur constante adaptation et disponibilité présentent néanmoins certains risques que ce soit pour les accompagnateurs (risque d'épuisement professionnel ou mise en difficulté par gestion de situation de détresse sociale) ou pour les jeunes (limite d'un accompagnement dont les professionnels ne maîtrisent pas toujours tous les ressorts ou pour lequel ils ne disposent pas du réseau suffisant.)

Des accompagnements qui sortent d'un cadre formel

Les modalités d'accompagnement mises en œuvre dans la majorité des projets évoqués dans cette partie (« Je chemine ... », « AJIR », « Un réseau régional de Campus ruraux de projets », « Labo Jeunesse ») sont caractérisées par une grande « proximité » avec les jeunes : connaissance de l'ensemble de leurs problématiques, échanges informels, horizontalité des rapports, sollicitation libre des professionnels par les jeunes sur divers sujets sans prise de rendez-vous préalable...

Les accompagnements se font souvent selon des horaires flexibles, mais aussi dans des espaces définis à certains moments (salle dédiée) et informels à d'autres (trajets en voiture, rue...)

Pour l'ensemble des projets, les évaluateurs témoignent **d'une horizontalité des rapports** avec des accompagnateurs qui sont parfois presque perçus comme des amis ou *a minima* comme des pairs.

En cela, les accompagnements ne s'inscrivent pas dans des cadres formels. Les jeunes peuvent solliciter librement les professionnels (pas de prise de rendez-vous) et sur divers sujets (rédaction d'un CV, sollicitation d'un élu pour la mise en œuvre d'un projet, etc.)

⁴⁰ Rougerie, Braconnier, 2021, *op. cit.* p. 31.

⁴¹ *Idem.*

Deux exemples de la souplesse de l'accompagnement - Le Labo et AJIR

Les évaluateurs de Coop'Eskemm évoquent en ces termes la posture des « accompagnateurs » du Labo jeunesse : « En plus, de faire preuve de **souplesse et de disponibilité**, l'accompagnement individuel pratiqué par l'équipe de la Fédé repose sur la **proximité relationnelle avec les participants**. Cette démarche consiste pour les accompagnants à établir une relation de confiance avec les jeunes adultes. Elle se construit et passe par l'hospitalité des accompagnants vis-à-vis des jeunes ainsi que par un dialogue constant dans le cadre d'échanges informels. »

De même, pour les pépinières d'initiatives du projet AJIR, l'agence Phare souligne une **mise en relation personnalisée** (mail de mise en relation, orientation vers une professionnelle connue par l'accompagnateur) avec des professionnels d'autres structures, voire *via* la présence de l'accompagnateur à un rendez-vous) et des temps **discussion et/ou informels**, qui permettent de nouer une relation de confiance et sortir le jeune de l'isolement. »

Comme évoqué en introduction, les projets s'appuient par ailleurs sur **des pratiques pédagogiques alternatives, relevant le plus souvent de l'éducation populaire** : « pédagogie du détour », « pédagogie par le faire », format « non didactique » qui ont pour point commun de favoriser une relation d'apprentissage horizontale et de privilégier l'apprentissage par la pratique plutôt que par la théorie.

Pour le cabinet JEUDEVI, évaluateur du projet Uchronia, « la pédagogie proposée par le fablab est vécue et valorisée pour sa **distance à la forme scolaire**. Cette distance peut concerner la temporalité de l'action, qui n'est dépendante d'aucun programme et n'est pas soumise à la contrainte d'un diplôme ou d'un examen. [...] En tant que pédagogie du jeu, Uchronia est également conçu sur ce modèle de la non-directivité, du ludique, décrit comme une sorte d'inversion de la forme scolaire »⁴².

Dans ce contexte d'accompagnement, les jeunes interrogés témoignent souvent des relations « positives » qu'ils ont avec les accompagnateurs.

Un rôle transversal adopté par les professionnels qui invite à mobiliser de nouvelles compétences ou de nouveaux partenariats

Les accompagnateurs, du fait du manque d'offres à proximité et/ou de la relation de confiance et de proximité qu'ils ont créée avec les jeunes, se retrouvent à endosser de nombreux rôles et à accompagner les jeunes sur tout un ensemble de dimensions (ingénierie de projets, montage d'associations, problématiques de décrochage scolaire, problématiques de santé, démarches administratives, etc.).

Comme souligné par COPAS dans son évaluation du projet « Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine », il est possible d'observer sur la plupart de ces projets des logiques de construction du métier

⁴² JEUDEVI, 2022, *op. cit.*

de référent jeunesse, à la frontière de différents champs professionnels (l'animation, l'éducation populaire, le travail social, l'économie à vocation sociale et solidaire)⁴³.

L'accompagnement est pluriel et peut recouvrir les dimensions suivantes en fonction des profils et des besoins :

- Un appui aux démarches administratives et sociales, voire médicales (prise de rendez-vous, orientation vers des structures adaptées...);
- Un soutien pour le développement de l'activité (structuration du projet, recherche de financements, mise en relation avec des élus ou d'autres professionnels...);
- Un accompagnement dans les démarches d'insertion professionnelle (réalisation de CV, rédaction de lettres de motivation, recherche d'offres d'emploi ou de stages, au dépôt de candidature, etc.)

Les accompagnateurs jouent pour la plupart un rôle de « guichet personnalisé » pour des jeunes parfois « méfiants à l'égard des institutions perçues comme bureaucratiques et impersonnelles⁴⁴ ». Ils tentent de répondre à l'ensemble des demandes et des besoins identifiés soit directement soit en les réorientant vers des structures plus adaptées.

L'ambition d'un accompagnement global se heurte néanmoins aux limites de la formation professionnelle et des réseaux des accompagnateurs. Dans la majorité des projets, ces derniers ont eu à acquérir de nouvelles compétences ou à renforcer les partenariats de manière à assurer une prise de relais par d'autres professionnels, dimensions qui ont parfois pu faire défaut, comme nous l'aborderons dans la partie suivante.

Une posture d'accompagnement souple et peu directive qui présente des faiblesses

Si les modes d'action évoqués ont de nombreuses vertus en termes d'autonomisation, d'apprentissage et de liberté d'action, certaines difficultés ont été notées dans la mise en œuvre des projets ou dans les relations de pair-à-pair. Un appui plus important sur certaines dimensions (comme la planification de la mise en œuvre de leur activité, la répartition des tâches ou la gestion du budget) aurait peut-être permis aux jeunes de conserver leur autonomie tout en menant à bien les projets dans des conditions plus sereines.

Concernant le projet Uchronia, la pédagogie non directive⁴⁵ est mise en avant par les militants du fablab et des Petits Débrouillards (« Ce n'est pas une relation d'adulte à enfants » détaillent les accompagnateurs) ainsi que par les jeunes interrogés, qui définissent le lien aux militants comme un soutien technique, logistique, et organisationnel non directif. Les évaluateurs décrivent un « modèle collaboratif, l'apprentissage par les pairs, la transmission interne à la communauté, l'horizontalité et le

⁴³ COPAS, 2024, *op. cit.*

⁴⁴ Agence Phare, 2024, *op. cit.*, p. 72.

⁴⁵ « La non-directivité désigne le fait de s'abstenir de toute pression sur le sujet (individuel ou collectif) pour lui conseiller ou lui suggérer une direction, pour se substituer à lui dans ses perceptions, ses évaluations ou ses choix. Elle implique la confiance dans les capacités d'autodéveloppement et d'autodirection du sujet, dans ses capacités d'autonomie et de responsabilité. On la retrouve aussi bien dans le domaine de la relation d'aide que dans celui de l'animation des groupes, ou de la relation pédagogique. » (Carl R. Rogers et la non-directivité Edmond Marc, Xavière Cailleau Dans Les Grands Penseurs de l'éducation Editions Sciences Humaines, 2018.)

refus de la hiérarchie expert/profane » comme constituant les formats d'apprentissage privilégiés⁴⁶. Mais si ces dimensions sont fondamentales et permettent de rompre avec des méthodes d'apprentissages plus hiérarchisées, le suivi « distendu » n'aura néanmoins pas permis la mise en œuvre du projet. Bien qu'une réflexion se soit imposée entre les animateurs du fablab et les Petits Débrouillards, au cours de l'expérimentation, pour savoir s'il était nécessaire de cadrer davantage le groupe et de fixer des objectifs plus précis, le choix a été fait de le laisser évoluer à son rythme.

Néanmoins, selon l'évaluateur JEUDEVI, la posture de l'accompagnateur, volontairement non directive et distanciée n'a pas permis de structurer une répartition des tâches planifiée et suivie. Le projet mené dans la ville de Rostrenen en est un exemple : un groupe de cinq jeunes s'est retrouvé « isolé » dans la mise en place du projet du fait d'un faible nombre de réunions de suivi organisées par la structure porteuse. Pour une partie des bénévoles, et des jeunes, il aurait fallu cadrer davantage le groupe, imposer une rencontre par semaine pour que le projet puisse aboutir. De plus, ce format « n'aura pas permis réellement de documenter les différentes étapes et aspects techniques, prérequis pour faire perdurer le projet et mobiliser d'autres jeunes »⁴⁷.

L'accompagnement de pair-à-pair prévu par le projet du Labo jeunesse a également présenté certaines limites pour les personnes en volontariat inexpérimentées et non qualifiées à l'accompagnement social (« embarras, culpabilisation, angoisse... »).

Le projet Labo Jeunesse prévoyait en effet, la participation de deux jeunes en service civique aux sessions du Labo, lesquels étaient à la fois « accompagnateurs » et « participants » du groupe. En tant qu'accompagnateurs, ils contribuaient à la mobilisation quotidienne des participants par les réseaux sociaux et au suivi des premiers chantiers relatifs à l'aménagement du lieu (la première session du Labo avait pour objectif d'aménager le tiers-lieu investi). De plus, ils prenaient part au suivi individuel des participants en étant souvent les premiers informés des difficultés rencontrées ces derniers et en position d'alerter les coordinateurs⁴⁸. Néanmoins, les services civiques se sont beaucoup questionnés sur leur rôle et leur place et ont fait part de points de tensions entre « être participant » et « être accompagnant ». Ils se sont notamment retrouvés dans des situations de confidentialité difficiles à gérer et ont soulevé des questions liées à la place qu'ils occupaient et aux postures à adopter.

Pour répondre à cette problématique, plusieurs ajustements ont été apportés en cours d'expérimentation, « consistant notamment à (ré)affirmer l'autorité de l'équipe de professionnels à plusieurs endroits, relativisant le principe initial de lieu autogéré par les jeunes »⁴⁹. La coordinatrice générale a également renforcé sa pratique de tutorat auprès des volontaires (des temps plus réguliers, des séances d'analyse de pratiques et de situations)⁵⁰.

Certains projets ont également favorisé une mise en œuvre par les jeunes, qui, dans certains cas, a pu être particulièrement bénéfique. Ces derniers présentent néanmoins des profils très spécifiques.

⁴⁶ JEUDEVI, 2022, *op. cit.*

⁴⁷ *Idem.*

⁴⁸ Coop'Eskemm, 2023, *op. cit.*

⁴⁹ L'équipe d'animation a opéré des régulations quant aux principes d'inconditionnalité d'accueil et de libre administration pour faire face à des situations de tensions (Coop'Eskemm, 2023, *op. cit.*)

⁵⁰ « Le rapport à la confiance et au secret pose des questions d'ordre éthique tant pour les volontaires que les professionnels. Selon les cas et leur gravité, certains sont discutés en équipe pour organiser une stratégie collective d'accompagnement. La gestion collective du secret est alors mise en pratique par l'équipe. »

L'équipe évaluatrice de Rêves d'installation, l'agence Sauléa Conseils, souligne que « le format collectif et participatif des actions a surpris très positivement les jeunes interrogés. [...] Le processus collectif et participatif de fonctionnement des tours les a interrogés puis séduits. La majorité relève de nombreux aspects positifs : meilleure implication et compréhension des enjeux et du contexte, meilleure pertinence des actions au regard de leurs attentes, échanges constructifs avec d'autres jeunes en amont de l'action, aspect fédérateur et dynamique, etc. »⁵¹. Une participante (études d'architecture et d'urbanisme) âgée de 26 ans en témoigne : « Ce qui m'a impressionné, c'est la collaboration, la vie en collectif pour les tâches du quotidien et l'organisation de groupe. C'est responsabilisant, très intéressant. On a fait des ateliers de réflexion, des cercles empathiques, on a pu expérimenter des modes de gestion collectifs. »

Les participants des quatre éditions du Tour de France agricole (2020, 2021, 2022, 2023) ont néanmoins des caractéristiques très spécifiques. Il s'agit majoritairement de femmes, avec une moyenne d'âge de 25 ans et très qualifiées. Ainsi, 65 % des répondants ont un diplôme de niveau 7 (bac + 5 et plus), 15 % un diplôme de niveau 6 (bac + 3 ou + 4) et 9 % sont titulaires d'un doctorat.

Enfin, si l'encadrement a pu parfois être défaillant, les compétences requises pour les accompagnateurs ont également pu être sous-estimées.

Un manque d'anticipation des compétences requises pour les accompagnateurs, professionnels ou bénévoles

Étant donné la porte d'entrée souvent généraliste de ces projets, il est attendu des accompagnateurs plusieurs compétences relatives à l'accompagnement de jeunes et en ingénierie de projets. Néanmoins, leur formation initiale n'est souvent pas suffisante, ce qui peut les mettre en difficulté dans leur pratique.

Concernant le Labo jeunesse, « il est apparu que les publics présentaient des problématiques sociales ou de santé mentale difficilement gérables par les membres de l'équipe, qui n'ont ni l'expérience nécessaire ni les compétences requises pour les prendre en charge, et qui sont donc mis en difficulté dans leurs pratiques d'accueil et d'accompagnement ». Il a été décidé de procéder à une montée en compétences du collectif, « oscillant entre l'internalisation d'un certain niveau de compétences » (recrutement d'une stagiaire de master 2 en intervention sociale) et « l'externalisation de certaines tâches d'accueil social de ces publics via des acteurs partenaires ayant des connaissances et compétences plus larges pour le faire⁵². »

Au-delà des compétences en accompagnement social, des compétences en ingénierie et en développement de projets économique sont également nécessaires. L'évaluateur COPAS du projet « Je chemine, tu chemines en Gâtine » souligne à ce propos : « En revanche, la phase II n'a pas permis de prendre en compte les idées de projets des jeunes (ou trop partiellement) et d'accompagner leur concrétisation, essentiellement parce que les référents jeunesse n'étaient pas forcément formés à l'accompagnement de projets individuels de jeunes, notamment dans leur dimension économique (ESS, en particulier)⁵³. »

⁵¹ SAULÉA, 2024, *op. cit.*

⁵² Partenariats élaborés avec les structures locales relevant du champ de l'intervention sociale ou encore l'équipe mobile Précarité et psychiatrique de l'hôpital Carentoir de Redon, qui assure la prise en charge des publics les plus fragiles psychologiquement.

⁵³ COPAS, 2024, *op. cit.*

Pour faire face à ces difficultés, les référents ont souhaité se former et développer les compétences collectives des centres sociaux en matière d'accompagnement des jeunes dans le montage de projets ayant une dimension entrepreneuriale et ESS. Néanmoins, malgré la formation, cela n'a pas permis aux animateurs d'accompagner les jeunes à porter un projet collectif avec une ambition entrepreneuriale marchande. Ils ont de ce fait opté pour un autre format, celui de la coopérative jeunesse de services.

Conclusion de partie

Les projets qui relèvent de l'accompagnement à la création d'activités se sont largement développés ces dernières années, y compris sous l'impulsion de politiques gouvernementales qui ont invité à mettre en place des « campus ruraux » ou des « tiers-lieux » en territoires ruraux.

Les évaluations de sept de ces projets, bien qu'ayant des modalités de mise en œuvre et des objectifs différents, font apparaître des forces et des faiblesses, ce qui permet de repérer les conditions nécessaires à un déploiement plus opérant.

Une partie des projets présentent une réelle plus-value pour toucher un public parfois éloigné des structures habituelles (type missions locales ou centres sociaux) ou encore pour initier une sortie de l'isolement voire une « réconciliation institutionnelle » du fait de pratiques d'accompagnement flexibles, individualisées et horizontales.

Pour ces publics, l'accompagnement représente alors un « guichet unique personnalisé » qui permet aux accompagnateurs, une fois la relation de confiance instaurée, d'engager un suivi social plus approfondi et éventuellement d'orienter les jeunes vers de nouveaux soutiens. De plus, le collectif peut devenir un réel support à la sortie de l'isolement.

Alors que la plupart des dispositifs d'accompagnement de porteurs de projets se situent surtout à l'échelle départementale⁵⁴ et/ou concernent spécifiquement les projets d'entreprises et un public adulte⁵⁵, les projets proposés se présentent ainsi comme une opportunité d'accompagner les jeunes de territoires ruraux dans la création d'activités, voire sur leurs problématiques sociales. En plus des effets sur les parcours, ces projets peuvent dynamiser le territoire à petite échelle, au niveau culturel ou social, ou encore renforcer une offre de loisirs parfois peu développée. Ils se présentent également comme des réponses alternatives ou complémentaires aux missions locales dans la mesure où l'accompagnement proposé par ces dernières et souvent présenté comme trop institutionnalisé ou trop restreint par les jeunes concernés⁵⁶.

Pour la plupart, ces projets semblent néanmoins requérir des pratiques d'accompagnement plus formalisées pour permettre une réelle montée en compétence des jeunes sur les questions de l'ingénierie de projets ou de l'identification des ressources locales. De plus, ils nécessitent une structuration de partenariats et de réseaux solides et diversifiés non seulement à l'échelle des professionnels, mais aussi à l'échelle des associations et/ou des collectivités pour être en mesure d'accompagner des activités de différentes natures.

⁵⁴ Agence Phare, 2023, *op. cit.*, p. 39 [\[en ligne\]](#)

⁵⁵ Comme le réseau d'experts BGE Appuis aux entrepreneurs [\[en ligne\]](#).

⁵⁶ Ce qui s'explique entre autres par la diversité des missions auxquelles doivent répondre les missions locales en parallèle de l'accompagnement à la création d'activités et du nombre important de jeunes qu'elles accompagnent.

Concernant l'engagement des jeunes, il apparaît que les modalités généralement proposées correspondent souvent aux jeunes déjà les plus enclins à s'engager ou à créer des activités.

De même, si ce type de projets présente un levier intéressant pour permettre à certains jeunes de développer une activité économique sur le territoire, celui-ci semble davantage se faire au bénéfice des jeunes au capital social, scolaire, et économique le plus développé, qui se saisissent des réseaux proposés comme de coups de main bienvenus, mais généralement non décisifs.

Des modalités plus progressives sont peut-être à inventer pour accompagner avec les mêmes objectifs l'ensemble des jeunes à « l'engagement » et à la « création d'activités » comme celles proposées dans le cadre du Labo jeunesse.

Par ailleurs, il est regrettable que certaines formes d'engagement ou projets soient peu valorisées notamment ceux relevant d'activités de loisirs ou encore les projets moins bien structurés.

Enfin, un accompagnement trop distendu ou un accueil de pair-à-pair qui ne serait pas étayé par un cadre partagé semble être contre-productif. Des retours d'expérience et des relais mobilisables bien identifiés en cas de situation d'accueil complexe à gérer sont également nécessaires.

4. LES ENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES DE PROXIMITÉ

Les populations rurales sont souvent confrontées à d'importantes difficultés structurelles en matière d'accès aux droits et aux services de proximité. D'après la Cour des comptes (2019)¹, l'offre de services publics dans les territoires ruraux est globalement similaire à celle des territoires urbains avec néanmoins de grandes disparités en fonction des services. Si les services relatifs à la gendarmerie nationale, la Poste ou encore l'éducation nationale restent relativement accessibles, d'autres disposent de peu de relais physiques en territoire rural, bien que leur activité le requière pour qu'ils soient pleinement fonctionnels (exemple des services relatifs à la santé pour lesquels la lutte contre la désertification médicale reste un enjeu prioritaire).

D'autres dynamiques viennent par ailleurs entraver l'accès aux droits et aux services de proximité en milieu rural. La dématérialisation des procédures administratives entraîne une diminution des guichets physiques vers lesquels les citoyens peuvent s'orienter pour réaliser leurs démarches ou faire valoir leurs droits. La **fracture numérique** à laquelle est confronté le milieu rural ainsi que l'**illectronisme**² accentuent le non-recours aux services. Une étude publiée en mai 2022 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) révèle que ce sont surtout les moins de 30 ans, les seniors et les plus défavorisés qui peinent à réaliser des démarches administratives, en ligne ou non³.

La faiblesse du niveau des infrastructures numériques et le manque d'accompagnement des populations dans la maîtrise des outils numériques contribuent à réduire l'accès aux droits et aux services numériques. Au-delà d'un manque d'accès aux services, les populations et notamment les jeunes ruraux peuvent ressentir un sentiment « d'abandon » de la part des politiques publiques et se percevoir comme une génération « sacrifiée », comme l'indiquent les chercheurs Patricia Loncle et Tom Chevalier dans leur ouvrage collectif⁴.

Face à ces constats, des mesures nationales telles que les maisons France Services⁵ sont déployées sur les territoires afin d'accompagner les usagers à recourir aux droits et aux services nécessaires.

Dans le cadre de l'APRURAL, trois projets ont principalement porté sur l'accès aux droits et aux services des jeunes en milieu rural :

- « En route vers la santé », projet relatif à la prévention et aux soins en santé mentale ;

¹ L'accès aux services publics dans les territoires ruraux, Rapport de la Cour des Comptes, p. 55 [\[En ligne\]](#)

² Salaun P., « Les territoires ruraux face à la fracture numérique », in Landron O. (dir.), 2023, *Les territoires ruraux en France. Fracture territoriale ou nouvelles dynamiques ?*, Paris, Association Population & Avenir, p. 54-70.

³ Gleizes F., Nougaret A., Pla A., Viard-Guillot L., 2022, « Un tiers des adultes ont renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne en 2021 », *INSEE Focus*, n°267 [\[en ligne\]](#).

⁴ Chevalier T., Patricia Loncle P. (dir.), 2021, *Une jeunesse sacrifiée ?* Paris, La Vie des Idées/PUF.

⁵ Le dispositif des maisons France Services a pour objectif de rapprocher le service public des usagers. Il adopte la forme d'une structure combinant accueil physique et accompagnement numérique des usagers dans les démarches et procédures administratives relatives à plusieurs types de services publics. 2 700 guichets uniques de proximité de ce type sont recensés sur le territoire national, permettant aux usagers d'avoir accès à cet accompagnement en présentiel dans leurs démarches administratives et dans l'ouverture à des droits spécifiques, à moins de 20 minutes de leur lieu d'habitation.

- « Le Lieu mobile », projet « généraliste », facilitant l'accès à un large panel de droits et de services ;
- « Mobicoloc », projet porté sur l'accès au logement en milieu rural.

Il s'agit dans un premier temps de considérer comment les projets faisant appel à la démarche de l'« aller vers » – En route vers la santé et le Lieu mobile – ont été mis en œuvre : quelles ont été les modalités mobilisées pour faciliter le recours aux droits et aux services de proximité ? Ces modalités étaient-elles adaptées pour toucher le public initialement visé ? **Dans quelle mesure ensuite ces projets ont-ils eu des effets à la fois sur l'identification et sur la mobilisation effective des droits et des services de proximité auprès des jeunes de territoires ruraux ?**

Dans un deuxième temps, il s'agira de se demander comment le projet Mobicoloc a été mis en œuvre et quel a été le public touché, puis d'analyser ses effets en matière d'accès au logement, d'autonomie résidentielle ou encore d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Des démarches « d'aller vers » pour renforcer l'accès aux droits

Les projets En route vers la santé et Lieu mobile ont la particularité d'avoir mobilisé « l'aller vers » via l'utilisation d'un véhicule pour aller à la rencontre des jeunes, les informer sur les droits et les services de « proximité » auxquels ils peuvent prétendre, et les réorienter vers les structures les proposant.

En route vers la santé et Lieu mobile : le recours à « l'aller vers » pour rapprocher les jeunes ruraux des équipements et services

Dans la perspective d'aller à la rencontre des jeunes, les informer sur leurs droits et les services de proximité, les projets En route vers la santé et Lieu mobile proposent une offre itinérante dans les territoires reculés, pour proposer des prises en charge médicales, accompagner les jeunes dans leurs démarches administratives ou encore faciliter leur orientation vers des ressources adaptées. Concrètement, un véhicule dédié à ces démarches sillonne les territoires en tendant de se rapprocher des jeunes, dans les espaces publics et/ou près de chez eux.

Quelques éléments de définitions pour caractériser la démarche d'« aller vers »

Ce rapport s'appuie sur la définition proposée dans la note de cadrage du groupe de travail « Aller vers », issue de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté*. Elle caractérise l'« aller vers » comme une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription ou d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale fait systématiquement suite à une demande exprimée et incite les acteurs à adopter une position proactive, pour établir une relation de proximité avec les publics.

* Note de cadrage de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté [\[En ligne\]](#)

Le projet « Lieu mobile » porté par le point information jeunesse (PIJ) de la maison des jeunes et de la culture (MJC) de Morlaix, a ainsi choisi un véhicule aménagé, le « camion », pour faire connaître les ressources du territoire et accompagner les jeunes dans leurs parcours. Il fonctionne grâce à un partenariat élargi : le dispositif est mutualisé entre une pluralité de professionnels du secteur de la jeunesse (dont notamment Morlaix Animation jeunesse, la structure information jeunesse (SIJ) ou encore la mission locale) permettant d'accroître sa visibilité.

« LIEU MOBILE » : OBJECTIFS ET ACTIONS DU PROJET

Objectif 1 : favoriser l'accès aux droits et à l'ensemble des dispositifs par le développement de l'accompagnement.

Actions menées : recensement des permanences et des ateliers dispensés par l'équipe projet sous la forme d'un calendrier pour informer les jeunes des venues du véhicule ; appui sur des personnes relais locales pour diffuser ces informations (mairies, élus, responsables associatifs, animateurs...) ; réalisation de 160 déplacements sur l'ensemble des communes du territoire ; mise en place des venues récurrentes dans les différentes communes.

Objectif 2 : coopérer entre partenaires jeunesse pour apporter des réponses adaptées aux besoins identifiés des jeunes et pour favoriser la complémentarité et la mutualisation des compétences.

Actions menées : communication et information vers les partenaires du territoire ; communication auprès des élus de l'ensemble des communes du territoire de Morlaix Communauté ; animation de la page Facebook Info Jeunes Morlaix qui reprend les sorties du camion.

Le projet En route vers la santé, porté par la maison intercommunale des familles de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) vise à promouvoir l'accès à la santé (et plus particulièrement à la santé mentale) et aux droits auprès des jeunes des communes alentour. Un bus itinérant **permet d'alterner, en fonction des besoins, des permanences individuelles et des actions collectives**. Après avoir proposé un suivi individuel de six séances, l'équipe du bus itinérant travaille à la réorientation des jeunes auprès d'institutions psychomédicales spécialisées du territoire, si nécessaire.

« EN ROUTE VERS LA SANTÉ » : OBJECTIFS ET ACTIONS DU PROJET

Objectif 1 : faciliter l'accès aux soins des jeunes et des jeunes femmes isolées sur les communes rurales grâce à la démarche de l'« aller vers » pour lutter contre les inégalités sociales de santé en utilisant un mini bus.

Actions menées : réalisation d'une première écoute auprès des jeunes (confidentielle, anonyme, gratuite) avec des professionnels spécialistes (travailleur social, psychologue) ; suivi individuel de 36 jeunes ; mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention sur la santé mentale dans les établissements scolaires, dans les espaces de vie sociale par le travailleur social ; mise en place d'un coin « kiosque » contenant des supports d'information liés à la santé exposés lors des permanences et des entretiens individuels ; création du référentiel santé/social interne ; mise à jour de la documentation liée à la santé dans certaines mairies et certains établissements ; accompagnement par la travailleuse sociale de jeunes reçus en entretien individuel sur des démarches d'ouverture de droits liés à la santé.

Objectif 2 : renforcer le partenariat et les connaissances des professionnels du territoire.

Actions menées : participation active de l'équipe projet au réseau violences faites aux femmes, intrafamiliales et aide aux victimes ; organisation de 13 groupes de travail et participation à deux commissions sociales avec les élus du territoire.

Les élèves du secondaire, principal public touché

Dans le cadre des deux projets, il apparaît que ce sont principalement des jeunes scolarisés qui ont bénéficié des actions. En effet, ces dispositifs mobiles ont davantage formé de partenariats avec les établissements scolaires du secondaire et ont régulièrement siégé sur ces sites.

Concernant le Lieu mobile, ce sont 160 déplacements qui ont été réalisés avec le camion sur l'ensemble des communes de l'agglomération de Morlaix Communauté, principalement dans les collèges, lycées et structures de formation. **3 050 jeunes âgés de 5 à 25 ans** ont été touchés par le projet et le **public scolaire du secondaire apparaît comme étant la principale catégorie de jeunes ayant directement bénéficié des actions du projet**, avec 37,7 % de lycéens (1 150 jeunes) et 33,1 % de collégiens (1 010 jeunes)⁶.

Concernant le projet En route vers la santé, ce sont 229 permanences ou interventions collectives qui ont été comptabilisées en trois ans, principalement auprès de jeunes **de 11 à 18 ans**. L'accès aux établissements scolaires pendant la pause méridienne a facilité le déploiement de ces actions. Au total, 856 jeunes âgés de 11 à 30 ans ont pu bénéficier directement des actions du projet, dont 536 élèves.

D'autre part, le projet a permis d'atteindre majoritairement les jeunes filles du territoire, avec 192 suivis individuels (soit 65 %), comme initialement prévu par les porteurs du projet.

Cette surreprésentation des publics scolaires s'explique pour les deux projets en partie par le choix de réaliser les interventions collectives majoritairement dans les établissements du secondaire.

⁶ Le public initialement visé par l'équipe projet était les 13-30 ans habitant l'agglomération de Morlaix Communauté. Lors de la troisième année de déploiement, grâce au recrutement d'une nouvelle animatrice, le projet a bénéficié d'une importante campagne d'information auprès des élus du territoire permettant d'accroître sa visibilité et sa montée en charge. Des déplacements complémentaires ont ainsi pu être organisés entre la MJC et les communes alentour.

Des camions ou des bus qui se présentent comme des relais mobiles des structures jeunesse existantes

Pour les deux projets, le recours au dispositif mobile, a facilité la rencontre des publics ciblés et a permis de toucher les jeunes les plus « isolés » du territoire et éloignés des structures d'accueil.

Lieu mobile : la mobilité du dispositif comme un atout pour cerner les publics cibles des acteurs partenaires au projet

Morlaix Animation jeunesse (MAJ), un accueil de mineurs ayant entre 10 et 17 ans situé dans l'agglomération de Morlaix Communauté, a été un des partenaires du Camion dans le cadre du projet du Lieu mobile. Cette structure de jeunesse a pu utiliser le Camion dans le cadre de démarches d'identification de publics cibles. Les animateurs se sont ainsi rendus dans différents quartiers, à la rencontre de jeunes âgés entre 10 et 18 ans, fréquentant peu les structures culturelles, sportives ou d'animation de l'agglomération.

Extrait d'un entretien réalisé par Omnicité-Geste avec le directeur MAJ :

« Il n'y pas longtemps, on est allé au quartier Kerfraval avec mon animatrice. On y avait déjà fait du hors les murs en voiture, mais cela marche moins. En plus, 2 adultes en voiture cherchant à parler avec des jeunes, ça alimente des suspicions, alors qu'avec le Camion, ça fait officiel, ça pose... Ça a vraiment bien fonctionné : certains sont venus se poser à l'intérieur, ce qui permet des conversations plus intimes loin des regards ; les autres étaient autour dehors et on a vu que cela facilite les échanges entre individus. En tout, on a rencontré 16 jeunes de 9 à 17 ans dont 4 seulement étaient connus par MAJ. 2 étaient déjà venus au local, mais n'avaient pas osé entrer, certains nous connaissaient de nom, mais pensaient que c'était fermé [...]. »

La mobilité permise par le dispositif a été bénéfique pour MAJ de manière à faire connaître la structure à des jeunes ordinairement éloignés de cette structure d'accueil et connaissant peu les services qu'elle propose.

En se déplaçant directement auprès des jeunes, les projets ont également permis de renforcer les liens de confiance entre les jeunes et les professionnels de santé et du social.

Par ailleurs, ces dispositifs ont proposé une diversité d'actions parmi lesquelles : des consultations individuelles (par une psychologue ou une travailleuse sociale), des démarches collectives auprès des établissements scolaires, des actions de prévention et de promotion de la santé (notamment sur la thématique des addictions et des conduites à risque). En somme, la souplesse des dispositifs a permis de combiner plusieurs formes d'interventions et d'accueils du public (les véhicules ont pu être des points d'information, des lieux de consultation ou encore des espaces de rencontre⁷).

⁷ Le Camion a par exemple été mobilisé pour se rendre dans des skate park de l'agglomération de Morlaix Communauté ou lors d'événements tels que le Festifoot ou le Panorama-festival techno.

« En route vers la santé » : les effets bénéfiques du choix du bus pour assurer un suivi psychologique auprès des jeunes

Le bus itinérant utilisé comme véhicule pour aller vers les jeunes des territoires de la communauté de communes de Saint-Marcellin illustre l'importance du choix du « lieu » pour accueillir les jeunes. Travailler pour rendre le cadre d'accueil chaleureux et familier peut contribuer à rendre les lieux plus « accrocheurs » pour les publics accueillis dans ces structures, et éventuellement contribuer à les mettre plus en confiance auprès des professionnels. Cela est par exemple évoqué par un des jeunes suivis dans le cadre d'un entretien réalisé par le laboratoire LÉRIS : « Ce qui est bien c'est que ce n'est pas dans une salle d'attente, on n'a pas l'impression d'être en consultation. Même si j'avais déjà été chez un psy, là c'est plus convivial, on dialogue. Cela m'a permis aussi de mieux comprendre ma dépression » (entretien avec un jeune suivi).

Les efforts fait sur les lieux, ainsi que la posture d'accompagnement adoptée par les professionnelles, aident à rendre ce cadre de consultation psychologique « attirant », et à donner l'impression que ces échanges ne relèvent pas d'une consultation psychomédicale quand bien même elle suit le même protocole que celui des consultations psychologiques « classiques ».

De plus, la gratuité des consultations psychologiques individuelles est un facteur facilitant l'inscription dans un suivi psychologique par l'équipe du minibus comme le rappelle également l'évaluateur.

Au-delà du matériel mobilisé, c'est aussi la posture proactive des professionnels qui les inscrit dans des démarches d'« aller vers ».

Les équipes de professionnels d'En route vers la santé ont fait preuve d'une grande flexibilité dans l'accompagnement des jeunes suivis : les horaires d'ouverture du bus pouvaient par exemple varier selon les disponibilités des jeunes. Ils ont porté également une attention singulière à la nature du lien noué avec les jeunes et se sont inscrits dans des relations personnalisées et adaptées selon les besoins et les pratiques des jeunes, contribuant à faire émerger une relation de confiance entre ces deux acteurs⁸. Cette adaptation des professionnels mobilisés dans les démarches d'« aller vers » a des effets particulièrement positifs pour la création d'un lien entre ces derniers avec l'équipe des professionnelles du bus, mais également indirectement avec les institutions du territoire, comme en témoigne une conseillère chargée des relations familiales et conjugales au centre de planification de Saint-Marcellin : « On va vers les gens, on crée ce lien, quand ce lien est créé, ils vont moins avoir du mal à revenir vers nous, à revenir nous voir, on lève cette barrière » (conseillère conjugale et familiale au Centre de Planification de Saint-Marcellin)⁹.

⁸ Dubois, 2010, *op. cit.*, p. 265-286.

⁹ *Idem.*

Une connaissance améliorée des droits et des services du territoire, mais une utilisation encore limitée de ces derniers

Une des principales conclusions de l'analyse transversale des évaluations des trois projets centrés sur l'accès aux services de proximité et des droits pour les jeunes ruraux est qu'ils ont globalement contribué à mieux faire connaître aux jeunes l'offre territoriale en termes de services de proximité et/ou les structures à solliciter pour faire valoir leurs droits. Ainsi, le projet En route vers la santé a joué un rôle d'informateur auprès des jeunes pour des questions spécifiques portant sur la santé généraliste¹⁰ et mentale quand le projet du Lieu mobile a adopté une figure de relais généraliste concernant les services et dispositifs destinés à la jeunesse. Néanmoins, cette première sensibilisation n'est pas forcément suivie d'une mobilisation effective : d'une part parce que si connaître un service est la première étape, le mobiliser requière parfois un accompagnement plus approfondi, d'autre part, parce que les services évoqués ne sont pas toujours disponibles à proximité.

Une première sensibilisation qui n'est pas forcément suivie d'un recours effectif aux droits et services

Malgré les efforts engagés pour faciliter l'accès aux droits, certains freins persistent pour que les jeunes identifiés dans les démarches d'« aller vers » s'engagent effectivement dans la mobilisation de droits ou de services de proximité.

Le dispositif d'« aller vers » déployé dans le cadre du projet du « Lieu mobile » visait davantage à **informer les jeunes des possibilités** concernant les droits et/ou services à mobiliser et à les aider à identifier les acteurs à solliciter, **sans nécessairement les accompagner vers ces institutions**. Comme le souligne l'évaluateur Omnicité-Geste : « L'enjeu premier est d'informer sur différents sujets et dispositifs (BAFA, Sac Ados, PEC, jobs d'été...). À partir d'une première demande, la conversation s'engage et le fil est tiré, ce qui peut susciter d'autres demandes¹¹ ».

Néanmoins, le travail de médiation des publics reçus par les équipes de ces projets vers d'autres institutions n'a pas été systématique pour l'ensemble des jeunes.

Dans le cadre d'En route vers la santé, si les interventions collectives au sein des établissements scolaires devaient constituer des leviers importants pour inciter les jeunes à solliciter l'équipe du bus à propos de questions relevant de la santé mentale, un relais familial a souvent été nécessaire pour aller au bout de la sollicitation. Bien que les jeunes se soient rendus volontairement auprès du bus pour avoir des renseignements généralistes sur la santé, ils n'ont pas forcément abordé d'eux-mêmes des sujets relatifs à la santé mentale ou pensé à mobiliser l'équipe pour un suivi individuel. **Ainsi, en juillet 2023, sur les 531 jeunes rencontrés lors d'actions collectives de sensibilisation, seuls 40 ont passé un entretien en premier accueil.**

¹⁰ La santé généraliste renvoie à la médecine généraliste, une discipline médicale qui prodigue des soins de santé primaires et continus. Elle adopte une approche holistique de la santé et ne se concentre pas sur un seul aspect de la santé.

¹¹ Omnicité-Geste, 2024, « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Lieu Mobile" », mars 2024, p. 28.

Certains sujets restent en effet difficiles à aborder pour les jeunes, notamment ceux ayant trait aux questions de la santé mentale, qui sont encore « tabous », comme en témoigne l'entretien d'une jeune-fille ayant bénéficié du dispositif de suivi d'En route vers la santé : « Oh là là, s'exprimer sur je ne vais pas bien, ben pour certains c'est la honte, il y a le groupe, tout cela... et du coup, appeler à l'aide, ce n'est pas évident... En plus, certains ont peur du psy, du psychologue... On a peur d'être pris pour une mauviette » (entretien avec une jeune fille)¹². Une autre des hypothèses avancées par l'évaluateur pour expliquer ce décalage est que les compétences psychosociales des jeunes et leurs capacités à se rendre compte de la nécessité de bénéficier d'un suivi psychologique peuvent s'avérer insuffisantes à ces âges, et donc expliquer le faible recours à ces dispositifs par les jeunes eux-mêmes.

Un levier pour surmonter cette difficulté peut être de passer par la figure d'un intermédiaire de confiance pour les jeunes, et notamment par leurs parents. Ces derniers ont pu avoir connaissance du dispositif via les flyers distribués par les partenaires du projet, via les informations reléguées par les partenaires du projet qui accueillent les jeunes et leurs familles (comme La Passerelle, la mission locale), ou même via leurs enfants. **En pratique, ce sont en général les parents qui sollicitent les équipes du Camion du Lieu mobile** pour avoir des renseignements précis concernant les services de proximité existant pour leurs enfants. La plupart des jeunes (notamment les préadolescents comme les collégiens) sont accompagnés de leurs parents pour s'inscrire aux consultations psychologiques individuelles du bus itinérant, et pour les conduire aux séances de consultation dispensées par la psychologue et la travailleuse sociale. Ce sont également eux qui accompagnent leurs enfants tout au long des dispositifs de suivi ainsi que dans la réorientation des jeunes vers d'autres structures partenaires des projets.

Ainsi, il s'avère indispensable, en fonction de l'âge des jeunes et des sujets traités, de penser la place des intermédiaires afin de rendre effective la mobilisation des services.

Une offre de services de proximité insuffisante qui pénalise les objectifs de réorientation

Les dispositifs centrés sur la facilitation de l'accès aux services de proximité et aux droits des jeunes ruraux ont pour ambition de s'inscrire dans le maillage territorial existant. Or, la réorientation a pu se heurter à des problèmes structurels en matière d'offre locale de soins sur les territoires d'expérimentation. Les possibilités effectives de prise en charge en matière de nombre de professionnels, de disponibilité ou encore de lieux de prise en charge sont parfois réduits, notamment en lien avec la santé.

Ainsi, lorsque l'offre territoriale en matière de droits et de services de proximité s'avère insuffisante, ces projets peuvent venir se substituer aux dispositifs de droit commun. Ils sont mobilisés à « défaut » d'une offre plus complète. Dans le projet **En route vers la santé**, certains bénéficiaires auraient dû être orientés vers une offre de soins spécialisée. Toutefois, en l'absence de structures adaptées et/ou de délais de prise en charge importants¹³, cette réorientation n'a pu se faire.

Cela vient soulever la question de la soutenabilité du projet et de son objectif principal : initialement conçu comme un échelon complémentaire au système de santé mentale local, le dispositif mis en place

¹² LÉRIS, 2023, *op. cit.*, p. 22.

¹³ Le délai moyen avant d'obtenir une place dans un centre médico-psychologique (CMP) étant d'environ six mois dans le territoire de la communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

vient aussi pallier une offre locale médico-psychologique qui s'est parfois avérée insuffisante, pénalisant les réorientations.

Ces phénomènes soulignent les difficultés majeures que rencontrent ces territoires, en particulier en termes de disponibilité de services de proximité, qui ne permettent pas toujours une prise en charge adaptée et suffisante.

Un accompagnement au logement partiellement réussi

Cette partie rend compte des enseignements relatifs au projet Mobicoloc à travers le prisme de l'accès au logement pour les jeunes des cinq territoires d'implantation des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)¹⁴.

Il s'agit d'analyser en quoi le projet a permis aux jeunes de s'inscrire sur ces territoires et de considérer dans quelle mesure il a pu avoir des effets positifs sur le plan de l'autonomie résidentielle,¹⁵ mais aussi de l'accès aux droits et aux services ou encore du maintien dans l'emploi et la formation.

Un système de sous-colocation accessible pour les jeunes ruraux

Le dispositif de sous-colocation proposé par l'UNCLLAJ se présente comme une solution de logement abordable, facilitant l'accès au logement pour des jeunes de 16 à 30 ans qui peuvent difficilement prétendre à un logement « ordinaire » en raison de leur situation professionnelle et/ou de leurs ressources.

Le projet Mobicoloc propose en moyenne une colocation à 287 euros par mois, charges comprises, pour une personne. Cela permet aux jeunes ruraux de bénéficier d'une première opportunité de logement autonome avec un reste à charge pouvant être équivalent à 100 euros après l'ouverture des droits aux aides personnalisées au logement (APL). Ce dispositif s'est présenté ainsi comme une alternative de logement abordable pour les jeunes pouvant difficilement prétendre à un logement classique proposé par les CLLAJ.

Concrètement, plus de la moitié des jeunes recensés par les CLLAJ de l'expérimentation n'étaient pas inscrits dans un logement individuel en amont du projet. 25 % des jeunes recensés logeaient chez leurs parents et 30 % étaient hébergés dans leur famille ou chez des amis (logement parental exclu). Le logement en sous-colocation dans Mobicoloc s'est ainsi présenté comme une solution pour favoriser l'autonomisation des jeunes *via* la décohabitation familiale.

¹⁴ Le CLLAJ de Saint-Dié-des-Vosges n'a pas pu mener le projet sur son territoire, il est donc sorti du dispositif de Mobicoloc au cours de l'expérimentation.

¹⁵ L'autonomie résidentielle est définie comme un processus de décohabitation, au cours duquel les jeunes accèdent à un logement autonome, en restant à la charge financière de leurs parents ou non.

Au-delà de l'offre de logement, l'objectif du projet de Mobicoloc est de procéder à un accompagnement global des jeunes dans leur parcours résidentiel, avec une attention portée à la sortie des jeunes du dispositif. Cet objectif d'accompagnement global des jeunes est décliné sous trois axes :

- Un axe « habitat », visant à développer l'autonomie des jeunes dans le logement et le « bien habiter » (gestion administrative, entretien du logement, économies d'énergie, budget, loyer, bonnes relations de colocation et de voisinage, etc.). Celui-ci prend notamment la forme de passages des professionnels des CLLAJ dans les colocations afin de voir comment les jeunes « vivent ensemble » et d'échanger avec eux sur divers sujets relatifs à la cohabitation.
- Un axe « vie sociale », permettant d'aborder avec un partenariat diversifié (mission locale, CCAS, MJC, centres sociaux...), un panel de préoccupations des jeunes telles que l'insertion professionnelle, la santé ou encore la citoyenneté.
- Un axe « sortie », visant à faciliter l'accès à un logement autonome de droit commun (parc privé ou parc social) après le dispositif.

Ces différents axes n'ont néanmoins pas pu être investis aussi fortement qu'initialement souhaité comme cela sera abordé dans la partie « des effets inégaux en matière d'autonomie résidentielle ».

Un public bénéficiaire composé en grande partie de jeunes étudiants ou apprentis

Le public initialement visé était celui des jeunes âgés de 16 à 30 ans, en mobilité dans ou vers un territoire rural, avec une attention spécifique portée aux jeunes rencontrant des difficultés particulières (en situation de handicap, ayant le statut de réfugié, en phase d'insertion socioprofessionnelle, etc.).

121 jeunes ¹⁶ ont été accueillis sur les cinq sites d'expérimentation des CLLAJ durant les trois ans de l'expérimentation. Il s'agit principalement de jeunes adultes, ayant entre 18 et 25 ans (76 % des jeunes touchés) et entre 26 et 30 ans (24 % des jeunes concernés).

Il s'agit en majorité d'étudiants (48 jeunes) et d'apprentis (17 jeunes). La deuxième catégorie de public touché est composée de jeunes présentant des fragilités notables sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle : 25 actifs inoccupés (demandeurs d'emploi, NEET, bénéficiaires de la Garantie jeune ...) ont ainsi bénéficié de cette solution de logement. Enfin, 21 actifs occupés ont pu loger dans ce système de sous-colocation au cours de l'expérimentation.

In fine, quatre à dix logements ont été captés par les CLLAJ sur l'ensemble du projet, soit 60 % de l'objectif initial prévu pour chacune des structures.

¹⁶ Les jeunes ayant réalisé des séjours de durée hebdomadaire (comme les étudiants en alternance dans le CLLAJ de Gers) sont également inclus dans cette comptabilisation. Les jeunes ayant séjourné de manière plus pérenne (c'est-à-dire au-delà d'une semaine) représentent 110 jeunes dans cette comptabilisation.

Des effets inégaux en matière d'autonomie résidentielle et administrative pour les jeunes

Les jeunes ont pour près de la moitié d'entre eux connu une trajectoire résidentielle « positive » : en effet, près d'un jeune sur deux a pu trouver un logement autonome ou une colocation en sortie de dispositif (respectivement 40 % et 6 %). Ils n'étaient « que » 15 % à retourner vivre avec leurs parents et 16 % chez leurs amis ou leur famille (parents non compris).

De plus, pour plus de deux tiers des jeunes concernés, le dispositif a permis un maintien en emploi ou en formation. En effet, parmi les 110 jeunes ayant bénéficié d'une solution de logement¹⁷, l'accès au logement a permis à 65 % d'entre eux¹⁸ l'accès ou le maintien dans l'emploi et pour 11 % le suivi d'une formation.

Cette expérience a été positive pour faciliter l'autonomie résidentielle d'une partie des jeunes, mais a également été une occasion d'apprentissage de règles de « vie » en commun au sein de ces sous-colocations. Les professionnels des CLLAJ ont pris « prétexte » de remettre la facture des redevances des loyers et des charges, par exemple, pour passer afin de visiter les logements et évaluer la manière dont les jeunes, individuellement et collectivement, géraient le logement et vivaient « ensemble ». Ces professionnels ont pu rappeler des règles de savoir-vivre collectif auprès des jeunes.

En parallèle du travail sur l'autonomie résidentielle, les jeunes ont gagné en compétences administratives¹⁹. L'enquête auprès de ceux ayant bénéficié du dispositif Mobicoloc, réalisée par l'évaluateur PENNEC Études Conseils, montre qu'un jeune sur deux ayant répondu au questionnaire a eu l'occasion d'apprendre à réaliser les démarches auprès des institutions pour ouvrir des droits spécifiques (comme ceux au logement avec les APL) ou pour remplir des obligations (comme se déclarer correctement auprès des services des impôts).

Cet accompagnement a toutefois été inégal, les jeunes ayant gagné en autonomie restent principalement ceux ayant été inscrits pendant une période prolongée dans ce dispositif de sous-colocation. Cela peut s'expliquer par le fait que cet apprentissage nécessite d'être opéré sur un temps long comme le constate l'évaluateur : « Selon les situations, ces valeurs ajoutées sont donc plus ou moins au rendez-vous, les parcours résidentiels très courts ou courts ne permettant pas de disposer d'un temps significatif pour les permettre²⁰. »

Par ailleurs, les objectifs initiaux en matière d'approche globale de l'accompagnement des jeunes dans leur parcours résidentiel et administratif n'ont pas pu être pleinement atteints. Les professionnels mobilisés au sein des CLLAJ ruraux doivent en effet assumer une pluralité de tâches dans le cadre des activités initiales des CLLAJ et de celles spécifiques pour le dispositif de sous-colocation de Mobicoloc, ce qui a eu un impact sur le degré d'accompagnement des jeunes. Les CLLAJ ont de plus peiné à trouver et/ou à pérenniser des cofinancements dans le cadre de ce projet auprès des acteurs publics et privés,

¹⁷ Le nombre de 110 bénéficiaires directs de l'expérimentation Mobicoloc comprend les jeunes ayant occupé une sous-colocation pour une durée supérieure d'une semaine.

¹⁸ D'après les données transmises par les CLLAJ participants à l'expérimentation.

¹⁹ La « compétence administrative » peut s'entendre comme le processus d'appropriation de la démarche administrative par les usagers des administrations, et de leur capacité à exercer les « savoir-faire » nécessaires à l'accomplissement de ces démarches pour solliciter et/ou bénéficier de droits et/ou de services spécifiques.

²⁰ Morlet F., 2024, « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Mobicoloc" », mars 2024, p. 34.

du fait des risques liés à ces investissements (notamment en raison de risques d'impayés de loyer, et de la vacance des logements, dont l'impact sur les budgets²¹ est significatif).

Le suivi global des jeunes sur le plan de la trajectoire résidentielle postprojet s'est de ce fait limité à un nombre réduit de jeunes, comme le révèlent les données de l'enquête par questionnaire menée par l'évaluateur. **Un tiers des jeunes ayant répondu à l'enquête déclarent ainsi ne pas avoir bénéficié d'un accompagnement ou d'un appui de la part de leur référent logement pour réaliser des démarches de diverses sortes, les aider à résoudre leurs difficultés ou pour les accompagner dans la recherche d'une solution de logement post-inscription dans le dispositif Mobicoloc.**

Conclusion de partie

Les trois projets ont permis de rendre plus « visible » l'offre territoriale en matière de services de proximité et de structures institutionnelles, partenaires des projets ou non.

Cependant, des écarts persistent entre cette meilleure connaissance des institutions et la mobilisation effective des services et des droits par les jeunes. Une des limites soulevées par les évaluateurs dans les projets ayant adopté une démarche d'« aller vers » auprès des jeunes porte notamment sur la finalité recherchée de cette démarche. Dans certains des projets, il s'agit d'« informer » les jeunes de l'existence des institutions vers lesquelles ils peuvent se diriger pour solliciter leurs droits ou bénéficier de services spécifiques, et non pas nécessairement de s'assurer qu'ils bénéficient effectivement de ces droits et services. La mobilisation de tierces personnes, et notamment des parents, en plus d'un accompagnement plus poussé des professionnels vers les autres institutions est de ce fait préconisée. Les évaluateurs mettent également en lumière la question du ciblage des publics. Ainsi, il paraît essentiel de se demander quels sont les jeunes à cibler précisément par ces démarches et quels sont les secteurs géographiques à couvrir en priorité en fonction des objectifs du projet²².

Les deux projets ayant développé les démarches d'aller vers, ont essayé d'adopter, à différents degrés, **un rôle d'échelon complémentaire dans le maillage territorial de services de proximité et d'accès aux droits pour les jeunes**, notamment sur le plan de la prévention en matière de santé et d'informations en matière d'accès aux droits et aux services de proximité. Ils se positionnent ainsi entre le jeune et le service pour faciliter le recours du premier au second. Néanmoins ce type de dispositif se heurte aux limites structurelles des territoires en matière de prise en charge. La réorientation a ainsi pu se heurter à un manque d'offre locale notamment en matière de soin sur les territoires d'expérimentation, venant questionner la finalité des dispositifs de prévention et de réorientation des jeunes.

Enfin, les évaluateurs ont mis en exergue un manque d'anticipation par les porteurs de projets des dépenses relatives à la mobilisation récurrente des véhicules. Du côté de Mobicoloc, les coûts de la vacance et de l'accompagnement global ont également été sous-estimés initialement, pénalisant la pérennisation du projet.

²¹ Durant les trois années d'expérimentation, la vacance constatée (soit la capacité d'accueil – l'occupation effective) était en moyenne sur l'ensemble des cinq sites de 19,3 % (soit 181 mois/place sur une capacité totale de 934 mois/place), avec des différences marquées selon les périodes de l'année et les CLLAJ. Cette vacance a représenté en moyenne sur les trois ans de projets 8 669 € par CLLAJ, avec des disparités de coûts importantes entre les cinq sites. Ainsi, les CLLAJ de Mâcon et du Cœur d'Hérault devaient supporter un coût de vacance d'environ 50 % supérieur à la moyenne (tournant autour de 12 000 €).

²² Janvier R., 2020, « Aller vers pour aller où ? », *Droits des usagers*, 2020 [\[en ligne\]](#).

5. LES EFFETS DES PROJETS SUR LES POLITIQUES DE JEUNESSE LOCALES

L'échelon local semble marqué par une forte disparité en matière de politiques de jeunesse en fonction des collectivités, voire par un relatif désinvestissement à leur égard. Sept élus sur dix en zone rurale indiquent à ce sujet ne pas faire de la jeunesse leur priorité contre un élu sur dix en zone urbaine¹. Les politiques enfance-jeunesse des territoires ruraux semblent se limiter pour beaucoup « à des politiques en faveur de la petite enfance ou encore à des politiques d'accès à la culture, alors que c'est l'insertion professionnelle des jeunes, leur accès au logement, à l'autonomie, c'est-à-dire in fine l'égalité des droits qui est en jeu »². Le CESE souligne, à titre d'exemple, que les actions sociales menées dans le cadre des contrats enfance jeunesse portés par les caisses d'allocations familiales (CAF) et conclues avec les collectivités rurales étaient principalement tournées vers les publics de jeunes âgés de 18 ans, voire 16 ans, au maximum³. **Il apparaît, par conséquent, un déficit notable de politiques en direction des jeunes adultes ruraux (visant les jeunes entre 18 ans et 30 ans).**

Le caractère « optionnel » des politiques de jeunesse pour les collectivités locales ne favorise pas la prise en considération de leurs besoins et peut par ailleurs potentiellement entraîner une confusion dans les compétences de chaque échelon territorial. **Patricia Loncle souligne à ce sujet que « les politiques de jeunesse sont soumises – souvent plus que d'autres politiques du fait de leur caractère optionnel – à des inégalités de mise en œuvre qui les font dépendre largement des acteurs locaux, de leur intérêt pour cette question, de leur capacité à fonctionner en réseau. [...] Pour toutes ces raisons, on peut dire qu'aujourd'hui, si l'attention accordée à la jeunesse est grande, les mises en œuvre apparaissent difficiles, encore cloisonnées et d'assez faible envergure⁴. »**

Conscients de ce contexte peu facilitant, la majorité des projets de l'appel à projets, qu'ils visent à renforcer l'accès aux droits ou à accompagner la création d'activités, évoquent l'objectif d'avoir un effet sur les politiques jeunesse au niveau local⁵. **Ils ambitionnent d'agir sur plusieurs leviers pour faire évoluer les politiques locales : la connaissance et la prise en considération de la variété des besoins des jeunes, l'offre territoriale à destination des jeunes, la transversalité des prises en charge ou encore la mise en œuvre d'instances de participation.**

Aussi, cette partie considère dans quelle mesure les projets concernés ont permis de participer à la structuration de politiques de jeunesse locales via la prise en considération de la parole des jeunes, la mobilisation des élus sur les questions de jeunesse ou encore la mise en œuvre de démarches partenariales fortes autour de la jeunesse ?

¹ Even, Coly, 2017, *op. cit.* [\[en ligne\]](#).

² *Idem.*, p. 159 [\[en ligne\]](#).

³ *Idem.*, p. 152 [\[en ligne\]](#).

⁴ Loncle P., 2012, « Politiques de jeunesse : de quoi parle-t-on ? », in Becquet V. (dir.), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Nîmes, Champ social, p. 30.

⁵ Les projets En route vers la santé, Labo jeunesse, AJIR - Pépinières d'initiatives, Campus ruraux et le Lieu mobile mentionnent un ou plusieurs objectifs relatifs à l'évolution des politiques publiques locales et/ou des réseaux d'acteurs œuvrant pour la jeunesse.

Le premier chapitre rend compte des constats dressés par les évaluateurs concernant les contextes de déploiement des politiques et des projets relatifs à la jeunesse.

Le deuxième chapitre évoque les différentes actions ou démarches proposées par les projets pour agir sur les politiques de jeunesse et présente les effets des projets sur la prise en considération de la parole et des besoins des jeunes.

Le troisième chapitre étudie les modalités d'échanges entre jeunes et élus mises en œuvre dans le cadre de certains projets.

Enfin, l'effet levier des projets en ce qui concerne le renforcement d'une culture commune et le renforcement d'un travail intersectoriel est questionné.

Des contextes politiques initiaux pour la plupart peu favorables au déploiement de projets jeunesse

Les évaluateurs évoquent, pour la majorité des projets, des contextes politiques initiaux peu favorables au déploiement local de projets et plus largement de politiques jeunesse. Les exemples détaillés ci-dessous font écho aux limites généralement énoncées concernant les politiques jeunesse en milieu rural, mais témoignent aussi parfois, dans certains cas, de contextes plus facilitants.

Les évaluateurs du projet « En route vers la santé » du laboratoire Lériss soulignent les difficultés inhérentes aux politiques de jeunesse du fait de l'absence de prérogatives territoriales clairement énoncées : « Les acteurs mettent en évidence l'absence de projet global en matière de jeunesse sur le territoire. Tirillée entre les échelons communaux et intercommunaux, la question de la jeunesse est mal appréhendée au détriment des jeunes eux-mêmes. L'offre manque de coordination⁶ ».

Dans le même sens, l'Agence Phare indique qu'en Grand Est, dans le projet « Un réseau régional de Campus ruraux de projets », les professionnels « témoignent d'une faible prise en compte politique des questions et enjeux liés à la jeunesse à l'échelle de leurs territoires, estimant que ces thématiques restent peu appréhendées par les acteurs politiques aux niveaux communal et intercommunal⁷. »

Si la commune de Redon où est implanté le « Labo » a initié une analyse partagée entre les acteurs locaux sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse en amont du projet et qu'elle a élaboré un Plan éducatif local en 2018, les évaluateurs soulignent différentes carences : au-delà d'un plan opérationnel d'actions, il ne semble pas exister de « projet politique » clair pour la commune concernant la jeunesse. Par ailleurs, si le plan éducatif local pose certains constats concernant la jeunesse, il ne propose pas d'approche transversale des besoins (en matière de santé, d'action sociale, de logement, de travail, de formation, de loisirs, de culture, d'engagement ou de sports...), mais privilégie une approche sectorielle centrée sur l'éducation. Enfin, les évaluateurs témoignent du phénomène de « dispersion des compétences », l'absence d'une coopération politique forte entre l'intercommunalité qui possède la compétence « vie étudiante » et la commune qui assure une compétence « jeunesse » génère des freins conséquents au développement d'un projet global de politique territoriale pour la jeunesse⁸.

⁶ LÉRIS, 2023, *op. cit.*, p. 28.

⁷ Agence Phare, 2024, *op. cit.*, p. 41.

⁸ Coop'Eskemm, 2023, *op. cit.*, p. 23.

D'autres contextes semblent néanmoins plus favorables. Parthenay Pays de Gâtine, un des territoires d'expérimentations du projet « Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine » est impliqué depuis 2015 dans la structuration d'une politique jeunesse. Le territoire a répondu à un appel à projets « Les jeunes s'en mêlent » financé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pendant cinq ans pour structurer sa politique Jeunesse. Ce projet a notamment permis aux centres socioculturels de se doter de référents jeunesse, de travailler ensemble dans le cadre de la coordination jeunesse et de structurer une offre à destination des jeunes⁹. De même l'agence Phare indique qu'en Ariège, dans le cadre du projet AJIR – Pépinières d'initiatives, « la présence d'élus dédiés aux questions de jeunesse sur les deux territoires pilotes participe de la volonté d'impulser des politiques en faveur de la jeunesse à l'échelle locale et favorise le portage politique de ces questions¹⁰. »

Si ces contextes plus propices aux politiques de jeunesse (portage politique fort des questions de jeunesse, répartition clarifiée des compétences entre différents échelons territoriaux, entre autres) ne supposent pas dans tous les cas de la réussite des expérimentations, leur mise en œuvre semble en avoir été facilitée.

Une place souvent insuffisante accordée à la parole des jeunes dans la construction des projets et des politiques territoriales

De manière générale, il apparaît que la considération de la parole des jeunes dans la mise en œuvre des projets reste un point faible des expérimentations.

Les évaluateurs du laboratoire TREE ayant évalué le projet « Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural » rappellent **l'importance d'associer les jeunes dans l'élaboration des projets et de leur évaluation**. Ils évoquent une faible prise en compte des besoins, des remarques et des souhaits des jeunes en matière de découverte des métiers du territoire. Ils soulignent que « les actions pensées par AZIA (...) n'étaient pas toujours en adéquation avec les spécificités et les attentes et besoins des plus jeunes du territoire »¹¹. Ils préconisent à ce sujet de recueillir les besoins, par le biais de temps d'échanges en amont du projet, afin de proposer des actions plus en adéquation avec les attentes des jeunes. Concernant les outils d'orientation créés dans le cadre du projet (le *Guide de l'emploi de la Soule* notamment), les évaluateurs estiment que les porteurs devraient laisser plus de place à l'appropriation et la réinterprétation par les jeunes directement concernés en imaginant par exemple des séquences de co-conception.

De même, l'Agence Phare qui a évalué les projets Un réseau régional de campus ruraux et AJIR – Pépinières d'initiatives souligne que les besoins des jeunes ont été faiblement pris en compte malgré l'ambition de départ, notamment dans les campus ruraux, d'intégrer les jeunes dans les instances de gouvernance du projet. Ils indiquent à ce sujet que « si au début de l'expérimentation, les deux démarches avaient pour objectif de s'appuyer sur les jeunes et les projets accompagnés pour contribuer à une meilleure prise en compte globale des jeunes dans l'action publique locale, les projets n'ont pas

⁹ COPAS, 2024, *op. cit.*

¹⁰ Agence Phare, 2024, *op. cit.*, p. 42

¹¹ Rapport final d'évaluation. Expérimentation « Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural », UMR 60-31 – TREE, mars 2024, p. 98

réussi à associer durablement les jeunes aux actions menées dans le cadre de l'expérimentation. Ils n'ont été associés que ponctuellement, suivant une logique événementielle ».

La coopérative de conseil COPAS qui a évalué le projet Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine évoque quant à elle un décalage entre les besoins des jeunes et les activités proposées. En effet, les réponses au questionnaire dispensé par les équipes des centres socioculturels auprès des jeunes (distribué lors de la démarche d'« aller vers » assurée dans la première phase du projet) montrent que la priorité pour ces publics reste celle de trouver un emploi et d'assurer leur insertion socioprofessionnelle. Les ateliers des centres socioculturels sont considérés par les jeunes comme une opportunité pour réaliser certains types d'activités qu'ils n'auraient pas eu l'occasion de faire, sans toutefois les inscrire dans une trajectoire socioprofessionnelle, comme le révèlent des données issues des entretiens auprès des jeunes. En découle un taux d'absentéisme important lors de la réalisation des ateliers.

Certains projets ont néanmoins permis d'enclencher une dynamique de réflexion territoriale *via* **la réalisation de diagnostics ou de remontées d'informations sur les besoins des jeunes rencontrés**. Ainsi les projets Labo jeunesse et En route vers la santé ont pu servir « d'observatoires de la jeunesse ». Des communes ayant une vision préalablement uniforme de la jeunesse ont progressivement pris conscience de la pluralité des réalités vécues par les jeunes du territoire. L'évaluation du LÉRIS, missionné pour l'évaluation du projet En route vers la santé, en témoigne : « Les rencontres avec les élus locaux montrent un intérêt pour le bus en tant qu'observatoire de la jeunesse. Certains élus, du fait aussi du peu de jeunes sur certaines communes, ont une vision réduite de ce public (...) si ce n'est au travers des structures traditionnelles de jeunesse¹². » Ce projet a également permis d'insister sur l'importance de prendre en considération la santé des jeunes au niveau des politiques locales.

Pour certains projets, on observe ainsi une meilleure connaissance des besoins des jeunes par les élus et professionnels locaux (Labo jeunesse, AJIR - Pépinières d'initiatives et En route vers la santé notamment). Néanmoins, il est impossible à ce stade d'identifier si ces prises de conscience se sont traduites par une meilleure prise en considération des enjeux liés à la jeunesse dans la mise en œuvre des politiques territoriales. **À l'échelle des projets, on observe parfois les prémices d'une approche intersectorielle qui « désigne le fait, pour différents acteurs sectoriels (éducation, insertion, citoyenneté/ engagement, etc.), de mettre en commun leurs ressources (humaines, logistiques et financières) et de collaborer autour de la construction de projets et/ou d'actions en direction d'un public donné¹³ ».**

Des projets qui peuvent initier, à une échelle restreinte, un travail intersectoriel autour de la jeunesse

Parce qu'ils tentent de proposer une approche globale des besoins des jeunes, une partie des projets (En route vers la santé, Lieu mobile, Labo jeunesse, Pépinières d'initiatives, Campus ruraux) constituent un support de coopération entre les acteurs locaux.

¹² LÉRIS, 2023, *op. cit.*, p. 28.

¹³ « La politique intersectorielle désigne le fait, pour différents acteurs sectoriels (éducation, insertion, citoyenneté/ engagement, etc.), de mettre en commun leurs ressources (humaines, logistiques et financières) et de collaborer autour de la construction de projets et/ou d'actions en direction d'un public donné. » (Paris, 2019, *op. cit.* [\[en ligne\]](#)).

Certains porteurs ont œuvré à initier de la transversalité en termes de compétences pour renforcer l'accompagnement des jeunes. Selon Coop'Eskemm, qui a évalué Labo jeunesse, ce projet participe à « renouveler les modes d'intervention, à mettre en œuvre de nouvelles collaborations et à dynamiser la coordination du système local d'acteurs »¹⁴. Les membres de l'équipe, dont le référentiel professionnel relève principalement de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle, ont pu faire appel à d'autres compétences pour faire face à des situations complexes. Sur le champ de la santé mentale par exemple, « l'enjeu de garantir la sécurité morale, affective et physique des participants a été pris en considération notamment grâce au partenariat avec l'équipe mobile précarité et psychiatrique (EMPP) de l'Hôpital Redon »¹⁵.

Dans le cadre du projet En route vers la santé, évalué par le LÉRIS, deux dimensions participent à l'ambition d'appuyer au développement d'une plus grande transversalité et d'une culture commune entre les professionnels du territoire de l'intercommunalité :

- **L'organisation de permanences collectives** (permettant aux jeunes, en groupe de poser des questions relatives à la santé) **auxquelles peuvent participer les partenaires**. « Les échanges informels, l'observation des pratiques, ont permis de prendre conscience de certaines questions et manières d'aborder les jeunes, de découvrir des méthodes d'intervention et outils (qui peuvent être ensuite expliqués et prêtés dans une structure relais) »¹⁶. Ces activités sont sources de sensibilisation et d'apprentissage pour ces acteurs, que ce soit par le biais d'échanges informels avec les professionnels ou d'observation de leurs pratiques sur le terrain. Cela permet de faciliter « l'émergence d'un regard global sur les jeunes et d'une culture commune qui est essentielle » dans le cadre de ces projets, comme le résume le LÉRIS. Malheureusement ces permanences collectives investies par les partenaires ont été moins nombreuses qu'initialement prévu.
- **L'invitation à une réunion d'information**, organisée conjointement par l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé et la Maison des familles, qui permet aux acteurs présents d'appréhender la santé mentale et de développer un regard sur ces questions. Ce partage d'information vise à favoriser à terme le développement d'un réseau « informel » d'adultes sensibilisés au repérage et à l'orientation vers le bus.

Ces exemples montrent combien le développement d'un réseau partenarial, mais également l'entretien de ce dernier et la consolidation d'éléments de langage partagés et de pratiques communes à ces professionnels relevant de différents champs disciplinaires est indispensable dans l'accompagnement des jeunes.

À l'échelle des projets, des approches intersectorielles ont ainsi pu être initiées et se sont avérées positives pour les jeunes. Néanmoins, les enseignements des évaluations font aussi apparaître des résultats plus modestes concernant le potentiel effet levier des projets sur la mise en place d'approches intersectorielles au niveau territorial (à l'échelle de la commune ou de l'EPCI par exemple).

Si certains projets ont permis d'engager des dynamiques un peu plus larges en constituant dès le début des comités de pilotage réunissant les acteurs clefs du territoire impliqués dans l'intervention auprès des jeunes (les porteurs du Labo jeunesse ont par exemple mis en place un comité de pilotage conviant

¹⁴ Coop'Eskemm, 2023b, « Synthèse Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Le Parallèle : tiers-lieu jeunesse à Redon" », juillet 2023.

¹⁵ Coop'Eskemm, 2023a, *op. cit.*

¹⁶ Rapport final d'évaluation. Expérimentation « En route vers la Santé ». Le LÉRIS, octobre 2023, p. 30

entre autres la mission locale et l'espace jeunes), celles-ci ne se sont pas toujours traduites par des évolutions fortes en matière de coopération. La mise en œuvre des projets, parfois effectuées par des acteurs qui n'étaient pas présents antérieurement sur le territoire a pu engendrer des réticences importantes du fait de la difficulté à délimiter les prérogatives de chacun. Pour dépasser ces freins, les évaluateurs de Coop'Eskemm identifient la nécessité « d'une volonté politique marquée de la part des institutions locales (communes et intercommunalités) et le développement d'espaces de coordination des acteurs pour accroître l'interconnaissance et les capacités de coopération¹⁷ ».

L'Agence Phare indique quant à elle que « les expérimentations n'ont pas permis de décloisonner l'action publique à destination des jeunes sur le territoire. Cette difficulté des expérimentations à créer des politiques de jeunesse concertées et participatives s'explique de trois manières : parce que les élus n'ont été associés que ponctuellement, parce que les partenariats noués ne l'ont été que de manière informelle et que les jeunes n'ont été que faiblement intégrés à l'expérimentation¹⁸. »

De plus la temporalité des projets, se déroulant sur trois ans, n'a pas non plus favorisé une évolution en profondeur des modalités de coopération entre acteurs et de mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle des collectivités.

Des modalités d'échanges entre jeunes et élus à approfondir

Trois projets¹⁹ ont initié des modalités d'échanges intéressantes entre jeunes et élus bien qu'un temps long de mise en place des instances ait été nécessaire et que la transformation des constats partagés en mesures concrètes à destination des jeunes n'ait pas toujours été effective.

Les porteurs du projet du Labo jeunesse ont souhaité initier une démarche d'interpellation des élus et de sensibilisation des agents des collectivités locales. Lors des premiers mois, malgré des sollicitations récurrentes, les dirigeants de la Fédé ainsi que les coordinatrices du projet ont rencontré des difficultés à mobiliser les élus et les agents – Ville et Agglomération – pour organiser le dialogue avec les jeunes et restituer les résultats issus de l'expérimentation en cours. Progressivement, du fait de sollicitations répétées et de l'avancement de projet, des élus et des représentants des services éducation, affaires culturelles et vie étudiante se sont mobilisés pour des temps de bilan et de visites du tiers-lieu ou encore pour des temps de dialogue entre des collectifs de jeunes et des élus territoriaux. De plus, pour renforcer les échanges entre élus et jeunes, le projet a intégré la démarche « Tiers-espaces, lieux et appropriation » (TELA), un « projet de dialogue pour la jeunesse du programme Erasmus + créé pour favoriser la rencontre de jeunes engagés dans des tiers-lieux, partager leurs expériences, réfléchir ensemble et défendre leurs idées auprès des pouvoirs publics (mairie, départements, région...) »²⁰. Mais,

¹⁷ Coop'Eskemm, 2023b, *op. cit.*

¹⁸ Agence Phare, 2024, *op. cit.*, p. 107.

¹⁹ Campus ruraux, Labo jeunesse et AJIR - Pépinière d'initiatives.

²⁰ Le projet Tiers-espaces, lieux et appropriation (TELA) a été piloté par l'association rennaise Keur Eskemm (à laquelle Coop'Eskemm est rattaché), en partenariat avec La Fédé. Entre juin 2021 et février 2022, une cinquantaine de jeunes et de professionnels de jeunesse impliqués dans différents tiers lieux jeunesse de Bretagne se sont regroupés pour enquêter sur les tiers-lieux et construire des outils d'interpellation politique et de dialogue avec les pouvoirs publics [en ligne](#).

malgré ce dialogue engagé, les évaluateurs indiquent que la démarche d'expérimentation du tiers-lieu demeure fragile tant du point de vue de son modèle économique que de son soutien institutionnel.

Identification des facteurs de réussite et des limites des rencontres entre jeunes et élus – Agence Phare

L'Agence Phare propose dans son rapport une analyse de différents formats de rencontres entre jeunes et élus mis en œuvre à la fois dans le cadre du réseau de campus ruraux de projets » et d' AJIR, de manière générale voici **les facteurs de réussite transversaux retenus** :

- des évènements festifs mêlant activités ludiques, temps de partage d'expérience et d'expression des besoins des jeunes ;
- la mobilisation des jeunes à la fois au niveau de la conception et de l'organisation des évènements ;
- des réunions préparatoires organisées avec les jeunes (qui choisissent les thématiques) puis avec des élus (pour les sensibiliser aux besoins des jeunes et s'assurer d'une écoute active), avant de les réunir ;
- des tables rondes / des échanges en petits comités, propices à des discussions plus nourries qui laissent un temps long à l'échange, au récit de soi et à l'interconnaissance entre jeunes et élus ;
- une médiation des échanges par des personnes chargées d'assurer l'égalité du temps de parole entre jeunes et professionnels ;
- des échanges axés sur les projets des jeunes, leurs besoins et demandes concrètes, formulées aux acteurs et élus présents ;
- un ciblage des acteurs et élus invités en fonction des besoins des différents projets ;
- une formalisation des engagements pris par les professionnels et des suites à donner à ces échanges.

À l'inverse, les freins et limites identifiés sont les suivants :

- des temps accordés aux échanges parfois trop restreints ;
- une forte « sélectivité » des projets présentés (absence de projets individuels, moins aboutis et portés par des jeunes plus en difficultés) ;
- un caractère « évènementiel » qui ne s'est pas traduit par des suites concrètes.

Les Pépinières d'initiatives du projet AJIR ont également testé une modalité « intéressante, bien que perfectible », selon les évaluateurs. Les élus étaient impliqués au niveau local dans des temps d'échanges élus/jeunes autour des activités développées (nommés « comités de suivi » sur un des territoires et « tremplin de jeunes » sur un autre, qui permettaient notamment aux jeunes et aux élus du territoire d'échanger sur les activités développées dans le cadre des pépinières d'initiatives). Selon les évaluateurs, « ce format a présenté des avantages en ce que les échanges en petit comité étaient propices à des discussions nourries entre jeunes et élus, autour des projets concrets des jeunes ». Ils soulignent de plus que « **la présence d'élus locaux issus du territoire sur lequel les jeunes montent**

leurs projets [ont permis] de dessiner des pistes concrètes de collaboration». Néanmoins, l'évaluateur note un manque de formalisation des objectifs nuisant à l'appropriation de ce temps par les élus et les jeunes, qui peinaient à comprendre le but de ces échanges (Faire connaître le projet ? Obtenir un soutien financier ? Une visibilité sur le territoire ? Etc.) ainsi que l'identification de la suite à leur donner.

Le projet AJIR – Pépinières d'initiatives a également testé le même type d'échanges à un niveau géographique plus large *via* un « tremplin départemental ». L'évènement a été organisé en mars 2023 réunissant des jeunes porteurs de projets collectifs et des acteurs du territoire (professionnels de jeunesse, acteurs économiques et associatifs, élus, etc.) au sein du conseil départemental d'Ariège. L'Agence Phare a pu identifier différents facteurs de réussite issus de son analyse des évènements mis en place par les projets AJIR-Pépinières d'initiatives et Campus ruraux.

Les projets ont pour certains été l'occasion d'engager de vrais dialogues entre élus et jeunes. Si ces instances peuvent encore manquer de structuration et de suites concrètes, elles se présentent comme de premières étapes intéressantes à approfondir.

Conclusion de partie

Si certaines expérimentations ont pu bénéficier de contextes plus propices au déploiement de projets jeunesse du fait d'élus particulièrement investis ou de politiques partenariales bien établies sur le territoire, la plupart des projets ont été mis en œuvre sur des territoires aux politiques de jeunesse peu structurées. Ce contexte initial n'a pas toujours facilité leur déploiement (logiques de concurrence entre structures qui œuvrent pour le même public, élus peu réceptifs aux enjeux relatifs à la jeunesse, absence de politiques partenariales d'envergure, etc.).

À leur échelle, les projets ont, pour certains, pu engager des dynamiques (mesurées) en matière de politiques de jeunesse locales. Ils ont parfois offert l'opportunité de mener des diagnostics sur la situation des jeunes et ainsi de partager des enjeux et des besoins à leurs sujets, ou encore permis d'initier des approches transversales à l'échelle de certaines actions.

Il a été plus complexe de mobiliser l'ensemble des élus ou d'induire un changement des pratiques partenariales locales en profondeur, ce qui s'explique aussi par le temps contraint des expérimentations.

Par ailleurs, les jeunes ont été peu intégrés à la réflexion stratégique sur les projets et n'ont pas toujours été consultés pour améliorer les actions en cours de projet. Les projets ont néanmoins pour certains été l'occasion d'engager des dialogues entre élus et jeunes. Si ces instances peuvent encore manquer de structuration et de suites concrètes, elles se présentent comme de premières étapes intéressantes à approfondir. Certaines caractéristiques ont en effet été identifiées comme facilitantes : l'organisation de temps d'échanges axés sur les projets des jeunes, leurs besoins et demandes concrètes formulés aux acteurs et élus présents ainsi que la formalisation des engagements pris par les professionnels et des suites à donner à ces échanges.

Pour améliorer la mise en œuvre de projets et plus largement de politiques de jeunesse intégrées localement, les évaluateurs identifient plusieurs prérequis : une volonté politique marquée de la part des institutions locales (communes et intercommunalités), l'association pérenne des élus aux projets mis en œuvre, des partenariats consolidés (y compris formellement *via* des conventions entre structures), le développement d'une culture et de référentiels communs entre professionnels et enfin une forte intégration des jeunes, dès les étapes de conception à l'échelle des projets, mais aussi des politiques locales.

6. Recommandations

Les recommandations formulées ci-après sont issues des rapports des évaluateurs, quand les préconisations formulées pour une expérimentation paraissent adaptées à un ensemble plus large de projets. Elles proviennent également pour partie des bonnes pratiques repérées chez les porteurs.

Elles concernent des enjeux partagés par l'ensemble des projets qu'ils relèvent de l'accompagnement à la création d'activités ou de services itinérants : le ciblage et la diversification du public, la formalisation de l'accompagnement, la mise en place d'approches intersectorielles, la prise en considération de la parole des jeunes concernant les projets et les politiques qui leur sont dédiées ainsi que la mobilisation des élus.

Si les recommandations ne sont pas spécifiques aux territoires ruraux et pourraient concerner des projets mis en œuvre au niveau de territoires urbains, elles sont d'autant plus importantes à prendre en considération dans des secteurs où l'offre et les politiques à destination de la jeunesse sont réduites.

Enjeu 1. Diversifier le public en territoire rural

Constats :

- Les professionnels ont bien souvent mis en œuvre des accompagnements personnalisés qui parviennent dans une certaine mesure à toucher un public :
 - varié en termes d'âge, de parcours scolaire ou d'insertion socioprofessionnelle et de milieu social ;
 - parfois éloigné des autres institutions et structures de jeunesse.

Néanmoins :

- Une surreprésentation de publics scolaires caractérise une partie des projets (4/10²¹). Ce phénomène s'explique en partie par le choix de réaliser les interventions collectives majoritairement dans les établissements du secondaire.
- Pour certains projets, les participants étaient préalablement connus par les structures pour d'autres types d'activités comme les activités relatives au centre de loisirs par exemple. Les évaluateurs notent une difficulté à élargir le cercle des « recrutements ».

Recommandations opérationnelles :

- Établir une stratégie de « recrutement » partagée par l'ensemble des professionnels : identifier clairement quel est le public prioritaire, les partenaires indispensables pour le toucher et les secteurs géographiques à couvrir en priorité en fonction des objectifs du projet.
- Diversifier les démarches « d'aller-vers » : associer un travail de rue avec des actions menées sur différents lieux de regroupement des jeunes (city stade, lieux de distribution d'aides alimentaires...).

²¹ Cette estimation a été réalisée à partir de l'analyse des rapports des évaluateurs.

- Reconnaître le rôle des parents (en fonction de l'âge du public) dans les démarches de repérage et présenter les actions à ces derniers pour qu'ils puissent plus facilement jouer un rôle de « facilitateur » auprès de leurs enfants.

Enjeu 2. Améliorer l'accompagnement et appuyer les professionnels dans leur pratique

Constats :

- Des professionnels qui font preuve d'une importante adaptation et d'une grande disponibilité dans l'accompagnement des jeunes.
- Des accompagnements souvent personnalisés et attentifs aux jeunes en situation de précarité.

Néanmoins :

- Un manque de formalisation de l'accompagnement pour une partie des projets évalués : une absence d'objectifs clairs, de pratiques, de méthodes et de réseaux partagés entre l'ensemble des professionnels.
- Un risque d'épuisement chez les professionnels ou bénévoles ainsi que des mises en difficulté par la gestion de situations de détresse sociale sans toujours avoir pu bénéficier de la formation adéquate en amont ou identifier les relais à mobiliser.

Recommandations opérationnelles

- Créer un **cadre commun d'intervention** au sein des équipes qui pourrait se concrétiser par le développement **d'un référentiel de pratiques**. Celui-ci veillerait à clarifier le rôle, les objectifs de chacun, les méthodes et les temporalités à privilégier en fonction des besoins des jeunes accompagnés. Initié dès la conception du projet, il pourrait être incrémenté au cours du projet. Il serait utile dans la capitalisation des pratiques d'accompagnement des jeunes, et mobilisé lors de l'accueil de nouveaux professionnels.
- **Préserver la capacité des agents à réaliser leur travail dans de bonnes conditions et repérer les situations critiques**. Il est nécessaire, d'autant plus lorsque les accompagnateurs sont des bénévoles ou des jeunes en service civique, de garantir des temps d'échanges de pratiques encadrés qui permettent d'évoquer les situations critiques et d'alerter les acteurs compétents ;
- Éviter **les situations d'isolement des professionnels** et garantir une prise en charge adaptée pour le jeune en identifiant **les bons relais à mobiliser** (en termes d'accompagnement médico-social et d'ingénierie de projets économique notamment). Un outil pourrait être mobilisé à cet effet pour **répertorier les ressources du territoire**.

Enjeu 3. Faciliter la formation des professionnels et les approches pluridisciplinaires dans les accompagnements

Constats :

- L'ambition d'un accompagnement global (qui prend en considération les besoins en termes d'insertion socioprofessionnelle, de mobilité, de santé, de logement) se heurte aux limites des compétences des professionnels. Dans la majorité des projets, ces derniers ont eu à acquérir de nouvelles compétences ou à renforcer les partenariats pour une prise en charge globale des problématiques rencontrées par les jeunes.
- Des missions souvent très variées : accompagnement à l'ingénierie de projets, mobilisation de groupes de jeunes, renforcement de réseau, accompagnement social... Autant de dimensions qui demandent des compétences spécifiques.
- Un accompagnement multidimensionnel dans la mesure où les professionnels revêtent différentes « casquettes » et font office de « guichet unique » pour les jeunes.

Néanmoins :

- La finalité de l'accompagnement et ses limites (concernant l'accompagnement de personnes en situation de détresse psychologique par exemple) n'ont pas toujours été pensées collectivement.
- Des étapes indispensables à la création d'activités qui ne sont pas toujours maîtrisées par les professionnels.
- Des accompagnements souvent tributaires des compétences, connaissances et réseaux de chaque professionnel.
- Les partenariats nécessaires pour garantir cet accompagnement global n'ont pas toujours été anticipés.

Recommandations opérationnelles :

- **Anticiper les formations nécessaires pour les professionnels** au moment de la conception du projet (sur l'aller-vers, l'ingénierie de projet, l'accompagnement global...).
- **Connaître les limites du cadre de l'accompagnement et les relais à mobiliser** : professionnels, partenaires du territoire.
- **Structurer des partenariats et des réseaux solides et diversifiés, y compris via des conventions**, à l'échelle des associations et/ou des collectivités et non pas seulement à l'échelle des professionnels.
- **Favoriser l'acculturation des professionnels** aux différentes dimensions de l'accompagnement en proposant un cadre de pratiques communes aux professionnels relevant de différents champs disciplinaires.
- **Faciliter les temps de formation entre pairs** y compris par l'observation, organiser des temps de rencontre thématiques ; proposer des temps de retours d'expérience entre pairs pour favoriser l'échange de pratiques, donner des cas pratiques et faciliter la montée en compétences des professionnels.
- Penser **des réorientations individualisées vers un partenaire** lorsque cela est nécessaire. Au-delà du fait d'indiquer le service à mobiliser, le professionnel ou un tiers de confiance propose d'envoyer un mail ou de passer un appel en vue d'une mise en relation, voire accompagne le

jeune à son premier rendez-vous. Ce temps de prise en charge supplémentaire nécessite d'être intégré au plan de charge des professionnels.

Enjeu 4. Trouver le « bon équilibre » entre autonomie des jeunes et accompagnement

Constats

- Les professionnels proposent pour beaucoup des pratiques pédagogiques alternatives, relevant le plus souvent de l'éducation populaire. « Pédagogie du détour », « pédagogie par le faire », format « non didactique » qui ont pour point commun de favoriser une relation d'apprentissage horizontale et de privilégier l'apprentissage par la pratique plutôt que par la théorie ; enfin ils accordent une grande importance à l'autonomie des jeunes.
- Ces pratiques satisfont les jeunes dans leur majorité et permettent de créer une relation de confiance importante entre jeunes et professionnels.
- Les professionnels font également preuve d'une grande souplesse et de disponibilité dans les accompagnements.

Néanmoins :

- Les postures de certains accompagnateurs, volontairement non directives et distancées, n'ont pas toujours permis au projet d'aller à son terme et d'atteindre les objectifs initialement envisagés.
- L'accompagnement de pair-à-pair (effectué par des services civiques du même âge que les jeunes accompagnés) prévu par une partie des projets a présenté certaines limites pour les personnes en volontariat non qualifiées à l'accompagnement social (« embarras, culpabilisation, angoisse... »).

Recommandations opérationnelles :

- Proposer **un appui plus important sur les dimensions indispensables de l'ingénierie** (comme la planification de la mise en œuvre, la répartition des tâches, la gestion du budget...) pour permettre aux jeunes de conserver leur autonomie tout en menant à bien les projets dans des conditions plus sereines.
- **Renforcer le tutorat** auprès des volontaires qui accompagnent les jeunes (des temps plus réguliers, des séances d'analyse de pratiques et de situations).

Enjeu 5. Consulter davantage les jeunes dans la mise en œuvre des projets leur étant dédiés

Constats :

- Une minorité d'expérimentations qui avaient pour ambition d'inclure les jeunes dès la structuration des projets.

Néanmoins :

- De manière générale, une faible association des jeunes à la réflexion sur les projets développés à leur égard.

- Une faible prise en compte des remarques et des souhaits des jeunes pour améliorer les projets.
- Un décalage entre les besoins/envies des jeunes et certaines activités proposées (activités de socio-esthétisme par exemple...) ou entreprises visitées.

Recommandations opérationnelles :

- **Réaliser un diagnostic de territoire** permettant de dresser un portrait socio-économique des jeunes, d'identifier l'offre et les ressources à proximité et d'interroger les jeunes et les professionnels sur les besoins prioritaires.
- **Recueillir les besoins, par le biais de temps d'échanges en amont du projet**, afin de proposer des actions plus en adéquation avec les attentes des jeunes.
- **Proposer des séquences de co-conception des projets/activités** entre porteurs, professionnels et jeunes.
- **Organiser des temps d'échanges pour recueillir leurs avis** sur les projets et les moyens de les améliorer au moment de la mise en œuvre.

Enjeu 6. Mobiliser les élus plus fortement sur les projets et de manière générale sur les enjeux relatifs à la jeunesse

Constats :

- Des projets qui pour certains ont été l'occasion d'engager des dialogues entre élus et jeunes.

Néanmoins :

- Une mobilisation des élus autour des activités développées par les jeunes qui n'a pas toujours été effective.
- Des instances de concertation entre jeunes et élus qui ont été mises en œuvre, mais qui peuvent encore manquer de suites concrètes.

Recommandations opérationnelles :

- **Favoriser des rencontres entre jeunes et élus** sous divers formats : des événements annuels qui permettent d'échanger autour des activités développées par les jeunes et plus largement sur les politiques à mettre en œuvre à leur égard, des temps d'échanges élus/jeunes et professionnels plus fréquents et en plus petits comités autour des activités développées.
- **Préparer les jeunes et les élus** à ces rencontres et clarifier les objectifs.
- **Formaliser les engagements** pris par les élus et/ou les professionnels lors des événements et temps de rencontres ainsi que les suites concrètes à donner à ces échanges.
- **Prévoir une médiation des échanges** par des personnes chargées d'assurer l'égalité du temps de parole entre jeunes, professionnels et élus à l'occasion des rencontres annuelles, mais aussi en comités plus restreints.

Enjeu 7. Le suivi et l'amélioration des projets

Dans le cadre de cet appel à projets, les expérimentations ont bénéficié d'une évaluation externe. Si elle se développe, l'évaluation n'est néanmoins pas toujours pensée en amont ou au cours de la mise en œuvre des projets. Dans le cas où les projets ne bénéficieraient pas du budget pour mener une évaluation externe, il est préconisé que les porteurs puissent intégrer une dimension de suivi et d'évaluation dès la conception du projet. Une évaluation souple qui permettrait de suivre sa mise en œuvre et ses effets, de discuter du projet, et d'identifier les perspectives d'amélioration.

Recommandations opérationnelles :

- Mettre en place un **tableau de suivi** de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs dès la conception du projet.
- Créer quelques **indicateurs de suivi** (indicateurs relatifs à la mise en œuvre du projet ; indicateurs relatifs aux principales caractéristiques du public, indicateurs relatifs aux effets sur les parcours) qui se concentrent sur les objectifs prioritaires du projet. Ces derniers permettront d'identifier les points de blocage, les marges de manœuvre et les possibilités de réajustement en cours de projet.
- Identifier **un référent ou un binôme en charge du suivi** des indicateurs.
- Animer **un comité de suivi** qui pourrait être élargi aux partenaires du projet et aux élus et qui viserait à rendre compte de la mise en œuvre des axes d'amélioration.

ANNEXES. FICHES DE SYNTHÈSE DES EXPÉRIMENTATIONS

Objectifs des fiches expérimentation

Les fiches expérimentations visent à rendre compte des objectifs des projets, des principales actions réalisées et des enseignements des évaluations mobilisés pour l'analyse transversale.

Elles se structurent en deux grandes parties renvoyant à la **présentation succincte des projets** (objectifs, partenaires, publics touchés, modalités de mobilisations du public et principales actions mises en œuvre) **et de leur évaluation** (objectifs, méthode, outils et enseignements retenus relatifs à la mise en œuvre du projet, aux effets sur les publics et aux préconisations). Il ne s'agit pas d'une synthèse exhaustive des rapports d'évaluation, mais plutôt d'une synthèse des enseignements jugés pertinents pour l'analyse transversale. Pour des éléments plus détaillés concernant la mise en œuvre et les évaluations des expérimentations, il est souhaitable de consulter les rapports finaux des évaluateurs ainsi que des porteurs. Ils sont consultables sur le [Fonds d'expérimentation pour la jeunesse dans Télémaque](#).

Expérimentations visant à l'accompagnement à la création d'activités

Expérimentation : Agir avec les jeunes pour un impact rural (« AJIR »)

Porteur : La Ligue de l'enseignement Fédération Ariège Budget du projet : 915 848 € Subvention du FEJ : 193 200 €		Évaluateur : Agence Phare	
Durée de l'expérimentation : 1 ^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2023			

1. Le projet

Le projet « Une Pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens », rebaptisé « Agir avec les Jeunes pour un Impact rural » (AJIR) au cours de l'expérimentation, est porté par la Ligue de l'Enseignement des Œuvres laïques (Fédération Ariège), au titre de la plateforme partenariale départementale « Territoires éducatifs »¹.

Il vise à développer deux Pépinières d'Initiatives² dédiées au soutien des jeunes dans leur création d'activités (sociales, culturelles, économiques, humanitaires...). Ces pépinières collaboratives réunissent, autour des jeunes, des professionnels et des acteurs locaux, pour accompagner leurs projets. Elles sont hébergées et accompagnées par deux structures existantes (un Pôle d'innovation collaborative et un Pôle jeunesse collaboratif) au sein de deux collectivités locales (communauté de communes Arize-Lèze et communauté d'agglomération Foix-Varilhes).

Les principaux objectifs poursuivis

- Créer des conditions favorables à l'accompagnement des jeunes vers l'insertion, la citoyenneté sociale et l'émancipation ;

¹ La plateforme partenariale départementale « Territoires éducatifs » se présente comme un regroupement de représentants institutionnels et associatifs du département de l'Ariège qui œuvrent dans le cadre du schéma départemental pour des politiques éducatives concertées. Cette plateforme a pour objectif principal de favoriser le développement de projets territoriaux intégrant des expertises pluridisciplinaires, tout en mutualisant les ressources et en assurant une cohérence entre les dispositifs visant les jeunes du territoire. Cette plateforme cherche également à valoriser les initiatives locales et départementales dans les domaines de l'éducation et du social.

² Les Pépinières d'initiatives sont des structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement de projets portés par des porteurs sur un territoire. Elles visent à accompagner le jeune porteur dans le développement de son projet, notamment en réduisant les obstacles en phase de démarrage du projet que les jeunes peuvent rencontrer.

Territoire d'expérimentation

- Communauté de communes Arize-Lèze et communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes (région Occitanie)

Partenaires associés

- Mission locale, chambres consulaires, CFA, Pépinières d'entreprise, université, BIJ/PAEJ, caisse allocations familiales - DDCSPP - conseil départemental, communauté de communes Arize-Lèze et communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes, fédérations d'éducation populaire

- Favoriser l'existence d'un dialogue structuré entre jeunes, acteurs et décideurs, par la création d'espaces d'expression libre et sans jugement, dans une dynamique de co-construction ;
- Former et réunir un réseau d'acteurs éducatifs, sociaux et économiques mobilisés autour des problématiques jeunesse.

Les actions mises en œuvre

Au cours du projet, deux pépinières d'initiatives ont été mises en œuvre sur les territoires d'expérimentation. Pour élargir son public, l'équipe projet a réalisé 150 opérations d'« aller vers » via les réseaux sociaux, l'organisation de « petits déjeuners » collectifs, de maraudes ou encore de micros-trottoirs. En parallèle, un outil de capitalisation de la méthode et des outils utilisés ou créés a été développé par l'équipe.

Le projet a permis de donner des espaces d'expression libre pour les jeunes, qui se sont déclinés sous divers formats : réalisation de 150 témoignages avec les jeunes ; 18 émissions de radio animées par les jeunes ; 3 ciné débats sur des sujets de société ; réalisation de micros-trottoirs ; réalisation d'un clip de RAP ; sessions d'échanges avec les décideurs (avec la participation des jeunes dans les comités de suivi en Arize-Lèze et l'organisation de tribunes qui ont réuni décideurs politiques et techniques).

En parallèle, l'équipe projet a également participé au développement d'une cinquantaine de partenariats autour des deux Pépinières d'Initiatives. De nombreux événements ont été organisés : le Tremplin jeunes départemental ³, une journée pluridisciplinaire sur les politiques intégrées de jeunesse ; des petits déjeuners mensuels avec le Centre universitaire Ariège ; des sessions de formation à la démarche de l'« aller vers »

2. L'évaluation du projet

Les projets « Ajir » et « Un réseau régional de campus ruraux » ont fait l'objet d'un rapport final d'évaluation transversal aux deux projets. Les résultats de l'évaluation sont de ce fait présentés dans la fiche expérimentation des campus ruraux ci-dessous.

Public bénéficiaire

- **165 jeunes de 14 à 35 ans**, dont :
 - 82 jeunes âgés de 25 à 35 ans dotés en capitaux et portant des projets professionnels avancés
 - 74 jeunes entre 14 et 18 ans proches des structures jeunesse et portant des projets de loisirs
 - 9 jeunes entre 18 et 25 ans aux ressources sociales et économiques faibles, bénéficiant d'un accompagnement social, ou autres

Modalités de rencontre du public

- Mobilisation de leur cercle de bénéficiaires
- Mobilisation secondaire de leur cercle partenarial (missions locales, établissements scolaires, structures associatives)
- Démarches d'« aller vers » via des actions de veille sur les réseaux sociaux et la participation à des événements à destination des jeunes sur le territoire

³ L'évènement a permis de réunir jeunes et décideurs autour de tables rondes dans le but de valoriser les projets et les initiatives portés par les jeunes dans le cadre du projet AJIR.

Expérimentation : Un réseau régional de Campus ruraux

Porteur : Union régionale des Foyers ruraux Grand Est Budget du projet : 354 700 € Subvention du FEJ : 157 500 €		Évaluateur : Agence Phare	
Durée de l'expérimentation : 1er juillet 2020 au 31 décembre 2023			

1. Le projet

Le projet « Un réseau régional de Campus ruraux de projets », porté par l'Union régionale des Foyers ruraux Grand Est,¹ vise à développer cinq « campus ruraux de projets ». Ils ont pour ambition de mettre en place des organisations de proximité regroupant jeunes, professionnels, réseaux associatifs et collectivités locales. Ils permettent d'accompagner les jeunes pour l'émergence de projets sur cinq communes rurales de la région Grand Est, peu outillées dans l'accompagnement d'initiatives portées par les jeunes. Ils ont également pour objectif de faire émerger des réseaux coopératifs entre les participants des cinq campus ruraux.

Les principaux objectifs poursuivis

- Encourager l'esprit d'initiative des jeunes dans la création d'activités sur leur bassin de vie ;
- Susciter une démarche partenariale forte autour des enjeux de la jeunesse ;
- Établir des coopérations entre les différents campus du réseau des Foyers ruraux du Grand Est.

Les actions mises en œuvre

Au cours de l'expérimentation, un total de 80 jeunes a été accompagné autour d'une dizaine de projets collectifs de nature variés.

En parallèle, l'équipe du projet a réalisé une charte des Campus signée par chaque Président de fédération, définissant la méthodologie de construction et d'accompagnement des Campus ruraux ; l'équipe du

Territoire d'expérimentation

- Départements Haute-Marne, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle et Vosges (région Grand Est)

Partenaires associés

- Conseil régional Grand Est, préfecture, collectivités), l'Éducation nationale, la CAF, mission locale

Public bénéficiaire

- **80 jeunes de 14 à 35 ans**, dont :
 - 20 jeunes entre 25 et 35 ans dotés en capitaux et portant des projets professionnels avancés
 - 41 jeunes entre 14 et 18 ans proches des structures jeunesse et portant des projets de loisirs
 - 19 jeunes entre 18 et 25 ans aux ressources sociales et économiques faibles, bénéficiant d'un accompagnement social, ou autres

Modalités de rencontre du public

- Mobilisation de leur cercle de bénéficiaires
- Allers-vers

¹ L'Union régionale des Foyers ruraux du Grand Est regroupe cinq fédérations départementales (que sont Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Vosges, fédération d'Alsace qui comprend les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), qui représentent un total de 371 associations.

projet a aussi défini les missions du coordinateur/animateur des Campus sur le territoire d'expérimentation.

Des comités de pilotage locaux ont été construits sur certains territoires ; les jeunes ont pu être mobilisés dans certaines des étapes de construction et de consolidation des Campus ruraux (notamment lors des Assises de la Jeunesse) ; une charte graphique a également été réalisée et diffusée afin de servir de communication commune auprès des Campus ruraux d'expérimentation.

L'équipe du projet a par ailleurs suivi, observé et analysé les actions du projet ; elle s'est également assurée de l'organisation de la coopération entre les actions et les différents niveaux d'acteurs du projet.

2. L'évaluation des projets

Les principaux objectifs de l'évaluation

L'Agence Phare a été sélectionnée pour évaluer les deux expérimentations de l'appel à projets « Jeunes en milieu rural » : « Une Pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens » et « Un réseau régional de Campus ruraux ». Il a été décidé de mutualiser les évaluations portant sur ces projets dans la mesure où ils présentaient des objectifs, des enjeux et des publics communs. Les enseignements indiqués ci-dessous sont donc en grande partie transversaux aux deux projets, lorsqu'ils sont spécifiques à un des deux projets cela est spécifié.

L'évaluation transversale porte sur les pratiques professionnelles et les modalités d'accompagnement des animateurs. Elle vise à analyser la manière dont l'accompagnement répond aux besoins et attentes des jeunes et de leurs projets. Elle cherche également à identifier les effets des expérimentations sur les territoires (en termes d'animation et de développement territorial) et plus largement sur les politiques publiques de jeunesse.

Les principaux enseignements

Enseignements relatifs à la mise en œuvre du projet

Des critères d'entrée souples pour les accompagnements

Les critères d'entrée pour les accompagnements sont peu restrictifs (possibilité d'avoir, ou non, un projet défini). De même, le type d'activités qui peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le cadre des Pépinières est peu défini par les porteurs à l'échelle des deux expérimentations : les activités peuvent aussi bien renvoyer à des projets individuels que collectifs et peuvent concerner des questions d'insertion socioprofessionnelle, d'accompagnement social comme des projets à vocation ludique. Ces critères flexibles permettent d'accompagner des démarches diversifiées, néanmoins, ils n'aident pas à

Principaux thèmes de l'évaluation

- Jeunesse
- Éducation populaire
- Professionnels de jeunesse
- Ruralité
- Accompagnement de projets
- Accès aux droits
- Citoyenneté

Type d'évaluation mise en œuvre

- Évaluation mixte in itinere (chemin faisant)

Outils d'évaluation mobilisés

- Entretiens semi-directifs auprès des professionnels des équipes de projet (29)
- Entretiens semi-directifs auprès des acteurs partenaires, des maires, des élus locaux et des professionnels jeunesse (20)
- Entretiens semi-directifs auprès des jeunes bénéficiaires
- Questionnaires auprès des jeunes bénéficiaires du projet AJIR (n=19)
- Analyse de la base de données du projet AJIR recensant l'ensemble des jeunes bénéficiaires du projet (n=165)
- Observations de terrain et de pilotage du projet (30 temps)

la lisibilité des projets et des accompagnements, à la fois du point de vue des jeunes accompagnés et des professionnels.

Une difficulté à nouer de nouveaux partenariats en début d'expérimentation

L'évaluation met en évidence une difficulté à formaliser de nouveaux partenariats. Pour établir les partenariats, les porteurs de projet se sont appuyés sur les réseaux préalablement établis par leur structure, au détriment parfois de la mobilisation de nouveaux partenaires. De plus, les relations partenariales restent fortement « personnes dépendantes », ce qui interroge la capacité à les pérenniser au-delà des expérimentations. Les accompagnateurs ariégeois sont néanmoins parvenus à nouer des relations avec des acteurs du territoire hors structures jeunesse, en particulier avec certains acteurs économiques.

Cette difficulté à nouer de nouveaux partenariats tend également à restreindre la diversité des profils de jeunes touchés. Faute de stratégie « d'aller vers » systématique, d'un public cible défini ou d'une stratégie formalisée de « recrutement », les jeunes mobilisés le sont avant tout par « proximité » avec les accompagnateurs. Les jeunes sont en grande majorité issus des cercles sociaux proches des animateurs (structures porteuses de l'expérimentation, ou autres structures jeunesse). Néanmoins, des actions relatives à « l'aller vers » mises en place progressivement, ainsi que l'établissement de partenariats avec des structures accompagnant les jeunes (issus notamment du champ de l'insertion socioprofessionnelle) ont permis, principalement en Ariège, de diversifier les publics.

Enseignements relatifs aux effets du projet

Des effets de l'accompagnement plus forts pour les jeunes les plus éloignés des institutions

De manière générale, plus l'accompagnement s'adapte au profil des jeunes et s'inscrit dans le temps long, plus ses effets sont structurants en matière de sortie de l'isolement et d'accès aux droits des jeunes les plus vulnérables.

La plus-value de l'accompagnement est plus importante pour les jeunes les plus faiblement dotés en capitaux scolaires, sociaux et économiques et qui adhèrent généralement plus difficilement à une démarche d'accompagnement « plus normative ». Pour ces jeunes, les effets observés sont plus marqués, ils peuvent se traduire par une sortie de l'isolement, un accès aux droits renforcé ou encore une insertion socioprofessionnelle.

Pour les jeunes plus dotés en capitaux scolaires et économiques, les effets sont davantage ciblés sur la mise en œuvre du projet : ils portent alors sur des savoirs et savoir-être ou encore sur l'acquisition de capitaux sociaux spécialement utiles au déploiement du projet. L'accompagnement faiblement formalisé constitue à ce titre un « coup de pouce » bienvenu, mais joue un rôle moins central.

Un accompagnement peu formalisé et flexible qui limite la lisibilité des expérimentations

L'appartenance des porteurs au mouvement de l'éducation populaire et l'appui sur des animateurs socioculturels pour l'accompagnement des projets de jeunes donnent une coloration forte aux modalités d'accompagnement. L'accompagnement est notamment caractérisé par une grande disponibilité ainsi qu'une informalité des pratiques.

Cette informalité se manifeste par la transmission de savoirs pratiques, non académiques, une absence de contractualisation de l'accompagnement, une horizontalité des relations ainsi qu'une forte flexibilité dans les modalités d'accompagnement déployées. Les accompagnateurs adaptent ainsi leurs horaires

et leur périmètre d'intervention en fonction des pratiques et besoins de leurs publics sur les territoires. Cette approche a permis de créer une relation de confiance forte avec les jeunes. Toutefois, elle a comme limite de rendre peu lisibles les expérimentations aux yeux du public cible et des partenaires. Les jeunes ne savent pas toujours précisément ce qu'ils peuvent attendre de l'accompagnement et n'en saisissent pas toujours les objectifs.

Une association des jeunes et des élus à la mise en place des expérimentations qui pourrait être renforcée

Si au début de l'expérimentation, les deux démarches avaient pour objectif de s'appuyer sur les jeunes et les projets accompagnés pour contribuer à une meilleure prise en compte globale des jeunes dans l'action publique locale, les projets n'ont pas réussi à associer durablement les jeunes aux actions menées dans le cadre de l'expérimentation. De même les élus n'ont que peu été mobilisés de manière durable sur les projets. Les expérimentations sont restées relativement confidentielles et n'ont pas réussi à faire évoluer le regard des élus sur la jeunesse.

Néanmoins, certaines modalités ont été proposées pour favoriser les échanges entre jeunes et élus à l'échelle locale ou départementale : des comités de suivis des projets des jeunes (nommés aussi « tremplins jeunes ») en Ariège ont permis des échanges en petit comité, propices à des discussions nourries entre jeunes et élus, autour des projets concrets des jeunes. Des événements départementaux en Ariège (Le Tremplin départemental) et régionaux en Grand Est (Les Assises régionales de la Jeunesse) ont également permis de réunir des acteurs parfois difficilement accessibles aux jeunes. Cependant, des objectifs faiblement définis et le manque de suite donnée à ces échanges ont amoindri leur portée.

Les préconisations pour la suite du projet

L'équipe évaluatrice formule différentes préconisations pour renforcer la plus-value des projets.

À l'échelle de la **gouvernance des expérimentations et des équipes des projets, elle préconise de créer un cadre commun d'intervention au sein des équipes** qui pourrait se concrétiser par le développement d'un référentiel de pratiques. Ce dernier aiderait à clarifier le rôle de chacun, notamment dans le pilotage des projets, ainsi que pour la capitalisation des pratiques d'accompagnement des jeunes. Elle souligne également l'importance de **diversifier les profils des personnes associées à la gouvernance de ces expérimentations, notamment en incluant davantage les jeunes bénéficiaires des projets.**

À l'échelle de la **mise en œuvre des actions du projet et de l'accompagnement des projets de jeunes**, elle rappelle la nécessité de **mieux cibler les besoins des jeunes, ainsi que d'identifier les ressources et les enjeux du territoire** au préalable. Elle insiste sur la centralité du **travail de mise en réseau** auprès des acteurs partenaires (ou non) sur le territoire **renforcer les effets de l'accompagnement des projets de jeunes**. À l'échelle des **politiques publiques**, elle préconise le **renforcement du dialogue entre jeunes et élus des territoires**, afin de tendre vers des évolutions des politiques publiques plus structurantes.

En résumé :

- Un caractère peu formalisé des accompagnements qui permet de proposer des accompagnements souples, personnalisés et pertinents pour répondre aux besoins des jeunes qui ont les parcours les plus complexes
- Une relation de confiance instaurée avec l'ensemble des jeunes
- Des accompagnements qui en fonction des jeunes permettent : la mise en œuvre de leurs projets ; la découverte de l'écosystème institutionnel et associatif susceptible de les aider dans leur trajectoire scolaire, professionnelle, sociale et économique ; une sortie de l'isolement voire le renforcement de l'insertion socioprofessionnelle

Néanmoins :

- Une faible formalisation des accompagnements qui a comme limite de restreindre la lisibilité des expérimentations et leur capacité à opérer des changements structurants sur les territoires
- Des difficultés pour recruter des jeunes qui n'étaient pas préalablement connus des structures. (Difficultés qui ont pu être amenuisées en Ariège par le développement d'actions d'aller vers et l'élargissement des partenariats)
- Des instances de dialogue entre jeunes et élus intéressantes, mais qui mériteraient d'être plus régulières et de s'appuyer sur les attentes et besoins concrets de jeunes.

Expérimentation : Laboratoire Jeunesse (« Le Labo »)

<p>Porteur : Association de La Fédération d'animation rurale en Pays de Vilaine (la Fédé)</p> <p>Budget du projet : 151 660 €</p> <p>Subvention du FEJ : 84 000 €</p>		<p>Évaluateur : Cabinet d'évaluation Coop'Eskemm</p>	
<p>Durée de l'expérimentation : 1er juillet 2020 au 31 octobre 2022</p>			

1. Le projet

Le « Labo jeunesse » mis en œuvre à Redon (Ille-et-Vilaine, Bretagne) est défini comme « un parcours créatif et collectif de 3 mois » constituant « un espace d'apprentissage » pour les jeunes de 16 à 30 ans qui y prennent part. Les objectifs poursuivis à travers la mise en œuvre du Labo sont de « développer et renforcer les compétences psychosociales (des participants) à travers la pratique de disciplines diverses (artistique, culturelle, sportive et manuelle) », de soutenir l'engagement collectif des jeunes et de leur permettre de constituer une force de proposition dans le territoire.

Le Labo s'inscrit dans un tiers-lieu, Le Parallèle. (Si Le Parallèle n'a pas été financé par le FEJ, il s'est néanmoins développé en parallèle et en lien étroit avec le projet du Labo). Le Parallèle comprend d'autres dimensions :

- Un hôtel à projets, qui se présente comme un espace ouvert accueillant tous types d'initiatives et expérimentations de projets portés par des jeunes du territoire ;
- L'accueil de différentes associations (Association Osons ici et maintenant, Formation Entreprendre autrement¹ ; l'Association Unis Cités²...);
- Des temps d'accueil et de permanence qui proposent des espaces de paroles entre pairs sur différentes thématiques, un accompagnement individuel ou un relais vers des structures partenaires ;

Territoire d'expérimentation

- Commune de Redon

Partenaires associés

- **Acteurs institutionnels** : Commune de Redon, Mission locale, Agglomération de Redon, Groupement d'établissements publics, Centre de formation des apprentis, (GRETA) ...
- **Acteurs culturels** : Cinéma, Théâtre, Médiathèque, Conservatoire
- **Acteurs médico-psychologiques** : Équipe mobile psychiatrie précarité, Centre d'addictologie, Planning familial ...
- **Structures jeunesse** : Centre régional d'information jeunesse, CAF 35 et 56, lycées du territoire
- **Acteurs associatifs** : Groupe d'entre-aide mutuelle, Campus connectés, Café vélo, Keur Eskemm, Unis Cité, Osons ici et maintenant (OIM)...

¹ La formation « entreprendre autrement » est portée par la CADES et consiste en l'accompagnement de neuf jeunes qui ont participé à trois modules de formation avec le pôle Economie sociale et solidaire local.

² L'association Unis-Cités a pu, dans le cadre du tiers-lieu du Parallèle, constituer deux promotions d'une quinzaine de volontaires en service civique par promotion entre juin 2021 et juin 2022, qui ont réalisés des missions portant sur la solidarité intergénérationnelle avec les seniors et l'écologie.

- Un volet recherches et développement qui comprend l'évaluation et la documentation des différents projets en partenariat avec un bureau d'étude et un laboratoire universitaire.

Les principaux objectifs poursuivis

- Faciliter l'inclusion sociale grâce à l'épanouissement personnel et le développement de compétences des participants ;
- Reconnaître et valoriser l'engagement des jeunes adultes en développant la coopération et la *pair-aidance*, soit l'entraide entre les participants ;
- Accompagner les jeunes ruraux dans l'appropriation de leur territoire et leur capacité à agir, en impulsant la création du tiers lieu « Le Parallèle », créé et géré par les jeunes et pour les jeunes.

Les actions mises en œuvre

Quatre sessions du « Labo » se sont déroulées au cours de l'expérimentation : une première entre janvier et mars 2021 ayant pour objectif l'aménagement et la décoration du tiers lieu, une deuxième entre avril et juin 2021 ayant pour objectif la réalisation d'un film documentaire, une troisième entre novembre 2021 et janvier 2022 portant sur le slam et les ateliers d'écriture et d'éloquence, et une dernière entre mars et juin 2022 portant sur la création d'un escape game.

Le projet a également soutenu le développement d'actions culturelles variées visant à favoriser l'appropriation territoriale et soutenir le pouvoir d'agir des jeunes adultes.

2. L'évaluation du projet

Les principaux objectifs de l'évaluation

Le cabinet d'évaluation Coop'Eskemm a été sélectionné afin d'évaluer le projet du « Labo ». L'évaluation vise à rendre compte des expériences faites par les jeunes lors de leur participation au LABO, de leurs trajectoires d'engagement et à estimer les effets sur l'insertion socioprofessionnelle ainsi que sur leur engagement au sein du territoire.

L'évaluation a également pour objectif d'identifier les effets de la mise en œuvre du Labo et plus largement du tiers-lieu le Parallèle sur le système local d'action publique.

Public bénéficiaire

- Au total, 75 jeunes ont participé aux différentes sessions du Labo au cours de l'expérimentation. Parmi eux, 31 participants au Labo #1 ; 17 participants au Labo #2 ; 27 participants aux Labos #3 et #4.

Modalités de rencontre du public

- Accueil libre au sein du tiers-lieu et pour les ateliers du LABO avec pour seule condition d'entrée l'âge
- Réorientation secondaire assurée par les partenaires du projet

Principaux thèmes de l'évaluation

- Engagement des jeunes à partir des milieux de vie
- Accompagnement par les pairs
- Éducation populaire
- Politiques intégrées jeunesse
- Milieu rural

Type d'évaluation mise en œuvre

- Évaluation qualitative *in itinere* dans le cadre d'une recherche-action

Outils d'évaluation mobilisés

- Entretiens semi-directifs auprès des participants aux Labos #1, #2, #3 et #4
- Entretiens semi-directifs auprès des associations implantées au sein du tiers-lieu (La Fédé, associations OIM et Unis-Cités) et des acteurs institutionnels locaux (mission locale, élue adjointe à la jeunesse, directions éducation et culture de la municipalité de Redon...)
- Observations in situ (temps collectifs du Labo, réunions, événements...)
- Micros-trottoirs auprès des jeunes de l'agglomération de Redon,
- Outil de suivi des participants (instruit par le porteur)
- Mémo-journal résumant les contenus des séances des Labos #1 et #2, instruit par le porteur

Les principaux enseignements

Enseignements relatifs à la mise en œuvre du projet

Le principe d'autogestion du tiers-lieu du Parallèle repensé au cours de l'expérimentation

Si une des ambitions pour structurer le tiers-lieu du Parallèle était de proposer une autogestion du site par les jeunes, ce principe a été repensé en cours d'expérimentation. Les jeunes n'exprimaient que peu le souhait de participer à la gestion et à la gouvernance du tiers-lieu et des activités accueillies. Ils semblaient davantage en attente d'un lieu pour expérimenter et pour créer. Ainsi, la gouvernance et la gestion du site ont principalement été portées par l'équipe salariée du tiers-lieu du Parallèle, même si, au cours de l'expérimentation, les jeunes ont de plus en plus participé de manière libre et ponctuelle à sa gestion.

La recherche de nouveaux partenariats pour l'accueil de publics en situation de précarité

Le projet repose sur un principe d'accueil inconditionnel, avec pour seul critère d'entrée aux ateliers du Labo ou au tiers-lieu l'âge. Or, ce principe d'inconditionnalité dans l'accueil des jeunes se heurte aux capacités de l'équipe accompagnante, notamment dans le cadre de l'accueil de publics fragiles sur le plan psychologique et/ou socio-économique. L'absence de professionnels du champ de la santé ou du social au sein de l'équipe du Parallèle a conduit l'équipe de terrain à nouer de nouveaux partenariats pour renforcer l'accompagnement des publics fragiles. Cela s'est concrétisé via le recrutement d'une stagiaire de master 2 en Intervention sociale lors de la première année de l'expérimentation, qui avait pour mission d'assurer l'accueil social des jeunes et de développer les partenariats avec les structures locales relevant du champ de l'intervention sociale. La structure s'appuie également sur l'équipe mobile Précarité et Psychiatrique de l'Hôpital Carentoir de Redon, vers lequel elle réoriente les publics fragiles reçus.

Une place à trouver pour le tiers lieu entre des acteurs locaux traditionnels de la jeunesse et des acteurs plus récents

En amont du lancement du projet, un consensus était partagé par la plupart des acteurs traditionnels des politiques de la jeunesse sur le besoin d'un nouveau lieu dédié à la jeunesse ainsi que sur la nécessité de coopérations plus prononcées entre la commune et les acteurs territoriaux de la jeunesse. Cependant, l'accueil du tiers-lieu a été source de tensions pour certains acteurs traditionnels locaux de la jeunesse (mission locale, Espace jeune ...). Ces derniers expriment régulièrement une incompréhension concernant la nature de certaines des activités organisées par le tiers-lieu et concernant le périmètre des publics reçus par le site. Pour l'évaluateur, cette réticence s'explique par deux facteurs principaux : l'arrivée du tiers lieu sur le territoire introduit une forme de remise en question de l'intervention des acteurs historiques, par ailleurs le manque d'espaces d'interconnaissance entre les acteurs conduit à un manque de coopération entre nouvelles structures et acteurs locaux traditionnels.

A contrario, des partenariats solides se forment avec les acteurs jeunesse s'étant récemment implantés sur le territoire redonnais, notamment des structures associatives œuvrant pour la jeunesse. Certains de ces nouveaux acteurs se sont par ailleurs installés au sein du tiers-lieu du Parallèle, ce qui est l'occasion pour la Fédé et ces structures associatives de développer la complémentarité et l'articulation de leurs dispositifs.

Enseignements relatifs aux effets du projet

Une mobilisation des jeunes isolés sur le territoire redonnais

Les jeunes reçus dans le Labo constituent en majorité des publics nouvellement arrivés sur le territoire, ou qui « reviennent » s'y installer. L'évaluateur souligne que la majorité des participants dispose d'un faible niveau de « capital d'autochtonie »³, quand, dans les territoires ruraux, une forte distinction est faite entre ceux ayant un ancrage territorial ou non. Par conséquent, ces jeunes vivent des situations d'exclusions sociales singulières, renforcées lors de la crise sanitaire, auxquelles le projet tente de remédier.

Une pédagogie issue de l'éducation populaire appréciée par les jeunes

Le recrutement des intervenants professionnels fait l'objet d'une attention concernant leurs pratiques pédagogiques, qui doivent notamment être en cohérence avec celles promues dans le cadre de l'expérimentation (recherche d'horizontalité dans les rapports entre jeunes et intervenants extérieurs, bienveillance à l'égard des bénéficiaires ...). Ces pratiques pédagogiques sont bien reçues par les participants du Labo qui apprécient la posture non descendante des professionnels. Le cadre des ateliers du Labo permet aux participants d'être rassurés et en confiance dans leur participation au projet.

Le Labo, une expérience perçue positivement par les jeunes et agissant comme une porte d'entrée pour un engagement plus durable

L'évaluation montre que la participation des jeunes aux ateliers du Labo pendant trois mois est propice à la constitution d'une dynamique collective et crée les conditions nécessaires à un engagement plus durable. Celui-ci se traduit notamment par leur inscription au sein du tiers-lieu du Parallèle suite à leur participation aux ateliers du Labo. L'évaluateur Coop'Eskemm note qu'après leur passage au Labo, les jeunes se sentent plus légitimes à proposer et à mobiliser d'autres personnes du tiers lieu dans une optique de réalisation d'un projet commun. Ainsi, les trois mois d'ateliers semblent être suffisants pour (re)donner confiance aux participants et leur permettre d'acquérir une plus grande autonomie individuelle et collective.

Les préconisations pour la suite du projet

L'évaluateur estime que « l'expérimentation du Parallèle et de son Labo a fait ses preuves en matière de soutien à leur engagement en milieu rural »⁴.

³ « Une définition minimale de la notion de capital d'autochtonie pourrait consister à dire qu'elle est l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés. » (Ripoll F., 2023, « Du "capital d'autochtonie" au "capital international." Penser la structuration scalaire des capitaux et des espaces sociaux », *Sociologie*, n° 1, vol. 14, p. 71-87.

⁴ « Synthèse du rapport final d'évaluation. Expérimentation "Le Parallèle : tiers-lieu jeunesse à Redon" », Coop'Eskemm, juillet 2024, p. 13.

Toutefois, **l'inscription territoriale du site du tiers-lieu du Parallèle, et par conséquent des ateliers du Labo, reste à consolider**. L'évaluation souligne qu'il est primordial, dans une optique de pérennisation du projet, de travailler sur la **reconnaissance institutionnelle** du projet du tiers-lieu et des ateliers du Labo.

En résumé :

- Un projet qui permet de mobiliser des jeunes isolés ou nouvellement installés sur le territoire
- Une expérience qui permet de donner confiance aux participants et d'acquérir une plus grande autonomie individuelle et collective pour la création d'activités
- Une participation aux ateliers du Labo comme une première étape pour un engagement plus durable

Néanmoins :

- Un accueil inconditionnel des publics de jeunes qui requiert une étroite collaboration avec les autres acteurs du territoire pour garantir une prise en charge des publics présentant des besoins spécifiques (en matière de suivi médico-social notamment)
- Un ancrage territorial des ateliers du Labo et du tiers-lieu du Parallèle complexe vis-à-vis des acteurs traditionnels de la jeunesse, plus aisé vis-à-vis des acteurs de la jeunesse, qui sont nouvellement installés sur le territoire

Expérimentation : Rêves d'installation

Porteur : Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) Budget du projet : 360 000 € Subvention du FEJ : 147 000 €		Évaluateur : Agence Sauléa Conseils	
Durée de l'expérimentation : 1er juillet 2020 au 31 décembre 2023			

1. Le projet

Le projet « Rêves d'installation » vise à accompagner les jeunes dans leur insertion socioprofessionnelle dans les territoires ruraux. Ce projet prend la forme d'un accompagnement de la part des professionnels du MRJC de projets collectifs portés par des jeunes en milieu rural. Le projet se décline en trois axes : sensibiliser les jeunes au travail en milieu rural, les accompagner dans la consolidation de leur projet d'installation et enfin s'assurer de leur installation effective dans les territoires ruraux.

Les principaux objectifs poursuivis

- Se réappropriier les grands enjeux du travail en milieu rural ;
- Sensibiliser les jeunes, intéressés par le travail agricole, aux nouvelles formes d'installation collective en milieu rural ;
- Développer un parcours de formation pour créer, animer, gérer et pérenniser des tiers-lieux en milieu rural.

Les actions mises en œuvre

Différentes actions locales et nationales ont été menées pour faciliter l'appropriation des grands enjeux du travail en milieu rural. Elles ont pris la forme de temps de formation, de séminaires de recherche, de débats, de rencontres ou encore de jeux sur la thématique du travail en milieu rural. Un total de 396 jeunes a participé à ces temps d'actions locales et nationales autour de la notion de travail en milieu rural.

Quatre Tours de France agricole (ou TDF agricole) ont été réalisés de 2020 à 2023 pour sensibiliser les jeunes, intéressés par le travail agricole, aux nouvelles formes d'installation collective en milieu rural. Ces derniers rassemblent chaque été des jeunes pendant 15 jours partant à la découverte de fermes portant des modèles d'installations alternatifs et/ou innovants

Territoire d'expérimentation :

- Dans 31 départements de la France Métropolitaine (où le MRJC est implanté)

Partenaires associés

- Fédération nationale Familles rurales, Agence de diffusion et d'informations rurales (ADIR), Coopérative des Tiers-Lieux, Réseau Piments, Chouf Chouf, Plateforme « Au nom de la Terre », Réseau Relier, Réseau des CRÉFAD, Confédération paysanne, Chrétiens dans le Monde rural

Public bénéficiaire

- **1513 jeunes** âgés entre 14 et 30 ans.
Majoritairement des jeunes adultes :
56% des jeunes âgés entre 18 et 25 ans
40% des jeunes âgés entre 25 et 30 ans
- Il s'agit en grande majorité d'**étudiants** (44%), puis de **jeunes actifs occupés** (28% des jeunes).

Modalités de rencontre du public

- Repérage et orientation des publics cibles par le MRJC dans le cadre de leurs activités habituelles
- Orientation par les partenaires du projet
- Via des publications en ligne de la MRJC (site internet de la MRJC, Facebook ...)

Ils ont accueilli un total de 125 jeunes. En parallèle, des outils de valorisation ont été développés par les jeunes participants. Deux films ont été réalisés et diffusés lors des séances de ciné-débats (au sein de lycées agricoles, de Maisons familiales rurales (MFR), ou lors de festivals ruraux). Un outil de capitalisation des pratiques a également été confectionné afin d'accompagner les jeunes dans la réalisation de projets agricoles et de faciliter leur implantation dans les territoires ruraux.

Concernant le troisième objectif : Développer un parcours de formation pour créer, animer, gérer et pérenniser des tiers-lieux en milieu rural, un cycle de formation à l'attention des bénévoles et salariés des tiers-lieux¹ a été effectué par le MRJC. Dans le cadre de l'expérimentation, le MRJC a également participé à l'animation et à la mise en réseau des quatre Fabriques du Monde rural qu'il porte (et qui avaient été créés antérieurement au projet financé par le FEJ)² pour faire émerger le réseau des « Tiers-lieues », un réseau des tiers-lieux à but non lucratif.

2. L'évaluation du projet

Les principaux objectifs de l'évaluation

L'Agence Sauléa Conseils a été sélectionnée pour évaluer le projet « Rêves d'installation ». L'évaluation a pour objectif de considérer si le projet développe chez les jeunes des perspectives d'installation d'activités économiques, agricoles ou non, en milieu rural et s'il facilite concrètement l'installation d'activités en milieu rural en intervenant à différents moments des parcours (de l'orientation à la réalisation de leur projet).

Les principaux enseignements

Enseignements relatifs à la mise en œuvre du projet

Des partenaires nationaux historiques principalement mobilisés

Les équipes se sont appuyées prioritairement sur des réseaux partenariaux préexistants de niveau national, parfois au détriment de la création de partenariats locaux. La restriction autour du cercle partenarial historique a notamment eu des conséquences sur la catégorie de jeunes mobilisés dans le projet. Les professionnels des antennes locales du MRJC ont pu exprimer des difficultés à identifier et engager un public scolaire du fait de l'insuffisance de partenariats noués avec des établissements scolaires et professionnels ; les antennes locales du MRJC ont été laissées libres de développer des

Principaux thèmes de l'évaluation

- Insertion socioprofessionnelle en territoire rural

Type d'évaluation mise en œuvre

- Évaluation mixte in itinere (chemin faisant)

Outils d'évaluation mobilisés

- Questionnaire en ligne auprès des jeunes ayant participé aux trois premières éditions du Tour de France agricole
- Entretiens semi-directifs individuels, d'entretiens biographiques et d'entretiens collectifs avec les jeunes bénéficiaires.
- Observations de terrain
- Analyse des documents liés au projet

¹ Le MRJC porte quatre tiers lieux, qui prennent la forme de Fabriques du Monde rural (et qui sont développées indépendamment de l'expérimentation financée par le FEJ). Celles-ci ont des objectifs variés, certaines sont orientées vers le développement de modules de formation dans le domaine agricole, d'autres permettent l'hébergement d'associations, accueillent des événements culturels, proposent des actions sociales voire un appui à la vie associative ou développent une ressourcerie.

² Les tiers-lieux susceptibles d'être labellisés « Fabriques de territoire » sont notamment caractérisés par l'implication des habitants dans la gouvernance et la programmation du lieu ainsi que par une offre de service diversifiée. (« Fabriques de Territoires » Cahier des charges 2024. ANCT [en ligne](#)). Le projet des Fabriques du monde rural MRJC a été lancé antérieurement au projet financé par le FEJ, avec la vente du patrimoine parisien du MRJC et l'acquisition de quatre lieux en territoires ruraux prévus pour développer des tiers-lieux. Les fabriques ont des objectifs variés, certaines sont orientées vers le développement de modules de formation dans le domaine agricole, d'autres permettent l'hébergement d'associations, accueillent des événements culturels, proposent des actions sociales, voire un appui à la vie associative, développent une ressourcerie, etc

actions (ou non) avec les collèges et lycées du territoire sans coordination assurée par la section nationale du MRJC).

Des difficultés à fluidifier les liens de travail entre l'instance nationale du MRJC et ses sections locales

Dans le cadre du projet, la coordination et la communication n'ont pas toujours été suffisantes entre l'instance nationale et les antennes locales du mouvement, affectant certaines actions menées. Ainsi, les séries d'actions autour du travail en milieu rural ont été pensées et travaillées au niveau de l'instance nationale, et leur application au niveau des sections locales du MRJC a rencontré certaines difficultés opérationnelles (défaut de partenariats avec des établissements de formation professionnelle par exemple). L'évaluateur souligne, pour une partie des actions pensées au niveau national, une application « déconnectée » du niveau local sans prise en considération du contexte territorial.

Dans le cadre de certaines actions, un resserrement des liens a pu s'effectuer entre l'instance nationale du MRJC et ses antennes locales, notamment lors des TDF agricoles.

Des Fabriques qui peinent à se structurer et qui restent souvent isolées sur les territoires d'implantation et au sein du MRJC

À l'inverse, les Fabriques, avaient été développées par les antennes locales du MRJC. Les équipes sur le terrain ont entretenu des liens distendus avec l'instance nationale du MRJC, conduisant à une forme d'« autonomisation » des Fabriques au niveau local et à un manque de cohésion globale. L'évaluateur Sauléa note à ce sujet la persistance d'un « manque de clarté quant à l'objet des Fabriques et à leurs finalités qui n'a pas été propice à un développement harmonisé »³ au niveau national. Les professionnels et volontaires, souvent issus du monde de l'animation, investis dans les Fabriques soulignent quant à eux un certain isolement dans la gestion du site des Fabriques notamment sur le plan opérationnel et technique.

Enseignements relatifs aux effets du projet

Des Tours de France agricoles, gérés « par et pour les jeunes », permettant d'avoir un aperçu du travail en milieu rural

Les Tours de France agricole découlent d'une initiative de la section locale de Meurthe-et-Moselle, et dont le concept a été intégré par l'instance nationale du MRJC. Les TDF agricoles relèvent d'une co-construction et leur organisation est gérée en autonomie par les jeunes (prise en charge de la logistique, choix des sites du parcours, itinéraire et contenus du TDF agricole). Le fait que cet événement soit organisé « par et pour les jeunes » est particulièrement apprécié de la part des participants aux TDF agricole et participe à créer un climat fédérateur. Cela donne aussi la possibilité de moduler l'action en fonction des attentes et des demandes des participants. Le format des TDF agricole a ainsi évolué au cours des sessions afin de répondre au mieux aux attentes spécifiques de la part des participants.

Les TDF agricoles ont permis aux jeunes de découvrir le travail agricole en milieu rural comme en témoignent les réponses au questionnaire. Les participants en retirent une expérience positive, la décrivant comme une expérience humaine unique, utile à la prise de conscience de la réalité du monde agricole. L'évaluateur souligne que les TDF agricoles peuvent « concerner tout aussi bien des jeunes qui

³ Rapport final d'évaluation. Expérimentation « Rêves d'installation ». Sauléa. Mai 2024. p. 29

se projettent dans un projet d'installation agricole (durable) et des jeunes qui veulent satisfaire une curiosité sans forcément se projeter dans une vie en milieu rural »⁴.

L'évaluation n'a néanmoins pas permis d'identifier le nombre de jeunes envisageant une installation en milieu rural à la suite de leur participation aux TDF agricole. Cette question n'a en effet pas été systématiquement posée à l'issue de leur participation aux trois premières éditions des TDF. Elle fut cependant posée lors de la quatrième édition et il s'est avéré qu'une majorité de participants exprimait leur souhait de réaliser un projet d'installation en milieu rural à l'issue de leur participation.

Au final, le « TDF se révèle être une occasion de formation non formelle qui se démarque des formations de type classique, mais aussi des démarches d'accompagnement plutôt axées sur la gestion administrative et juridico-financière des installations agricoles »⁵. Elles ne sont néanmoins pas forcément suffisantes pour garantir une installation en milieu rural.

Des occasions d'acquisitions de compétences sociales et professionnelles remobilisables pour les jeunes

La mise en œuvre des différentes actions a été une opportunité pour les jeunes du MRJC les organisant d'acquérir des compétences organisationnelles (recherche d'intervenants, anticipation des aspects logistiques, gestion de la communication pour le stage ...) Cela constituait leur première expérience dans l'organisation autonome d'événements au sein du MRJC. Ils ont développé deux compétences spécifiques selon l'évaluateur : « la capacité à approfondir des sujets sur le fond et en autonomie, puis la réflexion et la prise de décision en collectif »⁶.

Concernant les TDF agricoles, l'analyse des questionnaires souligne que cette expérience a été positive pour les jeunes dans leur apprentissage du fonctionnement général de l'agriculture. Elle démontre également que les jeunes ont pu acquérir des connaissances concrètes et opérationnelles pour la vie professionnelle. Elle suggère de plus que ces compétences ont un aspect protéiforme, et peuvent donc être remobilisées dans leur parcours personnel, associatif et/ou professionnel.

Les préconisations pour la suite du projet

L'évaluation souligne des possibilités d'essaimage variables selon les actions. En effet, si le MRJC a réussi à adapter les actions tout au long de l'expérimentation, en les redéfinissant si nécessaire, certaines sont plus abouties que d'autres.

Pour l'évaluateur, un lien reste à approfondir entre les initiatives locales et les directions nationales du MRJC, notamment sur le plan de l'accompagnement des initiatives locales par la section nationale du MRJC. Il souligne en ce sens que les Tours de France agricole ont été rendus possibles du fait de l'investissement d'une section locale « avec l'appui du niveau national du mouvement qui dispose de salariés travaillant côte à côte avec les bénévoles sur le terrain »⁷.

⁴ *Idem*, p. 51.

⁵ *Idem*.

⁶ *Idem*, p. 50.

⁷ *Idem*, p. 54.

Concernant les Fabriques du Monde rural, leur simple présence au niveau local ne suffit pas à participer à la revitalisation des territoires ruraux par des activités culturelles et économiques. **Leur implantation physique doit s'accompagner d'une mobilisation des acteurs locaux (partenaires associatifs, habitants...) afin de favoriser l'ancrage dans le maillage associatif de proximité et favoriser l'émergence d'activités en leur sein.** Le rôle des Fabriques du Monde rural reste à approfondir pour l'évaluateur, qui suggère de les positionner comme des espaces permettant de « pallier le manque de lieux de socialisation dont pâtissent les jeunes en milieu rural et les filles en particulier »⁸.

En résumé :

- Certains projets portés "par et pour les jeunes", accompagnés par la structure porteuse, particulièrement appréciés et propices à l'acquisition de compétences (comme le TDF agricole)
- Des opportunités de socialisation et d'apprentissage non formel efficaces via le TDF agricole

Néanmoins

- Un réseau partenarial composé d'acteurs historiques au mouvement qui peine à s'élargir à d'autres acteurs pourtant indispensables au développement local des actions
- Des difficultés d'accompagnement des initiatives locales par l'instance nationale et des projets qui nécessiteraient un plus grand appui de l'instance nationale (comme les Fabriques du Monde rural)
- Une orientation des Fabriques du Monde rural à mieux définir

⁸ Idem, p. 53

Expérimentation : Je chemine, tu chemines, nous cheminons en Gâtine

Porteur : Centre socioculturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet Budget du projet : 449 440 € Subvention du FEJ : 118 400 €		Évaluateur : Société Conseil en pratique & analyses sociales (COPAS)	
Durée de l'expérimentation : 1er septembre 2020 au 30 septembre 2023			

1. Le projet

Ce projet vise dans un premier temps à accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans du territoire de Pays de Gâtine, et plus particulièrement les jeunes NEET¹, les jeunes isolés et en situation de précarité, dans la restauration de leur confiance en eux via différents types d'activités. Dans un second temps, l'objectif est de susciter leur envie d'entreprendre et de développer des projets collectifs à valeur économique ou s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Le projet se déroule sur les sites de quatre centres socioculturels (CSC) en Pays de Gâtine.

Les principaux objectifs poursuivis

- La première phase de prise de contact avec les jeunes, dans le cadre d'une démarche d'aller vers vise à repérer des jeunes qui ne fréquentaient pas les CSC ;
- La deuxième phase qui repose sur différents types d'ateliers et d'activités² vise à favoriser la remobilisation, le prise de confiance, les liens entre jeunes ainsi que les liens entre jeunes et centres sociaux ;
- La troisième phase d'accompagnement vise à soutenir les jeunes porteurs de projets collectifs. La phase 3 a finalement débouché sur l'expérimentation d'une Coopérative Jeunesse de Service pendant 3 semaines durant l'été 2023.

Territoire d'expérimentation

- Communauté de communes Parthenay Gâtine, Communauté de communes Airvaudais et la Communauté de communes Val de Gâtine (département des Deux-Sèvres, région Nouvelle-Aquitaine)

Partenaires associés

- Maison des adolescents, MSA, CAF, Mission locale, CC de Val de Gâtine, CC Parthenay Gâtine, CC Airvaudais Val du Thouet

Public bénéficiaire

- 375 jeunes âgés entre 16 et 25 ans
- Parmi eux, 140 jeunes non occupés en situation de fragilité socioéconomique
- Un public féminin connaissant des situations d'isolement social lors des ateliers d'activités

Modalités de rencontre du public

- Démarche d'« aller vers »
- Repérage des publics cibles par les CSC dans le cadre de leurs activités habituelles (accueil, accompagnement des jeunes)
- Orientation par les partenaires locaux

¹ Le vocable de NEET, qui vient de l'acronyme anglais signifiant "not in employment, education or training", désigne les jeunes de 15 à 29 ans n' étant ni en emploi, ni en études, ni en formation, soient non occupés.

² Il s' agissait d' ateliers de socio-esthétisme (soin du corps, du visage), des activités artistiques (sérigraphie, gravure et cyanotypie) et des activités sportives remise en forme, randonnée, etc.)

Les actions mises en œuvre

Le porteur a déployé une démarche d'« aller vers » (notamment lors de temps de distribution d'aide alimentaire) pour inviter des jeunes ayant des profils NEET à participer aux activités des quatre Centres socioculturels partenaires du projet. Les animateurs des CSC ont également distribué un questionnaire auprès des jeunes (350 répondants) afin de faire une cartographie de la situation sociale des jeunes du territoire.

Les centres socioculturels ont mis en place des ateliers thématiques axés sur le bien-être, le sport, la culture et l'environnement. Ces activités ont progressivement été élargies à des activités artistiques (activités de sérigraphie, gravure et cyanotype) et sportives (séances d'initiations de remise en forme ou de randonnées).

Des temps de formation des professionnels des quatre CSC (incluant les directeurs des structures et les référents jeunesse) ont été dispensés afin que ces agents soient en capacité d'accompagner les jeunes dans le développement de projets à dimension économique et relevant de l'ESS.

Le porteur a également expérimenté la mise en place d'une coopérative jeunesse de services³ (CJS) pendant une durée de trois semaines sur une partie des territoires d'intervention. 12 jeunes ont participé à la coopérative jeunesse de services Gati'Coop sur le site du CSC Unis Vers et du Ménigoutais, et 7 jeunes sur le site du CSC de Châtillon-Thouet et de l'Airvaudais.

2. L'évaluation du projet

Les principaux objectifs de l'évaluation

L'évaluateur COPAS a été sélectionné pour évaluer le projet. L'évaluation vise principalement à déterminer dans quelle mesure cette intervention (allant du repérage, à l'accrochage et à l'engagement des jeunes âgés de 16 à 25 ans), permet d'inscrire les jeunes dans des dynamiques individuelles et collectives sur du long terme.

Elle analyse si un accompagnement *ad hoc* permet aux jeunes d'accepter plus facilement de s'inscrire dans des démarches de socio-esthétique et d'en tirer avantage (prise de conscience de la nécessité de prendre soin de soi, amélioration de son bien-être physique et psychique, renforcement de l'estime de soi ...). Enfin, elle observe si le projet a un effet sur les formes d'entrepreneuriat collectif.

Principaux thèmes de l'évaluation

- Démarches d'« aller vers » et effets au niveau de l'implication des jeunes dans les activités des CSC
- Entrepreneuriat par les jeunes

Type d'évaluation mise en œuvre

- Évaluation mixte in itinere (chemin faisant)

Outils d'évaluation mobilisés

- Entretiens semi-directifs avec les jeunes ayant participé à la Coopérative Jeunesse de Service
- Entretiens semi-directifs avec les référents jeunesse des Centres Socio-Culturels
- Observations de terrain sur les quatre sites d'expérimentation
- Réalisation de "fiches jeunes" pour identifier les profils des jeunes des CSC
- Questionnaire auprès des jeunes du territoire (n = 350)

³ Une Coopérative Jeunesse de Service est un outil venant de l'Éducation populaire, qui vise à former des groupes de jeunes âgés entre 12 et 15 ans qui, le temps d'un été, réalisent une entreprise coopérative. Ces jeunes définissent ensemble les différents services et/ou produits qu'ils vont proposer sur le territoire, et développent leurs activités. Deux sites ont expérimenté une CJS (une CJS pour les jeunes CSC Unis Vers et CSC du Ménigoutais à Méningoute ; et une autre CJS à Airvault pour les CSC de Châtillon-Thouet et de l'Airvaudais). Ces jeunes ont été accompagnés de deux animateurs et soutenus par un collectif d'acteurs du territoire.

Les principaux enseignements

Enseignements relatifs à la mise en œuvre du projet

Une coopération renforcée entre les centres socioculturels impliqués dans le projet

Les centres socioculturels ont fait preuve de coopération dès l'élaboration du projet. Les enjeux communs du projet ont été identifiés en amont de l'expérimentation (aller vers des jeunes « invisibles » du territoire et accompagner ces publics fragiles dans la mise en œuvre de leurs projets pour les maintenir sur le territoire).

Le projet a permis de poursuivre la dynamique de coopération entamée quelques années auparavant, en permettant d'harmoniser des pratiques, de mener des projets communs, de se former ensemble, de co-animer des activités avec les jeunes et d'organiser les rencontres entre les jeunes des différents centres sociaux.

Un défaut d'articulation entre les étapes du projet

Les données issues des entretiens réalisés auprès des jeunes et des référents jeunesse des quatre centres socioculturels montrent que la période de latence entre la première phase (identification des jeunes par les structures) et la deuxième phase du projet (participation aux activités) a pu contribuer à démobiliser une partie du public ciblé.

De même, l'articulation entre la deuxième et la troisième phase du projet n'a pas été optimale. En effet, si des idées de projets individuels et collectifs ont été évoquées par certains jeunes dans le cadre des ateliers réalisés en deuxième étape, elles n'ont pas fait l'objet de capitalisation pour la troisième phase de l'expérimentation (accompagnement des jeunes dans le portage de projets collectifs à visée socioéconomiques ou relevant de l'ESS) et n'ont pas été assorties d'un travail d'accompagnement approfondi permettant de les concrétiser.

Selon l'évaluateur, cela peut s'expliquer en partie par le fait que les référents jeunesse des CSC sont principalement pris par leur fonction première d'animation et ont moins le temps d'assumer leur rôle d'accompagnateurs dans le développement de projets des jeunes. Cela s'explique également par le degré de compétences des référents jeunesse dans l'accompagnement au développement de projets à visée socioéconomique. Malgré la réalisation de formations sur le sujet dans le troisième temps du projet à destination de l'ensemble des directeurs et des référents jeunesse des quatre CSC, le passage espéré d'un travail d'animation à un travail d'accompagnement de projets à dimension socioéconomique reste ardu.

Enfin l'évaluateur note que les activités proposées dans le cadre de cette expérimentation axées sur le bien-être et la reprise de confiance en soi, participent peu au développement de compétences pour entreprendre une activité économique ou de l'ESS pour les jeunes.

Enseignements relatifs aux effets du projet

Une démarche d'« aller vers » dont les effets en termes d'implication des jeunes au niveau des activités proposées restent limités

Différents types d'approches d'« aller vers » ont été développées, comme le travail de rue et le travail sur les lieux de regroupement des jeunes (city stade, lieux de distribution d'aides alimentaires...). Cette approche d'« aller vers » a par ailleurs été enrichie lors de la deuxième phase du projet par des démarches plus ciblées (contact direct par téléphone, porte à porte), permettant de toucher davantage

de jeunes étant dans des situations de fragilité socio-économique, et de leur faire connaître les activités proposées pour les adolescents et les jeunes adultes au sein des CSC.

Si la démarche d'« aller vers » a globalement permis aux centres socioculturels du Pays de Gâtine d'avoir une meilleure connaissance des attentes des jeunes à l'égard de ces structures, elle n'a pas conduit à une implication massive des jeunes dans les activités dispensées par ces Centres. Les ateliers dispensés dans le deuxième temps du projet ont par ailleurs connu un fort taux d'absentéisme et d'annulations. Cela peut s'expliquer selon l'évaluateur par le caractère « mouvant » des parcours des jeunes en situation de fragilité socioéconomique (reprise de formation, nouvel emploi...).

Néanmoins, ces temps d'activités se sont avérés être des espaces de dialogue notamment pour les jeunes femmes qui s'expriment sur des sujets de la vie quotidienne ou des situations individuelles complexes (expériences de situation de précarité financière, de violence intrafamiliale). **Les activités ont ainsi permis de sortir des jeunes de l'isolement de créer du lien avec les CSC et entre jeunes, mais aussi de (re)mobiliser une partie des jeunes autour d'activités encadrées.**

Des activités proposées qui aboutissant peu à de la création collective d'activités dans l'ESS

En ce qui concerne les démarches de développement de projets, le travail réalisé a davantage permis un premier apprentissage du développement de projet sur le territoire qu'une réelle mise en œuvre de projet relevant de l'ESS. La coopérative jeunesse de services, qui a concerné une vingtaine de jeunes,⁴ pourrait selon l'évaluateur être un point d'appui au développement de projets jeunesse dans le cadre de l'ESS, mais pour le moment cela reste un support de mobilisation, d'apprentissage et de valorisation des capacités des jeunes.

De même, si quelques projets communs émergent (comme au sein du centre socioculturel de Champdeniers avec la formation de collectifs de jeunes mères impliquées dans des ateliers de fabrication de cosmétique et de cuisine), cela reste assez marginal. Les ateliers des CSC sont de plus envisagés par les jeunes comme une opportunité à « consommer » certains types d'activités qu'ils n'auraient pas eu l'occasion de faire ou de voir, sans toutefois les inscrire dans une trajectoire socioprofessionnelle conscientisée, comme l'indiquent les entretiens effectués par l'évaluateur.

Une première acquisition de compétences entrepreneuriales

Les jeunes ayant participé aux Coopératives Jeunesse de Service Gati'Coop lors du troisième temps du projet en retirent majoritairement une expérience positive et bénéfique sur le plan de l'acquisition de compétences entrepreneuriales (tenue d'un livre de comptes, démarchage de nouveaux clients) et du fait de la rémunération de leur implication dans cette activité. La participation à la Coopérative Jeunesse de Service permet à la majorité des jeunes engagés de connaître une première expérience dans le développement de projets entrepreneuriaux, et motive certains d'entre eux à s'ancrer localement pour développer une future activité.

Les préconisations pour la suite du projet

L'évaluateur note que, dans une optique d'essaimage du projet, la **clarification des rôles des professionnels de l'éducation populaire des centres socioculturels et des acteurs territoriaux partenaires s'avère nécessaire**. L'accompagnement des jeunes portant des projets à valeur

⁴ 12 jeunes ont participé à la Coopérative Jeunesse de Services Gati'Coop sur le site de Ménigoute, et 7 jeunes sur le site d'Airvault.

socioéconomique pose question dans le cadre de cette expérimentation. En effet, cet exercice d'accompagnement et d'appui ne relève pas des compétences directes des centres socioculturels.

Il serait donc intéressant, dans une optique de réplique de l'expérimentation, de **nouer ou consolider des partenariats avec des acteurs disposant d'une compétence spécifique dans l'accompagnement de projets à dimension économique ou s'inscrivant dans l'ESS**. L'agence évaluatrice fait par exemple mention de la mission locale, d'universités ou de Campus de projet, qui seraient des structures plus à même d'accompagner les jeunes dans le développement de ces projets collectifs et individuels à caractère économique.

En résumé :

- Un territoire davantage outillé en termes d'accompagnement des jeunes, après le déroulement de l'expérimentation
- La participation aux Coopératives Jeunesse de Service propice au développement de certaines compétences entrepreneuriales re-mobilisables par les jeunes dans d'autres sphères d'activités

Néanmoins

- Une articulation entre les différentes phases du projet à renforcer
- Des activités centrées sur le « bien-être » proposées par les centres socioculturels en décalage avec les aspirations et les attentes premières des jeunes isolés et NEET
- Des référents jeunesse devant adopter de nombreux rôles, en difficulté dans l'accompagnement au développement de projets (compétences spécifiques à l'accompagnement de projets socioéconomiques et/ou relevant de l'ESS insuffisantes)
- Une clarification nécessaire concernant le partage des actions entre les centres socioculturels et les partenaires du projet

Expérimentation : Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural (« Azia »)

Porteur : Association AZIA Budget du projet : 153 900 € Subvention du FEJ : 30 000 €		Évaluateur : Unité mixte de recherche (UMR) Transitions énergétiques et environnementales (TREE)	UMR TREE 6031 
Durée de l'expérimentation : 1er juillet 2020 au 31 décembre 2023			

1. Le projet

Le projet ambitionne de travailler sur tout un ensemble d'actions afin de créer un environnement local favorable à l'épanouissement, notamment professionnel, des jeunes sur le territoire.

Les principaux objectifs poursuivis

- Valoriser le territoire de la Soule (Pays basque) auprès des jeunes.
- Connaître le territoire et cerner les besoins en termes de développement économique pour renseigner au mieux les jeunes.
- Aider les jeunes dans leur orientation professionnelle en les accompagnant individuellement ainsi qu'en leur faisant connaître les opportunités et les secteurs économiques porteurs du territoire.
- Aider les jeunes à entreprendre sur le territoire souletin, en soutenant la création et la reprise d'entreprises et en octroyant des prêts à taux 0 % via le Comité local d'épargne pour Les jeunes¹ (CLEJ)

Les actions mises en œuvre

Dans le cadre de ce projet, le « Guide de l'emploi de la Soule »² a été actualisé et alimenté par la réalisation de 10 nouveaux témoignages de professionnels et fiches métiers, et par la tenue d'un évènement de présentation du Guide.

¹ Le Comité local d'épargne pour les jeunes (CLEJ) est une épargne solidaire locale régie sous la forme d'une association de loi 1901 qui a pour objectif de soutenir des jeunes porteurs de projets économiques sur le territoire de la Soule. Les adhérents versent 15 € par mois (ou 180 € pour l'année), et récupèrent le total des fonds versés sans intérêt après 3 à 5 ans. Ces fonds sont prêtés à taux 0 à des jeunes âgés entre 18 et 35 ans, développant ou créant une activité économique dans la Soule.

² Le « Guide de l'emploi de la Soule » s'adresse aux jeunes et aux entreprises du territoire et se présente comme un outil complémentaire pour l'insertion professionnelle des jeunes souletins. Le Guide présente les secteurs d'activités et les métiers porteurs du territoire et énumère les étapes nécessaires dans la création d'une entreprise ainsi que les structures locales et les dispositifs d'aide existants sur le territoire.

Territoire d'expérimentation

- Pôle territorial Soule-Xiberoa dans la Communauté d'Agglomération du Pays basque (CAPB)

Partenaires associés

Mission locale, Avenir Jeunes Pays basque, chambre de commerce et d'Industrie Bayonne Pays basque, chambre des métiers et de l'artisanat des Pyrénées Atlantiques, Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG), Pôle Emploi, CAPB, Région Nouvelle-Aquitaine, ODACE

Au total 89 ateliers pédagogiques de valorisation des métiers en Soule ont été réalisés (principalement au sein d'établissements scolaires) et 126 visites en entreprise ont été effectuées.

Quatre porteurs de projets ont pu bénéficier de prêts à taux 0 % *via* le CLEJ durant le temps de l'expérimentation. Tous les porteurs de projets aidés financièrement ont pu rembourser leur prêt.

2. L'évaluation du projet

Les principaux objectifs de l'évaluation

L'unité mixte de recherche (UMR) Transitions énergétiques et environnementale (TREE) a été chargée d'évaluer le projet « Vivre et travailler au pays : de l'idée au projet de vie en milieu rural ». L'évaluation vise à déterminer si l'accès et le partage des informations sur les opportunités professionnelles influencent et facilitent le maintien des jeunes sur le territoire de la Soule. Elle propose de plus une analyse des pratiques professionnelles des animateurs ainsi que de l'adéquation entre les modalités d'accompagnement des jeunes et leurs besoins et aspirations.

Les principaux enseignements

Enseignements relatifs à la mise en œuvre du projet

AZIA, une association bien inscrite sur le territoire, mais qui reste mal identifiée par une partie de la jeunesse souletine

Si 71 % des jeunes ayant répondu au questionnaire disent connaître l'association, il leur est plus difficile de définir les actions qu'elle mène. Ils ne l'identifient pas spécifiquement comme œuvrant dans le secteur de l'emploi.

Par ailleurs, l'association ne touche pas les jeunes de la même façon selon leur ancrage territorial. Le fait de connaître l'association AZIA est en effet fortement corrélé au sentiment d'appartenance au territoire et à la pratique d'activités liées à la culture locale. Ainsi, 99 % des jeunes interrogés déclarant connaître l'association AZIA disent être fiers d'être souletin, soit 10 points de plus que ceux ne connaissant pas l'association. De même, 51 % des jeunes interrogés qui se disent fiers d'être souletins déclarent participer à des activités basques au moins une fois par semaine, contre seulement 26 % pour ceux qui ne connaissent pas l'association.

Public bénéficiaire

- **1 560 jeunes âgés de 14 à 30 ans** dont **1 108 jeunes âgés de 14 à 18 ans** (71 %)

Modalités de rencontre du public

- Repérage et orientation des publics cibles dans le cadre de leurs activités habituelles (accueil, conseil, accompagnement des jeunes dans le développement de projets sur le territoire souletin)
- Interventions dans les établissements scolaires

Principaux thèmes de l'évaluation

- Insertion socioprofessionnelle en territoire rural

Type d'évaluation mise en œuvre

- Recherche-évaluation mixte : il s'agit pour l'UMR TREE de réaliser à la fois un diagnostic social des jeunes du territoire ainsi qu'une évaluation in itinere qualitative et quantitative du projet

Outils d'évaluation mobilisés

- Questionnaire auprès des jeunes du territoire de la Soule portant sur leurs conditions de vie (notamment sur leurs conditions de logement, leur situation vis-à-vis de l'emploi ou des études, leur vie familiale, leurs loisirs ou encore leurs formes d'engagement) [n=226].
- Entretiens semi-directifs auprès des jeunes suivis dans le cadre du projet (n=64).
- Entretiens collectifs avec les jeunes suivis dans le cadre du projet (n=2)
- Focus groups auprès de treize jeunes ayant bénéficié des actions du projet (n=3)
- Observations in situ sur les lieux fréquentés par les jeunes souletins
- Analyse du Guide de l'emploi de la Soule

La nécessité d'inclure l'ensemble des jeunes souletins

L'évaluation souligne que l'emploi de la langue basque, pour l'écriture des communiqués de l'association, pour la rédaction du Guide de l'emploi de la Soule ou dans un premier temps lors des événements, peut être un frein à l'inclusion de jeunes ne maîtrisant pas cette langue. Si la langue basque constitue un fort marqueur d'appartenance locale, son utilisation première dans les documents publicisés à destination des jeunes du territoire peut conduire à une certaine exclusion des jeunes qui n'en sont pas familiers.

De même, les modes opératoires de communication des actions de l'association revêtent un caractère informel (beaucoup d'informations passent par le bouche-à-oreille et sont véhiculées dans des lieux ou des temps informels), ce qui peut là encore constituer un frein dans la mobilisation de ceux ne fréquentant pas ces sites ou ces temps.

Une maîtrise avérée des ateliers développés, mais un format jugé trop scolaire par une partie des bénéficiaires

Les actions mises en œuvre dans le cadre du projet constituent des actions préexistantes à l'expérimentation dans leur majorité. Les activités réalisées dans le cadre des ateliers pédagogiques au sein d'établissements scolaires³ sont bien structurées et interactives. Les animatrices parviennent de plus à instaurer un climat de confiance. Cependant, pour une partie des jeunes, la configuration adoptée pour les ateliers renvoie une image jugée trop scolaire. L'expérience est alors d'avantage vécue comme une contrainte.

Une faiblesse au niveau des partenariats, limitant la compréhension des besoins des jeunes

L'association AZIA, dans le cadre de ce projet, mobilise principalement l'organisme de développement par l'action et la coopération économique (ODACE), qui est un centre d'appui aux entreprises de Soule. Néanmoins, la répartition des missions entre les deux structures n'est pas clairement identifiée. Des partenariats effectifs plus diversifiés auraient pu permettre d'avoir un regard plus complet sur l'emploi des jeunes et de prendre en considération d'autres enjeux majeurs dans leur maintien sur le territoire (comme l'accès au logement, les questions de mobilité ou encore d'accès à la culture).

Enseignements relatifs aux effets du projet

Une méconnaissance du CLEJ de la part des jeunes

Parmi les jeunes interrogés dans le cadre des entretiens et des questionnaires réalisés par l'UMR TREE, très peu ont évoqué le dispositif du CLEJ, et quand bien même ils auraient eu connaissance de cette aide, ils sont peu nombreux à en avoir fait la demande. Selon l'évaluateur, ce non-recours peut s'expliquer en partie en raison de l'opacité de ce dispositif et de l'obligation qui est faite de passer devant une commission pour examiner leur demande de prêts.

La faible identification du CLEJ chez les jeunes ayant répondu au questionnaire, ainsi que le faible nombre de jeunes touchés par ce dispositif conduit donc l'évaluateur à se questionner sur l'efficacité du dispositif et de la communication dont il a fait l'objet. Une faible prise en considération des envies et besoins des jeunes en matière de découverte des métiers et des secteurs d'activité du territoire de la Soule

³ Les ateliers visent à informer et sensibiliser un public scolaire et leurs parents sur les atouts et opportunités du territoire en termes de débouchés professionnels porteurs. Ils mobilisent notamment comme support de guide de l'emploi et des vidéos.

Le manque de diversité des métiers présentés a été vivement souligné par les jeunes lors des entretiens réalisés par l'évaluateur, que ce soit dans les vidéos, dans le Guide de l'Emploi, ou dans les visites d'entreprises qui ont été effectuées.

Le Guide de l'emploi, principalement axé sur les débouchés professionnels du territoire, ne présente pas toujours les formations pour les métiers ne se trouvant pas sur le territoire de la Soule, quand bien même ils pourraient se trouver dans un environnement proche. De plus, si les offres d'emploi publiées par l'association AZIA sont actualisées régulièrement, elles se concentrent sur quelques champs professionnels (le secteur de l'industrie, du service à la personne et de l'emploi dans les commerces locaux).

Pour l'évaluateur, il ya un décalage entre une partie des actions menées par l'association pour faire connaître les opportunités professionnelles, les envies et ambitions propres des jeunes. Il évoque également une mise à l'écart des élèves ne se projetant pas dans une activité professionnelle ou un métier précis lors des interventions au sein des établissements scolaires. Il s'avère ainsi essentiel d'associer davantage les jeunes dans la construction de ces activités, et de mieux prendre en considération leurs ambitions professionnelles et leurs souhaits.

Les préconisations pour la suite du projet

L'évaluateur rappelle l'importance d'**effectuer un diagnostic ou une enquête plus détaillée en amont d'un lancement de projet** par la structure porteuse, afin de mieux cibler les publics de jeunes visés, et de mieux cerner leurs aspirations et besoins en matière d'accompagnement dans le développement de projets. Cet exercice permettrait également de mettre en évidence d'autres problématiques existantes pour les jeunes sur le territoire.

L'évaluation souligne également **la nécessité d'associer les jeunes dans la construction des actions du projet**. Cela permettrait de procéder à des réorientations de certaines actions, afin de mieux correspondre aux attentes et aux besoins des jeunes. Elle préconise également de privilégier des formes d'interventions plus ludiques et moins scolaires pour davantage mobiliser les jeunes dans le cadre de ces activités.

En résumé :

- Un format maîtrisé des interventions auprès des jeunes
- Des ateliers pédagogiques au sein d'établissements scolaires bien structurés et interactifs
- Une bonne maîtrise des opportunités locales en termes d'emploi et de développement économique

Néanmoins

- Un projet qui pourrait bénéficier de partenariats locaux plus variés et d'une meilleure prise en considération des aspirations et des besoins des jeunes
- Un défaut de communication concernant les missions et services de l'association auprès de l'ensemble des jeunes sur le territoire d'expérimentation
- Un projet ayant bénéficié en priorité à une certaine partie de la jeunesse de la Soule, bien insérée sur le territoire

Expérimentation : Uchronia

Porteur : Association les Petits Débrouillards Grand Ouest Budget du projet : 68 150 € Subvention du FEJ : 34 075 €		Évaluateur : Agence JEUDEV I	
Durée de l'expérimentation : 1er juillet 2020 au 31 décembre 2021			

1. Le projet

Le projet vise à créer un escape game¹ d'ambition environnementale sur le secteur de Rostrenen (Côtes-d'Armor) afin de sensibiliser les jeunes et d'autres publics aux enjeux de consommations énergétiques. Ce projet a été imaginé par un collectif de cinq jeunes précédemment mobilisés dans le cadre du projet First porté par l'association « Esprit Fablab »² de Rostrenen, en partenariat avec l'association Les Petits Débrouillards. Une première version d'escape game avait été expérimentée en septembre 2018. La bonne réception du prototype du projet auprès du public d'enfants a incité l'association Les Petits Débrouillards à essayer le dispositif dans le cadre du projet « Uchronia ». Ce dernier vise ainsi à proposer un prototype d'escape game écologique, et à le mettre en œuvre sur le territoire.

Une des ambitions du projet « Uchronia » est par ailleurs de s'inscrire dans « un référentiel des communs³ », soit à considérer les savoirs et savoir-faire numériques comme un patrimoine de connaissances locales à partager et à consolider par des pratiques d'entraide et de formation. Cela entre dans le continuum des principes pédagogiques menés par l'association « Esprit Fablab », porteur du projet⁴.

Territoire d'expérimentation

- Commune de Rostrenen, dans la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB), département des Côtes-d'Armor

Partenaires associés

- Association « Esprit Fablab », Conseil départemental, CAF, Communauté de communes du Kreiz-Breizh, Agence locale de maîtrise de l'énergie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB)

¹ Un escape game est un jeu d'énigmes qui se vit en équipe. Les joueurs évoluent généralement dans un lieu clos et thématique. Ils doivent résoudre une série d'énigmes dans un temps imparti pour réussir à s'échapper ou à accomplir une mission.

² Cette association de tutorat vise à former des jeunes accueillis en service civique à l'animation et à la médiation numérique dans l'optique de mettre en pratique leurs apprentissages au travers d'animations dans des centres de loisirs et écoles du territoire.

³ Le référentiel des communs désigne des « éléments » (biens, ressources naturelles, idées, pratiques, connaissances etc.) qui n'appartiennent à personne et sont partagés par tout le monde et comportent deux composantes : 1. une ressource commune ou mise en commun ; 2. une communauté d'utilisateurs qui en régulent ensemble l'usage. « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Uchronia" », JEUDEV I, avril 2022, p. 9.

⁴ Dès les années 2000, la structure associative a développé un espace informatique et des actions de formation au numérique auprès de ses militants et auprès des publics du territoire, notamment des jeunes.

Les principaux objectifs poursuivis

- Développer la participation des jeunes sur un territoire rural à travers le modèle des communs, l'utilisation d'un fablab⁵ et la création d'un escape game sur l'écologie ;
- Participer à l'animation territoriale de la CCKB en faisant découvrir les enjeux écologiques contemporains, sensibiliser les enfants et les adultes du territoire aux énergies renouvelables et aux déchets énergétiques en développant une animation scientifique et technique

Les actions mises en œuvre

Un groupe de 5 jeunes âgés entre 16 et 25 ans ont été accompagnés par la structure porteuse dans le cadre de la réalisation de l'escape game. Ils ont procédé à deux tests du prototype réalisés auprès de publics d'enfants et de jeunes (en 2019 et en 2020).

Initialement, le projet visait, suite au test du prototype, la réalisation d'interventions en milieu scolaire (auprès de 5 écoles et 5 collèges), en structures de loisirs (auprès de 5 centres de loisirs et 5 structures jeunesse) ainsi qu'auprès d'un public élargi (10 évènements sur le territoire).

Cependant, le projet « Uchronia », a pris fin en décembre 2021 avant la réalisation d'interventions auprès du public ciblé en raison de diverses difficultés rencontrées (crise sanitaire liée à la Covid-19, modalités d'accompagnements insuffisantes, départs de certains jeunes porteurs du projet pour des raisons personnelles, etc.).

2. L'évaluation du projet

Les principaux objectifs de l'évaluation

L'évaluation vise à comprendre en quoi la culture scientifique et technique autour du numérique et des transitions écologiques permet de renouveler les pratiques et les approches de l'éducation populaire. Elle analyse par ailleurs dans quelle mesure le modèle des « communs » est mobilisateur pour les jeunes portant le projet.

Elle vise enfin à interroger les conditions nécessaires à l'accompagnement des jeunes vulnérables en milieu rural.

Les principaux enseignements

Enseignements relatifs à la mise en œuvre du projet

Une bonne réception territoriale du projet et une adhésion des partenaires

Ce projet entre en résonance avec plusieurs des orientations et des préoccupations des acteurs institutionnels locaux partenaires du projet (le conseil départemental, la CAF et le conseil de

⁵ Un fablab (contraction de Fabrication Laboratory) consiste au partage libre de savoirs et d'outils numériques dans des espaces ouverts au public. Ces espaces visent à stimuler la créativité, l'innovation et le partage de connaissances entre les utilisateurs dans un esprit et une optique de collaboration.

Principaux thèmes de l'évaluation

- Éducation populaire
- Analyse de la réception du projet sur le territoire
- Démarche pédagogique et enjeux d'accompagnement de l'équipe de projet sur le terrain

Type d'évaluation mise en œuvre

- Évaluation qualitative in itinere (chemin faisant)

Outils d'évaluation mobilisés

- Entretiens semi-directifs (n=35)
- Parmi ces entretiens, 14 auprès des membres de l'équipe projet et des structures associatives porteuses du projet et 21 auprès d'acteurs institutionnels partenaires ou non au projet
- Observations *in situ* au démarrage et à la fin des actions

développement du Pays). Le projet Uchronia s'inscrit en effet dans une volonté partagée de promotion des enjeux environnementaux, de développement des compétences numériques, et de souci du développement d'une citoyenneté active chez les jeunes.

Néanmoins, un faible degré d'accompagnement de l'équipe projet par la structure porteuse

L'évaluateur note cependant des limites au niveau de la communication entre l'association Les Petits Débrouillards et l'équipe projet composée des 5 jeunes, ainsi que sur le plan de la méthodologie de travail. La répartition des prérogatives entre l'association porteuse du projet et l'équipe projet n'a pas été formalisée, impactant la réalisation effective des objectifs poursuivis. Le manque de formalisation des missions a été d'autant plus dommageable du fait de la distance physique entre le site de l'expérimentation et le lieu d'inscription de l'association Les Petits Débrouillards (localisée à Saint-Brieuc).

L'agence JEUDEVl souligne de plus l'existence de limites dans l'accompagnement de l'équipe des cinq jeunes par l'association porteuse du projet, notamment au niveau de la pédagogie, non directive, en accord avec les principes prônés, mais distanciée. Les entretiens avec les jeunes mettent en lumière le sentiment d'une relative absence d'encadrement du projet. Ils évoquent notamment des temps de réunions assez distants.

Enseignements relatifs aux effets du projet

Une montée en compétences limitée des jeunes de l'équipe projet

S'il y a eu une montée en compétences sur certains aspects techniques et numériques pour les cinq jeunes impliqués dans la réalisation du projet (programmation, dessin numérique, gestion de projet...), cette acquisition est à nuancer, dans la mesure où certaines de ces compétences étaient déjà acquises, notamment *via* le cadre scolaire, pour certains des jeunes de l'équipe projet. Par ailleurs, la transmission de ressources techniques complémentaires sur les questions énergétiques apportée par l'Agence locale de l'énergie du Centre Ouest Bretagne (l'ALECOB)⁶ sont restées peu accessibles pour les jeunes de l'équipe, et par la suite, pour les jeunes de l'escape game. L'absence d'appropriation des connaissances et compétences techniques mobilisées pour créer la structure et le contenu de l'escape game pose aussi la question du modèle des « communs », qui visait à consolider un patrimoine de connaissances locales à partager et à consolider par des pratiques d'entraide et de formation.

Enfin, l'acquisition de compétences pédagogiques et de l'animation scientifique est également réduite pour les jeunes chargés de la réalisation du projet du fait de l'annulation d'ateliers d'animations initialement prévus sur le sujet.

Des enjeux énergétiques dont la dimension politique n'est pas évoquée

Si les interventions initialement prévues n'ont pas pu être réalisées, le test du prototype du jeu auprès de publics de jeunes permet néanmoins de dégager quelques premiers enseignements concernant les effets de ce dispositif sur la prise de conscience relative aux enjeux énergétiques.

L'évaluateur JEUDEVl observe que ce prototype met particulièrement l'accent sur la responsabilité individuelle des jeunes dans les enjeux de consommation énergétique, et ne permet pas d'amener les joueurs à s'interroger sur la responsabilité collective et sociétale dans les consommations des énergies

⁶ Agence locale de l'énergie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) est une association qui promeut la maîtrise des énergies et le développement des énergies renouvelables pour les particuliers et les collectivités locales.

non renouvelables. Ce choix est par ailleurs intentionnel de la part des jeunes de l'équipe projet, dont certains ne souhaitaient pas développer d'aspect « politique » au sein du jeu.

Les préconisations pour la suite du projet

L'évaluateur souligne que le projet a globalement « *manqué de moyens en accompagnement, d'une part, et de lieux physiques pour mobiliser et soutenir une démarche d'éducation populaire initialement très prometteuse* »⁷.

L'évaluation montre bien que « l'organisation et l'animation d'un collectif ne sont pas spontanées »⁸, de même pour la méthodologie de travail. Ainsi, l'évaluateur estime qu'il aurait été pertinent de communiquer et d'informer davantage de manière à mobiliser plus de jeunes, enrichir le collectif et apporter des compétences complémentaires. Le projet a aussi pâti de l'absence d'interlocuteurs privilégiés à mobiliser par les jeunes chargés du déploiement de l'escape game et de la faible coordination des acteurs en contact avec le groupe (structure porteuse, mission locale, service enfance-jeunesse).

En résumé :

- Un projet qui bénéficie d'une bonne réception territoriale auprès des acteurs institutionnels locaux
- Néanmoins :
- Un faible degré d'accompagnement du groupe de jeunes chargés de la conception, de la réalisation et du déploiement de l'escape game par la structure porteuse et les acteurs partenaires du projet
 - Un faible degré de partage de compétences techniques spécifiques au regard des ambitions du modèle des communs
 - Un projet d'escape game qui invite à une prise de conscience individuelle des enjeux d'énergies renouvelables, mais qui n'invite pas à une réflexion sur leur dimension sociétale

⁷ « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Uchronia", JEUDEVI, avril 2022. p. 44.

⁸ *Idem*, p. 42

Expérimentations visant à favoriser l'accès aux droits et aux services de proximité :

Expérimentation : En route vers la Santé

Porteur : Maison Intercommunale des Familles de la communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté Budget du projet : 394 922 € Subvention du FEJ : 114 800 €	 SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ	Évaluateur : Laboratoire d'études et de recherche sur l'intervention sociale (LÉRIS)	 lérís Laboratoire d'Études et de Recherche sur l'Intervention Sociale
Durée de l'expérimentation : 1er juillet 2020 au 30 juin 2023			

1. Le projet

Le projet vise à promouvoir l'accès aux soins, à la santé, à la santé mentale et aux droits auprès de jeunes habitant sur les communes rurales du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC). Il prend la forme d'un bus itinérant suivant une démarche d'« aller vers » et de la construction d'un réseau de professionnels sur le plan de la santé et du social sur les territoires les plus éloignés de l'intercommunalité. La Maison intercommunale des familles de SMVIC associe, dans le cadre de ce projet, diverses modalités d'actions pour toucher les jeunes (alliant permanences individuelles et actions collectives).

Les principaux objectifs poursuivis

- Faciliter l'accès aux soins des jeunes, et notamment des jeunes femmes isolées, sur les communes rurales en utilisant « l'aller vers » pour lutter contre les inégalités sociales de santé en utilisant un mini bus ;
- Renforcer le partenariat et les connaissances des professionnels du territoire de SMVIC.

Les actions mises en œuvre

229 permanences ou interventions collectives ont été effectuées sur les trois ans d'expérimentation. L'équipe du bus itinérant, composée d'une travailleuse sociale et d'une psychologue, a effectué des

Territoire d'expérimentation

- Communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC)

Partenaires associés

- Centre de planification et d'éducation familiale, Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), Aide Information aux victimes, Service Jeunesse, Point information jeunesse, Cyber-base, Mission locale, Établissements scolaires, Professionnels de santé du territoire, les CCAS du territoire, Les Espaces de Vie sociale du Territoire, MSA, Pôle Emploi

temps de première écoute auprès des jeunes (confidentielle, anonyme et gratuite). Ce binôme a également procédé à des suivis individuels (d'un nombre de six consultations gratuites) pour 36 jeunes.

Parallèlement, l'équipe projet a mis en place des actions de sensibilisation et de prévention sur la santé mentale dans les établissements scolaires et dans les espaces publics. Elle a installé un coin kiosque contenant des supports d'information liés à la santé lors des permanences et des entretiens individuels et a créé un référentiel santé/social interne. Elle a de plus mis à jour la documentation liée à la santé dans certaines mairies et établissements scolaires.

Enfin, elle a participé activement au réseau Violences faites aux femmes, a réalisé 13 groupes de travail avec les partenaires du territoire et a participé à 2 commissions sociales avec les élus du territoire.

2. L'évaluation du projet

Les principaux objectifs de l'évaluation

L'évaluation vise à déterminer dans quelle mesure la démarche d'« aller vers » par le biais d'un « bus santé », est pertinente pour la promotion de la santé mentale chez les jeunes et les professionnels du territoire.

Elle a pour objectif d'analyser les conditions permettant une implantation d'un « service de proximité » sous la forme d'un bus itinérant en milieu rural.

Le LÉRIS cherche à identifier les effets de ce service de proximité auprès des jeunes, des professionnels de la santé mentale et de l'aide sociale, ainsi que sur les politiques publiques dans la promotion de l'accès aux soins, à la santé en général et à la santé mentale.

Les principaux enseignements

Enseignements relatifs à la mise en œuvre du projet

Une équipe pluriprofessionnelle pour assurer un suivi global des parcours de santé des jeunes

Le déploiement des activités du projet repose sur le travail du binôme psychologue et travailleuse sociale.

La flexibilité des rôles des deux professionnelles impliquées dans le projet, qui accomplissent des

Public bénéficiaire

- **2171 jeunes âgés entre 6 et 30 ans** rencontrés dans le cadre de permanences, d'interventions collectives ou pour un suivi individuel
- Parmi eux, **1030 jeunes âgés entre 11-18 ans**, avec une proportion très forte des collégiens.
- Les **jeunes filles** constituent un public largement majoritaire dans le cadre des suivis individuels (23 sur 36 jeunes)

Modalités de rencontre du public

- Démarche d'« aller vers » devant les établissements scolaires du secondaire, dans l'espace public, devant les sites des partenaires de projet
- Repérage et orientation des publics cibles par les acteurs partenaires du projet (associations, établissements scolaires ...)

Principaux thèmes de l'évaluation

- Démarche d'« aller vers »
- Rattachement des jeunes aux institutions du territoire
- Prévention et promotion de la santé.

Type d'évaluation mise en œuvre

- Évaluation qualitative chemin faisant (in itinere)

Outils d'évaluation mobilisés

- Entretiens semi-directifs auprès des jeunes ayant bénéficié des actions portées par le bus itinérant (20)
- Entretiens semi-directifs auprès des élus locaux et des professionnels du territoire de la santé de proximité (infirmières, planning familial, centre de prévention des maladies gynécologiques), du secteur social (référénts mission locale) et de la jeunesse locale (43)
- Observations in situ sur le territoire de l'intercommunalité de Saint-Marcellin (6 allées sur le territoire).
- Analyse des permanences organisées sur les communes

missions dépassant leurs fonctions traditionnelles de psychologue et de travailleuse sociale, permet une prise en charge globale des jeunes suivis. Cette approche, valorisée par les professionnelles, permet de répondre à une variété de besoins, relatifs à la santé, la santé mentale et l'accès aux droits.

Un réseau partenarial essentiel pour assurer un suivi global des jeunes qui reste limité

Bien que les partenaires institutionnels expriment un avis positif quant à l'idée de renforcer le traitement des questions de santé sur le territoire auprès des jeunes, ils ne s'engagent que peu dans la mise en place de nouvelles actions conjointes avec l'équipe du bus. C'est le cas notamment lors des animations collectives réalisées dans les établissements scolaires qui font l'objet d'un faible degré d'encadrement de la part de l'établissement : les jeunes sont laissés en autonomie dans la cour et les ateliers collectifs constituent une activité comme une autre pour les élèves. L'évaluateur note qu'à la suite de ces interventions, les jeunes arrivent peu à identifier et à résumer les sujets abordés lors des séances collectives. *A contrario*, les associations en lien avec des familles vulnérables comme le Secours populaire, la Croix-Rouge ou le lieu d'information et d'écoute Passerelle Santé¹ sont des acteurs particulièrement mobilisés dans le cadre du projet. Ces structures soulignent l'importance de parler de la santé des jeunes auprès des familles accueillies, diffusent des informations relatives au bus itinérant, orientent les jeunes et leurs familles vers ce dispositif et prennent en charge par la suite les enfants ayant bénéficié d'un suivi individuel au sein du bus. Ces partenaires adoptent un véritable rôle de relais de l'information sur la santé des jeunes auprès des bénéficiaires et de leurs familles.

Le développement d'une culture commune transversale autour des sujets de santé et du social au sein de la communauté de communes se trouve également limité par le manque d'outils communs aux partenaires du projet, et plus largement aux acteurs de la santé et du social du territoire. Si un référentiel santé/social a été créé, il reste toutefois interne à l'équipe du bus, et n'est pas accompagné par un annuaire détaillé incluant les partenaires sensibilisés à cette démarche. De même, si une formation à destination des professionnels du territoire a été proposée, elle a cependant dû être annulée en raison du faible nombre de participants. La formation d'une culture commune auprès des professionnels du territoire reste donc à renforcer.

Enseignements relatifs aux effets du projet

L'intérêt confirmé du bus et de la démarche d'« aller vers » pour la promotion en santé mentale auprès d'un public jeune

La démarche adoptée, d'« aller vers », s'avère essentielle pour répondre aux difficultés de mobilité, de proximité et d'accessibilité aux soins que peuvent rencontrer les jeunes ruraux, mais aussi pour rompre l'isolement. Le format du bus invite également les jeunes à s'y rendre, du fait de sa dimension atypique et « amusante », en décalage avec le cadre institutionnel des consultations psychomédicales. Ainsi, les jeunes suivis individuellement n'ont « pas l'impression » d'être dans le cadre d'une consultation bien qu'elle relève du même protocole que celui des consultations psychologiques classiques. Cela permet ainsi d'identifier et de fidéliser des publics qui seraient plutôt réticents à s'engager dans un processus de consultation psychologique. De la même façon, ce dispositif alliant mobilité, proximité et gratuité, permet

¹ Le Lieu d'information et d'écoute Passerelle Santé, écoute, soutient et oriente les habitants du territoire, quel que soit leur âge. L'accueil est gratuit et anonyme. C'est un endroit pour parler de ses difficultés, de ses inquiétudes ou de ses questionnements - tous les sujets peuvent être abordés, sans jugement. Des entretiens en toute confidentialité avec des psychologues sont proposés.

de renforcer les liens de confiance avec les jeunes vis-à-vis des professionnels de la santé et du social. Les jeunes du territoire se sentent reconnus grâce à cette démarche d'aller-vers.

L'équipe du bus itinérant participe également à une vulgarisation des informations relatives à la santé permettant de renforcer la littératie² en santé des jeunes, et de participer à la déstigmatisation de la santé mentale auprès de ces publics reçus et de leur famille.

Les limites de la mobilisation du dispositif de consultation individuelle par les jeunes

Les observations et les entretiens réalisés par l'évaluateur mettent en évidence le fait que la question de la santé mentale reste taboue pour les jeunes, bien qu'ils échangent librement sur des questions de santé d'ordre général avec les deux professionnelles du bus itinérant. La première approche généraliste autour de la santé adoptée par le binôme de professionnelles lors des interventions collectives permet aux jeunes de poser des questions sur la santé en général. Ces temps d'animations collectives apparaissent comme des moments clés pour apporter des réponses concrètes à leurs questionnements sur la santé. Cependant, l'évaluateur souligne que ces interrogations portent rarement sur des sujets de santé mentale, quand bien même les professionnelles informent les jeunes sur la possibilité pour eux de pouvoir bénéficier de six consultations psychologiques gratuites.

Le réflexe d'aller vers le bus pour des questions de santé mentale ne relève donc pas de l'évidence pour eux alors même qu'ils s'y rendent de manière spontanée pour avoir des renseignements généralistes sur la santé. À titre d'exemple, sur la période de juillet 2023, sur les 531 jeunes rencontrés lors d'actions collectives de sensibilisation, seulement 40 ont passé un entretien en premier accueil. Ainsi, la démarche d'aller vers et la simple présence du bus au sein des lieux fréquentés par les jeunes ne suffisent pas à ce qu'ils se saisissent de toutes les dimensions de ce dispositif.

Les parents jouent un rôle d'« intermédiaire » efficace pour l'engagement des jeunes dans le suivi individuel psychologique

Le rôle des parents s'avère essentiel pour la mobilisation des jeunes dans le cadre des consultations individuelles au sein du bus. En effet, les parents se trouvent être dans la capacité de faire la connexion entre l'information sur les dispositifs existants et les besoins de leurs enfants, un exercice qui reste difficile pour les jeunes qui ne conscientisent pas forcément lorsqu'ils se trouvent dans des situations critiques sur le plan de la santé mentale comme le suppose l'évaluateur Lérís. Les parents comptent également parmi les principales personnes ayant connaissance de l'existence du dispositif, via leurs enfants, les associations locales ou par le biais de l'interconnaissance. Ce sont également ces derniers qui orientent, par la suite, leurs enfants à s'inscrire dans une démarche de suivi individuel et les accompagnent tout au long de la démarche, comme en témoignent les entretiens des jeunes réalisés par l'évaluateur.

Un outil saisi par les élus locaux pour affiner leur vision sur la jeunesse locale

Le bus-itinérant permet de mettre en avant certaines difficultés que peuvent rencontrer les jeunes du territoire (les enjeux du manque de mobilité, de chômage, de précarité, des situations d'addiction ...). Les remontées d'information issues de cette démarche d'« aller-vers » permettent ainsi aux élus de percevoir les difficultés des jeunes et de porter une vision renouvelée sur cette catégorie de public sur

² « On entend par ce terme la motivation et les compétences des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant leur santé » Van den broucke S., 2017, « La littératie en santé : un concept critique pour la santé publique », *La Santé en action*, n°440, p. 11-13 [\[en ligne\]](#).

leur territoire. Les élus se saisissent ainsi du dispositif du bus-itinérant en tant qu'observatoire de la jeunesse locale sur divers pans, il leur permet d'établir des constats et des analyses allant au-delà des données issues des structures traditionnelles de la jeunesse.

Le bus itinérant, un échelon supplémentaire dans l'écosystème de soins local

Le projet montre l'importance de l'articulation entre l'« aller vers » permis par le bus et le système de soins, notamment pour les jeunes nécessitant un suivi psychologique ou psychiatrique sur un temps long. Ce dispositif mouvant nécessite la présence d'un réseau, de structures et de moyens adaptés relevant du droit commun traitant de la santé mentale, afin de prendre en charge ces jeunes réorientés par la suite. Cependant, sur certains des territoires d'expérimentation, le niveau de l'offre locale médico-psychologique s'est parfois avéré insuffisant, pénalisant les réorientations.

Les préconisations pour la suite du projet

L'évaluateur recommande, pour procéder à un meilleur repérage des jeunes en souffrance sur le plan de la santé mentale, **d'approfondir le travail de développement d'une culture commune entre les partenaires du projet, puis de l'étendre aux acteurs professionnels de la santé et du travail social.**

L'évaluation indique que, pour garantir l'efficacité des démarches d'« aller vers » en matière de prévention en santé mentale, il est préférable de **privilégier la pluridisciplinarité de l'équipe** afin de garantir un suivi global des jeunes dans leur parcours d'accès aux soins. L'évaluateur suggère de plus, en vue d'une pérennisation du dispositif d'« aller vers », de multiplier les interventions **du bus itinérant dans les établissements scolaires, afin d'être visible par les jeunes et d'établir des liens de confiance avec les bénéficiaires ou potentiels bénéficiaires.** Concernant l'entretien des liens avec les acteurs partenaires du projet, il est recommandé par l'évaluateur de **développer des « permanences collégiales » afin de déterminer les actions à réaliser conjointement.** Il apparaît également primordial d'affirmer et de **reconnaître le rôle des parents dans les démarches de repérage des jeunes, étant les adultes clés dans l'accompagnement des jeunes** dans leur prise en charge par l'équipe du bus itinérant.



En résumé :

- Une approche globale des jeunes ayant des effets positifs dans la prise en charge sur le plan de la santé mentale
- Un intérêt confirmé du bus et de la démarche d'« aller vers » en milieu rural pour la promotion de la santé mentale
- Une volonté des élus locaux d'affiner leurs connaissances sur les besoins en santé des jeunes de leur territoire

Néanmoins :

- Une culture commune à renforcer sur la prise en charge des jeunes suivant une approche globale de la santé mentale
- Une articulation entre permanences collectives et prise en charge individuelle des jeunes qui n'est pas automatique
- L'importance d'intermédiaires dans l'exercice de médiation entre jeunes et services proposés par le bus itinérant
- Le bus itinérant, un échelon complémentaire dans l'écosystème de soins local qui requiert une forte articulation avec les autres dispositifs et institutions

Expérimentation : Lieu mobile

Porteur : Point Information Jeunesse de la Maison des Jeunes et de la culture de Morlaix Communauté Budget du projet : 148 430 € Subvention du FEJ : 47 635 €		Évaluateur : Omnicité- Geste	
Durée de l'expérimentation : 1er juillet 2020 au 30 juin 2023			

1. Le projet

Le projet du « Lieu mobile » repose sur un camion aménagé (dit le Camion) chargé de déployer une démarche d'« aller vers » destinée aux jeunes du territoire de Morlaix Communauté. Il vise à les accompagner individuellement et collectivement pour favoriser une meilleure connaissance et mobilisation de leurs droits auprès des différentes institutions du territoire.

Le projet ambitionne de mutualiser le Camion avec l'ensemble des acteurs de la jeunesse du territoire partenaires du projet, dans l'optique de mieux répondre aux problématiques des jeunes.

L'objectif du projet est de répondre en partie aux problématiques identifiées par un diagnostic réalisé en 2016 par les élus et les professionnels du territoire¹. Ce dernier souligne différents facteurs entraînant des difficultés d'accès aux droits et aux dispositifs pour les jeunes morlaisiens : le manque d'information sur les dispositifs, la fragmentation de ces derniers, leur méfiance vis-à-vis des institutions, ou encore la difficulté à utiliser les dispositifs numériques.

Territoire d'expérimentation

- Communauté d'agglomération Morlaix Communauté, dans le département du Finistère

Partenaires associés

- Des acteurs territoriaux : Plate-forme de mobilité,
- Des acteurs institutionnels et associatifs : CAF, ART Réseau d'échange et de services aux associations du Pays de Morlaix (RESEAM), Association de développement de l'économie sociale et solidaire (ADESS)
- Des structures jeunesse : PIJ, Point accueil écoute jeunes (PAEJ), Espaces jeunesse, mission locale du Pays de Morlaix, 11 collèges, 4 lycées, Maison familiale rurale, foyer de jeunes travailleurs (FJT).
- Des partenaires agissant dans le domaine de l'écoute-orientation, du soin et de la santé : Planning familial, Parentel, Point écoute parents, Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), Point Santé, centre médico-psychologique enfants et adolescents,

¹ Ce diagnostic a précédé l'expérimentation Jeunes en TTTTrans (aussi dit le « projet JeTTT - Transversalité, Transitions, Transformations »), coordonnée par la chaire jeunesse de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) entre janvier 2016 et décembre 2020 sur trois territoires d'expérimentation (le quartier prioritaire de la politique de la ville de Lorient, Morlaix communauté et la communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon). Le projet visait à participer au développement de politiques jeunesse intégrées impliquant acteurs publics et privés du territoire. Cette expérimentation a contribué à alimenter une réflexion scientifique concernant la gouvernance locale des politiques en faveur de la jeunesse. Le projet du « Lieu Mobile » repose en partie sur l'ancien projet Jeunes en TTTTrans, notamment sur le plan du maillage territorial et des formes de coopération précédemment établies.

Les principaux objectifs poursuivis

- Favoriser l'accès des jeunes à leurs droits et à l'ensemble des dispositifs territoriaux par un accompagnement adapté et un meilleur accès au numérique ;
- Faciliter la coopération et la mutualisation des actions, entre les partenaires de la jeunesse, pour répondre aux besoins des jeunes.

Les actions mises en œuvre

Au cours de l'expérimentation, l'équipe projet a réalisé 160 déplacements avec le Camion sur l'ensemble des communes de Morlaix Communauté.

L'équipe a créé un calendrier recensant les permanences et les ateliers organisés de manière à informer les jeunes des déplacements du véhicule. Elle s'est également appuyée sur des personnes relais locales pour diffuser ces informations (élus, responsables associatifs, animateurs...). Cela a été l'occasion pour les professionnels de procéder à une valorisation du projet auprès des acteurs de la jeunesse et des élus du territoire notamment lors de la troisième année d'expérimentation.

2. L'évaluation du projet

Les principaux objectifs de l'évaluation

L'évaluateur Omnicité-Geste a été sélectionné pour évaluer le projet pendant toute la durée de l'expérimentation.

L'évaluation porte sur la démarche de l'« aller vers » en questionnant sa contribution à l'évolution de la posture des professionnels du territoire morlaisien, envers les jeunes. Elle questionne également la gouvernance du projet et ses effets sur la coordination entre les acteurs locaux de jeunesse.

Les principaux enseignements

Enseignements relatifs à la mise en œuvre du projet

Une démarche d'« aller vers » principalement inscrite dans une optique d'information généraliste

Le Camion n'a pas été mobilisé de la même façon en fonction des territoires.

Public bénéficiaire

- **3 050 jeunes âgés de 5 à 25 ans** qui ont bénéficié des actions du projet. Parmi eux, 1 150 lycéens et 1 010 collégiens

Modalités de rencontre du public

- Démarche d'« aller vers » à proximité des établissements scolaires du secondaire, dans l'espace public, devant les sites des partenaires de projet, lors d'événements locaux
- Repérage et orientation des publics cibles par les acteurs partenaires du projet (associations, acteurs institutionnels, établissements scolaires...)

Principaux thèmes de l'évaluation

- Démarche d'« aller vers » auprès des jeunes
- Accès aux droits
- Mobilité

Type d'évaluation mise en œuvre

- Evaluation qualitative in itinere (chemin faisant)

Outils d'évaluation mobilisés

- Entretiens semi-directifs auprès d'acteurs institutionnels partenaires du projet (entre 5 et 10), à plusieurs étapes du projet
- Entretiens semi-directifs auprès des jeunes ayant bénéficié du projet (n=10)
- Focus group avec des jeunes accueillis au sein du Camion ou au sein d'une structure d'un acteur partenaire au projet
- Observations in situ pour suivre les sorties du Camion et les actions menées par la MJC ou les acteurs partenaires
- Analyse ethnographique des ressources et documents du projet

Sur les communes peu dotées en structures d'animation jeunesse, le Camion adopte une orientation dite "généraliste" majoritairement soutenue par les partenaires. Il sert principalement de relais pour les institutions locales, qui ne sont pas forcément présentes sur toutes les communes de l'agglomération de Morlaix Communauté, afin d'informer les jeunes concernant les droits ou services de proximité dont ils peuvent bénéficier ou qu'ils peuvent faire valoir. À titre d'exemple, le « Lieu mobile » sert de relais pour la mission locale dans la commune de Plounéour-Ménez, où elle n'a pas de permanence. Le camion permet ainsi d'informer sur les missions que porte la Mission locale pour les jeunes du territoire. Le Camion a également été mobilisé par l'équipe projet afin de se rendre sur les lieux de regroupement et de socialisation des jeunes du territoire (Skate Park de Morlaix ...) avec la volonté de les informer sur l'offre locale leur étant destinée.

Si le but premier recherché par la démarche d'« aller vers » déployée par la structure porteuse vise une intervention généraliste, le Camion a également pu être mobilisé afin de réaliser des interventions sur des thématiques plus ciblées. Ainsi, le partenaire au projet Morlaix Animation Jeunesse² (MAJ) a pu opérer des démarches d'« aller vers » à destination de jeunes morlaisiens présentant des difficultés socioéconomiques et qui ne fréquentaient habituellement pas les structures culturelles, sportives ou d'animation, afin de leur présenter les services mobilisables. Le Camion a également pu être mobilisé pendant des événements locaux, ce qui a permis de « toucher une grande diversité de jeunes et notamment des plus âgés »³ comme le constate l'évaluateur Omnicité-Geste. Lors de ces temps, la démarche d'« aller vers » a pu adopter des orientations plus spécifiques, notamment autour de prévention et de promotion de la santé (notamment sur les conduites addictives).

Enfin, dans les communes dotées en structures d'animation jeunesse et en institutions, le Camion est mobilisé afin d'animer le territoire, notamment lors des manifestations /événements locaux (comme le Festifoot, le Forum des structures jeunesse ou le Festival Panorama) ainsi que sur des lieux de socialisation de jeunes). Ici, la « dimension événementielle lui offre la capacité d'être un espace de rencontre, et de démultiplier les synergies »⁴ avec les partenaires du territoire.

Enseignements relatifs aux effets du projet

Une démarche d'« aller vers » qui a permis d'identifier des jeunes se rendant peu ou pas vers les acteurs institutionnels du territoire

La démarche d'« aller vers » déployée via la venue du Camion sur les différentes communes du territoire morlaisien a eu des effets bénéfiques dans l'identification de jeunes habitant dans des communes peu dotées en structure jeunesse. L'évaluateur Omnicité-Geste note que « cela a permis aux professionnels d'avoir un premier contact avec des jeunes qui n'auraient pas forcément fait la démarche de venir ou qui l'auraient fait plus tardivement⁵.

Un dispositif qui renouvelle dans une certaines mesures les pratiques de partenariats

Le projet s'inscrit dans un continuum de coopérations entre les acteurs territoriaux de la jeunesse qui étaient déjà mobilisés dans le projet Jeunes en TTrans (voir *supra*, note 1) et dont les formes de travail

² La structure socio-éducative Morlaix Animation Jeunesse concentre traditionnellement ses actions dans l'accueil de loisirs et d'actions de prévention pour les jeunes âgés entre 10 et 18 ans.

³ « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Lieu Mobile" », Omnicité-Geste, mars 2024, p. 33.

⁴ *Idem*, p. 44.

⁵ *Idem*, p. 31.

collaboratives ont été perturbées par l'épisode de la crise sanitaire de la Covid-19. Le projet du « Lieu mobile » participe à la revitalisation des partenariats.

Le dispositif du Camion a également ouvert la voie à un élargissement des formes de partenariats permettant à certains acteurs d'organiser des permanences communes pour informer sur les droits des jeunes (MJC et mission locale du Pays de Morlaix ; espace jeune de Plounéour-Ménez ; le MAJ).

Le projet a aussi la particularité d'avoir progressivement mobilisé de nouveaux acteurs territoriaux, qui n'étaient pas inscrits dans des formes de coopération systématiques (comme les services jeunesse de l'agglomération de Morlaix).

Le Camion, un outil néanmoins faiblement mutualisé entre les partenaires du projet

Pendant l'expérimentation, le véhicule du Camion a néanmoins été peu mobilisé par les partenaires de manière autonome, malgré l'ambition forte de départ, d'en faire un outil coopératif et mutualisable. Ainsi, un seul partenaire, la structure associative Morlaix Animation Jeunesse (MAJ) a utilisé le Camion pour réaliser des démarches d'« aller vers » dans les quartiers fréquentés par des jeunes se rendant peu dans ces structures d'accueil.

Cette faible mobilisation du Camion par les partenaires du projet s'explique essentiellement par l'existence de freins d'ordre techniques et opérationnels (la place de stationnement du Camion est localisée à Morlaix Communauté et l'assurance des conducteurs du véhicule reste à la charge des partenaires le mobilisant). Bien que certains freins aient pu être levés (comme la prise en charge de la formation auto-école pour les partenaires par la MJC), l'outil reste au final majoritairement conduit par l'animatrice du SIJ de la MJC Morlaix.

Les préconisations pour la suite du projet

L'évaluateur Omnicité-Geste souligne que, dans une optique d'essaimage et/ou de pérennisation du projet du « Lieu mobile », différentes évolutions devraient être opérées.

Il s'agirait d'abord de procéder à une **meilleure clarification de la gouvernance et à une meilleure structuration du pilotage du projet**. Le projet du « Lieu mobile » repose sur un co-pilotage entre le porteur du projet, la MJC Morlaix, et le principal financeur, qui est l'agglomération Morlaix Communauté. Toutefois, l'évaluation met en exergue une absence notable d'espaces et de temps d'échanges entre ces acteurs, ainsi qu'un manque de clarté dans la répartition de leur rôle respectif et de celui des partenaires impliqués dans le projet. L'évaluateur suggère pour répondre à cette difficulté de mettre en place des instances de travail à différents degrés d'implication pour rassembler l'ensemble des acteurs et des partenaires. Cela pourrait se concrétiser par exemple par la mise en place de comités de pilotage restreints avec les principaux financeurs et partenaires du projet (comme la MJC, Morlaix Communauté, la Mission locale, la CAF) qui auraient pour rôle de valider les actions principales du projet et d'échanger autour du fonctionnement du projet. En parallèle, des séances de comité de pilotage élargi, qui réuniraient l'ensemble des acteurs de la jeunesse partenaires impliqués dans le projet, pourraient avoir lieu, afin d'assurer la coordination des démarches d'« aller vers » sur le territoire.

La démarche d'« aller vers » déployée sur le territoire de l'intercommunalité de Morlaix (26 communes) s'avère également coûteuse en ressources. L'évaluateur suggère de davantage **rationaliser le déploiement des actions d'« aller vers »** dans des périmètres d'intervention bien identifiés en se basant

sur un diagnostic précis des besoins des jeunes en matière d'information sur des droits et des services spécifiques.

Il invite également à **questionner la mutualisation du Camion avec les acteurs partenaires**, car bien que le partenariat s'intensifie, « il est attendu du porteur de projet qu'il gère la quasi-totalité du projet (aspect matériel, coordination, proposition et organisation des actions) »⁶.

Il rappelle l'importance **de renforcer la communication** sur les actions réalisées et les démarches d'« aller vers » effectuées auprès des acteurs partenaires du projet et souligne le besoin d'un **renforcement du personnel du SIJ**. Selon l'évaluateur, deux personnes sont nécessaires pour faire fonctionner le Camion, en prenant en compte les tâches d'animation, de coordination, de communication ainsi que les tâches matérielles liées à la conduite de l'engin.

En résumé :

- Une démarche d'« aller vers » inscrite dans une optique d'information généraliste des services existants sur le territoire qui a permis d'identifier des jeunes « éloignés » ou se tenant éloignés des institutions
- Un projet qui participe à redynamiser des formes de coopération avec les partenaires déjà préexistantes et à en créer de nouvelles avec d'autres acteurs institutionnels du territoire

Néanmoins :

- Un véhicule en principe mutualisé par les partenaires qui fut en pratique largement mobilisé par la seule équipe du projet malgré la levée de freins techniques
- La gouvernance et le pilotage du projet nécessitent d'être davantage structurés et clarifiés
- Une attention à porter sur la rationalisation du déploiement des actions d'« aller vers » sur les 26 communes de l'intercommunalité.

⁶ Idem, p. 47

Expérimentation : Mobicoloc

Porteur : Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (UNCLLAJ) Budget du projet : 362 000 € Subvention du FEJ: 134 400 €	 <p>Union Nationale CLLAJ Le logement autonome des jeunes</p>	Évaluateur : PENNEC Études Conseils	 <p>Pennec ETUDES - CONSEILS</p>
Durée de l'expérimentation : 1er juillet 2020 au 31 décembre 2023			

1. Le projet

Ce projet vise à développer des solutions de logement clé en main et abordables financièrement, prenant la forme de sous-colocations¹, destinées aux jeunes inscrits ou non dans des territoires ruraux afin de soutenir leur implantation dans ces territoires, leur accès à l'autonomie résidentielle², et leur mobilité. Les six comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) participant³ à l'expérimentation visent également à assurer une certaine mixité sociale dans ces logements.

Les principaux objectifs poursuivis

- Développer des solutions de logement « clé en main » et abordables pour les jeunes en mobilité dans les territoires ruraux ;
- Favoriser la mixité sociale et la socialisation des jeunes ruraux au travers de colocations composées de jeunes de statuts différents ;
- Permettre l'apprentissage de l'autonomie résidentielle au travers de l'accompagnement dans le logement⁴.

Les actions mises en œuvre

Dans le cadre du premier objectif, un total de **12 nouveaux logements ont été captés** par les CLLAJ. Chaque CLLAJ a capté de 1 à 4 logements (contre 4 à 10 logements initialement envisagés).

Territoire d'expérimentation

- CLLAJ de Mont-Saint-Michel Normandie, de Saint-Diè-des-Vosges, de Mâcon Sud Bourgogne, du Chablais, du Cœur d'Hérault et du Gers

Partenaires associés

- Conseil départemental et les services ASE, PJJ, les organismes de formation, la mission locale et les employeurs...

¹ Ces sous-colocations relèvent d'une forme d'intermédiation locative dans laquelle l'UNCLLAJ est locataire en titre du logement et sous-loue à plusieurs jeunes qui cohabitent dans ce logement. Ces derniers bénéficient également d'un accompagnement de la structure dans leur trajectoire résidentielle.

² L'autonomie résidentielle est définie comme un processus de décohabitation durant lequel les jeunes accèdent à un logement autonome, en restant ou pas à la charge financière de leurs parents.

³ Le CLLAJ de Saint-Diè-des-Vosges est sorti du dispositif de Mobicoloc au cours de l'expérimentation en raison de difficultés internes rencontrées. Ce sont donc cinq CLLAJ qui ont participé à l'expérimentation Mobicoloc au lieu des six initialement déterminés.

⁴ Cet objectif se décline en trois axes : Un axe « habitat » qui permettra aux jeunes de développer leur autonomie dans le logement et le « bien habiter » : gestion administrative, entretien du logement, économies d'énergie, budget, loyer, bonnes relations de colocation et de voisinage, etc ; Un axe « vie sociale » qui aura pour objectif d'accompagner les jeunes qui le souhaitent sur l'insertion socioprofessionnelle, la santé, la citoyenneté, etc. Ce volet mobilisera les partenaires du territoire (Mission Locale, CCAS, MJC, centres sociaux, etc.). Un axe « sortie » qui aura pour objectif de permettre aux jeunes une sortie « positive » du logement leur permettant d'accéder à un logement autonome de droit commun (parc privé ou parc social) une fois leur parcours de mobilité terminé ou leur situation stabilisée.

32 nouvelles places en sous-colocation ont été proposées dans le cadre du projet. Entre 3 et 10 places ont été proposées dans chaque CLLAJ (contre 8 à 30 places initialement prévues par CLLAJ).

Le reste à charge pour les jeunes est en moyenne de 291 € par mois, charges comprises. L'ouverture aux droits APL a pu conduire à un reste à charge de l'ordre de 100 €.

Concernant l'apprentissage de l'autonomie résidentielle, les actions menées ont porté sur l'accompagnement dans leur accès à un logement à la sortie du dispositif. Il est estimé que, post-expérimentation, 40 % des jeunes ont accédé à un logement autonome, 15 % ont logé chez leurs amis ou leurs parents, 6 % sont entrés dans une colocation et 39 % sont allés dans un logement accompagné, temporaire, un FJT ou une résidence universitaire.

2. L'évaluation du projet

Les principaux objectifs de l'évaluation

L'évaluation vise notamment à répondre aux questions suivantes :

- La sous-colocation « clé en main » favorise-t-elle effectivement l'installation et l'accès à l'autonomie des jeunes en milieu rural ?
- L'accompagnement dans le logement opéré par les équipes des CLLAJ peut-il favoriser l'apprentissage de l'autonomie résidentielle chez les jeunes ?
- Dans quelle mesure et sous quelles conditions un changement d'échelle est-il envisageable pour le projet ?

Les principaux enseignements

Enseignements relatifs à la mise en œuvre du projet

Un modèle économique difficile à supporter pour les CLLAJ

Le système de sous-colocation développé par l'UNCLLAJ présente un modèle économique complexe, qui peut être difficile à supporter par les structures participant à l'expérimentation.

Le coût moyen d'une place dans une sous-colocation à supporter par CLLAJ varie entre 3 429 € et 3 665 € par an, en intégrant le coût de personnel (coordination, captation des logements, gestion locative, accompagnement des jeunes, évaluation et modélisation) et en intégrant les risques (vacance

Public bénéficiaire

- **121 jeunes** entre 14 et 30 ans
- 84 jeunes de 18 à 25 ans et 32 jeunes âgées entre 26 et 30 ans
- Majoritairement des **étudiants** (48) et **des apprentis** (17)
- 25 jeunes présentaient une situation socioprofessionnelle dite « fragile » (demandeurs d'emploi, NEET...)

Modalités de rencontre du public

- Repérage et orientation des publics cibles par les CLLAJ dans le cadre de leurs activités habituelles (accueil, conseil, accompagnement des jeunes)
- Orientation secondaire par les partenaires locaux

Principaux thèmes de l'évaluation

- Accompagnement des jeunes dans l'accès à un logement autonome
- Soutenabilité économique du dispositif

Type d'évaluation mise en œuvre

- Évaluation mixte in itinere (chemin faisant)

Outils d'évaluation mobilisés

- Questionnaire auprès des jeunes bénéficiaires une fois sortis du dispositif de MOBICOLOC (30 réponses)
- Observations de terrain
- Analyse des données des outils de suivi des jeunes bénéficiaires utilisés par les CLLAJ et du modèle économique du dispositif

et impayés)⁵. Dès lors, cette solution présente des coûts conséquents, notamment en comparaison à d'autres solutions de logement de niveau national comme l'intermédiation locative⁶. Ce système de sous-location également pratiqué par les CLLAJ présente un coût moyen par place de 2 375 € à l'année⁷.

L'effort fait par les structures dans le ciblage des jeunes et la captation de nouveaux locataires prend davantage de temps pour les sous-colocations en comparaison à leurs autres offres de logement individuel. Par ailleurs, la localisation des logements peut également représenter un coût supplémentaire pour les CLLAJ participants : cela nécessite de la part des équipes de réaliser des déplacements dans ces territoires, notamment dans le cadre des « visites à domicile », comme le rappelle le porteur⁸.

Ce sont néanmoins le poids de la vacance dans les sous-colocations et le taux de rotation élevé dans les logements « Mobicoloc » qui constituent les principaux coûts à supporter par les CLLAJ. Le coût de la vacance conduit inévitablement à des coûts supplémentaires dans la mesure où « *les sorties des uns ne s'accompagnent pas immédiatement de l'entrée concomitante d'autres jeunes pouvant être en demande* »⁹ comme le souligne l'évaluateur. De plus, le porteur et l'évaluateur observent un fort taux de rotation des jeunes dans les logements.

Durant les trois années d'expérimentation, la vacance constatée (soit la capacité d'accueil moins l'occupation effective) était en moyenne sur l'ensemble des cinq sites de 19 % avec des différences marquées selon les périodes de l'année et les CLLAJ. Elle a représenté en moyenne sur les trois ans de projets 8 669 € par CLLAJ, avec des disparités de coûts importantes entre les cinq sites. Ces coûts ont également pu freiner les co-financements publics et privés.

Des professionnels des CLLAJ assumant une pluralité de missions

Les équipes des CLLAJ composées de 2 à 3 équivalents temps plein (ETP), doivent assumer une pluralité de missions dans le cadre des activités habituelles des CLLAJ, mais aussi dans le cadre du dispositif (accompagnement des jeunes dans leur accès aux droits et leur accès à un logement à la sortie du dispositif, gestion locative, coordination entre entrées et sorties des jeunes, entretien des relations partenariales, gestion financière du dispositif...). Les professionnels ont pu manquer de compétences, mais également de temps dans la réalisation de certaines missions, notamment au niveau de la coordination entre partenaires et sur le plan du développement partenarial.

Enseignements relatifs aux effets du projet

Un système de sous-colocation accessible pour les jeunes ruraux

Le système de sous-colocation « Mobicoloc » offre une solution de logement temporaire à un prix abordable sur des territoires souvent dépourvus d'hébergements transitoires collectifs (que ce soit des

⁵ Rapport final. Expérimentation « Mobicoloc », UNCLLAJ, mars 2024

⁶ L'intermédiation locative (ou l'IML), se présente comme un système reposant sur un principe solidaire, et qui permet, par l'intervention d'un tiers social (opérateur, organisme agréé par l'Etat ou une association agréée par l'État), de simplifier et de sécuriser la relation entre locataire et bailleur. Les logements sont destinés à des ménages en situation de grande précarité, qui sortent des dispositifs d'hébergement par exemple, et qui ne trouvent pas de logements.

⁷ Néanmoins, cette comparaison est à nuancer au regard de l'offre de services qui diffère entre le dispositif Mobicoloc et l'IML. En effet, il est inclus dans ce coût moyen pour le dispositif Mobicoloc l'accompagnement spécifique des jeunes effectué par les équipes du CLLAJ qui peut porter sur la gestion locative, l'accès aux droits, le projet de logement à la sortie du dispositif ou encore plus simplement sur le quotidien au sein d'un logement : rappel des règles de vie, médiation en cas de tensions entre jeunes, organisation de temps d'interconnaissance entre les jeunes..).

⁸ Rapport final. Expérimentation « Mobicoloc », UNCLLAJ, mars 2024

⁹ Rapport final d'évaluation. Expérimentation « Mobicoloc », PENNEC Études Conseils, mars 2024, p. 17.

foyers de jeunes travailleurs ou des résidences sociales ...) et caractérisés par une forte présence de logements de grandes superficies. Le coût de la place de colocation moyen mensuel à supporter par les jeunes bénéficiaires est de 287 € charges comprises (le reste à charge pour les jeunes pouvant s'élever à 100 € après l'ouverture des droits aux APL). Celui-ci rend ainsi envisageable pour une partie des jeunes un accès au logement autonome qui n'aurait pas été possible autrement.

Le public accueilli dans les sous-colocations diffère de celui généralement admis dans les CLLAJ. Il est en partie constitué de jeunes bénéficiaires pour lesquels les CLLAJ trouvaient peu de solutions de logement en raison de leurs situations socioprofessionnelles, de leurs ressources et/ou des territoires d'inscription visés par les jeunes. Ainsi, sur les 121 jeunes accueillis sur les cinq sites d'expérimentation des CLLAJ au cours des trois ans d'expérimentation, 48 étaient étudiants, 17 apprentis, 21 actifs occupés et 25 actifs inoccupés (demandeurs d'emploi, NEET, ou bénéficiaient de la Garantie jeune).

Un levier potentiellement favorable à l'insertion socioprofessionnelle et à l'accès au logement des jeunes en milieu rural

Selon l'évaluateur, le système de sous-colocation a potentiellement eu des effets sur la trajectoire socioprofessionnelle des jeunes bénéficiaires ainsi que sur leur accès au logement post-expérimentation.

Les CLLAJ n'ayant pas mesuré les résultats en termes d'accès à l'emploi, il est impossible d'identifier les effets avérés en termes d'insertion professionnelle. Néanmoins, l'évaluateur souligne que parmi les motifs d'entrée, l'accès au logement conditionne soit l'accès ou le maintien dans l'emploi pour deux tiers d'entre eux (65%) soit l'entrée ou le suivi d'une formation (11 %).

Bénéficier du système de sous-colocation a par ailleurs été bénéfique du point de vue de la trajectoire résidentielle pour près de la moitié des jeunes. Près d'un jeune sur deux a en effet pu trouver un logement autonome ou une colocation en sortie du dispositif (respectivement 40 % et 6 %).

Des difficultés à définir la mixité sociale et la socialisation des jeunes, et des objectifs atteints qui sont en deçà des objectifs initiaux

Un des objectifs principaux du projet était de favoriser la mixité sociale et la socialisation des jeunes ruraux par le biais de ces sous-colocations accessibles et composées de publics divers (étudiants, jeunes apprentis, jeunes en insertion professionnelle, jeunes salariés...). Cependant, cet objectif n'a été que partiellement défini et atteint. La notion de « mixité sociale » n'a pas été définie clairement par les CLLAJ participant à l'expérimentation. Selon l'évaluateur, quatre des cinq CLLAJ ont accueilli un public de jeunes assez « homogène » socialement. À titre d'exemple, le système de sous-colocation MOBICOLOC du CLLAJ du Gers était exclusivement composé d'étudiants internes en médecine jusqu'à fin 2022; à l'inverse celui du CLLAJ de Mâcon présentait en grande majorité des jeunes au profil précaire nécessitant un accompagnement dans la durée (jeunes inscrits dans des parcours d'insertion en Chantier d'Insertion, bénéficiant d'un suivi et d'un accompagnement par la mission locale, victime de violences conjugales) ; enfin celui de Mont Saint-Michel Normandie accueillait des jeunes majoritairement en stage, en formation ou en emploi dans des entreprises locales pour une courte durée. Il s'agissait alors surtout d'une solution « coup de pouce » de court terme.

Finalement, seul le CLLAJ de Chablais a réussi à mettre en œuvre une certaine mixité au sein de ses sous-colocations (qui ont accueilli des jeunes sortant du système d'aide sociale à l'enfance, des jeunes sous

protection judiciaire de la jeunesse, des mineurs non accompagnés, des jeunes en difficulté d'insertion accompagnés par la Mission locale, des jeunes alternants ou en formation, des jeunes salariés...).

Un accompagnement à l'autonomie résidentielle qui reste inégal

Le fait d'intégrer le dispositif a potentiellement permis aux jeunes de gagner en autonomie résidentielle. Les professionnels des CLLAJ ont rappelé à diverses occasions des règles de savoir-vivre collectif auprès des jeunes. Ils ont également pu accompagner les jeunes à renforcer leurs compétences administratives¹⁰, ou encore à revendiquer certains de leurs droits. De plus, pour près de la moitié des répondants, cette expérience leur a permis de gagner en maturité (46% des répondants) et en autonomie (50 % des répondants).

Cependant, les jeunes ayant gagné en autonomie sont principalement ceux ayant été inscrits pendant une période prolongée dans ce dispositif (de plusieurs mois). En effet, cet apprentissage nécessite d'être opéré sur un temps long comme le constate l'évaluateur : « Selon les situations, ces valeurs ajoutées sont donc plus ou moins au rendez-vous, les parcours résidentiels très courts ou courts ne permettant pas de disposer d'un temps significatif pour les permettre »¹¹.

De plus, les professionnels des CLLAJ ont dû assumer une pluralité de tâches dans le cadre des activités habituelles des CLLAJ (accueil, conseil, accompagnement des jeunes pour l'accès au logement) et de celles spécifiques au dispositif de sous-colocation, ce qui a pu limiter la durée et l'intensité de l'accompagnement des jeunes dans leur parcours résidentiel et administratif.

Les préconisations pour la suite du projet

Pour PENNEC Études Conseils « *les conditions d'un changement d'échelle et de transférabilité s'avèrent difficiles à réunir pour les CLLAJ* »¹², essentiellement en raison d'un modèle économique difficile à trouver. Le problème de la vacance, inhérent au dispositif d'entrée et de sortie permanente, a été largement sous-estimé et les cofinanceurs refusent souvent de financer des logements « vides » sur des périodes entre 1 et 3 mois par an cumulés. Enfin, le contenu et les modalités de l'accompagnement par les professionnels des CLLAJ restent à objectiver, étant entendu qu'ils peuvent être de nature et d'intensité fortement variable selon les territoires.

En résumé :

- Une offre de logement permettant aux jeunes de se maintenir ou de s'installer sur les territoires d'expérimentation grâce à des loyers accessibles
- Une entrée dans le dispositif assurant pour près de la moitié des jeunes une sortie du dispositif « positive » sur le plan de la trajectoire résidentielle

Néanmoins,

- Un modèle économique fragile, avec un coût de la vacance élevé pour les structures et difficilement finançable
- Des inégalités dans l'accompagnement individuel des jeunes dans leur parcours résidentiel et administratif, notamment à leur sortie du dispositif expérimental
- Des critères de mixité sociale non définis unanimement en amont du projet par les CLLAJ participants

¹⁰ La « compétence administrative » peut s'entendre comme le processus d'appropriation de la démarche administrative par les usagers des administrations, et de leur capacité à exercer les « savoir-faire » nécessaires à l'accomplissement de ces démarches pour solliciter et/ou bénéficier de droits et/ou de services spécifiques.

¹¹ « Rapport final d'évaluation. Expérimentation "Mobicoloc" », PENNEC Études Conseils, mars 2024, p. 29.

¹² *Idem*, p. 35.

AGIR AUPRÈS DE LA JEUNESSE EN MILIEU RURAL

ENSEIGNEMENTS DE L'APPEL À PROJETS « JEUNES EN MILIEU RURAL » (2019-2024) DU FONDS D'EXPÉRIMENTATION POUR LA JEUNESSE

En 2019, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), piloté par l'INJEP au sein du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, a lancé un appel à projets dédié aux jeunes des territoires ruraux. Celui-ci entendait promouvoir des projets visant à construire une représentation positive de la jeunesse en l'associant à la définition des politiques qui la concernent, à faciliter la création d'activités et, enfin, à favoriser l'accès des jeunes à la prévention et à l'offre de soins.

Dix projets ont été sélectionnés par un jury composé d'experts et de représentants administratifs et institutionnels, puis expérimentés et évalués pendant trois ans. Ce rapport propose une analyse transversale de ces dix expérimentations, qui s'appuie sur leurs rapports finaux d'évaluation : l'enjeu est de mettre en perspective les résultats à l'échelle de l'ensemble du programme.

La première partie analyse les enseignements des projets accompagnant les jeunes à la création d'activités économiques, sociales ou culturelles. La deuxième partie porte sur les expérimentations qui visent à renforcer l'accès aux droits et aux services de proximité (santé, logement), dans une perspective d'« aller-vers ». Enfin, la troisième partie se penche sur les expérimentations dont l'ambition est aussi d'avoir un effet sur les politiques publiques locales de jeunesse, en portant la parole des jeunes. Ces développements permettent de dégager de grands enseignements transversaux pour les politiques en faveur des jeunes ruraux, présentés en conclusion sous forme de recommandations. .



ISSN : 2727-6465